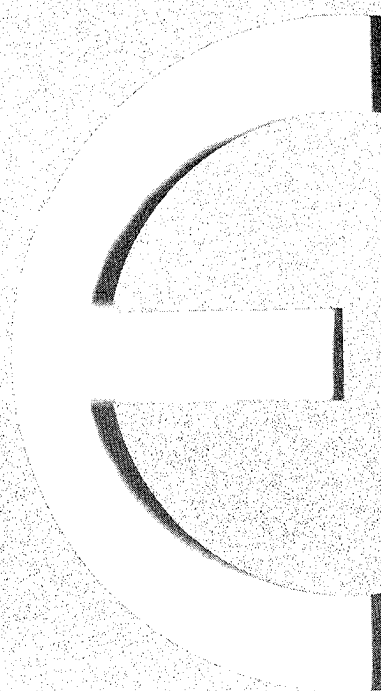


COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**PROGRAMME
DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ITALIE (MEZZOGIORNO) 1981-1985**

DOCUMENT PUBLIC



**Programme de développement régional
(deuxième génération)
Italie (Mezzogiorno) 1981-1985**

Cette publication est éditée aussi dans la langue suivante:

IT ISBN 92-825-3013-2

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1983

ISBN 92-825-3012-4

N° de catalogue: CB-36-82-524-FR-C

Les articles et textes paraissant dans cette publication peuvent être reproduits librement, en entier ou en partie, avec citation de leur origine.

Printed in Luxembourg

Sommaire

Introduction.	7
Première partie : <u>RAPPORT GENERAL</u>	11
Chapitre 1 : ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE.	13
1. <u>Les données numériques</u>	15
1.1. La population.	15
1.2. Le marché du travail	22
1.3. Le produit intérieur brut.	33
1.4. Les investissements.	43
1.5. La consommation énergétique.	46
1.6. La dotation en capital fixe social	47
1.6.1. Transports	47
1.6.2. Santé et instruction publique.	51
1.6.3. Eau.	53
1.6.4. Logements.	56
2. <u>Les nouveaux termes de la question méridionale</u>	57
2.1. Les incidences sur le Mezzogiorno des problèmes économiques, politiques et sociaux qui caractériseront les années 80 au niveau national et international	57
2.1.1. Le phénomène inflationniste.	57
2.1.2. La nouvelle répartition internationale du travail et les processus de restructuration industrielle.	58
2.1.3. L'élargissement de la Communauté vers le bassin méditerranéen.	59
2.2. La consolidation des nouveaux déséquilibres d'origine interne.	61
2.3. Les carences de l'intervention extraordinaire du gouvernement central et la nécessité de la révision	62
2.4. Le rôle croissant des Régions et leur rapport avec l'interven- tion extraordinaire.	64
2.5. Les problèmes additionnels causés par le séisme.	65

Chapitre 2 : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	71
3. <u>Le développement du Mezzogiorno comme objectif de la politique économique nationale</u>	73
4. <u>Les objectifs spécifiques des secteurs de production à plus forte contribution "méridionale"</u>	75
4.1. Energie	76
4.2. Télécommunications	76
4.3. Transports	77
4.4. Santé	78
4.5. Logements	78
4.6. Industrie chimique	79
4.7. Tourisme	80
4.8. Industrie sidérurgique	80
4.9. Commerce	81
4.10. Sylviculture	81
4.11. Autres secteurs	82
4.12. Autres secteurs non encore analysés par le PMT.	83
5. <u>Les objectifs de l'intervention extraordinaire dans le Mezzogiorno</u>	86
6. <u>Les objectifs du renforcement de certaines structures économiques en vue de l'élargissement de la Communauté</u>	88
7. <u>Quantification de l'objectif "emploi" : Les besoins de nouveaux postes de travail dans les régions méridionales d'ici à 1985</u>	91
8. <u>Les objectifs de la reconstruction dans les zones touchées par le séisme.</u>	99
Chapitre 3 : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT	101
9. <u>Introduction</u>	103
10. <u>Les actions prévues dans le cadre de la programmation nationale sectorielle</u>	103
10.1. Le cadre général de référence	103
10.2. Les actions sectorielles	104
10.2.1. Energie	104
10.2.2. Télécommunications	109
10.2.3. Transports	110
10.2.4. Santé	111
10.2.5. Logements	111
10.2.6. Industrie chimique	112

10.2.7. Tourisme.	112
10.2.8. Industrie sidérurgique.	113
10.2.9. Commerce.	113
10.2.10. Sylviculture	114
10.2.11. Autres secteurs.	114
10.2.12. Autres secteurs non encore analysés par le PMT	115
11. <u>Les actions prévues par l'intervention extraordinaire</u>	120
11.1. Les projets spéciaux.	121
11.2. Les encouragements aux secteurs productifs.	121
11.2.1. Encouragements financiers à l'industrie	121
11.2.2. Encouragements aux services liés à la production.	122
11.3. Mesures en faveur de l'agriculture et de la recherche scientifique.	123
12. <u>Les actions prévues dans le contexte de l'élargissement de la Communauté.</u>	123
13. <u>Les politiques de l'emploi.</u>	126
14. <u>Les actions prévues pour la reconstruction des zones touchées par le séisme</u>	128
15. <u>Les actions prévues dans le cadre de la programmation régionale</u> . . .	130
15.1. Agriculture	131
15.2. Industrie manufacturière.	132
15.3. Artisanat	133
15.4. Tourisme.	133
15.5. Infrastructures	134
15.6. La formation.	134
Chapitre 4 : RESSOURCES FINANCIERES	137
16. <u>Cadre introductif de synthèse</u>	139
17. <u>Les indications sectorielles du Plan à moyen terme 1981-1983.</u>	140
18. <u>L'intervention extraordinaire</u>	144
19. <u>Mesures en faveur des zones touchées par le séisme.</u>	146
20. <u>Les indications fournies par les Régions.</u>	148
21. <u>L'intervention communautaire.</u>	151
22. <u>Certaines indications de détail</u>	153

22.1. Les transferts de l'Etat aux Régions.	153
22.2. Le programme de méthanisation	163
22.3. Les participants de l'Etat pour le Mezzogiorno.	164
22.4. Les projets spéciaux de la loi 183/76	167
Chapitre 5 : MISE EN OEUVRE	171
24. <u>Le cadre programmatique et institutionnel</u>	173
25. <u>Les instances responsables de la mise en oeuvre du programme.</u>	174
Chapitre 6 : RECAPITULATION DES TYPES DE PROJETS AYANT UN CARACTERE PRIORITAIRE.	181

Appendice

Evolution, au cours de la période 1970-1979, de certains indicateurs démographiques, économiques et sociaux des régions du Mezzogiorno	189
---	-----

Seconde partie : <u>CADRES PROGRAMMATIQUES REGIONAUX</u>	227
1. Marches.	230
2. Latium	244
3. Abruzzes	260
4. Molise	266
5. Campanie	276
6. Pouilles	290
7. Basilicate	300
8. Calabre.	310
9. Sicile	320
10. Sardaigne	336

INTRODUCTION

La validité du programme de développement régional, présenté en son temps au sens de l'article 6 du règlement CEE/724/75, venant à expiration, et pour se conformer à la recommandation de la Commission aux Etats membres du 23 mai 1979, on s'était engagé, du côté italien, à présenter le présent programme de développement régional avant la fin de l'année 1980.

L'application de cette résolution a toutefois été rendue difficile en raison même de cette échéance, encore qu'à première vue elle pouvait sembler la plus appropriée dans la mesure où elle coïncidait avec celle fixée pour la validité de la loi n° 183 de 1976, relative à l'intervention extraordinaire dans le Mezzogiorno.

En effet, dans l'intervalle, la question méridionale a été amplement remise en discussion, tant dans le domaine des stratégies d'intervention que sous l'aspect de la gestion, et il est apparu à l'évidence que l'on ne pourrait pas clôturer l'année avec une simple mesure de prorogation ou de révision des modalités et du calendrier prévus par la loi 183/76, mais qu'il faudrait au contraire les soumettre impérativement à une profonde refonte normative.

En fait, ce remaniement a exigé plus de temps que l'on ne le prévoyait à l'origine, tant en raison de la complexité des problèmes à résoudre que de la concomitance d'une série de difficultés qui ont considérablement entravé l'iter législatif, non seulement sur le plan des interventions pour le Mezzogiorno, mais aussi - et ceci n'est pas moins important - dans le contexte plus large de la programmation générale du pays.

On est ainsi arrivé à la fin de l'année 1980 sans pouvoir disposer des instruments et des points de référence essentiels qui auraient permis de définir dans tous ses éléments un programme à moyen terme - surtout pour une période quinquennale - ou du moins sans les avoir obtenus en temps utile de manière à pouvoir élaborer un tel programme à l'échéance prévue.

De plus, toujours vers la fin de l'année, la situation s'est encore aggravée sous l'effet du terrible séisme qui a frappé la Campanie et la Basilicate, occasionnant victimes et ruines, et remettant en cause le traditionnel système des financements et ses priorités.

C'est également pour ces motifs contingents et en considération de l'ensemble des mesures à adopter et des incidences que celles-ci ont et auront sur l'économie nationale, que le Plan triennal de l'économie italienne (1981-1983) - servant de cadre de référence nationale - est resté longtemps à l'état d'ébauche ; ses principales options n'ont en effet été arrêtées que le 22 mars 1981 en même temps que les mesures adoptées par le gouvernement dans le domaine de la monnaie et du crédit pour la défense de la lire. Le document qui a néan-

moins pu être utilisé ici constitue un document intermédiaire retraçant la situation actuelle sous forme de fiches homogènes conçues de manière à :

- permettre de photographier la situation du secteur ou du problème considéré à la date la plus proche possible ;
- mettre en évidence, pour chaque projet ou pour chaque politique proposés, l'importance respective attribuée aux variables macro-économiques de référence : développement du produit intérieur brut, lutte contre l'inflation, augmentation du taux des investissements dans le Mezzogiorno, équilibre de la balance des paiements.

Ces fiches offrent déjà une base qui permet d'effectuer des choix programmatiques, mais il s'avère également nécessaire de fixer des critères d'appréciation des plans proposés jusqu'ici en fonction des objectifs que l'on se propose d'atteindre : critères qui, selon le Plan, doivent être graduellement étendus aux dépenses pluriannuelles déjà arrêtées et utilisés pour apprécier les projets de la loi prévoyant de nouvelles dépenses.

Les difficultés rencontrées pour l'élaboration, dans de brefs délais, du Programme de développement régional à présenter conformément à l'article 6 du règlement CEE/724/75 ont, par ailleurs, été aggravées par le fait que, tandis que le Rapport prévisionnel et programmatique pour 1981, au sens de l'article 15 de la loi n° 468 du 5 août 1978, avait été présenté fin septembre par un gouvernement qui est tombé par la suite, les Régions méridionales n'ont pas toutes élaboré les nouveaux plans pluriannuels, comme elles auraient dû le faire en vertu des dispositions de la loi n° 335 du 19 mai 1976. Les Régions qui l'ont fait sont parvenues à couvrir la période qui s'étend jusqu'en 1983. Il n'existe dans l'absolu aucune indication en ce qui concerne les années ultérieures.

Sur le plan plus spécifique des mesures en faveur du Mezzogiorno, la situation a cependant évolué en ce sens que le gouvernement :

- d'une part, a assuré, par un décret-loi ad hoc, la prorogation technique pour une année des dispositions législatives en vigueur (L 183/76) ;
- d'autre part, le 23 janvier 1981, a présenté un projet organique d'interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno pour la décennie 1982-1991.

Parallèlement, le Parlement a eu à connaître d'un projet de loi concernant la reconstruction des zones touchées par le séisme, qui prévoit un étroit lien institutionnel et fonctionnel avec l'intervention extraordinaire.

Cette situation fluctuante n'a toutefois pas empêché l'Italie de se soumettre aux obligations qui découlent de l'application des règles communautaires en matière régionale, en présentant son programme pour la période quinquennale 1981-1985. Ceci doit être considéré comme une preuve de bonne volonté pour aller au-devant des exigences de la Communauté à un moment où il n'est pas encore possible de fournir de manière exhaustive les éléments d'évaluation permettant de qualifier et de quantifier l'action régionale pour l'ensemble des cinq ans à venir.

Il faut souligner, en particulier, que c'est seulement lorsqu'aura été adopté le plan pluriannuel d'intervention prévu par le nouveau projet de loi pour le Mezzogiorno qu'il sera possible de dégager, à partir de 1982, les éléments déterminants de la stratégie gouvernementale et leur articulation territoriale et sectorielle. En outre, ces éléments ne pourront être rapportés à l'action

programmatische nationale qu'à une échelle de temps triennale, cette dernière étant considérée comme la plus propice à l'appréciation des interventions à moyen terme.

Aussi le présent document, du moins dans sa partie consacrée à la mise en oeuvre des interventions pour l'année 1981, doit-il être considéré dans une large mesure comme purement indicatif ; il sera soumis à une révision approfondie lorsque seront disponibles les éléments nécessaires à cet égard.

En ce qui concerne le cadre territorial de référence du programme, celui-ci coïncide avec les régions du Mezzogiorno traditionnelles.

En effet, les motivations contingentes relatives aux interventions extraordinaires dans le Frioul venues à cesser, ces régions - sur la base de l'avis émis en son temps par la Commission consultative interrégionale visée à l'article 9 de la loi n° 48 du 27 février 1967 - sont celles qui ont été retenues pour l'application du FEDER.

Première partie

RAPPORT GENERAL

Chapitre 1

ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. LES DONNEES NUMERIQUES

1.1. La population

De 1961 à 1979, la population du Mezzogiorno est passée de 18,6 à 19,8 millions d'habitants, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 0,5 %, contre 0,7 % pour le Centre-Nord et 0,6 % pour l'ensemble de l'Italie.

En fait, cette période de 20 ans s'est caractérisée par un double mouvement démographique : celui qui couvre la période 1961-1971, et se traduit par une croissance d'à peine 0,2 %, due à une forte natalité et à d'importants flux migratoires, et celui qui porte sur la période 1970-1979, durant laquelle, au contraire, la progression s'est élevée à 0,8 %, en raison surtout d'un sensible recul de l'émigration. Ces deux mouvements contrastent du reste nettement avec ceux que l'on a pu observer dans le reste du pays, où la croissance de la population a d'abord été de 1 % puis de 0,6 %.

La moyenne des régions méridionales pour la dernière décennie recouvre, de son côté, des situations très différenciées sur le plan régional : les huit Régions considérées peuvent en effet se regrouper comme suit :

- Basilicate et Molise, à population pratiquement stable,
- Abruzzes et Calabre, à population en légère croissance,
- Campanie, Pouilles, Sicile et Sardaigne, en expansion plus marquée.

Il convient également de souligner les disparités territoriales des taux de natalité et de migration, tandis que celles de la mortalité restent relativement faibles.

En ce qui concerne le phénomène des naissances, il faut noter, par ailleurs, les taux très élevés de la natalité en Campanie (21,9) et dans les Pouilles (21,2), alors que dans les Abruzzes et la Molise les niveaux sont très proches de ceux du Centre-Nord.

En 1979, les variations imputables au mouvement naturel de la population ont été plus accentuées dans les régions méridionales, où la natalité, qui atteint un taux de 15,9 %, est plus forte que dans le Centre-Nord (9,9 %) et dans l'ensemble de l'Italie (12 %). Au contraire, dans le Centre-Nord, le fléchissement persistant du taux de natalité a entraîné, pour la première fois, un excédent des décès sur les naissances, de quelque 13 000 habitants.

Il s'ensuit que, pour la première fois dans l'histoire démographique du pays,

Tableau 1

Evolution de la population de 1961 à 1979

Périodes	Population début de période		Mouvement naturel		Solde migratoire			Solde effectif	Population de fin de période
	Population début de période	Population fin de période	Nais- sances	Décès	Solde	Solde migratoire			
						intérieur	extérieur		
1961-1971	18 585	18 893	4 164	1 640	2 524	--	--	308	18 893
1970-1975	18 873	19 655	1 861	832	1 029	--	--	782	19 655
1976-1979	19 840	20 246	995	506	489	- 124	41	406	20 246
<u>Mezzogiorno</u>									
1961-1971	32 090	35 286	5 497	3 489	2 008	--	--	3 196	35 286
1970-1975	34 959	36 359	2 561	1 834	727	--	--	1 400	36 359
1976-1979	36 482	36 753	1 166	1 122	44	169	58	271	36 753
<u>Centre-Nord</u>									
1961-1971	50 675	54 179	9 661	5 129	4 532	--	--	3 504	54 179
1970-1975	53 832	56 014	4 422	2 666	1 756	--	--	2 182	56 014
1976-1979	56 322	56 999	2 161	1 628	533	45	99	677	56 999
<u>Italie</u>									

Tableau 2

Taux moyens pour 1 000 habitants du mouvement
de la population de 1961 à 1979

Périodes	Natalité	Mortalité	Solde naturel	Solde migratoire	Taux annuel moyen de variation de la population
	<u>Mezzogiorno</u>				
1961-1971	22,2	8,7	13,5	- 11,8	0,2
1970-1975	19,3	8,6	10,7	- 2,6	0,8
1976-1979	16,5	8,4	8,1	- 1,4	0,7
1961-1979	20,0	8,5	11,5	- 6,7	0,5
1970-1979	18,3	8,6	9,7	- 1,9	0,8
	<u>Centre-Nord</u>				
1961-1971	16,3	10,3	6,0	3,5	1,0
1970-1975	14,4	10,3	4,1	3,8	0,8
1976-1979	10,6	10,2	0,4	2,1	0,2
1961-1979	14,7	10,4	4,3	3,2	0,7
1970-1979	12,9	10,3	2,6	3,0	0,6
	<u>Italie</u>				
1961-1971	18,4	9,8	8,6	- 2,0	0,7
1970-1975	16,1	9,7	6,4	1,6	0,8
1976-1979	12,7	9,6	3,1	0,8	0,4
1961-1979	16,7	9,8	6,9	- 0,4	0,6
1970-1979	14,8	9,7	5,1	1,3	0,6

Tableau 3

Mouvement de la population résidente par régions de 1961-1979

Régions	Popula- tion début de pé- riode	Mouvement naturel			Solde migra- toire	Solde effec- tif	Popula- tion fin de période
		Nais- sance	Décès	Solde			
<u>1961-1971</u>							
Abruzzes	1 205	200	113	87	- 125	- 38	1 167
Molise	358	57	34	23	- 61	- 38	320
Campanie	4 765	1 188	428	760	- 459	301	5 066
Pouilles	3 423	823	299	524	- 360	164	3 587
Basilicate	645	134	52	82	- 123	- 41	604
Calabre	2 046	444	163	281	- 338	- 57	1 989
Sicile	4 723	998	432	566	- 605	- 39	4 684
Sardaigne	1 420	320	119	201	- 145	56	1 476
MEZZOGIORNO	18 585	4 164	1 640	2 524	- 2 216	308	18 893
CENTRE-NORD	32 090	5 497	3 489	2 008	1 188	3 196	35 286
ITALIE	50 675	9 661	5 129	4 532	- 1 028	3 504	54 179
<u>1970-1975</u>							
Abruzzes	1 171	88	58	30	10	40	1 211
Molise	323	24	17	7	..	7	330
Campanie	5 041	540	219	321	- 81	240	5 281
Pouilles	3 576	375	149	226	- 31	195	3 771
Basilicate	607	55	26	29	- 22	7	614
Calabre	1 998	184	81	103	- 66	37	2 035
Sicile	4 690	447	219	228	- 57	171	4 861
Sardaigne	1 467	148	63	85	-	85	1 552
MEZZOGIORNO	18 873	1 861	832	1 029	- 247	782	19 655
CENTRE-NORD	34 959	2 561	1 834	727	673	1 400	36 359
ITALIE	53 832	4 422	2 666	1 756	426	2 182	56 014

Tableau 3 (Suite)

(en milliers)

Régions	Popula- tion début de pé- riode	Mouvement naturel			Solde migra- toire	Solde effec- tif	Popula- tion fin de période
		Nais- sance	Décès	Solde			
<u>1970-1979</u>							
Abruzzes	1 171	152	105	47	22	69	1 240
Molise	323	42	31	11	..	11	334
Campanie	5 041	937	402	535	- 119	416	5 457
Pouilles	3 576	52 (a)	268	384	- 43	341	3 917
Basilicate	607	93	46	47	- 35	12	619
Calabre	1 998	322	148	174	- 94	80	2 078
Sicile	4 690	771	396	375	- 66	309	4 999
Sardaigne	1 467	252	115	137	- 2	135	1 602
MEZZOGIORNO	18 873	3 221	1 511	1 710	- 337	1 373	20 246
CENTRE-NORD	34 959	4 169	3 340	829	965	1 794	36 753
ITALIE	53 832	7 390	4 851	2 539	628	3 167	56 990
<u>1976-1979</u>							
Abruzzes	1 221	47	35	12	7	19	1 240
Molise	331	13	10	3	..	3	334
Campanie	5 335	288	135	153	- 31	122	5 457
Pouilles	3 819	203	89	114	- 16	98	3 917
Basilicate	616	28	16	12	- 9	3	619
Calabre	2 048	102	50	52	- 22	30	2 078
Sicile	4 902	238	132	106	- 9	97	4 999
Sardaigne	1 568	76	39	37	- 3	34	1 602
MEZZOGIORNO	19 840	995	506	489	- 83	406	20 246
CENTRE-NORD	36 482	1 166	1 122	44	227	271	36 753
ITALIE	56 322	2 161	1 628	533	144	677	56 999

(a) En ce qui concerne la Molise, le solde migratoire présente les valeurs suivantes : 1970-1976 (- 196) ; 1970-1979 (+ 106) ; 1976-1979 (552).

Tableau 4

Taux moyens pour 1 000 habitants de la population dans certaines périodes

Régions	Natalité			Mortalité			Solde naturel			Solde migratoire			Taux annuel moyen de variation		
	1961-1979	1970-1979	1976-1979	1961-1979	1970-1979	1976-1979	1961-1979	1970-1979	1976-1979	1961-1979	1970-1979	1976-1979	1961-1979	1970-1979	1976-1979
	Abruzzes	15,2	14,0	12,7	9,4	9,7	9,6	5,8	4,3	3,1	4,2	2,1	2,1	0,1	0,6
Molise	15,2	14,1	13,1	9,9	10,3	10,1	5,3	3,8	3,0	9,1	- 0,4	0,4	0,4
Campanie	21,9	19,8	17,8	8,6	8,5	8,3	13,3	11,3	9,5	5,8	- 2,5	- 1,9	0,7	0,9	0,8
Pouilles	21,2	19,3	17,5	8,2	7,9	7,7	13,0	11,4	9,8	5,6	- 1,3	- 1,4	0,7	1,0	0,9
Basilicate	19,0	16,9	15,2	8,3	8,5	8,5	10,7	8,4	6,7	13,0	- 6,3	- 5,4	- 0,2	0,2	0,1
Calabre	19,6	17,6	16,5	7,9	8,1	8,1	11,7	9,5	8,4	10,8	- 5,1	- 3,4	0,1	0,5	0,5
Sicile	19,2	17,7	16,0	9,0	9,1	8,9	10,2	8,6	7,1	7,0	- 1,5	- 0,6	0,3	0,7	0,7
Sardaigne	19,9	18,2	15,9	8,1	8,3	8,2	11,8	9,9	7,7	5,1	- 0,2	- 0,7	0,6	1,0	0,7
MEZZOGIORNO	20,0	18,3	16,5	8,5	8,6	8,4	11,5	9,7	8,1	6,7	- 1,9	- 1,4	0,5	0,8	0,7
CENTRE-NORD	14,7	12,9	10,6	10,4	10,3	10,2	4,3	2,6	0,4	3,2	3,0	2,1	0,7	0,6	0,2
ITALIE	16,7	14,8	12,7	9,8	9,7	9,6	6,9	5,1	3,1	0,4	1,3	0,8	0,6	0,6	0,4

Tableau 5

Taux moyens pour 1 000 habitants du mouvement
de la population en 1977, 1978 et 1979

Années	Natalité	Mortalité	Solde migratoire
		<u>Mezzogiorno</u>	
1977	17,2	8,6	- 1,2
1978	16,5	8,4	- 1,3
1979	15,9	8,3	- 1,6
		<u>Centre-Nord</u>	
1977	11,4	10,3	2,4
1978	10,6	10,1	2,0
1979	9,9	10,2	1,7
		<u>Italie</u>	
1977	13,4	9,7	1,2
1978	12,7	9,5	0,8
1979	12,0	9,5	0,5

les régions méridionales ont été les seules à contribuer à la croissance naturelle de la population italienne (1).

(1) En 1979, la population de l'Italie atteignait 57 millions d'habitants, dont 35 % dans le Mezzogiorno et 65 % dans le Centre Nord du pays.

Tableau 6

Mouvement de la population résidente en 1977, 1978 et 1979

(en milliers)

An- nées	Popu- lation résidi- dante début d'an- née	Mouvement naturel			Solde migratoire			Solde total	Popu- lation en fin d'an- née
		Nais- sances	Décès	Solde	inté- rieur	exté- rieur	Total		
<u>Mezzogiorno</u>									
1977	19 840	343	171	172	- 43	20	- 23	149	19 989
1978	19 989	331	168	163	- 41	14	- 27	136	20 125
1979	20 125	321	167	154	- 39	6	- 33	121	20 246
<u>Centre-Nord</u>									
1977	36 482	415	376	39	70	19	89	128	36 610
1978	36 610	390	372	18	55	20	75	93	36 703
1979	36 703	362	374	- 12	43	19	62	50	36 753
<u>Italie</u>									
1977	56 322	758	547	211	27	39	66	277	56 599
1978	56 599	721	540	181	14	34	48	229	56 828
1979	56 828	683	541	142	4	25	29	171	56 999

Ce déséquilibre territorial dans l'accroissement naturel de la population n'a été compensé qu'en partie par les mouvements migratoires qui, dans le Mezzogiorno, se sont soldés par un déficit de quelque 33 000 unités et, dans le Centre Nord, par un excédent d'environ 62 000 unités.

Sous l'effet conjugué du mouvement naturel de la population et des flux migratoires en 1979, la population s'est accrue de 0,5 % dans le Mezzogiorno et de 0,1 % dans le Centre-Nord ; ainsi, en 1979 comme au cours des cinq précédentes années, l'expansion démographique prend-elle davantage de relief dans le Mezzogiorno sous l'effet du redimensionnement des courants migratoires.

1.2. Le marché du travail

Les déséquilibres du marché du travail italien concernent essentiellement le Mezzogiorno dans son ensemble et, au sein de cette zone, certaines régions où les tensions sociales ont été plus vives et plus restreintes que les possibilités d'emploi.

En 1970, l'effectif moyen des forces de travail s'élevait dans le pays à 20,6 millions, réparties à raison de 69 % et 31 % respectivement dans le Centre Nord et le Mezzogiorno, tandis que l'emploi se trouvait concentré pour 29 % dans le Mezzogiorno.

Au cours de la période 1970-1979, l'offre additionnelle de travail, estimée pour l'ensemble du pays à quelque 1 056 000 unités, était fournie pour 40 % (426 000) par le Mezzogiorno et pour 60 % (630 000) par le Centre-Nord.

Il s'ensuit que dans le Mezzogiorno, en dépit d'une progression de l'emploi, en termes relatifs, légèrement plus importante que dans le Centre-Nord (5,3 % contre 4,1 %), le taux de chômage est passé de 8,5 % en 1970 à 11,1 % en 1979.

La structure de l'emploi se caractérise par une forte distorsion entre le Mezzogiorno et le Centre-Nord. En 1970, le secteur agricole assurait 30,5 % des emplois dans le Mezzogiorno et 13,3 % dans le Centre-Nord ; bien que ces pourcentages aient été ramenés à 25,3 % et 9 % respectivement en 1979, le déséquilibre structurel est resté pratiquement inchangé.

Au cours de la période 1970-1979, le dynamisme de l'emploi s'est accentué dans le Mezzogiorno, dans la majorité des secteurs et, en particulier, dans l'industrie au sens étroit et dans les services.

Une certaine contraction s'est, par contre, manifestée dans l'agriculture et l'industrie de la construction tant dans le Mezzogiorno que dans le Centre-Nord. Au total, au cours de la période considérée, on n'a donc pas observé dans le Mezzogiorno de changements structurels fondamentaux dans le domaine de l'emploi ; de nouveaux postes de travail ont été créés, mais le déséquilibre entre la demande et l'offre de travail s'est encore accentué.

Pour la moyenne de 1980, sur la base des enquêtes par sondages effectuées par l'ISTAT, l'offre implicite et explicite de travail dans le Mezzogiorno s'est élevée à 1 181 000 unités, réparties comme suit :

(en milliers)			
	Hommes	Femmes	Total
Forces de travail à la recherche d'un emploi	<u>369</u>	<u>447</u>	<u>816</u>
- chômeurs	55	39	94
- à la recherche d'un premier emploi	224	200	424
- autres	90	208	298
Forces de travail qui pourraient travailler à des conditions déterminées	<u>92</u>	<u>273</u>	<u>365</u>
Total	<u>461</u>	<u>720</u>	<u>1 181</u>

De ce tableau il ressort que, dans le Mezzogiorno, le chômage est en majeure partie explicite, alors que 365 000 personnes seraient disposées à travailler seulement dans des conditions déterminées.

Une comparaison de ces données avec celles des années précédentes montre que le chômage explicite est resté pratiquement aux niveaux auquel il se situait les années précédentes, alors qu'un léger fléchissement affecte la composante des personnes disposées à travailler à des conditions déterminées, mais qui sont empêchées de le faire pour différents motifs tels que les études, l'assistance aux membres de la famille, les soins ménagers, l'éloignement du lieu de travail, etc. Cette diminution concerne l'ensemble du territoire national et ses causes sont difficiles à identifier.

Si l'on examine en particulier la composition par sexes de l'offre explicite de travail, on constate une prédominance des femmes (55 % environ) ; celle-ci est toutefois plus marquée pour l'offre implicite (plus de 75 %).

En ce qui concerne la structure par âges, les jeunes de moins de 29 ans représentent plus de 70 % de l'offre totale, pourcentage élevé par rapport à celui, de quelque 60 %, relevé pour l'ensemble du pays.

Dans le Mezzogiorno, un facteur particulièrement important réside toutefois dans la pression exercée par les jeunes sur le marché de l'emploi, avec toutes les conséquences d'ordre économique, social et psychologique qui peuvent découler d'un tel phénomène.

Une part appréciable des réserves de main-d'oeuvre du Mezzogiorno (40 % environ) se compose de personnes sans diplômes ou en possession du seul certificat d'études primaires ; les personnes ayant effectué des études de niveau moyen inférieur constituent 33 % du total, alors que les 27 % restants sont des diplômés et des universitaires. Le contingent de ces derniers n'est pas plus élevé dans le Mezzogiorno que dans le Centre-Nord : la différence se situe plutôt dans la part relative de cette catégorie de chômeurs qui, pour chacune centaine de diplômés et de licenciés, est de 13,1 dans le Mezzogiorno contre 8,5 dans le reste du pays. Au demeurant, une confirmation des difficultés accrues qu'éprouvent les personnes munies de tels titres d'études à trouver un emploi dans le Mezzogiorno se trouve dans la valeur plus faible que présente le groupe en question dans le rapport emploi-population (54,6 % contre 63,4 % dans le Centre-Nord).

En dernière analyse, on peut donc conclure non seulement à une persistance du déséquilibre structurel de l'emploi entre le Mezzogiorno et le reste du pays - même si certains éléments positifs sont apparus au cours des dernières années - mais aussi et surtout à l'impossibilité concrète d'y remédier à brève échéance, face à la complexité de la situation économique et sociale du pays. Ceci est dû tant aux différences du comportement démographique entre le Mezzogiorno et le Centre-Nord, qui amènent à rechercher et à adopter des solutions proportionnellement toujours plus contraignantes, qu'au fait que les apparentes tendances à l'amélioration de la situation dans les régions méridionales sont en réalité liées à des solutions impliquant sur le plan de l'emploi des objectifs d'un niveau et d'un type inacceptables et inacceptés dans d'autres zones du pays.

Il a été fait allusion, en particulier, à la reprise d'une certaine émigration vers le Nord comme solution possible au problème (c'est-à-dire pour éviter la progression du niveau absolu des chômeurs), ou encore à une participa-

Tableau 7
Forces de travail

(en milliers)

Années	Population active						A la recherche d'un emploi	Total des forces de travail
	Agriculture	Industrie au sens restreint	Construction et travaux publics	Services destinés à la vente	Services non destinés à la vente	Total		
	Mezzogiorno							
1970	1 789	971	816	1 457	827	5 860	544	6 404
1971	1 814	970	762	1 450	855	5 853	540	6 393
1972	1 742	971	764	1 464	898	5 821	628	6 449
1973	1 705	999	746	1 476	938	5 841	629	6 470
1974	1 659	1 039	723	1 525	971	5 909	535	6 444
1975	1 595	1 051	715	1 551	1 010	5 920	592	6 512
1976	1 632	1 069	713	1 587	1 028	6 020	654	6 674
1977	1 623	1 080	704	1 631	1 057	6 092	684	6 776
1978	1 592	1 071	701	1 675	1 069	6 126	681	6 807
1979	1 561	1 080	719	1 737	1 094	6 174	764	6 938
			702					
	Centre-Nord							
1970	1 816	4 689	1 217	4 181	1 775	13 678	567	14 245
1971	1 784	4 690	1 136	4 181	1 854	13 645	509	14 214
1972	1 597	4 625	1 092	4 248	1 926	13 488	669	14 157
1973	1 537	4 684	1 064	4 336	1 996	13 617	676	14 293
1974	1 515	4 779	1 053	4 444	2 078	13 869	578	14 447
1975	1 452	4 762	1 036	4 503	2 153	13 906	638	14 544
1976	1 388	4 763	1 015	4 597	2 192	13 955	772	14 727
1977	1 327	4 759	1 004	4 678	2 222	13 990	862	14 852
1978	1 327	4 725	1 015	4 772	2 261	14 100	891	14 991
1979	1 270	4 732	1 018	4 893	2 318	14 240	934	15 174

Tableau 7 (Suite)

Années	Population active						A la recherche d'un emploi	Total des forces de travail
	Agriculture	Industrie au sens restreint	Construction et travaux publics	Services destinés à la vente	Services non destinés à la vente	Total		
	Italie							
1970	3 605	5 660	2 033	5 638	2 602	19 538	1 111	20 649
1971	3 598	5 660	1 900	5 631	2 709	19 498	1 109	20 607
1972	3 339	5 596	1 838	5 712	2 824	19 309	1 297	20 606
1973	3 242	5 683	1 787	5 812	2 934	19 458	1 305	20 763
1974	3 174	5 818	1 768	5 969	3 049	19 778	1 113	20 891
1975	3 047	5 813	1 749	6 054	3 163	19 826	1 230	21 056
1976	3 020	5 832	1 719	6 184	3 220	19 975	1 426	21 401
1977	2 950	5 839	1 705	6 309	3 279	20 082	1 546	21 628
1978	2 919	5 796	1 724	6 447	3 330	20 226	1 572	21 798
1979	2 840	5 812	1 720	6 630	3 412	20 414	1 698	22 112

Source : Emploi - ISTAT, pour 1975-1978 : "Occupati per attività economica e regione" ; pour 1979, estimations de la SVIMEZ sur informations ISTAT.

Chômage - ISTAT, pour 1977, 1978 et 1979, résultats d'enquêtes par sondages sur les forces de travail. Pour les années précédentes, calculs de l'ISTAT pour l'Italie et estimations SVIMEZ pour le Mezzogiorno et le Centre-Nord.

tion réduite au monde du travail de certaines tranches de population juvénile et féminine, ce qui contribuera peut-être à atténuer la poussée de l'offre, mais donnera sans aucun doute une acuité encore plus grande aux graves tensions sociales qui existent déjà dans cette zone du pays.

A l'intérieur même du Mezzogiorno, les déséquilibres du marché du travail sont d'ailleurs encore plus accentués dans certaines régions où les tensions sociales sont plus fortes et les possibilités de travail plus rares ; c'est le cas de la Sardaigne où, en 1979, les chômeurs représentaient 14,3 % des forces de travail, de la Calabre où ce même pourcentage était de 13 %, de la Campanie (12,1 %), de la Basilicate (11,8 %).

Tableau 8

Population active ayant un emploi par secteurs d'activité économique et par région en 1970

Régions	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie au sens étroit	Construction et travaux publics	Services destinés à la vente	Services non destinés à la vente	Total
	(en milliers)					
Abruzzes	130	79	52	96	54	411
Molise	56	15	13	21	14	119
Campanie	412	305	213	407	219	1 556
Pouilles	420	202	116	271	143	1 152
Basilicate	79	31	38	38	25	211
Calabre	204	61	128	133	78	604
Sicile	379	214	198	366	210	1 367
Sardaigne	109	64	58	125	84	440
MEZZOGIORNO	1 789	971	816	1 457	827	5 860
CENTRE-NORD	1 816	4 689	1 217	4 181	1 775	13 678
ITALIE	3 605	5 660	2 033	5 638	2 602	19 538
	(en %)					
Abruzzes	31,6	19,2	12,7	23,4	13,1	100,0
Molise	47,1	12,6	10,9	17,6	11,8	100,0
Campanie	26,5	19,6	13,7	26,1	14,1	100,0
Pouilles	36,5	17,5	10,1	23,5	12,4	100,0
Basilicate	37,4	14,7	18,0	18,0	11,9	100,0
Calabre	33,8	10,1	21,2	22,0	12,9	100,0
Sicile	27,7	15,6	14,5	26,8	15,4	100,0
Sardaigne	24,8	14,5	13,2	28,4	19,1	100,0
MEZZOGIORNO	30,5	16,6	13,9	24,9	14,1	100,0
CENTRE-NORD	13,3	34,3	8,9	30,5	13,0	100,0
ITALIE	18,4	29,0	10,4	28,9	13,3	100,0

Source : ISTAT, Occupati per attività economica e regione 1970-1979, Collana di informazioni.

Tableau 9

Population active ayant un emploi par secteurs d'activité économique et par région en 1975

Régions	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie au sens étroit	Construction et travaux publics	Services destinés à la vente	Services non destinés à la vente	Total
	(en milliers)					
Abruzzes	118	93	45	102	66	424
Molise	48	18	13	22	17	118
Campanie	334	333	174	438	263	1 542
Pouilles	411	226	115	293	185	1 230
Basilicate	81	33	35	40	32	221
Calabre	165	60	105	139	107	576
Sicile	352	218	170	390	239	1 369
Sardaigne	86	70	56	128	100	440
MEZZOGIORNO	1 595	1 051	713	1 552	1 009	5 920
CENTRE-NORD	1 452	4 762	1 036	4 503	2 153	13 906
ITALIE	3 047	5 813	1 749	6 055	3 162	19 826
	(en %)					
Abruzzes	27,8	21,9	10,6	24,1	15,6	100,0
Molise	40,7	15,3	11,0	18,6	14,4	100,0
Campanie	21,7	21,6	11,3	28,4	17,0	100,0
Pouilles	33,4	18,4	9,4	23,8	15,0	100,0
Basilicate	36,7	14,9	15,8	18,1	14,5	100,0
Calabre	28,7	10,4	18,2	24,1	18,6	100,0
Sicile	25,7	15,9	12,4	28,5	17,5	100,0
Sardaigne	19,6	15,9	12,7	29,1	22,7	100,0
MEZZOGIORNO	26,9	17,8	12,0	26,2	17,1	100,0
CENTRE-NORD	10,4	34,2	7,5	32,4	15,5	100,0
ITALIE	15,4	29,3	8,8	30,5	16,0	100,0

Source : ISTAT - Occupati per attività economica e regione 1970-1979, Collana di informazioni.

Tableau 10

Population active ayant un emploi par secteurs d'activité économique et par régions en 1979

Régions	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie au sens étroit	Construction et travaux publics	Services destinés à la vente	Services non destinés à la vente	Total
	(en milliers)					
Abruzzes	105	93	42	114	73	427
Molise	47	19	12	25	19	122
Campanie	332	349	172	497	281	1 631
Pouilles	394	232	120	321	201	1 268
Basilicate	77	33	35	45	35	225
Calabre	179	62	98	149	116	604
Sicile	335	221	166	437	260	1 419
Sardaigne	92	71	56	149	109	477
MEZZOGIORNO	1 561	1 080	701	1 737	1 094	6 173
CENTRE-NORD	1 279	4 732	1 019	4 893	2 318	14 241
ITALIE	2 840	5 812	1 720	6 630	3 412	20 414
	(en %)					
Abruzzes	24,6	21,8	9,8	26,7	17,1	100,0
Molise	38,5	15,6	9,8	20,5	15,6	100,0
Campanie	20,4	21,4	10,5	30,5	17,2	100,0
Pouilles	31,1	18,3	9,5	25,3	15,8	100,0
Basilicate	34,2	14,6	15,6	20,0	15,6	100,0
Calabre	29,6	10,3	16,2	24,7	19,2	100,0
Sicile	23,6	15,6	11,7	30,8	18,3	100,0
Sardaigne	19,3	14,9	11,7	31,2	22,9	100,0
MEZZOGIORNO	25,3	17,5	11,4	28,1	17,7	100,0
CENTRE-NORD	9,0	33,2	7,2	34,3	16,3	100,0
ITALIE	13,9	28,5	8,4	32,5	16,7	100,0

Source : ISTAT, Occupati per attività economica e regione, 1970-1979, Collana di informazioni.

Tableau 11

Taux annuels moyens de variation de l'emploi régional

(en %)

Régions	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie au sens restreint	Construction et travaux publics	Services destinés à la vente	Services non destinés à la vente	Total
1970-1975						
Abruzzes	- 1,9	3,3	- 2,9	1,2	4,1	0,6
Molise	- 3,0	3,7	n.e.	0,9	4,0	- 0,2
Campanie	- 4,1	1,8	- 4,0	1,5	3,7	- 0,2
Pouilles	- 0,4	2,3	- 0,2	1,6	5,3	1,3
Basilicate	0,5	1,3	- 1,6	1,0	5,1	0,9
Calabre	- 4,1	- 0,3	- 3,9	0,9	6,5	- 0,9
Sicile	- 1,5	0,4	- 3,0	1,3	2,6	0,03
Sardaigne	- 4,6	1,8	- 0,7	0,5	3,5	n.e.
MEZZOGIORNO	- 2,3	1,6	- 2,7	1,3	4,1	0,2
CENTRE-NORD	- 4,4	0,3	- 3,2	1,5	3,9	0,3
ITALIE	- 3,3	0,5	- 3,0	1,4	4,0	0,3
1975-1979						
Abruzzes	- 2,9	n.e.	- 1,7	2,8	2,6	0,2
Molise	- 0,5	1,4	- 2,0	3,2	2,8	0,8
Campanie	- 0,2	1,2	- 0,3	3,2	1,7	1,4
Pouilles	- 1,1	0,7	1,1	2,3	2,1	0,8
Basilicate	- 1,3	n.e.	n.e.	3,0	2,3	0,4
Calabre	2,1	0,8	- 1,7	1,8	2,0	1,2
Sicile	- 1,2	0,3	- 0,6	2,9	2,1	0,9
Sardaigne	1,7	0,4	n.e.	3,9	2,2	2,0
MEZZOGIORNO	- 0,5	0,7	- 0,4	2,9	2,0	1,1
CENTRE-NORD	- 3,1	- 0,2	- 0,4	2,1	1,9	0,6
ITALIE	- 1,7	- 0,004	- 0,4	2,3	1,9	0,7
1970-1979						
Abruzzes	- 2,3	1,8	- 2,3	1,9	3,4	0,4
Molise	- 1,9	2,7	- 0,9	2,0	3,5	0,3
Campanie	- 2,4	1,5	- 2,3	2,2	2,8	0,5
Pouilles	- 0,7	1,6	0,4	1,9	3,9	1,1
Basilicate	- 0,3	0,7	- 0,9	1,9	3,8	0,7
Calabre	- 1,4	0,2	- 2,9	1,3	4,5	-
Sicile	- 1,4	0,4	- 1,9	2,0	2,4	0,4
Sardaigne	- 1,9	1,2	- 0,4	2,0	2,9	0,9
MEZZOGIORNO	- 1,5	1,2	- 1,7	2,0	3,2	0,6
CENTRE-NORD	- 3,8	0,1	- 2,0	1,8	3,0	0,4
ITALIE	- 2,6	0,3	- 1,8	1,8	3,1	0,5

n.e. = non estimé.

Tableau 12

Bilan du marché du travail pour les années 1970-1975-1979

(en milliers)

	1970	1975	1979	Augmentations		
				1970- 1975	1975- 1979	1970- 1979
Mezzogiorno						
Forces de travail	6 404,0	6 512,0	6 938,0	108	426	534
Emploi	5 860,0	5 920,0	6 174,0	60	254	314
Déséquilibre demande offre	544,0	592,0	764,0	48	172	220
Taux de chômage	8,5	9,1	11,1			
Centre-Nord						
Forces de travail	14 245,0	14 544,0	15 174,0	299	630	929
Emploi	13 678,0	13 906,0	14 240,0	228	334	562
Déséquilibre demande offre	567,0	638,0	934,0	71	296	367
Taux de chômage	4,0	4,4	6,2			
Italie						
Forces de travail	20 649,0	21 056,0	22 112,0	407	1 056	1 463
Emploi	19 538,0	19 826,0	20 414,0	288	588	876
Déséquilibre demande offre	1 111,0	1 230,0	1 698,0	119	468	587
Taux de chômage	5,3	5,8	7,7			

Tableau 13

Déséquilibre du marché du travail par régions

(en milliers)

Régions	1977				1979			
	Forces de travail	Emploi	Déséquilibre		Forces de travail	Emploi	Déséquilibre	
			Valeur absolue	%			Valeur absolue	%
Abruzzes	453	412	41	9,1	472	426	46	9,7
Molise	134	124	10	7,5	136	123	13	9,6
Campanie	1 780	1 596	184	10,3	1 858	1 632	226	12,1
Pouilles	1 399	1 288	111	7,9	1 392	1 268	124	8,9
Basilicate	245	221	24	9,8	254	224	30	11,8
Calabre	687	598	89	13,0	694	604	90	13,0
Sicile	1 556	1 391	165	10,6	1 574	1 419	155	9,8
Sardaigne	522	462	60	11,5	558	478	80	14,3
MEZZOGIORNO	6 776	6 092	684	10,1	6 938	6 174	764	11,0
CENTRE-NORD	14 852	13 990	862	5,8	15 174	14 240	934	6,2
ITALIE	21 628	20 082	1 546	7,1	22 112	20 414	1 698	7,7

Source : ISTAT, Occupati per attività economica e regione 1970-1979, Collana di informazioni.

ISTAT, Rilevazioni delle forze di lavoro media 77 et 79, Bollettino mensile di statistica.

Tableau 14

Taux d'activité par tranche d'âges et par régions - moyenne 1980

Régions	14-25	25-29	30-49	50-59	60-64	65-70	plus de 70
	Hommes						
Abruzzes	40,6	91,4	97,5	84,4	54,2	27,8	13,5
Molise	50,0	90,0	97,4	80,0	42,9	27,3	8,3
Campanie	44,3	90,9	97,4	85,0	39,5	15,5	5,3
Pouilles	49,8	94,7	97,9	81,9	43,9	14,8	3,4
Basilicate	46,3	94,4	97,3	84,8	40,0	23,5	10,5
Calabre	43,2	88,1	95,7	77,6	37,8	13,5	5,4
Sicile	46,9	95,1	97,3	86,7	48,1	17,6	4,9
Sardaigne	51,0	92,0	96,8	78,2	46,7	28,6	12,8
MEZZOGIORNO	46,3	92,6	97,3	83,4	44,0	18,3	6,4
ITALIE	48,7	93,7	97,8	82,9	37,6	18,2	7,2
	Femmes						
Abruzzes	37,3	56,4	46,3	37,8	14,3	13,9	3,7
Molise	36,0	54,5	53,7	45,5	22,2	9,1	6,7
Campanie	30,8	43,9	36,9	30,5	11,6	5,6	1,9
Pouilles	32,7	42,3	39,6	29,7	10,0	3,6	1,8
Basilicate	37,0	52,6	54,5	40,0	18,2	11,8	4,8
Calabre	25,3	45,1	42,7	28,7	12,2	3,3	1,1
Sicile	21,5	30,8	27,1	20,5	7,4	3,3	1,3
Sardaigne	34,2	41,8	31,2	18,8	11,1	5,3	1,9
MEZZOGIORNO	29,2	41,2	36,5	27,9	11,0	5,3	2,0
ITALIE	39,9	52,9	41,2	26,8	10,5	5,4	2,4
	Total						
Abruzzes	38,7	73,0	71,5	60,1	32,7	20,8	8,8
Molise	42,9	71,4	75,0	59,5	33,3	21,7	7,4
Campanie	37,5	66,5	66,6	56,3	24,9	10,1	3,3
Pouilles	41,0	67,0	67,7	55,4	26,5	9,1	2,5
Basilicate	41,7	75,0	74,8	60,9	33,3	17,6	7,5
Calabre	34,4	65,9	69,0	51,5	24,4	7,1	2,7
Sicile	33,5	61,0	61,7	52,3	26,3	10,3	3,0
Sardaigne	42,2	65,7	62,9	47,2	28,1	16,2	6,9
MEZZOGIORNO	37,5	65,8	66,2	54,4	26,7	11,5	4,0
ITALIE	44,3	72,7	69,0	53,8	23,3	11,4	4,4

1.3. Le produit intérieur brut

Au cours de la décennie 1970-1979, le produit intérieur brut a progressé, en termes monétaires, au taux annuel moyen de 17,9 % dans le Mezzogiorno et de 17,4 % dans le Centre-Nord ; compte tenu des taux d'inflation correspondants (14,2 % en moyenne annuelle dans les régions méridionales, contre 14 % dans

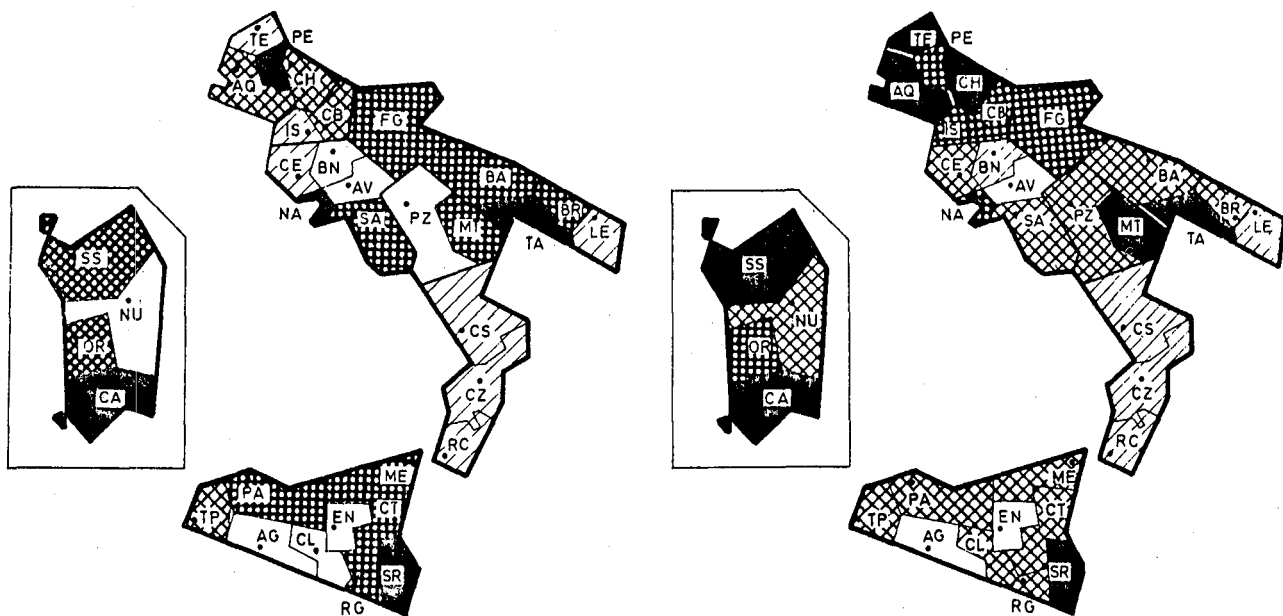
Figure 1

Valeur ajoutée totale au coût des facteurs par habitant

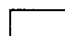

Indices Mezzogiorno = 100

Année 1963

Année 1978



Indices

-  Jusqu'à 70
-  de 71 à 90
-  de 91 à 100
-  de 101 à 110
-  + de 110

Source : UNIONCAMERE, Rome 1980.

Tableau 15
Produit intérieur brut (aux prix du marché) de
1970 à 1979 par répartition géographique

(en milliards de LIT)					
Répartition	1961*	1970*	1970	1974	1979
Prix courants					
Centre-Nord	18 910,8	45 199,6	48 155,7	84 506,1	204 018,0
Mezzogiorno	5 378,2	13 061,4	14 727,3	26 212,9	64 850,0
ITALIE	24 289,0	58 261,0	62 833,0	110 719,0	268 868,0
Prix constants					
Centre-Nord	21 599,3	34 578,6	48 155,7	56 184,5	62 712,0
Mezzogiorno	6 311,7	9 902,4	14 723,3	17 340,5	19 575,0
ITALIE	27 911,0	44 481,0	62 879,0	73 525,0	82 287,0
Répartition (en%)					
Prix courants					
Centre-Nord	77,9	77,6	76,6	76,3	75,9
Mezzogiorno	22,1	22,4	23,4	23,7	24,1
ITALIE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Prix constants					
Centre-Nord	77,4	77,7	76,6	76,4	76,2
Mezzogiorno	22,6	22,3	23,4	23,6	23,8
ITALIE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux annuel moyen de variation					
	61/70*	70/79	70/74	74/79	
Prix courants					
Centre Nord	10,2	17,4	15,1	19,3	
Mezzogiorno	10,4	17,9	15,5	19,9	
ITALIE	10,2	17,5	15,2	19,4	
Prix constants					
Centre-Nord	5,4	3,0	3,9	2,2	
Mezzogiorno	5,1	3,2	4,2	2,5	
ITALIE	5,3	3,0	4,0	2,3	

Tableau 15 (Suite)

(en milliers de LIT)

Répartition	PIB/habitant				
	1961*	1970*	1970	1974	1979
Centre-Nord	673,1	960,0	1 365,2	1 553,2	1 706,3
Mezzogiorno	339,7	509,9	980,5	890,5	966,8
ITALIE	550,8	813,4	1 149,9	1 321,3	1 443,7

* Ancienne série aux prix de 1963.

Source : Istat.

les régions septentrionales), il apparaît qu'en termes réels le PIB a augmenté dans le Mezzogiorno à un taux moyen de 3,2 % par an supérieur de deux dixièmes de point à peine à celui enregistré dans le Centre-Nord. Si l'on scinde cette décennie en deux intervalles de temps, l'un qui s'étend de 1970 à 1974 et l'autre de 1974 à 1979, ce dernier apparaît caractérisé, pour les deux zones, par un rythme uniformément ralenti par rapport à la période précédente, phénomène imputable aux effets de la crise énergétique survenue à la fin de 1973.

Le pourcentage du PIB du Mezzogiorno par rapport au total national est, de toute façon, resté relativement stable au cours des deux périodes considérées ; environ 23,5 %, avec une marge de fluctuation d'un point en plus ou en moins.

Cette parité des rythmes de croissance, mesurés en termes relatifs tant pour les années les plus lointaines que pour celles plus récentes, traduit toutefois, vu la différence des niveaux de départ, une évolution peu satisfaisante au regard de l'objectif consistant à réduire, en termes absolus, l'écart entre les deux grandes zones du pays.

Il faut cependant considérer que les données agrégées sur la situation du Mezzogiorno, bien qu'elles confirment la persistance de l'écart par rapport au Centre-Nord, dénotent des changements significatifs par rapport aux conditions qui régissaient initialement les territoires méridionaux. Elles masquent, par ailleurs, des différenciations dans le rythme de croissance de certaines zones qui ont atteint ou sont sur le point d'atteindre des niveaux de développement analogues à ceux des territoires septentrionaux accentuant encore les disparités entre les zones plus ou moins développées du Mezzogiorno (voir fig. 1).

Il est à noter que les importations nettes ont contribué à la formation des ressources globales du Mezzogiorno pour une part égale en moyenne à 18,9 % du PIB et à 15,9 % des ressources globales de la zone dans la période 1970-1979, selon une tendance lentement décroissante qui, étant donné l'évolution des investissements durant la même période, n'autorise toutefois aucun optimisme

Tableau 16

Valeur ajoutée (au coût des facteurs) par répartition géographique
et par branches d'activité économique de 1970 à 1979

Branches	(Milliards de LIT)				Taux de variation annuel moyen				
	1961*	1970*	1970	1974	1979	1961/ 1970*	1970/ 1979	1970/ 1974	1974/ 1979
	Centre-Nord								
Agriculture	2 303,6	2 735,8	3 031,0	3 145,5	3 509,0	1,9	1,6	0,9	2,2
Industrie	6 389,7	12 003,3	15 433,9	18 835,5	21 163,0	7,3	3,6	5,1	2,4
Construction	1 440,7	1 669,9	3 539,0	3 551,7	3 215,0	1,7	- 1,1	0,9	- 2,0
Services	8 745,2	13 668,1	22 352,6	26 284,9	29 887,0	6,1	3,3	4,1	2,6
TOTAL	18 879,2	30 077,1	44 406,5	51 817,6	57 774,0	5,3	3,0	3,9	2,2
	Mezzogiorno								
Agriculture	1 490,4	1 811,2	2 275,0	2 338,5	2 621,0	2,2	1,6	0,7	2,3
Industrie	951,3	1 801,7	2 642,1	3 345,5	3 890,0	7,4	4,4	6,1	3,1
Construction	478,3	917,1	1 454,0	1 530,3	1 580,0	7,5	0,9	1,3	0,6
Services	3 043,8	4 701,9	7 659,4	9 312,1	10 505,0	5,0	3,6	5,0	2,4
TOTAL	5 963,8	9 231,9	14 030,5	16 526,4	18 596,0	5,0	3,2	4,2	2,4
	Italie								
Agriculture	3 794,0	4 547,0	53 560,0	5 484,0	6 130,0	2,0	1,5	0,6	2,3
Industrie	7 341,0	13 805,0	18 076,0	22 181,0	25 053,0	7,3	3,7	5,2	2,5
Construction	1 919,0	2 587,0	4 993,0	5 082,0	4 795,0	3,4	- 0,4	0,4	- 1,2
Services	11 789,0	18 370,0	30 012,0	35 597,0	40 392,0	5,1	3,4	4,4	2,6
TOTAL	24 843,0	39 309,0	58 437,0	68 344,0	76 370,0	5,2	3,0	4,0	2,2

* Ancienne série au coût des facteurs.

Source : Istat.

Tableau 17

Répartition en pourcentage de la valeur ajoutée (au coût des facteurs)
par répartition géographique et par branches d'activité économique

(Italie = 100)

Branches	Valeur ajoutée				
	1961*	1970*	1970	1974	1979
Centre-Nord					
Agriculture	60,7	60,2	56,6	57,4	57,2
Industrie	87,0	86,9	85,4	84,9	84,5
Construction	75,1	64,5	70,9	69,9	67,0
Services	74,2	74,4	74,5	73,8	74,0
TOTAL	76,0	76,5	76,0	75,8	75,7
Mezzogiorno					
Agriculture	39,3	39,8	43,4	42,6	42,8
Industrie	13,0	13,1	14,6	15,1	15,5
Construction	24,9	35,5	29,1	30,1	33,0
Services	25,8	25,6	25,5	26,2	26,0
TOTAL	24,0	23,5	24,0	24,2	24,3

* Ancienne série au coût des facteurs.

Source : Istat.

quant à la capacité d'auto-alimentation acquise par le système méridional (cf. tableau 19).

En ce qui concerne la valeur ajoutée par secteur il faut relever que, dans le Mezzogiorno :

- l'accroissement de la valeur ajoutée dans l'industrie au sens étroit dépasse de près d'un point (4,4 % contre 3,6 %) l'augmentation annuelle moyenne enregistrée dans le Centre-Nord, sans avoir été influencé par la crise de 1975 ;
- la valeur ajoutée dans le secteur des services progresse à un rythme légèrement supérieur à celui du Centre-Nord (3,6 % contre 3,3 %) en raison d'une nette inversion de tendance enregistrée au cours des cinq dernières années, lorsque le rythme de croissance dans le Mezzogiorno est devenu inférieur à celui du territoire central et septentrional ;

- la valeur ajoutée dans le secteur de la construction parvient à échapper dans une certaine mesure à la récession enregistrée dans le reste du pays (0,9 % contre - 1,1 %) ;
- la valeur ajoutée dans le secteur agricole progresse de pair avec celle de l'ensemble du pays, à un rythme moyen de 1,6 %, encore que cette évolution masque le fait que, dans les cinq dernières années, ce secteur a réussi à surmonter la stagnation qui l'avait marqué jusqu'en 1974.

Cette diversification des rythmes de croissance de la valeur ajoutée n'a toutefois qu'à peine modifié la structure territoriale des différents secteurs de production : l'agriculture méridionale conserve en effet l'incidence la plus forte (42,8 %), la plus faible étant celle de l'industrie (15,5 %), même si la tendance va dans le sens d'une diminution pour la première et d'un accroissement pour la seconde.

En ce qui concerne plus particulièrement 1979, on a pu noter que les facteurs qui ont influé sur l'évolution de l'économie italienne (1) ont eu un impact plus prononcé dans le Mezzogiorno, y rendant possible une augmentation du produit brut de 5,6 %, taux notablement plus élevé que celui enregistré en moyenne dans cette zone entre 1970 et 1978. Cette augmentation, supérieure d'un point environ à celle observée dans le Centre-Nord, ne modifie toutefois pas la tendance qui, au travers d'une alternance des écarts en plus ou en moins, s'exprime dans les deux zones par des taux de croissance du PIB assez comparables entre eux à moyenne échéance (2).

Tous les secteurs productifs ont contribué à l'expansion de l'économie méridionale, avec les différences plus marquées, par rapport au Centre-Nord, pour le secteur agricole (augmentation de 6,9 contre 3,5 %) et pour le secteur de la construction et des travaux publics (respectivement 4,4 % et 0,8 %), mais tout aussi significatives en ce qui concerne les activités industrielles (8 % contre 6,9 %) et aux services (4,5 % contre 3,4 %).

Le taux de croissance élevé qui a caractérisé le Mezzogiorno à la fin de la décennie tire son origine de l'évolution de l'économie italienne, qui a privilégié certains facteurs de production dont est relativement mieux dotée la zone méridionale.

En perspective, ces facteurs ne renforcent toutefois pas notre position sur le plan de la division internationale du travail à laquelle nous poussent l'intensification de la compétition au niveau mondial et les difficultés de rééquilibrage de notre appareil de production (3). Ainsi, l'augmentation sen-

(1) En 1979, l'économie italienne a enregistré des taux de croissance du produit brut et de l'emploi nettement supérieurs à ceux qui avaient été prévus au début de l'année. Ce résultat est dû à un ensemble de circonstances favorables qui s'inscrivent toutefois dans un contexte caractérisé, même hors du système économique italien, par l'existence de certaines difficultés et incertitudes.

(2) Par ailleurs, la plus forte croissance de la population méridionale a compensé la différence qui s'est créée dans le développement du produit intérieur brut, de sorte qu'en termes de revenu par tête l'écart entre les deux zones est resté pratiquement inchangé en 1979.

(3) Svimez, Rapporto 1980 sull'economia del Mezzogiorno.

Tableau 18

Indicateurs de production des régions méridionales en 1979

Indicateurs	Unité de mesure	Abruz- zes	Molise	Campa- nie	Pouil- les	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sar- daigne	Mezzo- giorno	Italie
Produit intérieur brut		1 324	331	3 868	5 215	1 648	581	4 694	1 733	19 395	82 379
Valeur ajoutée agriculture, sylviculture et pêche	milliards LIT 1970	190	51	572	601	278	106	648	174	2 621	6 130
Valeur ajoutée industrie		492	108	1 365	1 619	455	247	1 467	597	6 347	34 996
Production de ciment	milliers de t	1 221	299	3 182	2 563	1 505	524	3 854	1 475	14 623	39 283
Production d'énergie électrique	millions Kwh	2 517	191	10 675	3 199	8 632	782	13 481	8 728	46 205	172 747
Production de fonte	milliers de t	-	-	7 160	1 043	-	-	-	-	8 203	11 327
Production d'acier	milliers de t	51	101	7 641	1 340	-	-	236	94	9 463	24 250
Production laminés à chaud	milliers de t	53	-	6 211	837	-	-	217	89	7 407	20 411

Variations en pourcentages

Indicateurs	Abruz- zes	Molise	Campa- nie	Pouil- les	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sar- daigne	Mezzo- giorno	Centre- Nord	Italie
Produit intérieur brut	5,5	5,4	5,5	4,8	5,8	5,1	4,9	5,1	5,2	4,9	5,0
Valeur ajoutée agriculture, sylviculture et pêche	5,6	8,5	7,7	-	3,0	40,4	- 0,2	13,7	6,6	3,4	4,8
Valeur ajoutée industrie	6,3	7,1	6,5	5,8	6,9	6,1	5,7	6,0	6,1	5,8	5,9
Production de ciment	3,9	8,3	- 5,7	6,4	4,2	3,6	4,4	6,2	3,0	2,2	2,5

Production d'énergie électrique	2,2	- 8,6	3,4	14,3	- 9,4	0,2	5,9	- 2,0	4,3	2,8	3,2
Production de fonte	-	-	- 7,5	- 0,7	-	-	-	-	- 1,6	4,1	- 0,1
Production d'acier	- 43,3	- 3,8	- 11,4	- 3,3	-	-	23,6	- 20,3	- 4,8	3,1	- 0,1
Production laminés à chaud	- 17,2	-	6,5	1,6	-	-	16,7	- 11,0	1,8	3,0	2,6

Structure en pourcentage

Indicateurs	Abruzzes	Molise	Campanie	Pouilles	Basilicate	Calabre	Sicile	Sar-daigne	Mezzo-giorno	Italie
Produit intérieur brut	1,61	0,40	6,33	4,70	0,71	2,00	5,70	2,10	23,55	100,00
Valeur ajoutée agriculture, sylviculture et pêche	3,10	0,83	9,80	9,33	1,73	4,54	10,57	2,84	42,74	100,00
Valeur ajoutée industrie	1,41	0,30	4,63	3,90	0,71	1,30	4,19	1,71	18,15	100,00
Production de ciment	3,11	0,76	6,52	8,10	1,33	3,83	9,81	3,75	37,21	100,00
Production d'énergie électrique	1,46	0,11	1,85	6,18	0,45	5,00	1,80	3,89	26,74	100,00
Production de fonte	-	-	9,21	63,21	-	-	-	-	72,42	100,00
Production d'acier	0,21	0,42	5,53	31,51	-	-	0,97	0,39	39,02	100,00
Production laminés à chaud	0,26	-	4,10	30,43	-	-	1,06	0,44	36,29	100,00

Source : SVIMEZ 1980.

Tableau 19
Taux annuels moyens de variation des rémunérations
des salariés par branche de 1970 à 1979

Régions	Biens et services destinés à la vente						Servi- ces non desti- nés à la vente
	Agri- cul- ture, sylvi- cultu- re et pêche	Industrie				Servi- ces	
		Pro- duits éner- gési- ques	Pro- duits de la trans- forma- tion indus- tri- elle	Cons- truc- tion	Total indus- trie		
Abruzzes	26,1	18,7	24,2	15,6	20,8	22,9	19,9
Molise	30,9	18,8	26,3	18,4	22,2	21,9	20,2
Campanie	24,7	17,7	23,0	18,7	21,3	21,5	19,5
Pouilles	20,5	17,3	23,3	22,8	22,7	22,0	20,7
Basilicate	27,6	17,3	21,6	19,3	20,1	23,6	20,7
Calabre	17,4	19,8	22,3	16,7	18,2	21,0	21,9
Sicile	22,9	21,3	21,0	19,5	20,4	20,2	18,0
Sardaigne	21,1	12,8	22,5	19,7	19,6	21,9	19,3
MEZZOGIORNO	21,8	17,9	22,7	19,1	20,9	21,3	19,6
ITALIE	21,3	16,3	19,0	17,4	18,6	20,6	19,1

sible de la valeur ajoutée agricole du Mezzogiorno n'est-elle pas redevable à un développement intensif de la zootechnie, auquel est due, dans une large mesure, la tendance positive à moyen terme (2,9 % en moyenne annuelle au cours de la dernière décennie), mais à une expansion des productions méditerranéennes (7 à 8 % d'accroissement par rapport à 1978), qui n'est certainement pas imputable aux meilleures conditions de marché, assurées par le volet méditerranéen de la politique agricole commune, mais qui reflète simplement l'effet de conditions climatiques favorables ; de plus, l'évolution a été directement influencée par la forte augmentation des aides à la production, qui a favorisé tout particulièrement le Mezzogiorno (nette d'impôts, la production brute commercialisable a progressé de 5 %, taux qui n'est certes pas négligeable).

Tableau 20

Importations nettes de 1970 à 1979 par répartition géographique

Répartition	(milliards de LIT)				
	1961*	1970*	1970	1974	1979
	Prix courants				
Centre-Nord	- 1 226,7	- 3 423,2	- 2 635,1	- 905,5	- 9 121,0
Mezzogiorno	1 138,7	3 064,2	3 081,1	7 087,5	10 949,0
ITALIE	- 88,0	- 359,0	446,0	6 182,0	1 828
	Prix constants				
Centre-Nord	- 1 359,5	- 2 852,8	- 2 635,1	- 3 779,7	- 6 257
Mezzogiorno	1 220,5	2 418,8	3 085,1	3 597,7	3 068
ITALIE	- 139,0	- 434,0	446,0	- 182,0	- 3 189,0

Source : Istat.

* Ancienne série : - au prix du marché,
- au prix de 1963.

En ce qui concerne les activités industrielles, la plus forte croissance de valeur ajoutée du Mezzogiorno peut être attribuée, pour l'essentiel, à l'existence, dans les régions méridionales, d'un grand nombre de productions favorisées par la conjoncture, tels que les produits alimentaires, les textiles et l'habillement : en effet, la contribution de ces activités à l'augmentation du volume de valeur ajoutée des activités de transformation industrielle a été de 50 % dans le Mezzogiorno contre 43 % dans le Centre-Nord.

Dans le secteur de la construction, la reprise observée dans le Mezzogiorno en 1979, et qui a succédé à une évolution particulièrement médiocre en 1978, tire en grande partie son origine de l'intervention publique, tandis que la stagnation persiste dans l'édilité privée. La situation s'est donc aggravée dans le domaine du logement, notamment à l'intérieur des zones à forte densité de population et dans les communes étendues, où l'on note les plus grandes carences. En 1979 précisément, le nombre d'habitations terminées a diminué de 27,9 % par rapport à 1978, contre 8,4 % dans le Centre-Nord, la régression la plus sensible s'étant produite en Sicile (- 65,8 %), en Sardaigne (- 44,4 %), dans la Basilicate (- 33,1 %) et la Campanie (- 19,7 %).

1.4. Les investissements

Au cours de la décennie 1970-1979, alors que la conjoncture générale a subi de profondes mutations par rapport aux années 60, le Mezzogiorno, tout en

"résistant" sur le front des revenus, a accusé un net ralentissement des processus d'accumulation, selon une tendance d'évolution qui, tout en suivant le profil, s'est maintenue constamment en deçà de celle du Centre-Nord.

En effet, dans les régions méridionales, les investissements bruts ont régulièrement diminué, à raison de 0,1 % l'an, tandis que le Centre-Nord enregistre une croissance annuelle moyenne de 0,7 %. Si, au cours de la sous-période 1970-1974, l'évolution a été comparable dans les deux zones (+ 3,7 % en moyenne annuelle, mais ceci implique déjà pour le Centre-Nord une accélération et pour le Mezzogiorno un brusque ralentissement par rapport aux rythmes d'accumulation de la décennie précédente), de 1974 à 1977 le taux négatif du Mezzogiorno (- 3 % en moyenne annuelle) a été pratiquement double de celui du Centre-Nord (- 1,6 % en moyenne annuelle). Les investissements dans le Sud représentaient donc en fin de période 28,7 % des investissements réalisés dans l'ensemble du pays, c'est-à-dire une part inférieure d'un point et demi à celle notée au début de la décennie ; rapportés à ceux du Centre-Nord, ces investissements sont passés au cours de la même période de près de 49 % à un jeu plus de 40 %.

En termes qualitatifs, l'évolution des investissements peut s'illustrer comme suit :

- a) par rapport au Centre-Nord, l'ampleur des variations "cycliques" est plus accusée ; cependant, si, en ce qui concerne les variations vers le haut, ce phénomène est redevable à un moindre développement de l'appareil de production dans la zone méridionale, pour les variations vers le bas il témoigne plutôt de l'impact pénalisant qui résulte de la priorité donnée aux investissements de reconversion et de restructuration par rapport aux investissements neufs ainsi qu'à la concentration dans le Mezzogiorno des "points de crise" ;
- b) face à une telle situation, l'investissement public non seulement n'a fourni aucun rapport substantiel au soutien des processus d'accumulation (déjà au cours de la période 1970-1974 les investissements en services non marchands marquaient une stagnation en termes réels), mais a même concouru, encore que dans une mesure limitée, au résultat négatif global : la part croissante des infrastructures dans la composition des investissements fixes résulte donc en fait d'une plus lente contraction de cet agrégat.

En 1979 également, la croissance des investissements a été moins forte dans le Mezzogiorno que dans le Centre-Nord (4,2 % contre 4,7 %). La faiblesse de la reprise, surtout dans le Mezzogiorno, est largement imputable au secteur industriel : en dépit de l'accroissement de 12 % en volume par rapport à 1978 (10,5 % dans le Centre-Nord), le niveau atteint par les investissements industriels n'a égalé, dans la zone méridionale, que 60 % à peine de celui réalisé en moyenne pour 1973-1974, alors qu'il avait été de près de 100 % dans le reste du pays (1).

Il semble donc se confirmer que, dans le Centre-Nord, les investissements ont essentiellement servi à la restructuration de l'appareil productif, avec des résultats appréciables bien que inférieurs à ceux enregistrés au cours de la même période dans les autres pays de la CEE, tant sur le plan de la producti-

(1) SVIMEZ, Rapporto 1980.

Tableau 21

Investissements bruts par répartition géographique

Répartition	1961*	1970*	1970	1974	1979
	<u>Milliards de LIT</u>				
Centre-Nord	5 107,0	6 855,5	10 111,3	11 712,7	10 808,0
Mezzogiorno	1 632,0	2 869,5	4 399,7	5 080,3	4 358,0
ITALIE	6 739,0	9 725,0	14 511,0	16 793,0	15 166,0
	<u>Valeurs en pourcentage</u>				
Centre-Nord	75,8	70,5	69,7	69,8	71,3
Mezzogiorno	24,2	29,5	30,3	30,2	28,7
ITALIE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Répartition	Taux de variation annuelle moyen			
	1961/ 1970*	1970/ 1979	1970/ 1974	1974/ 1979
Centre-Nord	3,3	0,7	3,7	- 1,6
Mezzogiorno	6,5	- 0,1	3,7	- 3,0
ITALIE	4,2	0,5	3,7	- 2,0

Source : Istat.

* Ancienne série aux prix de 1963.

tivité horaire que sur celui de l'utilisation des forces de travail déjà occupées. Dans le Mezzogiorno, en revanche, la croissance semble avoir un caractère essentiellement quantitatif, ce qui laisse dans une large mesure irrésolus les problèmes posés par l'adaptation de l'appareil de production aux nouvelles conditions. Il convient, en outre, de signaler la persistance de crises au sein d'entreprises de certains secteurs qui revêtent une importance majeure dans la structure industrielle méridionale (1).

(1) A cet égard, il faut souligner que le niveau de productivité de l'industrie du Centre-Nord est supérieur de plus de 30 % à celui de l'industrie méridionale.

1.5. La consommation énergétique

La récente prise en compte de la consommation énergétique intérieure comme indicateur de développement d'une région déterminée ou d'un groupe de régions se heurte malheureusement encore à une grave pénurie de données, surtout au niveau territorial subnational.

En ce qui concerne le Mezzogiorno, les données statistiques actuellement disponibles permettent toutefois de mettre en lumière le peu d'importance que revêt encore le facteur énergétique dans le système économique des différentes régions méridionales ainsi que l'incapacité à retrouver rapidement un niveau d'emploi satisfaisant.

En effet, de 1974 à 1978 la consommation énergétique intérieure du Mezzogiorno n'a augmenté que de 3,4 %, soit autant que dans le reste du pays, sa part dans le total restant ainsi limitée à quelque 30 %. Encore faut-il souligner que l'évolution moyenne masque une pluralité de situations régionales qui peuvent être positives comme en Calabre (+ 47,1 %), en Campanie (+ 16,2 %) et en Basilicate (+ 11,2 %), ou négatives comme en Sardaigne (- 21,2 %) et dans les Pouilles (- 2,4 %).

Tableau 22

Consommation intérieure d'énergie du Mezzogiorno au cours
des années 1974 et 1978 hors soutages

(milliers de tonnes équivalent de pétrole)

	1974	1978	Variations % 1974-1978
Italie Centre-Nord	94 453	97 600	3,3
Italie méridionale	40 714	42 100	3,4
Abruzzes et Molise	2 137	2 100	- 1,8
Campanie	6 973	8 100	16,2
Pouilles	11 372	11 100	- 2,4
Basilicate	1 079	1 200	11,2
Calabre	1 496	2 200	47,1
Total Mezzogiorno continental	23 057	24 700	7,1
Sicile	11 563	12 600	9,0
Sardaigne	6 094	4 800	- 21,2
TOTAL GENERAL	135 167	139 700	3,4

Sources : ENI, SNAM.

Ceci confirme indirectement l'existence dans le Mezzogiorno d'un lien entre la consommation énergétique et la production industrielle, lien plus étroit que celui qui existe dans le Centre-Nord ou, indubitablement, les utilisations domestiques comme celles afférentes aux transports jouent un rôle plus important.

De cette diversité des modèles énergétiques naît, comme il sera précisé par après, l'obligation spécifiquement méridionale de concilier les impératifs de l'industrialisation ou de la modernisation de l'appareil productif des régions méridionales avec l'exigence de limiter et de rationaliser la consommation énergétique du pays.

1.6. La dotation en capital fixe social

1.6.1. Transports

La politique d'infrastructuration du territoire méridional, mise en oeuvre à partir des premières tentatives d'industrialisation, c'est-à-dire dans la seconde moitié des années 50, n'a pas toujours réussi à assigner aux activités de transport un rôle moteur dans le contexte du développement d'ensemble du Mezzogiorno.

L'évolution du système d'infrastructures du Mezzogiorno a été caractérisée par la concentration des principaux utilisateurs du système des transports (c'est-à-dire les grandes entreprises opérant dans les secteurs de base) dans un nombre limité de pôles, alors même que leurs intérêts n'étaient pas équilibrés par ceux des petites et moyennes entreprises et, en conséquence, par une demande de type différente (comme dans les zones à industrialisation diffuse du Centre-Nord).

Ainsi, tandis que les besoins des industries de base étaient satisfaits grâce à la création et à l'extension des ports industriels, des terminaux pétroliers et du réseau des méthano-ducts, les ports de commerce n'ont pas vu se développer suffisamment leur rôle, surtout au niveau international ; à mesure que d'accroissait l'offre de transport par route, le manque de renforcement du système ferroviaire en a provoqué l'engorgement même sur les lignes répondant le mieux aux besoins du trafic (voir figure 2).

Sous l'effet de ce processus, le Mezzogiorno se trouve actuellement dans une situation incertaine, dans laquelle se mêlent les éléments positifs et négatifs : il bénéficie certes d'un excédent d'infrastructures routières portuaires mais, compte tenu de sa situation périphérique par rapport à l'Europe centrale, il doit souvent subir les carences qui relèvent de pôles ou de tronçons de réseau extérieurs à son territoire ; enfin, il doit affronter ces problèmes de restructuration et d'adaptation de son système de transports à une époque où les taux de croissance du système économique et, surtout, de la demande en matière de transports, sont très inférieurs à ce qu'ils étaient dans le passé.

En utilisant le nombre limité de données régionales existant en la matière, l'exposé général de la situation qui vient d'être présenté peut être complété par quelques considérations plus spécifiques :

a) sous l'aspect de l'objet du transport :

- en ce qui concerne les marchandises, les transports maritimes et les transports routiers se disputent - selon le type de liaison - le monopole de l'ensemble du trafic, alors que le transport ferroviaire, et davantage encore le transport aérien, ne jouent qu'un rôle très accessoire ;
- en ce qui concerne les passagers, le mode de transport le plus courant (plus de 70 %) est le transport routier, aussi bien sur les trajets internes du Mezzogiorno que sur ceux à plus longue distance ;

b) sous l'aspect du mode de transport :

- en ce qui concerne le transport ferroviaire il convient de souligner
 - . la discontinuité qualitative du réseau ;
 - . la vétusté des équipements et du matériel roulant ;
 - . l'existence de goulets d'étranglement dans les régions septentrionales (en particulier dans le noeud de Bologne et au passage des frontières) ;
- la faveur excessive dont jouit également dans le Mezzogiorno le transport des voyageurs par rapport à celui des marchandises ;

Figure 1

Mode de transport utilisé dans les échanges de marchandises avec l'étranger pour chacune des régions du Mezzogiorno (1976)

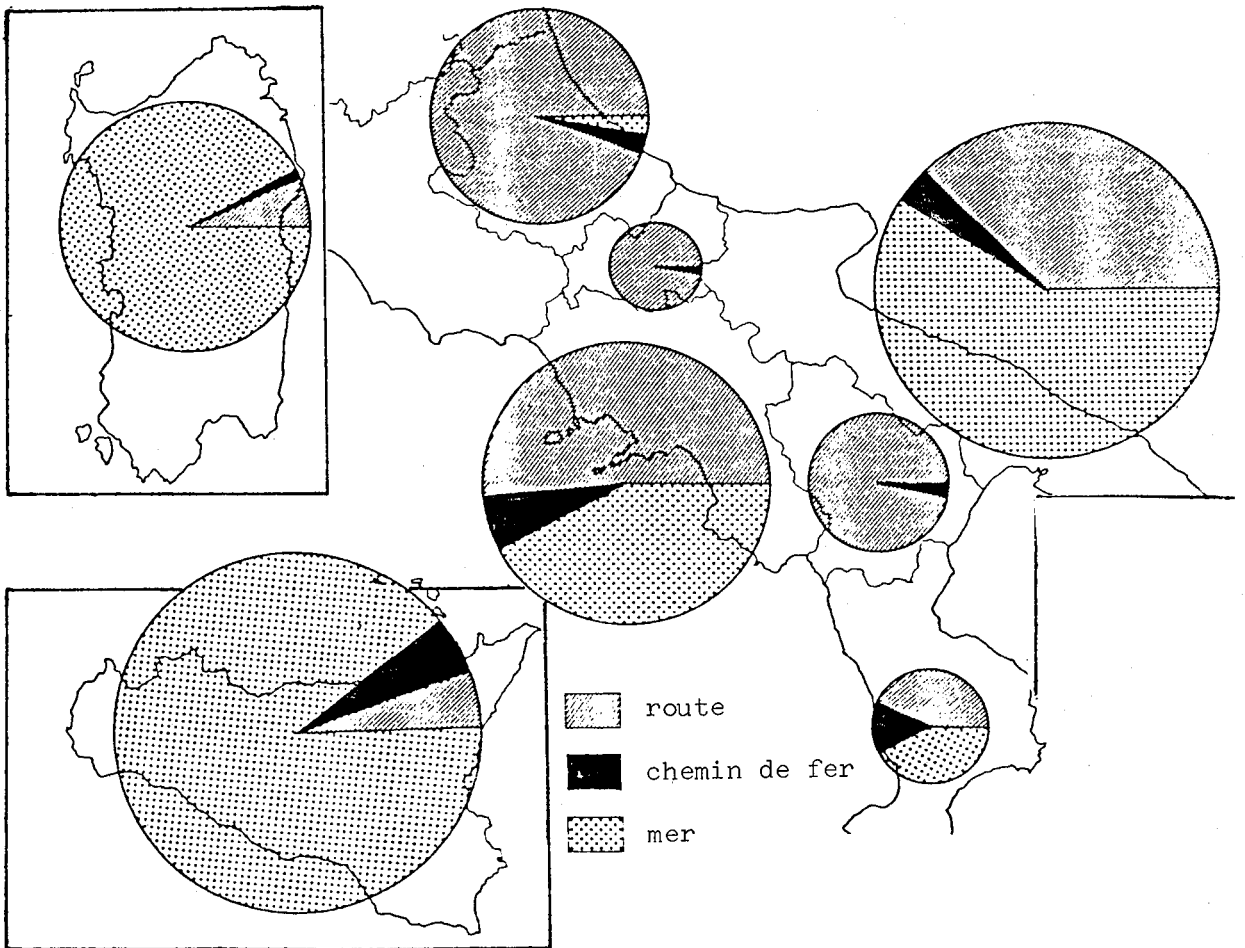


Figure 2

Modèle d'utilisation du réseau ferroviaire méridional en 1973 et en 1979

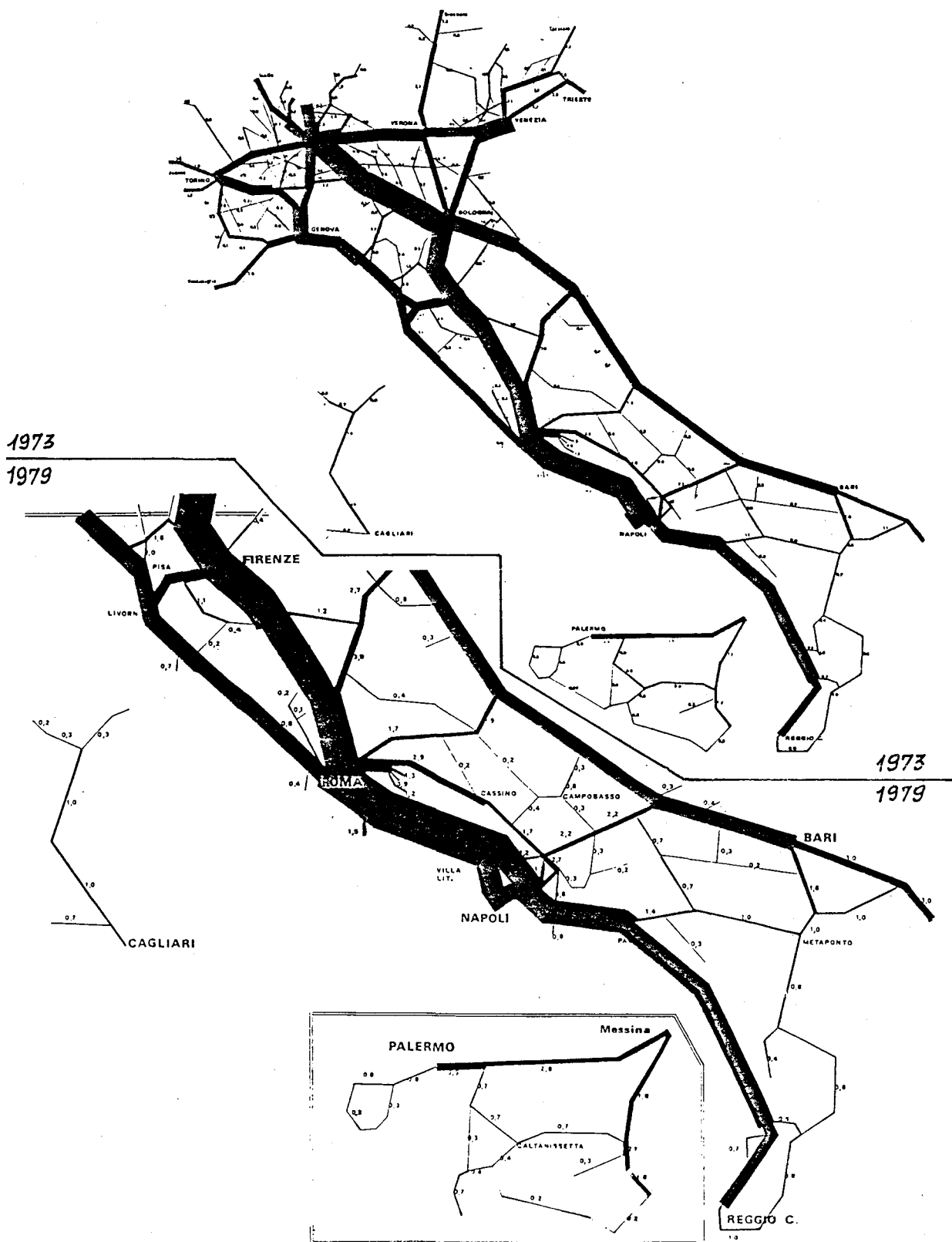


Tableau 23
Indicateurs de transports au niveau régional pour 1977

Régions	Indicateurs d'offre			Indicateurs de demande				Indice de motorisation (habitant par voiture)			
	Km de réseau par habitant			Indice de dotation globale des ports de commerce	Répartition en % des vo- lumes de trafic marchandises				Indice de con- sommation de carburant par tête (Italie = 100)		
	Autostrades	Routes nationales	Chemins de fer		par route	par chemin de fer	par voie maritime			essence	gasoil
Piemont	0,11	0,60	0,42	50,0	10,0	11,5	-	14,6	1,08	0,90	2,57
Val d'Aoste	0,40	2,43	-	-	0,4	-	-	6,5	2,15	3,45	2,32
Lombardie	0,06	0,38	0,16	50,0	18,5	11,2	-	24,2	1,04	0,85	2,88
Ligurie	0,19	0,56	0,26	138,9	3,3	17,7	13,0	15,4	1,06	0,96	3,15
Trente	0,21	2,05	0,49	-	5,0	1,9	-	15,0	1,41	1,59	3,31
Venise	0,10	0,60	0,32	133,5	7,3	4,6	8,3	16,5	1,08	1,10	3,25
Frioul	0,08	0,90	0,44	138,5	3,4	2,3	2,8	12,0	0,86	0,96	2,98
Emilie	0,14	0,74	0,27	128,0	12,5	5,0	2,7	14,7	1,17	1,58	2,71
Toscane	0,11	1,00	0,36	113,4	7,6	15,4	7,6	16,0	1,26	1,05	2,77
Ombrie	0,09	1,81	0,43	10,0	2,0	1,5	-	10,0	1,26	1,38	2,97
Marches	0,12	0,96	0,20	112,5	2,1	2,0	1,5	14,5	1,11	1,36	2,97
Latium	0,06	0,54	0,37	112,4	4,6	4,9	7,0	12,6	0,99	1,19	2,84
Abruzzes	0,24	1,84	0,31	100,0	3,0	1,3	0,5	7,4	0,92	1,02	3,83
Molise	0,11	2,60	0,16	30,0	1,0	-	-	3,7	0,65	1,17	5,00
Campanie	0,08	0,56	0,57	110,9	4,3	5,4	5,4	18,4	0,74	0,69	4,99
Pouilles	0,08	0,78	0,19	104,0	4,0	3,3	8,4	5,3	0,77	0,92	4,71
Basilicate	0,04	2,95	0,61	20,0	1,0	0,5	-	2,0	0,65	0,91	5,69
Calabre	0,14	1,68	0,43	100,0	1,9	2,7	2,5	4,0	0,68	0,79	5,65
Sicile	0,11	0,84	0,24	109,0	5,6	7,3	25,6	7,5	0,78	0,76	4,22
Sardaigne	-	1,99	0,07	104,2	2,6	1,5	14,4	-	0,91	0,91	4,06

- . les charges non négligeables dues au caractère saisonnier des flux ;
 - . l'absence de terminaux et, par la suite, l'impossibilité de mettre en place un système de transport de marchandises véritablement équilibré ;
 - . la faiblesse des liaisons avec les réseaux locaux ;
- en ce qui concerne le transport maritime, il importe de souligner la faiblesse des données relatives au transport des marchandises, le trafic pétrolier dissimulant une pénurie de véritables escales commerciales ;
- pour ce qui est du trafic routier, si le réseau routier principal peut être considéré comme relativement suffisant, il faut toutefois relever la faiblesse des connexions avec le réseau local, encore très déficient sur le plan qualitatif, tout au moins sous l'aspect du tracé. Le réseau principal suscite d'ailleurs également certaines préoccupations en raison des charges que lui impose le caractère saisonnier des flux et la part croissante des transports de marchandises pondéreuses ;
- enfin, en ce qui concerne le transport aérien, il y a toujours risque de prolifération des escales au détriment de l'efficacité des escales existantes, compte tenu évidemment de la disponibilité limitée des ressources financières.

1.6.2. Santé et instruction publique

Au cours des années 70, le système des services sociaux italien a évolué vers une relative homogénéité territoriale.

A l'heure actuelle, ce système se caractérise en effet, du moins dans les deux principaux secteurs de l'instruction et de la santé, par un nombre élevé d'établissements et, donc, par une offre d'équipements en moyenne relativement élevée.

L'insatisfaction de la demande, qui n'en subsiste pas moins, est toutefois imputable aux carences fonctionnelles du système.

En effet, à part certaines exceptions (1), les indicateurs relatifs à la dotation en écoles de différents types (excepté l'instruction secondaire) et en équipements hospitaliers, compte tenu des travaux en voie d'achèvement, sont actuellement, dans le Mezzogiorno, proches du niveau moyen national qui est loin d'être négligeable (cf. tableaux 23 et 24).

Compte tenu également de la croissance démographique zéro dans de nombreuses régions méridionales, le problème qui se pose est donc moins celui de choisir de nouvelles localisations que celui de réaliser, en concordance avec les options concernant les activités de production et l'habitat, des innovations dans la gestion sociale des services.

(1) Surtout Molise et Calabre.

Tableau 24

Lits d'hôpitaux disponibles par 1 000 habitants dans
les régions méridionales en 1970 et en 1977

Régions	1970			
	Publics		Privés	Total
	généraux	spécialisés		
Marches	3,58	0,81	1,58	5,97
Latium	3,60	0,68	3,27	7,54
Abruzzes	4,10	0,14	1,00	5,84
Molise	0,72	-	0,35	1,08
Campanie	2,04	0,96	2,45	5,45
Pouilles	3,42	0,23	1,95	5,60
Basilicate	2,41	-	2,72	5,12
Calabre	1,20	-	1,52	2,72
Sicile	1,92	0,88	1,13	3,93
Sardaigne	2,80	0,21	1,36	4,38
ITALIE	3,69	0,71	1,76	6,16
	1977			
Marches	4,55	1,53	1,50	7,57
Latium	3,87	1,17	2,83	7,88
Abruzzes	6,11	0,30	1,78	8,19
Molise	1,94	-	0,59	2,53
Campanie	2,75	0,96	1,61	5,32
Pouilles	4,50	0,86	1,99	7,35
Basilicate	2,55	0,13	2,78	5,46
Calabre	1,32	0,56	1,44	3,31
Sicile	2,54	1,12	1,02	4,67
Sardaigne	2,56	1,29	0,96	4,81
ITALIE	4,23	0,98	1,45	6,67

Tableau 25

Taux de scolarisation et nombre d'élèves par classe de l'école obligatoire dans les régions méridionales au cours des années 70

Régions	Taux de scolarisation		Nombre d'élèves par classe	
	1970	1978	1970	1978
Marches	92,3	105,7	19,4	18,4
Latium	101,3	104,0	23,7	22,9
Abruzzes	87,9	105,5	18,0	17,3
Molise		105,1	17,3	16,4
Campanie	96,6	102,5	25,8	23,3
Pouilles	93,8	102,4	28,9	25,6
Basilicate	64,1	103,3	20,8	18,3
Calabre	93,8	102,6	21,9	18,2
Sicile	95,2	103,2	29,2	24,9
Sardaigne	103,7	110,3	27,0	25,0
ITALIE	98,5	104,0	23,7	21,4

1.6.3. Eau

Parmi les différents types d'infrastructures, l'approvisionnement en eau est probablement celle qui, dans le Mezzogiorno, soulève les problèmes les plus ardues. L'état général de pénurie qui caractérise les régions méridionales ressort clairement des données de la dernière enquête menée par l'Istat (cf. tableau 26).

En effet, selon cette enquête, les centres et "nuclei" habités desservis par aqueduc, à un niveau de fourniture très faible (l'eau étant insuffisante pendant deux trimestres ou davantage), représentent dans le Mezzogiorno plus de 50 % du total, alors que ce taux n'est que de 27,5 % au niveau national. La situation s'aggrave encore si l'on se réfère à la population de ces centres : le pourcentage de pénurie manifesté augmente en effet de près de 15 points (63,6 %).

Bien entendu, en raison même des possibilités de l'offre, la demande s'établit à des niveaux très faibles. En fait, dans toutes les régions méridionales, sauf les Abruzzes, la consommation moyenne d'eau par habitant est inférieure au chiffre national. Dans les îles il n'est même que de moitié. Il est à noter que les niveaux les plus bas concernent surtout la consommation de l'industrie et des activités économiques en général.

Tableau 26

Approvisionnement en eau du Mezzogiorno
Répartition en % des centres et "nuclei" dotés d'aqueducs, selon le degré de suffisance en eau

Régions répartitions géographiques	Centres et "nuclei" dotés d'aqueducs			Population des centres et "nuclei" dotés d'aqueducs			Total	
	eau suf- fisante toute l'année	eau insuffisante		eau suf- fisante toute l'année	eau insuffisante			
		durant un seul tri- mestre	durant deux tri- mestres ou davantage		durant un seul tri- mestre	durant deux tri- mestres ou davantage		
Marches	49,5	24,3	26,2	100,0	55,9	22,7	21,4	100,0
Latium	29,2	36,1	34,7	100,0	72,5	13,2	14,3	100,0
Abruzzes	26,7	27,9	45,4	100,0	40,0	15,9	44,1	100,0
Molise	57,4	7,4	35,2	100,0	48,4	5,9	45,7	100,0
Campanie	36,8	21,5	41,7	100,0	25,3	20,2	54,5	100,0
Pouilles	24,6	14,8	60,6	100,0	18,4	12,5	69,1	100,0
Basilicate	26,3	17,1	56,6	100,0	32,3	12,1	55,6	100,0
Calabre	23,1	27,3	49,6	100,0	19,0	20,5	60,5	100,0
Sicile	17,8	9,8	72,4	100,0	13,6	15,9	70,5	100,0
Sardaigne	24,5	12,5	63,0	100,0	12,7	3,9	78,4	100,0
ITALIE	53,7	18,8	27,5	100,0	53,5	13,5	33,0	100,0
septentrionale	64,4	15,7	19,9	100,0	75,8	10,3	13,9	100,0
centrale	45,6	26,3	28,1	100,0	64,2	16,6	19,2	100,0
méridionale	28,6	20,2	51,2	100,0	20,5	15,9	63,6	100,0

Consommation moyenne d'eau par habitant

Régions	Population desservie par aqueduc	Consommation moyenne par habitant (Litres/jour)				Indices (consommation nationale moyenne = 100)			
		Habitations et commerces	Industries + autres activités économiques	Utilisations publiques	Total	Habitations et commerces	Industries + autres activités économiques	Utilisations publiques	Total
Marches	1 016 032	168,9	36,7	29,0	234,6	81	91	86	83
Latium	4 258 179	311,8	24,4	48,3	384,5	150	61	143	136
Abruzzes	959 828	246,1	50,7	43,6	340,4	118	126	129	121
Molise	269 567	207,5	20,6	52,9	281,0	100	51	156	99
Campanie	4 643 720	165,8	22,9	28,1	216,8	80	57	83	77
Pouilles	3 465 325	91,6	21,7	39,3	152,6	44	54	116	56
Basilicate	520 016	130,1	21,3	40,0	191,4	63	53	118	68
Calabre	1 733 840	177,4	15,0	25,6	218,0	85	37	76	77
Sicile	4 467 959	122,0	12,4	10,5	144,9	59	31	31	51
Sardaigne	1 394 073	122,8	11,6	8,3	142,7	59	29	25	50
ITALIE	47 389 570	207,9	40,3	33,8	282,0	100	100	100	100

Du point de vue proprement qualitatif, les actions qu'il convient de mettre en oeuvre concernent :

- a) l'achèvement des réseaux d'aqueducs, de manière à satisfaire au moins la totalité des besoins urbains ;
- b) la réduction, dans certaines limites "physiologiques", du phénomène des pertes, dans les cas où il est imputable à l'état et à la vétusté des installations d'adduction et des réseaux de distribution, ou à l'ampleur des gaspillages et des utilisations impropres ;
- c) une adaptation des fournitures d'eau potable pro capite plus conformes aux standards de consommation considérés comme optimaux ;
- d) la solution des problèmes actuels posés par la régularité de l'approvisionnement soit dans les cas où ils sont motivés par des facteurs saisonniers ou conjoncturels, soit dans ceux où ils constituent l'indice de carences structurelles plus durables en rapport avec la capacité des installations d'adduction.

L'analyse de la situation actuelle met en évidence la priorité qu'il conviendra de donner à la solution des problèmes qui se posent au regard des perspectives de croissance des besoins dans le futur : en d'autres termes si, en considération des besoins d'ensemble en eau potable, on met en parallèle les besoins actuellement insatisfaits et ceux d'une population croissante dont les exigences ne feront que se multiplier avec le temps, c'est de ce premier facteur qu'il faudra essentiellement tenir compte.

1.6.4. Logements

Le problème du logement est parfois très préoccupant, en particulier dans certains grands centres urbains ou dans les zones internes. Dans le premier cas la situation a indubitablement atteint la cote d'alerte. Du rapport sur le "loyer équitable" remis au Parlement en juillet dernier il ressort, par exemple, qu'à Naples 27,5 % des logements occupés sont à classer sous la rubrique "mauvais" ou "très mauvais". Sur l'ensemble du patrimoine à usage résidentiel, 9 % des logements étaient jugés "très mauvais" (c'est-à-dire dans un tel état de dégradation qu'ils peuvent être considérés comme pratiquement inutilisables). Malgré la condition déplorable du patrimoine édilitaire, on n'enregistrait toutefois qu'un taux d'inoccupation tout à fait négligeable (0,5 %). Ceci prouve que les familles s'étaient habituées à vivre dans une portion du patrimoine édilitaire qui, dans toutes les autres villes, aurait été inutilisée vu son état de délabrement.

Il est évident que le scénario qui résulte de ces données se traduit par une forte demande de logements et de remises en état. D'autre part, il convient de souligner que les interventions pour la remise en état du patrimoine dégradé ne pourront pas entraîner d'exigences supplémentaires de nouvelles pièces habitables, à partir du moment où les zones urbaines et les édifices les plus dégradés sont les mêmes que ceux où l'on enregistre les taux d'occupation les plus élevés.

Dans les zones internes également un problème particulièrement préoccupant est lié à l'existence d'une importante fraction de patrimoine édilitaire à dimension réduite, occupé dans des conditions de surpeuplement, et souvent de qualité très médiocre : nombreuses sont en effet les habitations surpeuplées

qui comportent moins de trois pièces. Dans de tels cas, l'activité de remise en état se heurte surtout aux obstacles résultant de la superficie réduite des habitations.

La tendance spontanée d'un nombre considérable des familles concernées est celle d'abandonner le logement actuel et d'en rechercher un nouveau, plus adapté. Ce processus bute actuellement sur un problème d'insolvabilité de ces familles dans le contexte du marché du logement ; il pourrait toutefois s'accroître dans le futur, notamment dans les communes où pourrait plus aisément se concentrer le processus souhaité de renaissance économique de zones internes.

2. LES NOUVEAUX TERMES DE LA QUESTION MERIDIONALE

2.1. Les incidences sur le Mezzogiorno des problèmes économiques, politiques et sociaux qui caractériseront les années 80 aux niveaux national et international

Il n'est pas douteux qu'au cours de la prochaine décennie le Mezzogiorno se verra confronté à une série de nouveaux problèmes - ou, si l'on veut, aux mêmes problèmes qui se poseront en des termes différents - consécutifs aux mutations intervenues dans le contexte socio-économique national et international, mutations qui ne se sont toutefois pas encore consolidées sur des bases stables et assurées.

Parmi les facteurs qui sont à l'origine de ces nouveaux problèmes et des tensions originaires de l'étranger, et dont il importe de tenir compte pour être mieux à même de saisir la réalité méridionale et de définir des orientations plus concrètes en matière de développement, figurent indubitablement le phénomène inflationniste, la nouvelle répartition internationale du travail et l'élargissement de la Communauté vers le bassin méditerranéen.

2.1.1. Le phénomène inflationniste

L'amplification du phénomène inflationniste en cours a vidé de sa substance la véritable dimension physique et économique des interventions structurelles mises en oeuvre durant les dernières années et a été à l'origine de dommages incalculables. Les effets négatifs de cette érosion financière ont été doubles : d'une part, ils n'ont matériellement pas permis de mener à terme un grand nombre d'interventions infrastructurelles projetées dans le Mezzogiorno ; de l'autre, ils ont perturbé la programmation de l'intervention extraordinaire (aussi bien directe que régionale) qui, de par sa nature même, porte sur le long terme et postule donc, davantage que d'autres types d'intervention, la stabilité des prix.

Il faut donc accorder une extrême attention à la recherche du meilleur équilibre possible entre les deux exigences prioritaires qui s'imposent simultanément au Mezzogiorno, c'est-à-dire déterminer une stratégie à long terme qui permette d'obtenir des succès tangibles dans le domaine de la lutte contre l'inflation, et éviter en même temps que cette stratégie soit, d'une manière

ou d'une autre, conditionnée précisément par le niveau élevé de l'inflation en cours.

C'est dans cette optique que s'inscrit l'opération conjoncturelle lancée en mars conjointement par le gouvernement et par les autorités monétaires : réalignement de la parité centrale de la lire dans le système monétaire européen, relèvement du taux d'escompte, intervention sélective sur le crédit, compression des dépenses publiques courantes. Cet ensemble de mesures, comme le soulignent les responsables de la politique économique, ne doivent pas être interprétées uniquement comme une intervention conjoncturelle à effet déflationniste ; elles s'insèrent en fait dans le cadre organique délimité par le plan à moyen terme, approuvé par le gouvernement.

Leur finalité est, en effet, de replacer l'évolution de l'économie italienne, et en particulier celle du déficit du secteur public élargi, dans le cadre des compatibilités délinéées par le plan. Le choix qui consiste à situer les stratégies conjoncturelles dans la perspective des politiques à moyen terme équivaut, en d'autres termes, à agir en sorte que le cap de la mauvaise conjoncture économique actuelle puisse être franchi dans la direction la plus appropriée à la solution des problèmes structurels.

Cependant, cet ensemble de problèmes, qui se greffent directement sur ceux, plus généraux, de la compatibilité financière des interventions structurelles en faveur du Mezzogiorno avec les contraintes globales et spécifiques du système économique, ne peut faire oublier l'obligation d'adapter la dimension financière de l'intervention aux problèmes à affronter (quel que soit le sujet intéressé) et à l'aggravation prévisible de l'inflation.

2.1.2. La nouvelle répartition internationale du travail et les processus de restructuration industrielle

Sur la base des prévisions relatives à la population en âge de travailler et aux taux de participation au travail ainsi que des indications sur l'accroissement des activités productives et des possibilités d'emploi, les perspectives de l'emploi dans les régions méridionales pour les années à venir mettent en évidence la coexistence de problèmes et de difficultés hérités du passé avec de nouveaux problèmes et difficultés.

En effet, le déséquilibre entre la demande et l'offre de travail, qui, à une certaine époque, avait provoqué d'importants flux migratoires et, aujourd'hui, se présente sous forme d'un chômage généralisé dans le Mezzogiorno, devient toujours plus préoccupant pour les jeunes. La scolarisation accrue des nouvelles générations incite vivement les jeunes sans emploi à rechercher une activité lucrative qui valorise la formation scolaire dont ils sont dotés. Le développement croissant des activités tertiaires, qui pourrait répondre du moins en partie à ce type de demande, risque de déboucher sur des possibilités d'emplois trop précaires, mal rémunérés et à niveau d'efficacité inadapté, laissant subsister des motifs de tension largement répandus.

Par ailleurs, cette situation tend à s'aggraver en raison de la direction même vers laquelle s'oriente l'ensemble du marché du travail et notamment l'emploi industriel qui se caractérise par une tendance de plus en plus manifeste aux économies de main-d'oeuvre.

La multiplication de types d'industries à faible contenu d'emploi et à technologie avancée - jointe à la perspective d'une répartition internationale du travail, laissant entrevoir un déplacement, hors de la Communauté vers des zones géographiques à plus basse rémunération du travail, des opérations qui exigent une main d'oeuvre abondante - ne peut qu'être préjudiciable aux perspectives d'industrialisation du Mezzogiorno.

Ce dernier, qui ne dispose pas d'un propre marché autonome de consommation de biens d'équipement et s'insère dans un contexte national étroitement unifié sur le plan du marché du travail et largement intégré à l'échelle européenne, ne peut en effet objectivement espérer attirer (au besoin grâce à une incitation accrue à l'investissement) qu'une part limitée des nouvelles capacités productives qui se créeront dans le cadre national ; de toute façon, celles-ci ne résoudre guère, au niveau sectoriel, les graves problèmes qui caractérisent structurellement le Mezzogiorno dans le domaine de l'emploi.

D'autre part, l'évolution sectorielle, qui devrait caractériser la structure industrielle nationale dans les années 80 et, en particulier, les processus de restructuration et de reconversion de l'appareil de production existant, ne pourront influencer que marginalement sur la structure productive du Mezzogiorno. En effet, le processus de restructuration, de par leur nature, contribueront à renforcer et à rationaliser l'appareil là où il se trouve présentement, c'est-à-dire surtout dans le Nord, tandis que les processus de reconversion de secteurs en crise, même s'ils étaient susceptibles de déterminer un déplacement du Nord vers le Sud d'une partie des capacités de remplacement, ne pourront être qu'orientés sectoriellement vers les branches dont la rentabilité et les perspectives de croissance se basent dans une large mesure - comme nous l'avons déjà vu - sur des critères d'économie du facteur travail.

2.1.3. L'élargissement de la Communauté vers le bassin méditerranéen

Un troisième élément de tension qui, au cours des années 80, pourrait freiner les efforts pour atténuer les déséquilibres du Mezzogiorno, réside dans l'élargissement prévu de la Communauté.

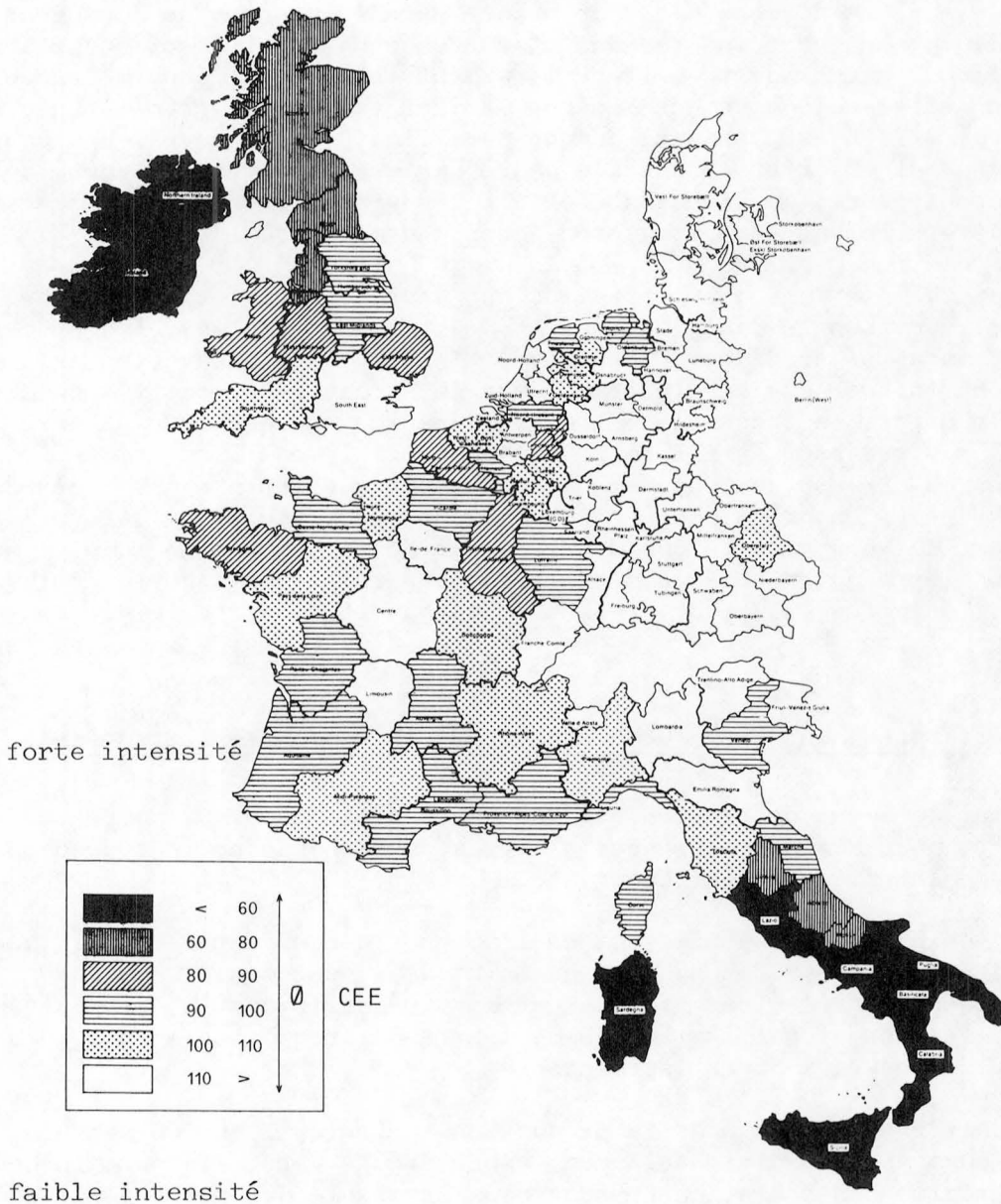
Au cours des prochaines années, et en l'absence de correctifs spécifiques, l'intégration dans la Communauté d'au moins deux systèmes économiques de type méditerranéen, exercera des effets fortement négatifs sur la "compétitivité" du territoire méridional italien comme centre de production et pôle d'attraction pour de nouveaux investissements.

En particulier sur le plan de la production agricole, l'entrée dans la Communauté de pays déjà traditionnellement exportateurs vers l'Europe des Neuf (sous un régime d'association presque plus favorable que celui de l'adhésion) contribuera à réduire davantage encore la capacité concurrentielle déjà fort affaiblie du Mezzogiorno.

D'autre part, sur le plan industriel, tant que le processus d'intégration économique dans la Communauté des pays actuellement candidats n'aura pas permis aux coûts et à la durée du travail, à la structure du marché de consommation interne, etc. d'atteindre des niveaux supérieurs à la moyenne communautaire, ces mêmes pays constitueront des concurrents pratiquement hors de portée du Mezzogiorno ; ce dernier, en effet, tout en étant au même niveau de départ que les pays en cause, apparaît dès maintenant handicapé par le fait

Figure 3

Intensité relative des problèmes régionaux dans la Communauté
(deuxième approche, basée sur la situation en 1977 + évolution)



Indicateurs utilisés

- PIB par habitant (prix courants, taux de change courants) (CEE = 100)
- Taux de chômage de longue durée (6 mois) (Enquête sur les forêts de travail) (CEE = 100)
- Evolution du PIB total 1970-1979 (CEE = 100)
- Croissance attendue de la population d'âge 1977-1985 (CEE = 100)

Note : Données non disponibles pour le Groenland et les DOM

qu'il est partie intégrante (encore que privilégiée sur le plan de la politique intérieure) d'un pays en moyenne plus développé et dont les exigences sont plus élevées sur le plan social.

A ce propos, il semble opportun de rappeler la spécificité de la situation qui caractérise dès à présent le Mezzogiorno au regard des autres zones peu développées de la Communauté des Dix. Comme l'a reconnu la Commission(1) elle-même, les problèmes qui accablent les régions méridionales italiennes sont d'une particulière acuité et dépassent en importance ceux que connaissent toutes les autres régions communautaires, exception faite des deux Irlandes (cf. figure 3).

2.2. La consolidation des nouveaux déséquilibres d'origine interne

Trente ans après l'institution de l'intervention extraordinaire pour le Mezzogiorno, la considération plus générale qui s'impose est la suivante : tandis qu'à l'époque les sous-développement du Mezzogiorno représentait un dénominateur commun propre à rendre insignifiantes les différences internes à la région et à motiver le caractère unitaire de l'intervention et l'application d'une politique caractérisée par son côté "extraordinaire", l'intersectorialité et la complémentarité des interventions, force est d'admettre qu'aujourd'hui le Mezzogiorno ne constitue plus une réalité homogène. La dynamique du progrès économique et social - soutenu sinon directement engendré par l'action extraordinaire diffusée sur l'ensemble du territoire méridional - a mis en évidence une tendance à la localisation du développement dans des zones qui, en raison de leur vocation, ont montré de nettes possibilités d'accentuer leur rythme de croissance. En d'autres termes, on décèle aujourd'hui les signes d'un développement qui, tout en n'étant pas exempt de contradictions, voire de "points de crises" - analogues, mais souvent plus graves, que ceux qui se retrouvent dans le reste du pays -, témoignent de la vitalité du système économique et de sa capacité à soutenir son propre essor.

Ce dynamisme est cependant allé et va encore de pair avec l'apparition de déséquilibres de croissance, de phénomènes de congestion urbaine et productive, de nouveaux problèmes de dépression "relative". Ces récents déséquilibres sont imputables à une pluralité de causes parmi lesquelles :

- les stratégies appliquées dans le passé, et en particulier celle du "développement par pôles" qui, tout en cherchant à assurer dans ces zones, sur le plan des revenus et de l'emploi, des niveaux comparables à ceux des régions plus avancées, s'est avérée déficiente, notamment sous l'aspect de la répartition des processus de croissance ;
- la réapparition, au sein du territoire et de l'économie méridionale, de conditions productives, sociales et institutionnelles favorables à l'instauration du mécanisme bien connu du "dualisme" économique ;
- l'absence, dans certaines parties du territoire méridional, des conditions minimales requises pour la localisation des activités économiques sur les-

(1) Cf. CCE, les régions de l'Europe, premier rapport périodique sur la situation économique et sociale des régions de la Communauté, Bruxelles, janvier 1981.

quelles pourrait s'appuyer la stratégie de développement suivie dans le Mezzogiorno ;

- l'insuffisance de la dotation en capital fixe social et l'absence de conditions d'existence "décentes" adaptées au niveau de vie recherché par la population, ce qui accentue l'appauvrissement démographique et rend vaines les interventions plus directement axées sur la production.

En termes géographiques, ces déséquilibres se sont traduits par une disparité accrue entre les zones côtières et à fond de vallée, d'une part, et les régions internes, de l'autre.

La coexistence d'une grande industrie et de petites et moyennes entreprises est souvent considérée comme un facteur complémentaire de déséquilibre à l'intérieur du tissu productif méridional. La première est accusée d'aggraver les déséquilibres territoriaux et de freiner le développement des petites et moyennes entreprises locales. Les secondes, en revanche, dans le cadre des symptômes plus généraux de reprise de l'industrie italienne fondés sur le dynamisme des petites entreprises, seraient les seules à même d'engendrer un mécanisme spontané de développement puisant en lui-même son énergie motrice, tel qu'il a été expérimenté dans d'autres régions italiennes.

Une telle interprétation semble toutefois trop péremptoire ; il n'est certes pas douteux que l'apparition de "nouveaux sujets" dans l'éventail des entreprises méridionales, quelle qu'en soit la dimension effective, constitue un phénomène que l'intervention extraordinaire se doit de soutenir judicieusement par l'offre de ressources, de services et d'assistance, mais il ne s'ensuit pas automatiquement l'inutilité de poursuivre une politique active d'industrialisation visant à accroître les revenus et l'emploi dans le Mezzogiorno.

Il importe toutefois qu'une telle action soit assortie de mesures sectorielles spécifiques permettant d'éviter soit de focaliser sur l'industrie de base qui a constitué dans le passé le coeur de l'industrie méridionale, soit de soutenir de petites et moyennes entreprises technologiquement arriérées qui survivent uniquement grâce aux marges précaires de compétitivité laissées par le travail au noir et par "l'économie souterraine" ; par ailleurs, le souci permanent doit être de réaliser des infrastructures directement productives et de caractère social, qui constituent les conditions préalables d'un développement équilibré.

2.3. Les carences de l'intervention extraordinaire du gouvernement central et la nécessité de sa révision

Les possibilités réelles qu'a eues la Cassa per il Mezzogiorno d'apporter au cours des dernières années une contribution déterminante au développement des régions méridionales apparaissent de manière significative dans l'évolution des capacités de dépense de cet organisme. Celles-ci se sont caractérisées par d'importantes fluctuations d'une année à l'autre, passant de 575,6 milliards en 1970 à 2 451 milliards en 1979, avec une augmentation annuelle moyenne de 16,9 %, inférieure d'un pourcent environ à celle du PIB ; pendant presque toute cette période, le volume des dépenses de la Cassa s'est maintenu en deça de 1 % du PIB, régressant même de 0,92 % en 1970 à 0,87 % en 1979.

L'examen de l'évolution de cet agrégat financier met ainsi en évidence une

modération progressive de l'intervention extraordinaire ; cette constatation s'impose davantage encore lorsqu'on restreint l'analyse aux quatre dernières années durant lesquelles non seulement les dépenses, mais aussi la dotation financière et les engagements ont évolué à des rythmes moins rapides que celui du PIB (en valeur), leur impact accusant une érosion progressive, ne serait-ce que sous l'effet du processus inflationniste.

Ces résultats sont indubitablement dus à des insuffisances et vices de fonctionnement, parmi lesquels il convient de citer les problèmes de coordination qui ont alourdi l'intervention extraordinaire. De manière générale, on peut dire qu'ils sont imputables pour l'essentiel à l'absence de mécanisme de planification et de mise en oeuvre de plans, permettant de vérifier en permanence les échéances et les modalités de l'intervention, en portant une attention toute particulière aux problèmes de gestion : de chaque intervention, de leur ensemble, du territoire.

Il s'en est suivi que, dans certains cas (par exemple, les systèmes d'aqueducs), les organes compétents n'ont pas accepté de prendre en charge les travaux soit parce qu'ils les considéraient comme inadaptés, soit qu'ils n'étaient pas en mesure d'en supporter les frais de gestion, alors que, dans d'autres cas (réseau urbain d'aqueducs et d'égouts, centrales d'épuration), ces organes, en général de petites communes, ont accepté de prendre en charge les travaux réalisés, mais n'ont pas été à même de les gérer par manque de moyens financiers et de personnel qualifié, ce qui a entraîné leur rapide mise hors d'usage.

Il faut ensuite souligner l'hiatus entre le passage du programme pluriannuel aux programmes annuels, dû à la contradiction entre les délais techniques requis pour l'élaboration des projets et l'urgence des problèmes contingents, ce qui a entravé et retardé le déroulement normal de la programmation annuelle et conduit dans le même temps à sous-évaluer l'horizon pluriannuel et à surévaluer la logique des "projets finalisés". Ces déficiences se sont, bien entendu, répercutées sur l'évolution des engagements et des dépenses, en introduisant, d'une part, des zones d'ombre et des éléments d'incertitudes dans l'évaluation technique et économique des projets, et en suscitant, d'autre part, des pressions et des expectatives au moment de la prise de l'engagement, faute d'analyses permettant de vérifier si, de quelle manière, dans quels délais et à l'aide de quels moyens techniques, l'intervention pourrait être rendue opérationnelle.

L'intervention extraordinaire reste sans doute nécessaire, mais il conviendra de la doter d'une nouvelle finalité fondamentale, à savoir la création des conditions objectives permettant l'épanouissement des activités de production en créant de manière autonome des possibilités d'emploi nouvelles et susceptibles d'en engendrer d'autres et en réalisant un type de développement qui, également sur le plan qualitatif, soit plus approprié aux réalités et au potentiel du Mezzogiorno.

Il est évident que tout ceci postule une redéfinition du rôle et des tâches des structures techniques et institutionnelles ainsi que des modalités de l'intervention extraordinaire pour le Mezzogiorno.

2.4. Le rôle croissant des Régions et leur rapport avec l'intervention extraordinaire

Un autre facteur qui est intervenu dans la dernière décennie et a contribué à modifier profondément les termes de la question méridionale a été le rôle croissant joué par les Régions sous l'aspect institutionnel et programmatique.

Du point de vue institutionnel, en effet, les dix dernières années se sont déroulées sous le signe du parachèvement de l'organisation régionale, selon les orientations définies par les articles 117-118 de la Constitution, et dans le sens de la qualification des Régions en tant que sujets de la programmation.

Du point de vue programmatique, le processus qui a vu pour la première fois l'Italie "se couvrir" d'une mosaïque de plans de développement régionaux, toutefois très différents quant à leur conception et leur stade d'approfondissement, est allé de pair avec l'émergence du problème fondamental de la définition des objectifs assignés à la programmation et de la détermination des organes de programmation.

Dans ce contexte général s'insèrent, pour le Mezzogiorno, les problèmes spécifiques des Régions méridionales et de l'intervention extraordinaire centrale qui, bien que distincts, sont néanmoins étroitement liés. En effet, l'expérience que constituent les Régions du sud s'est déroulée en connection directe avec les différentes étapes politiques et programmatiques de l'intervention extraordinaire qui, à son tour, et en dépit des tentations centralisatrices qui réapparaissent périodiquement, a été d'une certaine manière conditionnée par les orientations et les expériences concrètes des Régions en matière de programmation.

Sur le plan institutionnel, le rapport entre les Régions et l'intervention extraordinaire aurait dû s'inspirer du modèle prévu par la loi 183/1976 :

- conformité des interventions avec le modèle de programmation et les contenus (définition des objectifs, fixation des priorités, évaluation des effets en termes de revenu, emploi et productivité) du programme quinquennal pour le Mezzogiorno ;
- fonctions attribuées au Comité des représentants des régions méridionales pour déterminer les lignes directrices de l'intervention extraordinaire ;
- soutien de l'activité des Régions par la Cassa et les organes associés.

Ce modèle n'a toutefois pas eu les effets attendus : le rapport Régions/interventions extraordinaires s'est progressivement éloigné de sa conception originale pour se ramener, concrètement, à une participation aux choix des programmes annuels de la Cassa (détermination et financement des travaux à réaliser) et à leur mise en oeuvre.

Les causes de ce phénomène externe aux mécanismes politico-institutionnels prévus par la loi peuvent être trouvées dans l'acuité des problèmes conjoncturels et structurels liés à la "crise" et, en même temps, dans l'absence d'une perspective proprement méridionale dans les tentatives pour résoudre cette crise.

Cependant, les principales raisons des difficultés qui ont surgi dans les

rapports entre les Régions et la Cassa sont à rechercher dans l'ensemble des insuffisances et des distorsions mises en relief au chapitre précédent et qui ont mené à l'accentuation des fonctions d'orientation dévolues à la Cassa per il Mezzogiorno et, en conséquence, à l'identification des rôles joués respectivement par la politique méridionaliste et l'intervention extraordinaire ; ce processus, qui s'est déroulé dans un cadre de protection et de conservation des critères, modalités et structures d'organisation préexistants, a été rendu encore plus négatif par les vicissitudes qui ont marqué la réforme des structures d'organisation de la Cassa elle-même.

Un élément non moins déterminant a été l'absence de mises à jour périodiques du Programme quinquennal, tant pour l'adapter aux nouvelles conditions dans lesquelles il était amené à opérer, que pour le raccorder aux autres instruments et méthodes de programmation qui s'appliquaient déjà sur la base des nouvelles dispositions en matière de comptabilité et de programmation sectorielle.

En l'absence d'une contrepartie politique appropriée, les Régions ont privilégié la définition d'interventions infrastructurelles ponctuelles et le contrôle des opérations de financement, par rapport aux problèmes de la coordination de l'intervention extraordinaire et de l'intervention centrale ordinaire, et à celui de la formulation de leurs propres propositions de programme et de projets d'intervention autonomes.

2.5. Les problèmes additionnels causés par le séisme

Le séisme du 23 novembre 1980 a eu comme épicentre la haute vallée du Sele, commune de Colliano, pratiquement à cheval sur les deux régions de Campanie et de Basilicate.

L'onde sismique à basse fréquence s'est propagée sur le territoire des deux régions, se manifestant avec une intensité toute particulière dans les communes proches de l'épicentre et s'affaiblissant graduellement à mesure qu'elle s'en éloignait.

Les conséquences du séisme ont donc été désastreuses pour une vaste région, incluse dans un rayon de quelque 25 kilomètres de l'épicentre et concernant les provinces d'Avellino, de Potenza et de Salerne. Des dommages extrêmement graves ont été causés sur un territoire tout aussi étendu, intéressant, outre les provinces susmentionnées, également celle de Naples ; des dégâts importants se sont produits sur un très vaste territoire comportant, à l'ouest, une grande partie de la plaine de Campanie, au nord, le Sannio bénévantin, à l'est, les zones urbaines des moyennes et basses vallées de la Basilicate. Enfin, certains dégâts ont également été constatés dans les provinces de Foggia, Bari et Tarente.

L'intensité de l'onde sismique n'a toutefois pas été uniformément ressentie selon le schéma classique des anneaux concentriques, car elle a été fortement influencée par des facteurs orographiques et par la diversité des structures géomorphologiques ; même si des études complémentaires s'avèrent indispensables, il semble que l'intensité la plus forte ait été enregistrée dans les vallées et dans les zones de relief moyen.

Les vérifications déjà effectuées par l'observatoire du Vésuve ont permis de

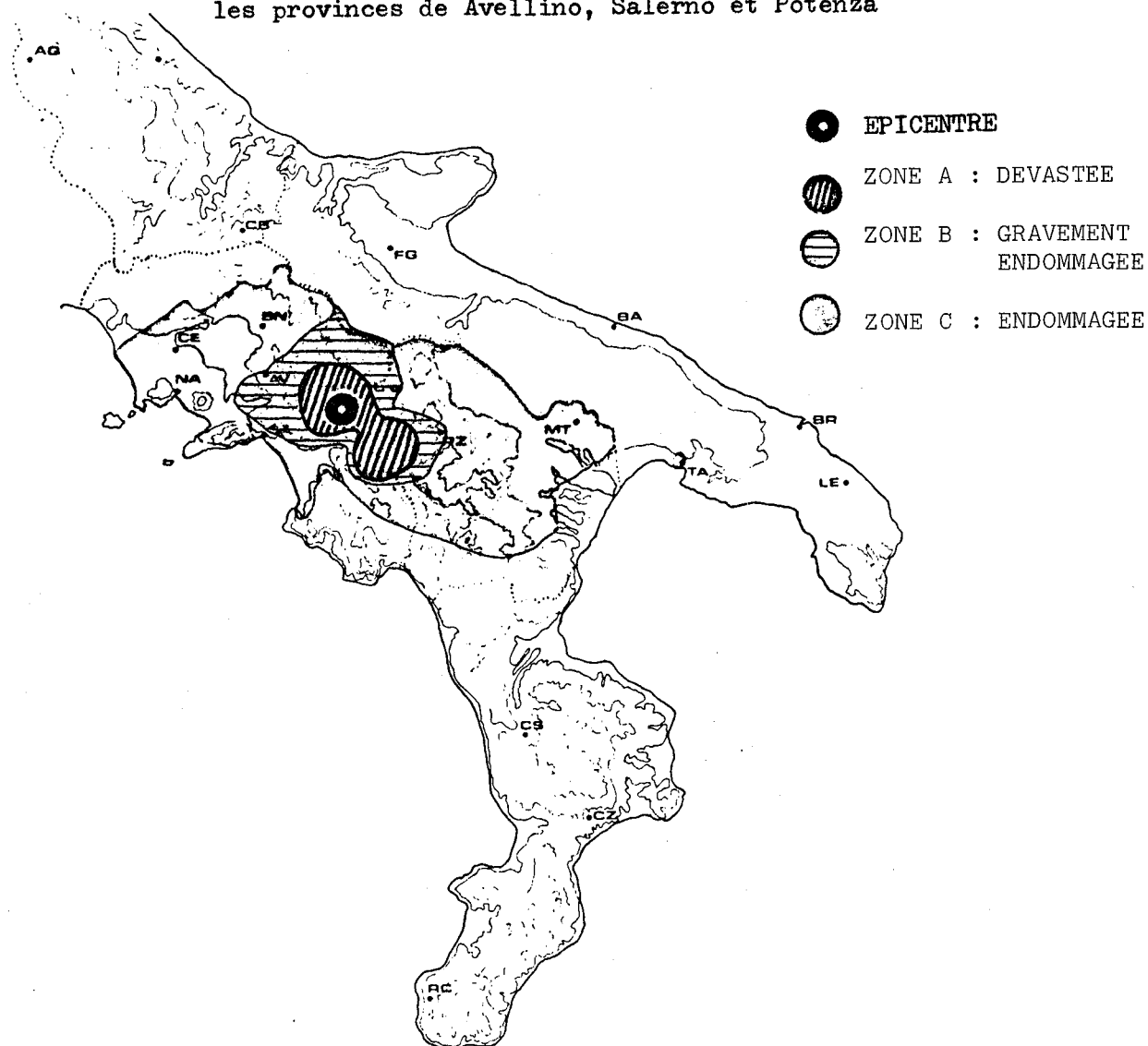
Tableau 27

Domages causés par le séisme du 21 novembre 1980 dans les provinces d'Avellino, Salerne et Potenza

Province	Zone A dévastée			Zone B gravement endommagé			Zone C endommagée		
	sans abri	habi- tations	nombre de communes	sans abri	habi- tations	nombre de communes	sans abri	habi- tations	nombre de communes
Avellino	23 953	6 590	10	14 120	4 030	13	33 730	9 896	75
Salerne	8 550	2 420	6	11 080	3 155	9	26 800	7 780	35
Potenza	5 650	1 540	3	8 600	2 480	5	18 010	5 270	24
TOTAUX	37 153	10 550	19	33 800	9 665	27	78 540	22 946	134
	Zone C peu endommagée			Totaux			Caractéristiques générales des provinces		
Province	sans abri	habi- tations	nombre de communes	sans abri	habi- tations	nombre de communes	Population 1979		Communes
Avellino	290	95	6	71 093	20 611	104	440 712		119
Salerne	3 000	915	15	49 430	14 270	65	1 024 300		157
Potenza	630	210	11	32 990	9 500	43	414 430		100
TOTAUX	3 920	1 220	32	153 413	44 381	212	1 879 442		376

Source : Unioncamere Campania, décembre 1980.

Domages provoqués par le seisme du 23-11-1980 dans
les provinces de Avellino, Salerno et Potenza



- EPICENTRE
- ▨ ZONE A : DEVASTEE
- ▬ ZONE B : GRAVEMENT
ENDOMMAGEE
- ⊙ ZONE C : ENDOMMAGEE

Province	Zone A dévastée			Zone B gravement endommagée			Zone C endommagée		
	sans abri	habitations	nombre de communes	sans abri	habitations	nombre de communes	sans abri	habitations	nombre de communes
Avellino	23 953	6 590	10	14 120	4 030	13	33 730	9 896	75
Salerne	8 550	2 420	6	11 080	3 155	9	26 800	7 780	35
Potenza	5 650	1 540	3	8 600	2 480	5	18 010	5 270	24
Totaux	37 153	10 550	19	33 800	9 665	27	78 540	22 946	134
Province	Zone C peu endommagée			T o t a u x			Caractéristiques générales des provinces		
	sans abri	habitations	nombre de communes	sans abri	habitations	nombre de communes	Population 1979	Communes	
Avellino	290	95	6	71 093	20 611	104	440 712	119	
Salerne	3 000	915	15	49 430	14 270	65	1 024 300	157	
Potenza	630	210	11	32 990	9 500	43	414 430	100	
Totaux	3 920	1 220	32	153 413	44 381	212	1 879 442	376	

Source : Unioncamere Campania, décembre 1980.

préciser l'intensité de l'onde sismique dans 209 communes, où elle a dépassé le sixième degré dans l'échelle de Mercalli. Il s'agit toutefois de vérifications encore en cours et qui, intéressant un très vaste territoire d'une superficie supérieure à 20 000 kilomètres carrés, demanderont encore du temps avant qu'elles n'aboutissent à des résultats exhaustifs.

La détermination et l'estimation des dommages subis du point de vue matériel, économique et socio-culturel soulèvent également de grandes difficultés. Il est toutefois déjà établi que les 2 700 victimes du séisme ont été dénombrées pour la plupart dans la zone de l'épicentre (1 700) et dans les régions gravement endommagées (750).

Selon les premières estimations des dégâts causés aux structures résidentielles dans les seules provinces d'Avellino, de Salerne et de Potenza, la zone dévastée englobe 19 communes s'étendant sur une superficie de quelque 600 kilomètres carrés, peuplée d'environ 55 000 habitants, dont 37 000 sont actuellement sans abri.

Le territoire gravement endommagé comprend 27 communes et s'étend sur une superficie d'environ 2 500 kilomètres carrés comptant quelque 85 000 habitants, dont 34 000 environ sont sans abri.

Enfin, la zone endommagée englobe 134 communes, s'étend sur une superficie de quelque 6 500 kilomètres carrés, peuplée d'environ 2 millions d'habitants, dont 80 000 environ sont sans abri.

Ces chiffres, les seuls officiels à l'heure actuelle, n'expriment qu'en partie la gravité des dommages causés aux structures matérielles, étant donné que, sous l'aspect territorial, ils portent uniquement sur trois des sept (ou dix) provinces sinistrées et qu'ils ne tiennent compte ni des dommages aux structures matérielles non résidentielles, ni de ceux qui se sont produits dans de grandes cités comme Naples et Castellamare.

Des informations plus détaillées sur les dommages causés à l'ensemble des structures matérielles pourront être obtenues sous peu grâce aux recherches menées par les bureaux techniques domaniaux et à l'enquête analytique effectuée par les Forces armées et coordonnée par l'état-major chargé de faire rapport au Comité des ministres pour les zones touchées par le séisme.

Les dégâts causés aux infrastructures, aux équipements collectifs publics, aux biens culturels, font l'objet d'enquêtes menées par les organes de gestion et les ministères concernés.

Un service spécial créé par le Comité des ministres procède enfin à une vérification coordonnée des estimations des dommages subis par les structures matérielles, productives et socio-culturelles.

L'objectif final consiste bien entendu à fournir des chiffres en valeur et non seulement en unités physiques. A ce propos, le ministère du bilan avait fait mention d'un peu plus de 21 000 milliards de lires, dont 3 500 dus au ralentissement ou à l'interruption du processus de production. Cependant, les chiffres publiés à cette occasion ne semblent pas tous crédibles.

Des calculs précis ont été entrepris, mais ils ne portent que sur un nombre limité de secteurs. Le premier à agir a été l'IASM qui, du 4 au 19 décembre, s'est livré à une enquête systématique auprès des entreprises employant plus

de 10 personnes. Après une première estimation approximative de 1 000 milliards, les calculs les plus récents ont permis de retenir un chiffre d'un peu moins de 570 milliards (en lires de 1980), qui ne concerne bien entendu que les dégâts subis par les établissements. Une enquête a été effectuée ensuite en décembre par la Chambre de commerce de Campanie et Basilicate, relative aux activités artisanales, commerciales, touristiques, de transport et de services en général. L'estimation a porté sur un chiffre légèrement supérieur à 883 milliards de lires, dont 224 représentent la valeur du matériel d'exploitation totalement détruit et 659 la valeur de remise en état des biens gravement ou légèrement endommagés.

Certains aspects généraux ont de toute manière déjà été relevés et il semble opportun de les évoquer à nouveau.

Par rapport au tremblement de terre qui a frappé le Frioul en 1976, le territoire intéressé est nettement plus étendu (4 fois environ), de même que sont plus nombreuses les victimes.

Le montant des dommages ne peut donc qu'être notablement supérieur à celui qui avait été estimé pour le Frioul à 7 milliards de lires courantes.

La zone épiscopale complètement dévastée est celle gravement endommagée, dans laquelle les structures d'habitation et de production ont subi des destructions considérables, concernent essentiellement les territoires les plus pauvres des deux régions, ceux que la littérature a qualifié de zones internes ou d'"os du Mezzogiorno".

L'ampleur des dégâts doit certainement être rapportée à ce contexte social et économique. Si l'on considère, par exemple, les dommages causés aux structures matérielles, le faible degré de modernisation des constructions, qui s'exprime dans la vétusté de l'habitat, compte sans aucun doute parmi les causes de l'ampleur des destructions.

La précarité du réseau d'infrastructures a indubitablement contribué aux difficultés d'organisation des secours dans les heures qui ont succédé immédiatement au séisme, et c'est probablement à ce facteur qu'est redevable le surcroît de victimes.

L'absence de capacités de réserve dans les structures sociales et résidentielles aggrave les difficultés de relogement des très nombreux sans abri.

Des considérations différentes, mais tout aussi significatives, peuvent s'appliquer au système économique et socio-culturel. La capacité de reprise des activités de production dépend également de leur densité et de leur potentiel commercial. En conséquence, si la caractéristique dominante des zones internes est le faible niveau de modernisation des structures productives et d'habitat, les tendances actuelles ne peuvent qu'augurer des difficultés qui viendront probablement accentuer encore la marginalité économique des zones intéressées si elles ne bénéficient pas d'interventions exogènes substantielles.

Chapitre 2

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

3. LE DEVELOPPEMENT DU MEZZOGIORNO COMME OBJECTIF DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE NATIONALE

Avec l'avènement des années 80 le développement du Mezzogiorno devient pour la première fois, de manière explicite, un objectif de développement du pays dans son ensemble ; c'est la raison pour laquelle les contenus de la politique d'intervention dans les régions méridionales ne dérivent plus seulement d'indications spécifiques tirées du contexte général, mais aussi des indications de chaque secteur de production, appelé à fournir une contribution dans ce sens. En d'autres termes, le Mezzogiorno ne constitue plus uniquement un "secteur" particulier de l'économie nationale, autonome au point de rester en marge de celle-ci, mais une réalité à laquelle seront confrontés tous les opérateurs économiques indépendamment de leur collocation fonctionnelle et territoriale.

C'est ce qui ressort de la proposition du plan à moyen terme de l'économie nationale présenté par le gouvernement en décembre 1980 et défini comme "un ensemble de plans sectoriels et de politiques du budget et des facteurs de production dans un contexte de lutte contre l'inflation". Le plan se fixe comme "objectif politique de développer l'emploi et d'élargir la base productive dans le Mezzogiorno".

Pour atteindre cet objectif on a estimé qu'il fallait agir, soit au niveau sectoriel, soit à la fois sur la politique fiscale et monétaire de manière à obtenir les résultats suivants, valables pour l'ensemble de l'économie :

- réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger dans le domaine énergétique, pour les produits alimentaires, les produits ligneux et développer les exportations ;
- diminuer le gaspillage de ressources dans les foyers de crise (concentrés dans la sidérurgie, la chimie, les chantiers navals) et améliorer l'utilisation des ressources grâce à des processus de restructuration et de reconversion ;
- utiliser les possibilités ainsi créées pour améliorer certaines prestations publiques essentielles, telles que l'habitat, la santé publique, les transports, et l'activité de certains secteurs comme les infrastructures, l'agro-industrie, les composants électroniques, les télécommunications, l'innovation technologique, susceptibles d'accroître la productivité moyenne de notre système économique.

Le principal instrument dont disposent les autorités responsables de la politique économique consiste dans l'augmentation de la productivité, réalisable moyennant un développement plus soutenu des activités d'investissement. Le

Tableau 28

Estimation de principe de la contribution de certains secteurs à la réalisation des objectifs intermédiaires fixés par le Plan à moyen terme 1981-1983

Finalité	Secteurs	Objectifs intermédiaires					Balance exté-rieure (milliards 1980)
		Dévelop- pement	Emploi (000)	dont dans le Mezzo- giorno	Investis- sements Mezzo- giorno		
Pour réduire directement la dépendance vis-à-vis de l'extérieur	Plan énergie	0,30	15	n.s.	0,52(a)	1 000	
	Plan agricole	0,20	-	-	n.s.	900	
	Plan forestier (b)	0,02	10	n.s.	0,04	150	
	Plan exportation (c)	(2,60)	(37)	-	n.s.	(8 500)	
	Plan tourisme	0,24	22	20	0,11	550	
Pour résorber l'utilisation inefficace des ressources	Plan chimie	..	-	-	0,14	..	
	Plan sidérurgie	0,08	-	-	0,10	700	
	Plan chantiers navals	n.s.	-	-	0,02	n.s.	
Pour utiliser la marge de demande intérieure	Plan logements	0,18	35	-	0,15	n.s.	
	Plan sanitaire	0,11(d)	38	24	0,16(a)	n.s.	
	Plan transports	1,00	30	n.s.	0,17	..	
	Interventions Mezzogiorno	1,10	60	60	1,50	n.s.	
	Plan composants	0,02	-	-	0,02	50	
	Plan télécommunications	n.s.	-	-	0,25(a)	n.s.	
Pour réorganiser et déve- lopper le territoire	Plan intermédiaire comm.	0,30	100	n.s.	0,10	n.s.	
	Administration publique	0,42(d)	150	n.s.	n.s.	n.s.	

.. = donnée négligeable.

n.s. = non spécifiable dans l'état actuel des connaissances.

(a) moyenne annuelle de la période de trois ans.

(b) la contribution est une spécification du Plan agricole.

(c) la contribution est celle induite dans d'autres secteurs et présente des doubles-emplois.

(d) la contribution est fournie par les rétributions.

plan ne méconnaît pas la nécessité d'apporter une solution aux problèmes liés à l'évolution du coût du travail, de la monnaie et des matières premières, mais admet qu'une action sur les facteurs qui ont motivé ces problèmes n'entre pas actuellement dans la sphère d'influence directe de ces autorités. Dans ce contexte, celles-ci entendent susciter chez les opérateurs des comportements cohérents - tout en reconnaissant que l'influence de facteurs échappant à la volonté des autorités et/ou le manque d'informations font encore obstacle à un réel engagement politique - et font de la récupération de la souveraineté économique sur la formation des coûts de production le thème central du débat et de la discussion avec les partenaires sociaux. Le PMT procède donc à la détermination des secteurs (plans sectoriels) selon les indications fournies par le communiqué du CIPE du 18 janvier 1980 et conformément à deux grilles de sélection : celle de la contribution aux résultats attendus (dépendance vis-à-vis de l'étranger, réduction des gaspillages, utilisation des créneaux de demande interne) et celle de la contribution aux politiques verticales (plans de secteur et lois d'encouragement), horizontales (facteurs intermédiaires et de production) et territoriales (régionalisation des interventions et Mezzogiorno).

Chaque plan de secteur devra spécifier sa propre contribution à la détermination de cinq "objectifs intermédiaires" : développement réel, inflation, emploi, investissements dans le Mezzogiorno, balance des opérations courantes avec l'étranger.

A l'heure actuelle, pour quatre de ces objectifs et pour douze secteurs la contribution a été estimée en principe (voir tableau n° 28).

4. LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DES SECTEURS DE PRODUCTION A PLUS FORTE CONTRIBUTION "MERIDIONALE"

Sur la base des indications tirées du tableau précédent, les secteurs qui sont à même d'apporter une contribution au développement de la base productive méridionale sont, dans l'ordre (1), les suivants :

a. Energie	0,52
b. Télécommunications	0,25
c. Transports	0,17
d. Santé	0,16
e. Logements	0,15
f. Industrie chimique	0,14
g. Tourisme	0,11
h. Industrie sidérurgique	0,10

(1) La liste pourra bien entendu être élargie une fois complétées les estimations du PMT. Dès à présent, il semble de toute manière absolument indispensable de combler au moins la lacune du secteur agricole (cf. paragraphe 3 ci-après).

i. Commerce	0,10
l. Sylviculture	0,04
m. Chantiers navals	0,02
n. Composants	0,02

Il a toutefois apparu opportun de rapporter les indications du PMT relatives aux objectifs spécifiques de développement des secteurs susmentionnés.

4.1. Energie

Les objectifs du Plan peuvent se résumer comme suit :

- diversification énergétique grâce à l'utilisation de sources alternatives et concurrentes du pétrole, notamment le charbon, le nucléaire, le gaz et les énergies renouvelables. Le taux de dépendance vis-à-vis du pétrole, actuellement de 66,1 sera ramené à 50 % en 1960 ;
- recours le plus large possible aux sources énergétiques nationales et création de réserves stratégiques appropriées ;
- réduction de la demande d'énergie (de 220 à 200 Mtep pour 1990) grâce à des mesures d'économie et de rationalisation.

Les chances du Mezzogiorno pour les cinq prochaines années restent donc essentiellement liées à la réalisation du méthano-duc Algérie-Italie, dont il sera question de manière plus détaillée dans le prochain chapitre.

La réalisation d'un gazoduc Algérie-Tunisie-Italie permettra en effet d'alimenter en gaz algérien les régions méridionales, en complétant la production insuffisante des gisements locaux et en équilibrant du point de vue géographique de flux des importations. Elle permettra aussi de développer notablement les possibilités d'échange réciproque et de fourniture en gaz d'origine diverse et d'assurer de la sorte une plus grande continuité dans l'approvisionnement des diverses zones du pays.

Quoi qu'il en soit, le projet représente une structure nécessaire pour rationaliser la consommation énergétique dans le Mezzogiorno, mais aussi pour stimuler le développement des petites et moyennes industries et les activités artisanales et commerciales qui s'insèrent dans le tissu urbain.

L'objectif final prévu est en effet la liaison au réseau méthano-duc d'agglomérats industriels non encore desservis en gaz à bas pouvoir calorifique ainsi que la construction de nouveaux réseaux dans des centres urbains où le gaz représentera un facteur de développement économique.

4.2. Télécommunications

Un des aspects les plus positifs de l'évolution des capacités de production dans le secteur des télécommunications au moment même où s'accroissaient ces capacités, a été la localisation dans le Mezzogiorno, et notamment en Campanie, Abruzzes et en Sicile, de la plus grande partie des nouveaux postes de travail créés après 1970. Il s'agit par ailleurs d'unités de production, où la main-d'oeuvre occupée est relativement jeune et comporte une part appré-

ciable d'emplois féminins. Pour tous ces motifs il serait extrêmement néfaste de réduire les niveaux d'emploi atteints. Leur progression ne semble toutefois pas pouvoir être envisagée à brève échéance : ainsi, pour maintenir les niveaux actuels, faudra-t-il en oeuvre un mécanisme complexe d'interventions de politique industrielle, qui permettra également de réaliser des objectifs plus généraux de politique économique (balance des paiements notamment) et de politique de l'innovation.

Dans cette optique, l'objectif déterminant du programme arrêté pour le secteur des télécommunications doit être celui de l'emploi, tant à court terme qu'à long terme.

Pour atteindre cet objectif il est indispensable d'accroître les exportations et, en particulier, les exportations en commutation qui, en termes de chiffres d'affaires, représente le sous-secteur le plus important. Le développement de la commutation électronique constitue une occasion exceptionnelle pour accomplir un effort dans cette direction, même s'il n'est pas question de concentrer toutes les interventions sur la commutation étant donné que la transmission offre, elle aussi, comme elle l'a déjà fait dans le passé, d'importantes opportunités de pénétration à l'étranger, et peut servir dans de nombreux cas d'instrument de percée sur les marchés.

4.3. Transports

Les exigences du secteur des transports peuvent se résumer dans la réalisation des objectifs suivants :

- aménagement du "système des transports" en créant des centres d'échange au niveau des passagers et des marchandises, afin de rendre plus efficaces les services de transport et le mouvement aux terminaux. Il en résulterait également une amélioration de l'exploitation et de la productivité du travail ;
- réalisation d'économies d'énergie et recherche de sources d'énergie alternative ;
- amélioration des effets externes (réduction de la pollution, interaction transport-territoire, qualité de la vie) ;
- innovation technologique et transférabilité des résultats acquis dans ce domaine, en vue d'accroître la compétitivité technique et commerciale des industries, également au niveau international.

Les objectifs spécifiques du Mezzogiorno peuvent, de leur côté, se résumer comme suit, par mode de transport :

- a) en ce qui concerne les liaisons ferroviaires, relevant de la compétence du gouvernement central, il s'avère particulièrement important de développer les connections ferroviaires transversales entre les deux connections directrices principales actuellement existantes (tyrrhénienne et adriatique) qui se développent dans le sens longitudinal ;

Pour améliorer le caractère fonctionnel du réseau actuel il importe par ailleurs :

- de renforcer et d'étendre les liaisons secondaires desservant les zones où sont localisées les nouveaux centres de production ;

- de développer les installations de chargement et de déchargement des marchandises et de chercher à établir une connection plus étroite entre le réseau ferroviaire et le système portuaire ;
- b) en ce qui concerne les liaisons routières, étant donné le développement satisfaisant du réseau autoroutier dans le Mezzogiorno, l'objectif prioritaire du secteur consiste à améliorer les caractéristiques fonctionnelles du réseau ordinaire ;
- c) pour ce qui est des politiques portuaires l'objectif est de concentrer les interventions sur un nombre réduit de zones portuaires sélectionnées, afin de développer les relations avec l'arrière-pays et d'améliorer la compétitivité des services proposées ;
- d) enfin, pour la politique aéroportuaire du Mezzogiorno, il s'agit de concentrer les ressources disponibles sur certains points critiques du réseau.

4.4. Santé

Les objectifs généraux du plan sanitaire consistent à protéger la santé publique grâce à une intervention unitaire et globale, centrée sur la prévention et sur les services sanitaires de base, ainsi que sur l'élimination des déséquilibres territoriaux qui affectent encore les conditions socio-sanitaires du pays.

Le plan se propose notamment :

- l'amélioration du processus d'extension de l'assistance sanitaire à tous les citoyens grâce à la définition de modalités uniformes pour l'octroi et l'unification des prestations ;
- la lutte contre la mortalité infantile et la protection de la santé des adolescents ;
- la protection de la santé des personnes âgées ;
- la protection de la santé des travailleurs dans leur cadre de travail.

Sous l'aspect plus spécifique de la gestion, le plan propose enfin comme objectif fondamental une réglementation rigoureuse, un contrôle sévère et une limitation des dépenses sanitaires.

4.5. Logements

L'objectif principal du plan consiste à éliminer les obstacles qui s'opposent actuellement à une intensification de l'offre de logements et qui peuvent se résumer comme suit :

- la pénurie d'aires urbanisées ;
- l'inflation, qui détermine une restriction du crédit et une majoration de ses coûts, une hausse sensible des coûts de production et un ralentissement des ventes de logements terminés ;
- les capacités opérationnelles limitées des sujets publics compétents (au

niveau de la programmation et de la gestion) pour la mise en oeuvre des programmes.

Un autre objectif fondamental de la politique gouvernementale consiste à promouvoir une meilleure utilisation des logements existants grâce à des mesures qui favorisent la mobilité. Le patrimoine existant est mal utilisé, non seulement et non pas tant en raison du nombre des habitations vides que, à cause des difficultés pour adapter l'habitation aux modifications du milieu familial et de ses exigences.

4.6. Industrie chimique

La longue période de rivalité et de lutte entre les grands groupes chimiques étant désormais révolue, la politique du secteur se propose à présent comme objectif la rationalisation des investissements, basée sur une plus grande sélectivité des interventions, afin d'éviter la duplication de certains établissements et les capacités excessives, qui sont à placer au nombre des causes qui ont abouti à la grave situation de crise actuelle.

Les lignes directrices des programmes se fondent donc sur des critères de diversification et de spécialisation. La diversification concerne plus particulièrement le choix des produits, surtout dans les branches nouvelles, mais fait aussi une place importante à l'innovation qui privilégie les produits à valeur ajoutée élevée ; la spécialisation, en revanche, suppose l'application d'une politique visant à éliminer les conséquences néfastes des duplications en matière de production et d'investissements et à rationaliser les méthodes d'intervention.

Dans le cadre de ces objectifs, il importe de reconsidérer la politique de l'éthylène, afin d'obtenir une très large intégration pétrochimique et de développer ultérieurement le processus de rationalisation dans le domaine des fibres.

Il faut souligner qu'une fois défini le réaménagement structurel de l'aire publique de ce secteur les prévisions laissent entrevoir la nécessité d'un développement accru des investissements, qui devrait porter sur les dernières années de la période quinquennale.

En ce qui concerne l'expansion du secteur de la chimie secondaire, l'action des pouvoirs publics devrait être axée surtout sur la modification des conditions générales dans lesquelles les entreprises sont amenées à opérer.

Le premier impératif de l'intervention consiste à renforcer la recherche appliquée.

D'autres lignes d'intervention peuvent être tracées en fonction d'orientations communes aux secteurs fortement innovateurs et caractérisés par un fractionnement excessif des entreprises, c'est-à-dire sur le modèle de ce que prescrivent d'autres programmes sectoriels.

Il s'agit en particulier de favoriser les exportations des petites entreprises, en facilitant leur accès sur les marchés extérieurs grâce à un système approprié d'information et d'assistance, tant publiques que privées (consortiums d'entreprises ou sociétés de services), et en simplifiant leur recours aux facilités de crédit existantes.

4.7. Tourisme

Le secteur du tourisme étant fortement lié à l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'exploitation des ressources naturelles et ambiantes, il importe essentiellement pour les régions méridionales, riches de telles ressources, de :

- favoriser l'interaction avec les autres secteurs économiques, et surtout avec le secteur agricole ;
- augmenter l'efficacité des entreprises touristiques (allongement des activités saisonnières, accroissement des capacités hôtelières, à titre individuel ou en association, etc.) ;
- valoriser les zones internes - et non seulement côtières - moins favorisées et à faible potentiel industriel ;
- accroître le niveau et la qualité des services socio-culturels dans toutes les régions.

4.8. Industrie sidérurgique

Le plan de secteur formule des objectifs de politique industrielle très précis. En particulier, du côté de l'offre, il considère indispensable de réaliser d'abord :

- la consolidation de notre structure sidérurgique impliquant un aménagement plus rationnel de certaines unités de production, qui, dans la situation actuelle, s'avèrent profondément déséquilibrées sous l'aspect technico-productif, avec des graves conséquences en termes de résultats économiques ;
- une plus nette spécialisation ainsi que la coordination des divers groupes qui opèrent dans le secteur des aciers spéciaux ;
- la réalisation de technologies légères à développer autour de l'ingénierie (emploi de personnel technique, savoir-faire en termes de processus, etc.) en liaison avec les possibilités offertes par les pays émergents, afin d'assurer dans ce contexte la collaboration, les échanges, le développement et la division du travail ;
- l'élargissement de la plate-forme industrielle par d'éventuelles intégrations en amont (voir le rôle que pourront jouer dans le futur les établissements de préréduction et une autre politique des matières premières) et par l'ingénierie en aval.

Du côté de la demande il conviendra, par contre :

- de réduire au cours des prochaines années le niveau des importations, en particulier de celles les plus qualifiées ;
- de maintenir et d'acquérir de nouvelles parts de marché à l'étranger, en améliorant les exportations en termes qualitatifs et, par suite, en valeur ;
- de relancer la demande en la stimulant au moyen d'interventions dans le domaine de la normalisation et de la réglementation.

4.9. Commerce

L'objectif du plan consiste à accroître l'efficacité des structures de la distribution en favorisant la diffusion de méthodes modernes.

Il s'applique aussi bien aux grandes et aux moyennes surfaces non spécialisées, qu'au commerce intégré et associé et qu'au commerce spécialisé. Une place et un encouragement tout particuliers seront réservés à la coopération.

Parmi tous les secteurs, le secteur alimentaire doit être considéré comme prioritaire parce qu'il entraîne l'ensemble du système productif agro-alimentaire auquel sont liés les problèmes bien connus de la balance commerciale et parce qu'en raison du type de produits concernés il a des incidences fondamentales sur le plan social et économique.

4.10. Sylviculture

Les principaux problèmes auxquels il convient simultanément de trouver une solution sont l'aggravation du déficit du commerce extérieur du bois et des produits dérivés du bois, dû à l'insuffisance de la production nationale, tant quantitative que qualitative ; la nécessité d'assurer la pérennité de cette ressource naturelle renouvelable grâce à des mesures de protection, d'amélioration et d'extension du patrimoine forestier, tout en développant l'efficacité des mesures de protection hydrogéologique ; l'aspiration croissante à une meilleure qualité de la vie, à laquelle la forêt et l'environnement naturel, s'ils sont convenablement protégés, peuvent valablement contribuer.

Sur la base des données disponibles et compte tenu de l'accroissement de la population et du faible niveau de la consommation par tête (1), la tendance future des besoins d'ensemble en bois finira par se situer au moins au niveau communautaire, ce qui suppose pour les vingt prochaines années une augmentation annuelle supérieure à 2 %.

La traduction en termes qualitatifs de cet objectif numérique signifie, à moyen terme et à long terme, l'amélioration de la productivité des bois existants et l'extension de la superficie forestière. A plus brève échéance (au moins 10 ans), elle implique la plantation d'espèces à croissance particulièrement rapide (peupliers et conifères indigènes et exotiques) ainsi qu'une utilisation plus complète et plus rationnelle des ressources forestières existantes.

(1) Avec 0,5m³/a l'Italie se situe en Europe occidentale à l'avant-dernière place, suivie seulement par la Grèce.

4.11. Autres secteurs

A - Chantiers navals

Les principaux objectifs du secteur sont :

- a) le maintien des capacités globales à 380 000 tonnaux de jauge brute, dont 325 000 dans les chantiers les plus importants ;
- b) la stabilisation des effectifs de main-d'oeuvre, priorité étant donnée au Mezzogiorno ;
- c) une production annuelle globale du secteur représentant un chiffre d'affaires de 800 milliards, dont 550 pour les nouvelles constructions et 250 pour les réparations et autres travaux.

B - Composants

En ce qui concerne ce secteur, le plan a fixé, d'une part, des objectifs généraux à long terme et, de l'autre, des objectifs spécifiques ayant une capacité de multiplication et d'entraînement pour l'ensemble du secteur et permettant la liaison avec les objectifs des secteurs utilisateurs des composants. Les objectifs à long terme sont les suivants :

- a) donner à l'industrie nationale des composants la possibilité d'acquérir sa propre indépendance technologique vis-à-vis de l'étranger, ce qui permettra, dans des secteurs spécifiques, d'éliminer les contraintes qui pèsent sur le développement industriel des années 80 et assurera à l'Italie la capacité autonome de mettre au point des appareils électroniques finis ;
- b) assurer au pays une production croissante à un niveau technologique élevé, utilisant un personnel hautement qualifié, en créant un cadre et en suscitant un processus autonome de développement professionnel et industriel, indispensables à une relance durable de l'économie nationale ;
- c) conférer à l'industrie italienne des composants de meilleures capacités de négociation sur le plan international, qui permettront la conclusion d'accords techniques et commerciaux dans des conditions de parité ;
- d) en particulier pour le secteur des semi-conducteurs, rendre compétitive l'industrie italienne au sein de la CEE, en la plaçant dans des conditions paritaires avec les autres pays des Communautés européennes qui, de leur côté, ont déjà formulé et réalisé de nombreux plans pluriannuels de secteur. Ainsi se trouverait facilitée la possibilité d'une présence italienne dans le cadre d'une coopération éventuelle entre les entreprises européennes du secteur pour affronter l'âpre concurrence des Etats-Unis et du Japon ;
- e) rééquilibrer l'important et croissant déficit de la balance commerciale italienne du secteur, en encourageant la spécialisation et en facilitant l'accès au marché international ;
- f) coordonner les objectifs spécifiques du secteur avec les objectifs des secteurs utilisateurs des composants.

La réalisation de ces six objectifs généraux représente la base sur laquelle devra se fonder une stratégie de défense de l'emploi aux niveaux les plus élevés compatibles avec la compétitivité des entreprises, dans un contexte

aussi difficile et profondément influencé par les variations cycliques qu'est celui des composants électroniques. La défense du niveau de l'emploi constitue donc un objectif général et prioritaire de la politique de restructuration et de reconversion industrielle. Il se heurte toutefois aux médiocres conditions de compétitivité dans lesquelles opèrent les entreprises italiennes et, surtout, à l'existence d'un certain nombre d'entreprises de dimensions importantes qui doivent affronter une grave situation de crise, dont la solution ne dépend qu'en partie des effets de la politique de restructuration et de reconversion industrielle. Il n'en demeure pas moins que les divers objectifs tracés ne peuvent pas être considérés isolément et doivent être subordonnés à la réalisation de trois objectifs spécifiques qui sont à considérer comme prioritaires :

- a) la mise en oeuvre d'un processus spécifique de réduction de l'écart qui existe entre l'industrie italienne des composants actifs à l'état solide, et les industries plus avancées d'Europe et des Etats-Unis ;
- b) la réalisation d'initiatives coordonnées au niveau de la technique et de la production, en vue de renforcer la présence italienne sur le marché de l'électronique de consommation et en particulier de la télévision en couleurs ;
- c) l'aménagement des structures de l'offre du secteur afin de rétablir les critères industriels de spécialisation, dimension optimale et capacité d'accès au marché international.

4.12. Autres secteurs non encore analysés par le PMT

Comme cela a déjà été dit au paragraphe 2, il existe d'autres secteurs d'un intérêt fondamental pour le Mezzogiorno, indépendamment de ceux dont le Plan à moyen terme a jusqu'alors évalué la contribution à l'élargissement de la base productive des régions méridionales.

Parmi ceux-ci figurent évidemment l'important secteur des activités agricoles en général (excepté la sylviculture déjà évoquée) et celui des industries agro-alimentaires.

En ce qui concerne le secteur agricole, le double objectif consiste à réaliser une meilleure intégration entre les activités strictement productives et celles de commercialisation et de transformation des produits et à trouver des substitutifs aux produits importés, tout en conciliant l'amélioration de la productivité par employé avec le maintien des niveaux de l'emploi du secteur, l'extension des surfaces cultivées et la récupération des zones marginales.

La poursuite de l'objectif à long terme, qui consiste à créer une agriculture "européenne", ne peut faire passer au second plan les problèmes que pose à moyen terme une reprise soutenue du secteur dans le Mezzogiorno.

Ce n'est pas par hasard que le Plan entend axer la politique agricole commune sur la reconnaissance des exigences de nos zones internes et de certaines productions du Mezzogiorno et sur une qualification territoriale des dépenses communautaires.

En particulier, les flux financiers ne devront plus être orientés vers les productions excédentaires par rapport aux besoins d'ensemble (qui devront,

par conséquent, être déterminés) ; les ressources rendues disponibles de cette manière pourront être réservées aux zones qui ont accusé un certain retard dans leur développement ; enfin, la politique des prix sera l'expression des deux choix susmentionnés, de manière à ce que soit progressivement réduite la part du FEOGA utilisée jusqu'ici pour des rentes de situation.

En ce qui concerne notamment la production des fruits et légumes, à partir du moment où une croissance importante de celle-ci n'est pas prévisible pour l'agriculture italienne, le problème doit être posé en termes de déplacement vers le Mezzogiorno des capacités de développement qui existent encore pour ce type de production et doit être affronté dans le cadre des procédures de programmation agricole prévues par la loi n° 984/77.

Il faut, par ailleurs, être conscient du fait que le développement des productions méridionales typiques pourra fournir une contribution qui se limitera toujours à la reprise de l'expansion de l'agriculture méridionale et ne concernera qu'une partie des terres nouvellement irriguées, alors que le rétablissement de rythmes de croissance appropriés nécessitera, en revanche, une valorisation générale et rapide de toutes les ressources agricoles, y compris donc celles des terres irriguées.

Il sera, en outre, absolument indispensable de créer les conditions propres à permettre également un développement des productions continentales - en premier lieu zootechnique -, en surmontant les difficultés actuelles qui rendent l'environnement méridional notablement moins favorable que celui des régions continentales européennes.

Il s'agit, en particulier, d'adapter les structures productives, de doter d'infrastructures les zones qui en sont encore dépourvues, d'assurer la disponibilité des services qui permettent de réaliser d'indispensables économies sur le plan externe. Il n'est pas non plus réaliste de considérer que la politique agricole communautaire puisse se passer de certains traitements particuliers (dits "substituts de la protection" qui tiennent compte des conditions moins favorables offertes par l'environnement agricole méridional.

D'autres interventions, comme celles pour la protection hydrogéologique, le complètement des infrastructures, la constitution de services civils ou de services agricoles spécifiques, doivent également être considérées en fonction de la contribution qu'elles peuvent fournir aux problèmes de l'emploi.

Un objectif, qui n'est pas spécifique au Mezzogiorno mais qui n'en est pas moins essentiel, consiste à rechercher de meilleures dimensions économiques pour les exploitations agricoles afin d'en assurer la vitalité. L'inégalité entre les dimensions moyennes des exploitations agricoles italiennes, en termes de superficie et de chiffre d'affaires, et celles des autres pays européens est un fait bien connu, sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir. D'autre part, l'adaptation des dimensions économiques des exploitations trouve actuellement sa limite dans les disponibilités de facteurs de production spécifiques, parmi lesquels la terre est certainement l'un des plus importants, étant donné l'extrême rigidité du marché foncier.

Il importera donc de réduire les obstacles normatifs qui freinent la restructuration foncière et perpétuent les conditions d'infériorité de l'agriculture italienne par rapport à celle de la Communauté.

En ce qui concerne le développement de l'industrie agro-alimentaire, le Plan

fixe certaines lignes d'intervention qui, de par leur nature, sont valables pour l'ensemble du pays, mais revêtent une importance toute particulière pour les productions du Mezzogiorno ; il s'agit :

- a) de soutenir les exportations ;
- b) de développer les organismes d'information économique et de promotion collective des ventes ;
- c) de relancer les investissements ;
- d) de renforcer les activités publiques et privées de recherche et de formation du personnel ;
- e) de réglementer la qualité des produits alimentaires et l'information du consommateur ;
- f) de réduire les coûts de la commercialisation et de la distribution des produits de l'industrie alimentaire ;
- g) de rationaliser les rapports entre l'agriculture et l'industrie ;
- h) de procéder à des adaptations de la politique communautaire.

Un troisième "secteur", non encore analysé par le PMT sous l'optique méridionale, bien que de type "horizontal" mais, ne serait-ce que pour cette raison, constamment cité dans le contexte programmatique des autres secteurs, est celui des exportations. Selon ce plan, pour une présence italienne plus organisée sur les marchés extérieurs et un contrôle direct de la demande sur ces derniers, il est nécessaire, dans le cadre d'une meilleure coordination de la politique économique extérieure prévue par le CIPE, conformément à l'article 1 de la loi n° 227 du 24 mai 1967, de réaliser les objectifs suivants :

- harmonisation de l'activité administrative des différents centres opérationnels intéressés aux problèmes de l'exportation ;
- amélioration, également sur le plan qualitatif, de la compétitivité de nos produits sur les marchés extérieurs, en donnant une impulsion toute particulière aux exportations à valeur ajoutée élevée et à technologie avancée, compte tenu du profil de la demande mondiale ;
- intensification des rapports avec les pays producteurs de matières premières, grâce à des accords de coopération technico-économique ;
- encouragement des activités de promotion, visant surtout à l'association entre petites et moyennes entreprises et à la création de "trading companies" ;
- initiatives au niveau communautaire en vue d'un soutien approprié à certains produits industriels (textiles, habillement et chaussures), soumis davantage à la concurrence des pays nouvellement industrialisés, et aux produits ortofruticoles dans la perspective de l'élargissement de la Communauté vers les pays méditerranéens.

Il convient enfin de faire allusion au secteur de la pêche, presque toujours négligé dans les documents de la programmation nationale et qui représente pourtant, pour le Mezzogiorno, une source de revenus non négligeable. L'objectif principal consiste à relancer le processus productif grâce à la rénovation de la flotte et au développement des activités de commercialisation des produits, tout en coordonnant les actions de sauvegarde et de repeuplement de l'environnement marin.

Un deuxième objectif, mais non moins important, est celui de lancer la recherche et l'expérimentation dans le domaine de l'aquaculture.

5. LES OBJECTIFS DE L'INTERVENTION EXTRAORDINAIRE DANS LE MEZZOGIORNO

L'intervention extraordinaire, telle qu'elle se trouve délinéée dans le projet de loi présenté le 23 janvier 1981, n'entend en aucun cas apparaître comme un instrument d'action gouvernementale qui se situerait hors du contexte de la programmation générale. Ce n'est pas par hasard si le PMT l'englobe en tant que "secteur" dans les autres secteurs, qui contribueront tous, dans une plus ou moins large mesure, au développement du Mezzogiorno (voir tableau 28). Le secteur "intervention extraordinaire" sera bien entendu celui qui fournira la contribution la plus importante, mais toujours et uniquement à condition que soient respectées les options fondamentales suivantes :

- a) les politiques nationales coordonnées par le programme à moyen terme doivent considérer comme un objectif contraignant et absolument prioritaire la recherche du plein emploi et du développement optimal du Mezzogiorno, objectif qui sera poursuivi indépendamment du taux de croissance du produit intérieur brut recherché pour l'ensemble du pays ;
- b) il n'est pas possible d'admettre que l'action publique dans le Mezzogiorno se borne à celle des politiques générales nationales (quoique inspirées par la "centralité" du Mezzogiorno). Distorsions entre le Mezzogiorno et le reste du pays rendent indispensables la mise en oeuvre, dans le Mezzogiorno, d'une politique d'intervention, extraordinaire de par ses dimensions financières et ses instruments d'intervention, qui affronte les problèmes structurels caractérisent le sous-développement méridional comme un phénomène qui présente encore des aspects unitaires ;
- d) les politiques d'intervention extraordinaire se proposent de résoudre les problèmes essentiels qui caractérisent l'économie et la société du Mezzogiorno, et qui sont schématiquement les suivants :
 - une structure sectorielle de l'appareil productif du Mezzogiorno fortement arriérée sur le plan de la technologie et de l'organisation ; une crise - plus grave que celle qui sévit dans le reste du pays - des grands établissements industriels et, en général, une plus forte incidence sur le système des entreprises méridionales des problèmes de restructuration industrielle ; l'existence d'un réseau de services destinés à la vente caractérisés par une faible productivité et par des tendances à une nouvelle dégradation ;
 - la crise du tissu urbain et des grandes aires métropolitaines du Mezzogiorno, qui - ne présentant pas les caractéristiques d'un ensemble dynamique sur le plan territorial et des services, comme c'est le cas du Centre-Nord, bien qu'il ait à supporter d'importantes charges sociales et économiques - se présentent comme des systèmes dépourvus d'équilibre ou, dans le cas des grandes conurbations, comme des territoires affligés de facteurs de désagrégation économique et sociale ;
 - les conditions d'abandon et de dégradation du milieu ambiant et de l'économie dans de vastes zones internes qui n'ont pas bénéficié du phénomène

d'entraînement dont ont été favorisées certaines zones disséminées du Mezzogiorno contiguës au centre ou situées sur le littoral ;

- l'existence de formes plus ou moins apparentes de chômage et de sous-emploi surtout juvénile, féminine et intellectuel, phénomène aggravé par l'expansion démographique et par l'arrêt des flux d'émigration interne et vers l'étranger ;
- les insuffisances du territoire méridional sur le plan des infrastructures ne sont plus les mêmes que celles qu'avait affronté à l'origine le cycle tricennal de l'intervention extraordinaire précédente. L'insuffisance des infrastructures de base ayant disparu, l'écart qui subsiste vis-à-vis du reste du pays porte désormais sur les grands réseaux de système d'infrastructures essentielles pour le développement (systèmes modernes de transport, sources d'énergie, ressources hydriques, télécommunications), ainsi que sur les infrastructures relatives au milieu ambiant, hydrogéologique et forestier, au patrimoine historique et artistique, aux établissements et services sociaux.

Partant de ces considérations, qui semblent partagées par toutes les analyses politiques et culturelles concernant le Mezzogiorno, l'intervention extraordinaire se propose d'atteindre les objectifs suivants :

- intensification du flux des ressources de l'intervention extraordinaire et garantie de leur caractère additionnel par rapport à l'intervention ordinaire ;
- réforme du système des organes et des procédures de manière à assurer la coordination des interventions ordinaire, extraordinaire et communautaire et à permettre une vérification permanente de l'allocation des ressources en rapport avec les objectifs de promotion de l'emploi et de la productivité ;
- pleine mise à contribution des Régions, qui devront être dotées des supports techniques et programmatiques nécessaires, dans le cadre des responsabilités qui leur incombent en application de la réforme régionale ;
- nette séparation, pour ce qui concerne l'intervention de l'Etat, des centres d'imputation des diverses formes particulières d'intervention (grands projets interrégionaux, encouragement à l'industrie, facilités en matière de crédit) ;
- dosage, également territorial, du régime des stimulations, afin de conférer aux aides certitude, régularité, automaticité et transparence et pour éviter les cas de cumul ; harmonisation des stimulants financiers et de ceux à caractère tarifaire et fiscal ;
- élimination des goulets d'étranglement qui, étant donné la dispersion des compétences entre l'Etat, les Régions, les collectivités locales et d'autres organismes, ont jusqu'ici fait obstacle à une mise en oeuvre rapide des interventions, en créant, grâce aux contrats de programme, les conditions nécessaires à l'instauration d'un rapport de pleine coopération entre les divers sujets publics et en fixant des règles pour l'exercice, à titre substitutif, des activités des sujets éventuellement défaillants ;
- révision de l'aire territoriale concernée par l'intervention extraordinaire ; révision du régime d'autorisation de localisation des établissements industriels ;
- assignation d'une dimension territoriale au budget de l'Etat et à la loi de

finances, en y explicitant les options financières pour le développement du Mezzogiorno.

6. LES OBJECTIFS DU RENFORCEMENT DE CERTAINES STRUCTURES ECONOMIQUES EN VUE DE L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE

Indépendamment des objectifs à caractère général et sectoriel qui devront être poursuivis dans le Mezzogiorno, il s'en est dégagé, au fil du temps, d'autres, plus spécifiques, au niveau "horizontal", dont la nature a été communiquée en son temps par l'Italie à la Commission, afin que celle-ci examine la possibilité de les réaliser par l'intermédiaire d'une action communautaire spécifique, au sens du règlement du Fonds.

Comme il ressort des considérations exposées dans le règlement (CEE) no 2615/80 du 7 octobre 1980, qui institue une action communautaire spécifique pour contribuer au développement, entre autres, des régions du Mezzogiorno dans le contexte de l'élargissement de la Communauté, il s'agit d'une série de problèmes liés au renforcement des structures économiques dans les secteurs extra-agricoles (industrie et tourisme), en se référant plus particulièrement aux types de production (petites et moyennes entreprises, artisanat, tourisme rural) dont l'expansion présente potentiellement les caractéristiques les plus propres à entraîner, soit la création d'un nombre accru d'emplois, soit une intégration plus étroite avec le secteur agricole qui est particulièrement menacé par l'élargissement de la Communauté, mais se voit également soumis aux contraintes exercées par un certain nombre de facteurs négatifs.

Ces facteurs, qui ont pour effet de réduire la capacité et/ou la possibilité pour certaines initiatives productives d'atteindre un niveau suffisant de compétitivité, sont essentiellement liés aux difficultés que rencontrent les opérateurs "mineurs" pour assimiler et pour exploiter une série de connaissances économiques, technologiques et commerciales, ainsi qu'au problème que soulève l'obtention d'un niveau adéquat d'infrastructuration du territoire, même dans des localisations "secondaires".

Il s'agit donc de poursuivre, avec le concours spécifique de la Communauté, la réalisation ou l'intensification d'une série d'initiatives propres à inciter ce type d'opérateurs à investir dans le Mezzogiorno et, dans la plupart des cas, à promouvoir le développement et l'expansion rationnelle des activités qui s'exercent déjà dans cette zone, afin de les rendre compétitives.

Fournir à certaines catégories d'opérateurs économiques une gamme cohérente de stimulants "gestionnels", indépendamment des stimulants financiers, constitue une ligne d'action qui s'impose progressivement dans le cadre des orientations plus générales de la politique de développement du Mezzogiorno, surtout à la suite de l'identification progressive d'un certain nombre de nouveaux ou de plus graves déséquilibres territoriaux et sectoriels au sein du Mezzogiorno, qui viennent s'ajouter à la distorsion entre le Mezzogiorno et le reste du pays, et tendront à s'accroître au moment de l'élargissement de la Communauté.

A cet égard, de nouveaux et plus précis éléments d'information sont fournis par une étude effectuée récemment à l'initiative de la CEE sur "l'impact de l'élargissement de la Communauté européenne à la Grèce, l'Espagne et le Por-

tugal sur l'économie italienne et tout particulièrement sur les régions du Mezzogiorno.

Des conclusions de cette étude il apparaît en effet que "l'impact négatif de l'élargissement de la CEE" sera surtout ressenti :

- a) dans les zones d'industrialisation récente où prévalent encore les spécialisations productives plus traditionnelles et les entreprises vétustes dotées de structures d'organisation rudimentaires et utilisant des techniques élémentaires ;
- b) dans les bassins monoproduitifs périphériques et moins avancés, spécialisés dans les gammes de produits de faible et de moyenne qualité ;
- c) dans les zones qui, tout en présentant des potentialités locales, ne se sont pas encore engagées dans le processus d'industrialisation.

Il devrait en résulter :

- en premier lieu, un frein au développement et la création de poches de chômage dans les zones industrielles moins développées, localisées surtout dans le Mezzogiorno et dans certaines zones du Centre, où l'incidence de l'emploi dans les secteurs sensibles est plus marquée et où les possibilités d'absorption alternative de la main-d'oeuvre sont plus faibles ;
- en second lieu, des difficultés accrues pour franchir le seuil de la mise en oeuvre des processus d'industrialisation dans les zones plus arriérées. Si l'on y ajoute le fait que ce seront les secteurs et les zones les plus avancés à tirer le plus grand profit de l'élargissement de la Communauté, il apparaît à l'évidence que, si les effets négatifs et positifs de cet élargissement tendront, d'un côté, à compenser au moins en partie le niveau national, ils ne manqueront pas de provoquer, de l'autre, une aggravation des déséquilibres sectoriaux et régionaux..."

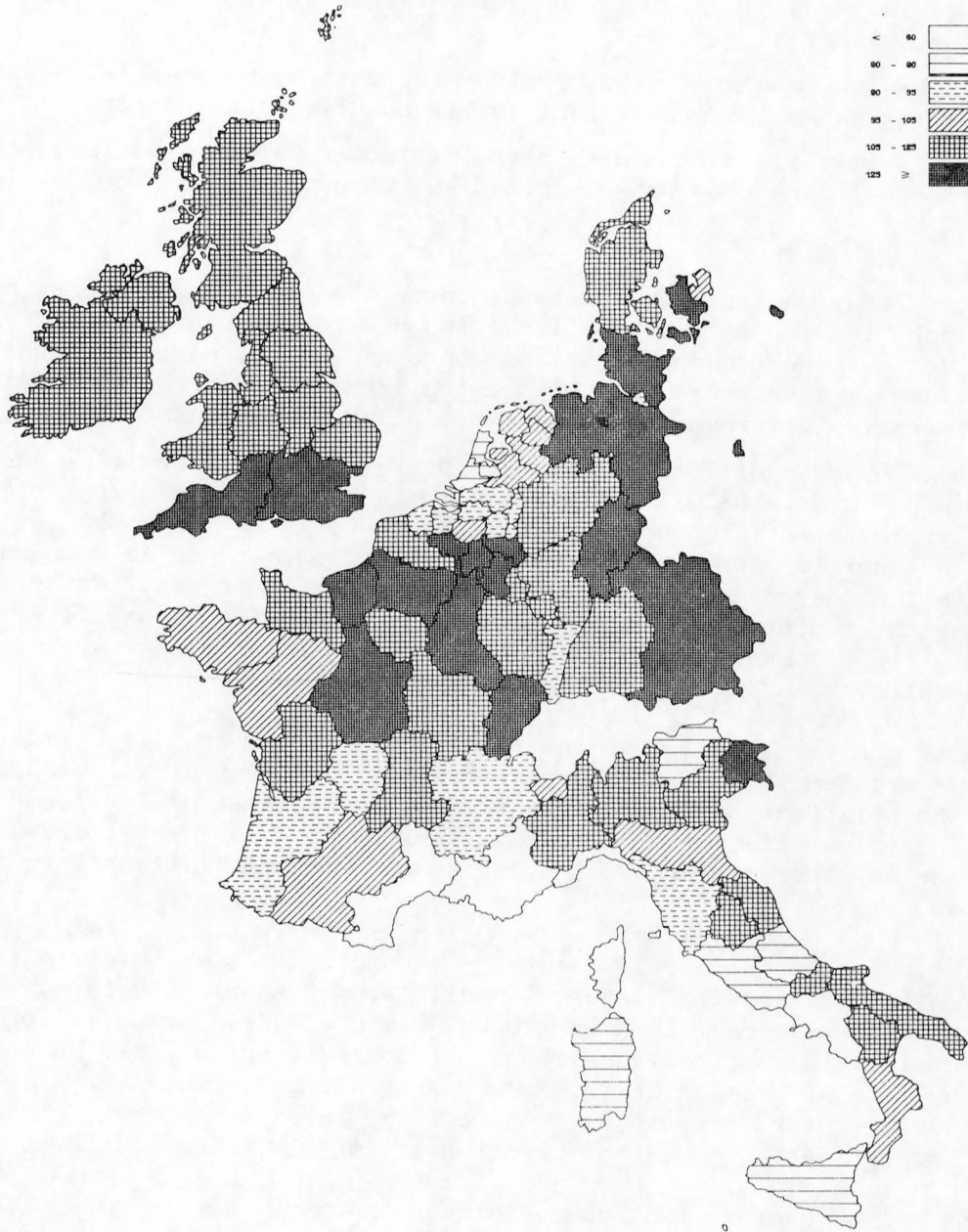
Face à cette analyse qui semble confirmer l'apparition, pour le Mezzogiorno, de nouveaux problèmes liés à l'élargissement de la Communauté, l'étude considère qu'"une politique territoriale basée sur les centres de services" constituerait le meilleur instrument pour favoriser et stimuler les processus d'adaptation que les entreprises à elles seules sont difficilement en mesure d'affronter.

Elle définit donc une stratégie d'intervention qui est tout à fait dans la ligne de celle, plus générale, vers laquelle tend à s'orienter la nouvelle législation nationale pour le Mezzogiorno, qui a été déjà prise en compte par l'action communautaire spécifique résultant du règlement n° 2615/80 et, en relation avec celui-ci, par le "programme spécial" qui, comme il sera spécifié par la suite, tend à coordonner entre eux et avec les objectifs généraux de développement des thèmes d'intervention différents et "mineurs".

Dans l'optique du renforcement de certaines structures économiques, face à l'élargissement de la Communauté, il convient par ailleurs de revenir sur la récupération des zones internes dont la principale finalité consiste à restaurer le potentiel productif typique de ressources, sans doute dispersées, mais non négligeables dans leur ensemble, en les incorporant dans la tradition culturelle et économique des zones en question, dont seront respectées les grandes valeurs traditionnelles.

De cette finalité découle la nécessité de poursuivre les objectifs suivants :

Indicateur régional de l'intensité du soutien
de la politique agricole commune
(indice 100 : soutien moyen européen)



Source : étude RICAP.

- récupérer et valoriser, grâce aussi aux techniques modernes applicables au processus de production, les activités et structures en déclin ou obsolètes ;
- restaurer les conditions d'attractivité et d'idoneité, dans la ligne d'une politique soutenue par des interventions physiques et financières, mais qui ne doit pas d'assistance ;
- créer, partout où cela s'avère possible, des centres d'activité industrielle et tertiaire ;
- développer au maximum et stabiliser l'emploi en le rendant compatible avec la vocation économique des zones intéressées.

Ces objectifs comportent une approche du type intégré qui, notamment sous l'aspect de la production, met l'accent sur la valorisation des ressources physiques et humaines.

Du point de vue sectoriel, les interventions concernent en effet d'une façon prépondérante l'agriculture, tandis que les autres secteurs se situent dans une position d'intégration.

L'exigence de miser sur les activités agricoles devrait évidemment compenser les maigres résultats détenus jusqu'ici avec la politique agricole commune qui, par un niveau d'aide relativement plus élevé, a contribué à faire bénéficier les régions du Nord en plus grande mesure ; que celles du Mezzogiorno (voir carte ci-contre).

7. QUANTIFICATION DE L'OBJECTIF "EMPLOI" : LES BESOINS DE NOUVEAUX POSTES DE TRAVAIL DANS LES REGIONS MERIDIONALES D'ICI A 1985

Les analyses effectuées et les problèmes mis à jour font apparaître qu'une estimation de l'offre additionnelle de travail qui pourra se créer dans le Mezzogiorno au cours des prochaines années doit être faite au niveau de chaque région méridionale afin de tenir compte, dans les limites méthodologiques et interprétatives d'usage, des différents facteurs sociaux, économiques et structurels qui caractérisent les régions en question.

De plus, dans le but d'obtenir une prévision qui reflète la complexité de ces régions en tenant compte soit des composantes endogènes et exogènes de la population, soit de ses récentes orientations vers le marché du travail, ont été formulées des nouvelles prévisions de la population et des forces de travail.

On a donc repris l'ensemble des méthodes généralement utilisées pour les estimations prévisionnelles de l'offre de travail et qui peuvent se synthétiser comme suit :

- prévision de la population résidente d'ici à 1985 par sexes et classes d'âge,
- estimation des futurs taux spécifiques d'activité par sexes et classes d'âge,
- détermination de la population active par sexes et classes d'âge.

Le procédé adopté a donc exigé la formulation d'hypothèses prévisionnelles sur le futur comportement de la population vis-à-vis des activités du travail ; les niveaux prévisionnels des taux spécifiques d'activité ont été fixés compte tenu des hypothèses suivantes :

- légère diminution des taux d'activité dans la tranche d'âge scolaire, en raison d'une plus forte scolarisation, surtout dans les régions qui présentent à l'heure actuelle des niveaux de participation inférieurs aux standards nationaux ;
- légère augmentation des taux d'activité dans les tranches d'âge moyennes, en conséquence surtout d'une participation accrue des femmes aux activités du travail ;
- légère contraction des taux d'activité dans la catégorie des pensionnés à la suite d'un aménagement des régimes de mise en pension.

Sur la base des hypothèses formulées, l'offre additionnelle de travail dans le Mezzogiorno, au cours de la période 1980-1985, devrait être de quelque 493 000 unités, dont 289 000 hommes et 204 000 femmes. Compte tenu du niveau actuel du chômage, explicite ou non, on peut estimer à 1 674 000 unités les forces de travail disponibles en 1985 dans le Mezzogiorno.

Ce chiffre traduit cependant de fortes disparités régionales, comme il ressort des données ci-après :

Disponibilité des forces de travail en 1985	en milliers
Abruzzes	97
Molise	26
Campanie	463
Pouilles	289
Basilicate	47
Calabre	242
Sicile	353
Sardaigne	157
MEZZOGIORNO	1 674

Le problème à résoudre consiste donc à créer 150 000 nouveaux postes de travail par an afin de ramener le chômage à des niveaux frictionnels.

Pour l'instant, cet objectif semble devoir être difficilement atteint, si l'on considère que le Plan à moyen terme a prévu, pour les trois années 1981-1983, une augmentation des postes de travail qui n'excède pas 400 000 pour l'ensemble du pays.

Bien que les exigences des régions méridionales soient considérées comme prio-

Tableau 29

Population résidante prévue en 1985 par sexe et par région

Régions	14-24	25-29	30-49	50-59	60-64	65-70	plus de 70	Total
	<u>Hommes</u>							
Abruzzes	107 950	48 478	160 242	74 292	34 286	25 204	47 679	498 131
Molise	29 125	13 110	41 161	19 728	8 940	6 662	14 046	132 772
Campanie	567 048	194 575	646 804	286 774	117 323	84 797	142 204	2 039 525
Pouilles	399 607	152 664	481 725	199 572	86 644	63 080	119 882	1 503 174
Basilicate	61 012	22 208	72 319	37 704	15 643	11 077	23 957	243 920
Calabre	219 923	81 057	249 539	112 313	47 638	36 435	72 144	812 049
Sicile	470 826	174 187	587 316	270 017	118 159	91 533	182 399	1 894 437
Sardaigne	161 627	64 912	199 938	78 725	33 272	27 416	53 428	619 318
MEZZOGIORNO	2 010 118	751 191	2 439 044	1 079 125	461 905	346 204	655 739	7 743 326
ITALIE	5 084 165	1 976 233	7 451 837	3 379 122	1 483 481	1 064 856	1 970 329	22 410 023
	<u>Femmes</u>							
Abruzzes	101 752	46 384	157 474	79 876	39 963	30 940	69 253	525 642
Molise	27 785	12 693	40 446	21 428	10 671	8 363	19 591	140 977
Campanie	5 440 049	194 076	658 872	308 378	141 322	108 357	211 556	2 166 610
Pouilles	383 196	149 697	496 853	219 283	100 618	75 852	162 778	1 588 277

Tableau 30

Disponibilité de forces de travail au cours de la période 1980-1985

	(en milliers)								
	Abruz- zes	Molise	Campa- nie	Pouil- les	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sar- daigne	Mezzo- giorno
<u>Hommes</u>									
<u>Situation 1980</u>									
Forces de travail à la re- cherche d'un emploi	18	5	128	52	13	46	69	38	369
- chômeurs	3	1	15	6	3	7	12	8	55
- à la recherche d'un premier emploi	10	3	84	33	7	25	41	21	244
- autres	5	1	29	13	3	14	16	9	90
Personnes qui ne sont pas à la recherche active d'un em- ploi, mais seraient disposées à en accepter un à des condi- tions déterminées	7	3	24	15	4	13	20	6	92
TOTAL	25	8	152	67	17	59	89	44	461
<u>Offre additionnelle 1980-1985</u>	22	5	51	72	10	63	36	30	289
Forces de travail disponibles en 1985	47	13	203	139	27	122	125	74	750

Tableau 30 (Suite)

	(en milliers)									
	Abruz- zes	Molise	Campa- nie	Pouil- les	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sar- daigne	Mezzo- giorno	
<u>Femmes</u>										
<u>Situation 1980</u>										
Forces de travail à la re- cherche d'un emploi	25	8	121	68	17	58	98	52	447	
- chômeurs	1	-	9	10	1	7	6	5	39	
- à la recherche d'un premier emploi	13	4	57	28	9	23	45	21	200	1 9
- autres	11	4	55	30	7	28	47	26	208	1
Personnes qui ne sont pas à la recherche active d'un em- ploi, mais seraient disposées à en accepter un à des condi- tions déterminées	23	8	66	45	9	30	76	16	273	
TOTAL	48	16	187	113	26	88	174	68	720	
<u>Offre additionnelle 1980-1985</u>	2	3	73	37	-	32	54	15	204	
Forces de travail disponibles en 1985	50	13	260	150	20	120	228	83	924	

Total

Situation 1980

Forces de travail à la recherche d'un emploi

- chômeurs

- à la recherche d'un premier emploi

- autres

Personnes qui ne sont pas à la recherche active d'un emploi, mais seraient disposées à en accepter un à des conditions déterminées

TOTAL

Offre additionnelle 1980-1985

Force de travail disponibles en 1985

43	13	249	120	30	104	167	90	816
4	1	24	16	4	14	18	13	94
23	7	141	61	16	48	86	42	424
16	5	84	43	10	42	63	35	298
30	11	90	60	13	43	96	22	365
73	24	339	180	43	147	263	112	1 181
24	2	124	209	4	95	90	45	493
97	26	463	289	47	242	353	157	1 674

Tableau 31

Offre additionnelle de travail au cours de la période 1980-1985
(par régions)

(en milliers)

Régions	Forces de travail 1980	Forces de travail 1985	Offre additionnelle 1980-1985
		<u>Hommes</u>	
Abruzzes	311	333	22
Molise	83	88	5
Campanie	1 334	1 385	51
Pouilles	959	1 031	72
Basilicate	149	159	10
Calabre	463	526	63
Sicile	1 221	1 257	36
Sardaigne	397	427	30
MEZZOGIORNO	4 917	5 206	289
ITALIE	14 899	15 370	471
		<u>Femmes</u>	
Abruzzes	168	170	2
Molise	53	50	3
Campanie	632	705	73
Pouilles	462	499	37
Basilicate	89	83	6
Calabre	213	245	32
Sicile	417	471	54
Sardaigne	174	189	15
MEZZOGIORNO	2 208	2 412	204
ITALIE	7 472	7 541	69
		<u>Total</u>	
Abruzzes	479	503	24
Molise	136	138	2
Campanie	1 966	2 090	124
Pouilles	1 421	1 530	109
Basilicate	238	242	4
Calabre	676	771	95
Sicile	1 638	1 728	90
Sardaigne	571	616	45
MEZZOGIORNO	7 125	7 618	493
ITALIE	22 371	22 911	540

ritaires, il est impensable que la totalité des 400 000 nouveaux postes prévus aillent à des travailleurs du Mezzogiorno. Indépendamment des 60 000 postes de travail qui devraient résulter de l'intervention extraordinaire, les indications sectorielles du PMT attribuent un rôle prééminent au secteur touristique et sanitaire (20 000 et 24 000 postes de travail respectivement). Un apport substantiel devrait également être fourni par les secteurs des

constructions et des transports (peut-être 50 000 postes au total) et par l'administration publique.

Il faut encore citer la contribution qui pourrait être apportée par les secteurs de l'énergie et de la sylviculture, alors que serait pratiquement inexistante celle des activités de transformation industrielle dont l'objectif, comme on le sait, réside plutôt dans le maintien des niveaux actuels de l'emploi (voir tableau 28). Enfin, on est dans l'incertitude quant au rôle que peut jouer le commerce : la modernisation prévue de ce secteur pourrait en effet se traduire à la fin de la période triennale par une réduction du nombre des établissements de faible superficie (de 400 000 à 360 000), même si l'on devait assister à une augmentation de ceux dont la superficie est supérieure à 200 m² (de 5 400 actuellement à un peu moins de 9 000, avec une expansion particulière de ceux à superficie comprise entre 200 et 400 m²). Ce processus donnerait certainement naissance à d'importants problèmes sociaux en raison du départ d'un certain nombre de travailleurs marginaux, surtout des personnes âgées (40 % environ des employés du secteur commercial ont plus de 50 ans et 15 % environ plus de 60 ans).

8. LES OBJECTIFS DE LA RECONSTRUCTION DANS LES ZONES TOUCHÉES PAR LE SEISME

Comme on l'a déjà vu au paragraphe 2.5. du chapitre 1, le séisme a causé des dommages à un nombre considérable de communes ; il est donc impératif de procéder sans tarder aux réparations et reconstructions qui s'imposent afin de réduire au maximum le nombre des sans-abri, d'éviter que le temps et les intempéries n'aggravent sensiblement les dégâts, et de relancer, sur de nouvelles bases, le développement socio-économique de l'ensemble du territoire sinistré.

Le temps nécessaire à la réalisation des travaux sera certainement long et devrait s'étendre sur une période de l'ordre d'une décennie.

Dans les régions sinistrées, l'intervention publique devra être soutenue par des financements ordinaires et extraordinaires, obligatoirement additionnels, prévus par les lois sur le Mezzogiorno, ainsi que par les financements destinés à la reconstruction et au développement prévus par des textes réglementaires spécifiques en voie d'approbation. Il en résulte la double nécessité de garantir, d'un côté, le caractère unitaire des programmes de reconstruction et de développement et, de l'autre, de déterminer avec précision les ressources qui seront rendues disponibles, dans les régions touchées, pour les interventions ordinaires, les interventions extraordinaires et celles au titre de la reconstruction.

Le dispositif de l'intervention de l'Etat qui permettra de réaliser les objectifs précités de reconstruction et de développement se fonde sur un certain nombre d'"idées-guides" qui peuvent se résumer comme suit :

- a) mise en oeuvre immédiate des travaux de reconstruction et de développement, sans devoir attendre nécessairement l'adoption d'ultérieures mesures législatives de compétence régionale ;
- b) nécessité de soutenir au maximum les initiatives particulières pour la reconstruction et le développement, en favorisant l'associationisme et la

coopération, ainsi que l'utilisation sur place des forces de travail disponibles ;

- c) nécessité de confier les tâches de la reconstruction et du développement aux administrations de l'Etat, en respectant leurs compétences propres, mais en attribuant aussi un rôle fondamental aux entités locales (Régions, provinces, communes et communautés de montagne) en vue d'accroître le potentiel de leurs instruments techniques et administratifs (en favorisant, entre autres, l'association des communes) et d'utiliser à plein les forces culturelles, scientifiques et professionnelles dont elles disposent ;
- d) assurer aux régions touchées par le séisme l'assistance technique nécessaire grâce à un engagement résolu des administrations de l'Etat, de la Cassa per il Mezzogiorno, des organismes de recherche scientifique et des universités ;
- d) charger les Régions intéressées d'insérer les interventions pour la reconstruction dans un processus de développement équilibré de leur propre territoire, grâce à l'élaboration de "projets spéciaux régionaux" pour la mise en oeuvre desquels les administrations centrales et locales compétentes exercent leurs propres attributions sur la base d'accords et d'engagements précis quant aux modalités, aux délais et aux priorités d'intervention ;
- f) programmer, en priorité absolue et dans un cadre unitaire, la reconstruction et le développement de la zone épicertrique qui comprend les communes sinistrées dans lesquelles le tremblement de terre a détruit le réseau des infrastructures et fortement perturbé toutes les activités de production, d'échanges et de service. A cette fin, l'intervention devra compléter l'oeuvre de reconstruction, différemment selon qu'il s'agit du développement des zones internes ou de l'assainissement et de la relance des centres urbains à forte densité, dans l'aire de Naples et celle de Salerne, moyennant le développement des activités agricoles et artisanales, la localisation de nouvelles initiatives industrielles et tertiaires, dans lesquelles sont amenés à intervenir soit les opérateurs privés (auxquels conviendra d'apporter une aide appropriée soit les sociétés financières méridionales, soit le système des participations de l'Etat ;
- g) simplification et accélération des procédures en vue de faciliter et d'accélérer la reconstruction en recourant à des pouvoirs substitutifs au cas où les administrations compétentes ne rempliraient pas les obligations prévues ;
- h) élaboration d'un système de référence programmatique et décisionnel unique dans le plan triennal et dans le CIPE, le ministère pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno étant chargé de proposer et de coordonner toutes les initiatives de la compétence de l'Etat et des collectivités locales, tant en matière de reconstruction que le développement ;
- i) canalisation des ressources disponibles dans un fonds unique, à gestion séparée, afin de garantir une transparence maximale des opérations de répartition et d'utilisation des ressources en question.

Chapitre 3

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

9. INTRODUCTION

L'ordre logique suivi dans le présent chapitre sera le même qu'au chapitre précédent, où l'ensemble des matières traitées a été ramené au cadre programmatique national, dont il convient bien entendu de partir pour que l'analyse des objectifs soit complète et fonctionnelle.

Comme il faut désormais passer des aspects théoriques du programme au domaine pratique des actions, il a également paru opportun de s'appuyer sur les indications du plan à moyen terme, même si l'intervention extraordinaire dans le Mezzogiorno, qui en est partie intégrante, se trouve probablement à un stade de définition plus avancé.

10. LES ACTIONS PREVUES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION NATIONALE SECTORIELLE

10.1. Le cadre général de référence.

L'accent mis par le plan à moyen terme sur la contribution des plans sectoriels ne signifie pas qu'il faille priver la demande agrégée de son traditionnel rôle de référence "naturelle" pour les opérateurs privés : "le contrôle de la demande agrégée accompagne donc les politiques de l'offre, toutes deux ayant des finalités structurelles".

Dans ce contexte, certains aspects du plan revêtent une importance toute particulière ; ce sont notamment :

- le maintien de la stabilité du change au cours des trois années considérées ;
- une politique restrictive de l'"actuelle" demande interne ;
- une politique des tarifs et des prix réglementés en concordance avec les objectifs poursuivis.

Le plan à moyen terme définit en même temps le rôle du budget du secteur public élargi dans la réalisation des objectifs du plan.

Cette intervention s'opère en agissant sur les agrégats budgétaires selon les orientations suivantes :

- stabilisation des recettes du secteur public élargi par rapport au PIB ;

- réduction du déficit courant, même au prix d'une aggravation des charges directes supportées par les citoyens pour le paiement des services publics ;
- stabilité des besoins globaux du secteur public élargi ;
- hausse des investissements publics en capital (la part satisfaite à l'intérieur resterait constante, l'excédent serait fourni par les canaux du crédit international) ;
- décélération des agrégats monétaires internes.

10.2. Les actions sectorielles

La classification par secteurs est bien entendu celle qui a déjà été adoptée au paragraphe 4 du chapitre 2. Les secteurs sont donc analysés dans l'ordre d'importance de leur contribution à l'élargissement de la base productive des régions méridionales. L'analyse manque toutefois d'homogénéité en raison du niveau différent auquel se situent l'approfondissement des problèmes et la mise en oeuvre des mesures prévues. L'énergie confirme son rôle de secteur prééminent. Pour les autres secteurs il existe encore un problème de disponibilité des documents : tel est le cas des chantiers navals pour lesquels on dispose d'informations directes sur les investissements et qui seront donc traités dans le chapitre suivant.

10.2.1. Energie

L'action la plus importante engagée dans ce secteur est sans aucun doute le projet de méthanisation du Mezzogiorno, dont le CIPE a déjà approuvé la première phase, relative à la territorialisation des ouvrages complémentaires au gazoduc principal, dont la réalisation, à charge de la SNAM du groupe ENI, en est à un stade déjà fort avancé.

Comme on le sait, le projet de méthanisation du Mezzogiorno porte sur un système d'infrastructures qui permet de transporter, de stocker et de distribuer le gaz naturel importé d'Algérie, et se compose de canalisations, tunnels, routes d'accès, centrales de compression et de différentes installations complémentaires.

Le méthanoduc destiné au transport du gaz importé aura une longueur totale de 1 420 kilomètres, dont 1 072 dans le Mezzogiorno, et sera réalisé selon le calendrier suivant :

- fin 1981 : jusqu'à Castrovillari en Calabre (gaz transporté : 1,0 milliard de m³ ;
- fin 1982 : jusqu'à Benevento en Campanie (gaz transporté : 4,7 milliards de m³ ;
- fin 1983 : jusqu'à Civita Castellana dans le Latium (gaz transporté : 8,0 milliards de m³ initialement, jusqu'à atteindre 12 milliards en 1985.

Dans le même temps, seront édifiées trois stations de compression, à Ena, Messina et Castrovillari, qui devront être mises en service à la fin de 1983. Une quatrième station, celle de Benevento, devra être achevée pour la fin de 1984.

Le gazoduc sera relié au réseau des méthanoducs existants, ce qui accroîtra ses capacités de transport, au bénéfice de toutes les régions du sud.

A peine achevé, chaque tronçon du méthanoduc sera mis en service, ce qui permettra de distribuer le gaz algérien à toutes les zones intéressées.

Les bretelles de jonction aux centres de consommation, les raccordements avec les usagers et les réseaux de distribution urbaine seront réalisées à mesure que croîtront les disponibilités en gaz et constitueront le parachèvement naturel du projet d'importation pour l'utilisation du gaz dans le Mezzogiorno.

Les incidences seront également appréciables dans le domaine de l'emploi. La réalisation du gazoduc pour le transport du gaz importé exigera en effet l'ouverture de plusieurs chantiers, qui assureront du travail à 1 000 travailleurs par an en moyenne : l'emploi direct sur les chantiers peut être estimé à quelque 1 300 000 journées de travail pendant la durée des travaux.

Des estimations analogues portant sur la construction des réseaux de distribution urbaine, où le facteur travail joue un rôle plus important en raison de la nécessité d'opérer dans des territoires urbains à forte concentration de services et de trafic, laissent prévoir une possibilité de 2 500 000 jours de travail dans les quatre années consécutives au début du financement.

En ce qui concerne l'emploi, la gestion et l'entretien du gazoduc principal et des bretelles de jonction exigeront la présence directe sur place de quelque 100 personnes, auxquelles devront s'ajouter environ 300 autres, affectées aux unités techniques et administratives.

En ce qui concerne la gestion et l'entretien des réseaux urbains de distribution, on peut raisonnablement estimer qu'à plein régime ils assureront l'emploi de quelque 2 000 personnes.

Les effets les plus importants sur l'emploi seront toutefois indirects et induits par l'accroissement des disponibilités en gaz du Mezzogiorno. Même s'il est difficile de les quantifier, il faut en effet tenir compte des emplois qu'engendreront les nouvelles activités industrielles suscitées par la disponibilité de nouvelles sources énergétiques, les principaux secteurs intéressés étant ceux de l'industrie légère et de l'artisanat qui se caractérisent par un rapport emploi/investissement plus élevé que dans la moyenne de l'industrie.

Comme il ressort des décisions du CIPE, les différentes régions méridionales et les autres zones de la Cassa seront intéressées au projet dans la mesure fixée par les paramètres suivants :

Régions	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
Marches	1	1	1	20	3	8 397
Latium	12	-	21	100	-	-
Abruzzes	28	2	31	204	3	20 827
Molise	9	1	30	52	-	-
Campanie	8	8	42	311	7	66 958
Pouilles	14	3	39	202	9	176 630
Basilicate	3	-	23	72	6	33 051
Calabre	3	-	45	87	1	5 422
Sicile	1	6	38	222	4	131 656

- (1) Nombre de communes à réseaux raccordés - méthane tel quel - susceptibles d'extension.
(2) Nombre de communes à réseaux existants à raccorder ou déjà raccordés - transformables - susceptibles d'extension.
(3) Nombre de communes nécessitant de nouveaux réseaux.
(4) Consommation prévisible à l'achèvement du programme (millions de m³/an).
(5) Communes à desservir en fonction du raccordement des agglomérats industriels (nombre et habitants).

Dans le cadre de l'objectif général, pour l'ensemble du pays et pour le Mezzogiorno, qui consiste à diversifier les sources énergétiques en recourant à des sources alternatives et concurrentes du pétrole, et indépendamment du choix prioritaire que constitue la méthanisation du Mezzogiorno, il importe de mettre en évidence une autre option essentielle, même si ses caractéristiques sont davantage expérimentales et promotionnelles et son impact territorial plus réduit.

Il s'agit de compléter, dans un avenir le plus proche possible, l'apport fourni par les sources traditionnelles d'énergie électrique par l'exploitation de sources alternatives renouvelables.

A cet égard, certaines sources alternatives, comme l'énergie hydraulique, éolienne et le biogaz, peuvent d'ores et déjà être considérées comme les plus compétitives par rapport à d'autres sources énergétiques complémentaires et aussi comme les mieux adaptées, selon les cas, à la couverture des besoins particuliers de secteurs de consommation tels que la petite industrie et l'artisanat, l'agriculture, les utilisations domestiques.

On a, par ailleurs, établi l'impossibilité absolue de résoudre certains problèmes énergétiques qui se posent à de petits utilisateurs, sans recourir à

des sources de ce type (1). D'autre part, il faut relever l'intérêt objectif que peut présenter, tant pour les particuliers que pour l'Ente nazionale qui produit et distribue l'énergie électrique, la perspective, pour les premiers, dans certaines conditions déterminées, de devenir auto-producteurs et gestionnaires de petites installations autonomes (dans des conditions économiques favorables), jusqu'à ce que les industries nationales, sollicitées surtout par l'ENEL, aient mis au point des programmes visant à résoudre les problèmes technologiques et économiques liés à la mise en projet, la standardisation et le fonctionnement d'installations efficaces et fiables dans ces secteurs.

D'où l'opportunité d'entreprendre une action essentiellement explicative, à base d'exemples, et une campagne d'information visant à sensibiliser les différents secteurs susceptibles de s'insérer le plus rapidement possible dans le champ de la production d'énergie (industrie, artisanat, agriculture, collectivités locales, etc.) et de transposer sur le plan opérationnel l'expérience déjà acquise en théorie, après avoir recueilli un maximum d'informations spécifiques sur les secteurs en question.

Cette action doit notamment viser à parfaire, dans toute la mesure du possible, les enseignements, les connaissances et les responsabilités des opérateurs publics qui, à des titres divers, sont intéressés au développement du Mezzogiorno et de ses zones internes. La conséquence logique de toute activité à déployer consiste donc dans une large et pertinente diffusion des informations, afin d'inciter les opérateurs privés à tirer parti des expériences faites par les opérateurs publics.

C'est dans le cadre de ces considérations et avec le concours actif du ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno et de la Communauté qu'a été élaboré un Programme spécial. Ce dernier s'efforce de faire converger d'une manière méthodique et cohérente (également sur le plan financier en ce qui concerne la répartition du contingent national d'investissements entre les sujets intéressés) les idées et les initiatives propres à créer un climat favorable au développement, à brève échéance, d'une demande privée mais aussi publique, d'interventions en faveur de l'exploitation des énergies de remplacement, pour que soient résolus les problèmes de cohérence énergétique déjà existants et/ou qui pourraient se poser dans le future.

Le programme spécial sur l'énergie vise, en effet, à favoriser le développement social et économique des zones internes du Mezzogiorno d'Italie par une exploitation plus intense des ressources hydrauliques disponibles et par l'introduction de sources énergétiques alternatives, telles que l'énergie éolienne et l'énergie du biogaz, qui dans les conditions actuelles sont considérées comme les plus compétitives par rapport aux autres sources énergétiques de remplacement.

(1) Il suffit de penser qu'au 31.12.1977 il y avait encore dans le Mezzogiorno 293 350 habitants résidant à titre permanent dans des maisons rurales dépourvues d'électricité, et que, pour une part importante de ces habitations, on estimait le coût d'un raccordement tellement élevé que l'on pouvait considérer comme avantageux, du moins sur le plan social, la création d'installations autonomes.

Il s'agit donc pour l'essentiel de mener une action cohérente visant à promouvoir trois formes d'énergie dont les effets peuvent, bien entendu s'additionner non seulement au niveau macro-économique et territorial, mais contribuer aussi à la solution de problèmes spécifiques qui se posent à des utilisateurs déterminés, mais dont les caractéristiques afférentes au milieu, les exigences technologiques et les principales possibilités d'utilisation sont tellement particulières et différenciées qu'elles postulent des démarches tout à fait distinctes.

Dans cet ordre d'idées et compte tenu de la spécialisation, des capacités et de l'expérience des organismes publics intéressés et qui peuvent participer financièrement à la réalisation du programme, ce dernier devrait s'articuler sur trois lignes d'action.

a) La première, qui a trait à un recours accru aux ressources hydrauliques mineures disponibles, devrait à son tour s'articuler sur deux projets visant respectivement à développer concrètement (mais aussi à titre expérimental) la production d'énergie électrique provenant de cette source et à étudier les possibilités de l'accroître sensiblement dans le futur.

En fait, le premier projet, qui vise à créer et à reconstruire des mini-centrales hydro-électriques dans le Mezzogiorno, semble se concrétiser, si l'on considère les travaux, déjà en cours, pour identifier les mini-centrales à construire ex-novo ou à restaurer à la suite de leur abandon ou de leur destruction pour des motifs divers.

Le second projet, en revanche, part de la considération selon laquelle les possibilités d'exploitation, pour la production d'énergie, de certaines sources hydrauliques, comme, par exemple, les canaux d'irrigation, les sections en vallée de fleuves déjà exploités dans leur partie montagnaise, etc. présentent un caractère marginal.

On entrevoit aujourd'hui la possibilité d'exploiter ces ressources hydrauliques mineures au moyen de "mini-groupes" hydro-électriques d'une puissance très limitée, parfois de quelques dizaines de KW-h, qui seront faciles à installer, entièrement automatisés, et exigeront un minimum d'entretien.

Alors qu'il existe une profusion de données sur les ressources hydrauliques auxquelles correspond une puissance élevée, les informations sont plutôt rares en ce qui concerne les ressources mineures. S'agissant de ces dernières, les indications actuellement disponibles pour le Mezzogiorno devraient être complétées afin de faciliter leur emploi ultérieur par les utilisateurs particuliers.

b) A la seconde ligne d'action, qui concerne l'énergie éolienne, correspond un projet opérationnel spécifique visant à approfondir l'étude des modalités d'utilisation concrète de l'énergie éolienne, qui, parmi les énergies renouvelables, offre, à court terme, de meilleures perspectives de compétitivité et convient particulièrement, dans les zones internes et montagneuses, à des utilisations indépendantes du réseau et aux zones sous-électrifiées.

c) La troisième ligne d'action, enfin, consiste à analyser les possibilités concrètes d'utilisation du biogaz ; dans de nombreux pays, cette source d'énergie fait actuellement l'objet d'études, souvent suivies de la réalisation de premières installations expérimentales.

Le processus de production n'est pas très compliqué, mais les coûts de production unitaires de l'énergie du biogaz paraissent aujourd'hui relativement élevés : néanmoins - et ceci devrait être la nature du quatrième projet - des installations de ce type peuvent parfaitement convenir si l'on tient compte du coût élevé des solutions de remplacement (par exemple, longues lignes électriques). En effet, l'utilisation énergétique du biogaz sur les lieux de production peut contribuer à améliorer les conditions de rentabilité marginale de certaines exploitations agricoles, supprime les pollutions qu'entraînent les traitements conventionnels des engrais, en évitant aussi leur délavage, ce qui permet d'accroître leur pouvoir fertilisant.

Avant de conclure l'analyse des nombreuses interventions qui marquent le secteur énergétique, il convient de citer également la mise en oeuvre du projet de développement de la consommation de charbon, projet d'intérêt surtout national, mais dans le cadre duquel le Mezzogiorno joue un rôle non négligeable. Ce projet s'articule comme suit :

a) Consommation ENEL

- Dans le secteur des centrales thermo-électriques, il conviendra d'accroître la consommation des centrales à charbon existantes et de mener à bien la conversion prévue des centrales alimentées actuellement en huile combustible ;
- dans le même temps, on devra définir les sites sur lesquels seront installées les nouvelles centrales à charbon ;
- il faudra créer les instruments promotionnels permettant de relancer la consommation de charbon dans les secteurs industriel et civil ;
- il sera indispensable de réaliser à brève échéance une installation expérimentale de conversion du charbon.

b) Approvisionnement

- L'ENI devra intensifier et développer ses propres activités minières à l'étranger, afin d'assurer des disponibilités en charbon suffisantes à l'approvisionnement du pays ;
- les ressources carbonifères du bassin de Sulcis (Sardaigne) devront être rapidement exploitées en démarrant les travaux miniers prévus dans la première phase des projets de valorisation du bassin ;

c) Infrastructures

- Il faudra parachever le développement des ports charbonniers existants et procéder à une étude générale de faisabilité sur les nouveaux terminaux charbonniers (Gioia Tauro) ;
- il importe de préparer la passation d'ordres pour la transformation et pour la construction de nouveaux navires océaniques de 100 000 à 125 000 tonnes de port en lourd ou de navires de moindre importance.

10.2.2. Télécommunications

Les actions à engager à bref délai sont :

- a) la réforme institutionnelle, compte tenu notamment du rôle du ministère des PPTT et de l'ASST, laquelle prévoit la séparation des fonctions de gestion

et de contrôle et, en conséquence, l'intégration des services actuellement gérés par le ministère dans l'ASST, auquel seront confiées toutes les opérations de gestion publique du secteur ;

- b) la séparation, au sein de la STET, des fonctions de gestion des services et des activités manufacturières ;
- c) la réorganisation des services avec regroupement temporaire dans trois sociétés : SIP, ASST, Italcable-Telespazio, jusqu'à ce que soit constituée une société unique de gestion des services qui sera placée sous le contrôle direct de l'IRI ;
- d) la redéfinition de la politique tarifaire.

10.2.3. Transports

La nouvelle organisation du système des transports sera basée principalement sur la spécialisation, qui revient à attribuer à chaque mode de transport les segments de demande qui lui conviennent le mieux sous l'aspect technique et économique, et sur l'intermodalité, au sens d'une combinaison et d'une coordination entre modes de transport au niveau spatial et fonctionnel. A partir de ces lignes directrices huit projets d'intervention ont été formulés. :

- a) aménagement des aires métropolitaines :
pour déterminer l'aménagement optimal des aires métropolitaines italiennes sous l'aspect des infrastructures du système des services intégrés, du rôle des sociétés qui ont à faire face au problème du trafic pendulaire, de la congestion du trafic, de la distribution des marchandises et de la protection de l'environnement.
- b) système intégré de transport des marchandises :
pour revaloriser le rôle du chemin de fer dans le transport des marchandises, restituer à chaque mode de transport sa vocation opérationnelle, favoriser la complémentarité entre modes de transport, en agissant de manière à adapter aux nouvelles exigences le système des infrastructures, les véhicules, l'organisation des services ;
- c) insertion des zones déprimées dans l'aire économique nationale :
il s'agit d'un ensemble d'interventions, la plupart en faveur des chemins de fer, susceptibles de favoriser la relance économique de zones déprimées localisées surtout dans le Mezzogiorno et dans les îles ;
- d) expansion du trafic de cabotage :
par le développement des structures portuaires commerciales des différentes régions et en coordination avec les autres modes de transport ;
- e) rationalisation des modes de gestion et optimisation des ressources :
pour réorganiser l'administration des sociétés de service public en poursuivant l'objectif d'une efficacité accrue ;
- f) définition du rôle du système des transports italiens par rapport au système international :
pour développer les infrastructures routières et les stations terminales

qui sont intéressées par les trafics internationaux, également touristiques ;

g) recherche appliquée :

pour satisfaire les exigences en matière de recherche formulées par les opérateurs du secteur, on a déterminé deux types d'intervention :

- travaux en vue d'optimiser et de coordonner le résultat des recherches ;
- développement de technologies innovatrices ;

h) travaux à finalité générale :

il s'agit d'investissements dans les chemins de fer, les transports automobiles, les transports maritimes, jugés utiles sous l'aspect de la lutte contre la pollution, les accidents géologiques, la mortalité sur les routes etc.

10.2.4. Santé

Parmi les principales actions à entreprendre au cours des prochaines années le plan sanitaire mentionne :

- a) la restructuration organique des services, c'est-à-dire les indications générales pour la définition du modèle des services ;
- b) la mise en oeuvre des instruments cognitifs et en particulier le service d'information sanitaire et la programmation budgétaire comme système intégré de planification et de contrôle ;
- c) la formation du personnel ;
- d) le déploiement d'initiatives concernant les sujets intéressés par la réforme sanitaire, en particulier :
 - l'éducation sanitaire et la participation des usagers ;
 - la participation du personnel conventionné ;
- e) les initiatives dans le domaine de la recherche appliquée ;
- f) l'élargissement des nouvelles fonctions de l'administration centrale ;
- g) la définition d'un système d'indicateurs socio-sanitaires pour le contrôle de l'application du plan ;
- h) la mise en oeuvre d'actions pour la réalisation d'économies et pour freiner le gaspillage dans le secteur des produits pharmaceutiques des examens cliniques, des hospitalisations et dans le secteur administratif et de l'intendance.

10.2.5. Logements

L'action que le ministère des travaux publics entend développer dans le domaine des logements comprend :

- a) un programme extraordinaire d'acquisition et d'urbanisation de zonings dans les grandes cités ;
- b) le refinancement du programme extraordinaire de logements à charge des communes, conformément à l'article 8 de la loi 25/80, et des facilités de

prêts aux particuliers pour l'acquisition d'habitations en vertu de l'article 9 de cette même loi ;

- c) le refinancement du plan décennal (période quadriennale 1978-1981) pour le dépassement des charges, indépendamment du financement portant sur la période 1982-1983, dans la mesure nécessaire au maintien du volume de la construction au niveau atteint lors des périodes biennales précédentes ;
- d) un programme expérimental en matière de logements.

Au choix, le gouvernement peut encore décider d'adoption de :

- modifications des procédures, explicitement demandées par les Régions, en vue d'accélérer l'application des programmes (accélération des procédures d'adjudication, normes techniques et encouragements visant à promouvoir les constructions à caractère industriel) ;
- mesures destinées à contrer l'inertie des organes d'application (pouvoirs subrogés et pénalisation lors de la répartition des fonds alloués par tranches successives) ;
- mesures en vue d'adapter les capacités opérationnelles des sujets préposés à la gestion des programmes (recours plus large à un système de la concession) ;
- mesures de mise en valeur des capacités opérationnelles du crédit foncier, dont le développement conditionne le démarrage des programmes de logements avec facilités de financement.

10.2.6. Industrie chimique

Les actions prévues concernent la chimie primaire pour laquelle le gouvernement dispose d'une possibilité d'intervention directe. En effet, le récent plan du ministre des participations d'Etat prévoit certaines thérapies spécifiques qui viennent s'ajouter à des mesures de caractère général telles que la fiscalisation des charges sociales et les actions CEE anti-dumping notamment pour les fibres. En attendant, les activités de production valables de Sir et Liquichimica devront être réactivés ; il faut obtenir ensuite que soient utilisées à plein les capacités de l'importante fabrique d'éthylène Icam à Priolo (joint-venture Anic-Montedison) et reconstruire le cracking de Brindisi, parachever au plus vite les installations en cours de réalisation, par exemple le complexe Montefibre de Acerra, et mettre en chantier les nouvelles, de longue date à l'étude, destinées à la fabrication de certains produits intermédiaires importants tels que l'oxyde d'éthylène et de ses dérivés, l'oxyde de propylène, les cétones d'alcool, etc. On se propose en outre d'adapter les capacités de production des matières plastiques aux besoins prévisibles de l'économie italienne dans les prochaines années ; il s'agit en particulier du polyéthylène à basse densité, du polyméthyle-métacrylate et des produits intermédiaires pour le polyuréthane.

10.2.7. Tourisme

La réalisation de l'objectif consistant à créer de nouvelles capacités d'hébergement hôtelier et extra-hôtelier (60 000 lits) et de nouveaux emplois (22 000) suppose une amélioration de 5 % du taux d'occupation des structures

d'accueil - actuellement utilisées à 35 % de leur capacité - et la réalisation des interventions suivantes sur la demande :

- utilisation des structures en basse saison, en privilégiant certaines catégories sociales par des tarifs ad hoc ;
- encouragement des centres de formation de la demande organisée et de celle du consommateur final (bons d'essence, remises sur les droits d'autoroutes, etc.) ;
- majoration de l'allocation annuelle à l'ENIT.

Le redressement de la compétitivité sur les marchés exigera également une amélioration des conditions de fonctionnement des entreprises moyennant l'adaptation des structures d'assistance technique et le soutien des formes associatives et coopératives, ainsi que le développement des réseaux d'information afin de saisir au meilleur moment les opportunités qui s'offrent sur le marché touristique international.

10.2.8. Industrie sidérurgique

Les actions dont une mise en oeuvre rapide s'impose sont :

- a) l'assainissement financier des entreprises (à l'instar de ce qui s'est déjà fait dans d'autres Etats membres de la Communauté), afin de réduire l'incidence des charges financières sur le chiffre d'affaires et de rétablir un niveau suffisant de compétitivité ;
- b) l'application d'une politique de surveillance des importations pour décourager les politiques de dumping pratiquées par certains concurrents ;
- c) l'élimination des obstacles et l'accélération des interventions sur les infrastructures ferroviaires et portuaires, afin d'assurer la régularité des approvisionnements en matières premières ;
- d) la restauration de relations industrielles cohérentes qui se traduira par des gains de productivité et une plus grande crédibilité des programmes d'action ;
- e) l'accès normal aux sources énergétiques, dans des conditions comparables à celles des sidérurgies concurrentes ;
- f) l'adaptation des moyens financiers disponibles aux nécessités du secteur (refinancement 675/77).

10.2.9. Commerce

Pour le commerce alimentaire comme pour le commerce non alimentaire, il est admis que les objectifs fixés pourront être atteints en agissant sur les éléments suivants :

- a) préparation professionnelle des opérateurs ;
- b) création de structures de vente en gros, en particulier dans le domaine agro-alimentaire, toutes prévues dans le Mezzogiorno et, pour une part appréciable, dans les régions touchées par le récent séisme ;
- c) élaboration d'une nouvelle législation en matière d'urbanisme commercial

(le rôle de la Région étant déterminant pour la mise en oeuvre des directives du CIPE) ;

- d) adoption de mesures destinées à faciliter le retrait du marché des opérateurs marginaux.

Pour encourager la construction et la modernisation des structures commerciales de vente en gros, on a également admis ces dernières à bénéficier des dispositions concernant les subventions en capital prévues par la nouvelle loi sur l'intervention extraordinaire. Toutes les entreprises commerciales se verraient ensuite étendre les régimes déjà en vigueur pour les établissements industriels, prévus par la loi 10/77 et concernant la contribution exigée pour l'obtention du permis de construire ainsi que l'exemption du paiement de celle-ci en cas de modernisation.

10.2.10. Sylviculture

Selon le plan agricole national, le développement de la sylviculture exige l'application des mesures suivantes à court, à moyen et à long terme :

a) à court terme

- reprise de la taille intercalaire dans les bois de haute futaie, conversion des taillis en futaies, amélioration des travaux en forêt et développement de la coopération forestière, valorisation des produits secondaires de la forêt ;

b) à moyen terme

- création de nouvelles installations spécialisées notamment pour la culture des peupliers, utilisation pour la sylviculture des terres agricoles abandonnées, plantations spécifiques pour la mise en valeur des propriétés privées, publiques ou sous protection publique, amélioration du peuplement dans les bois de haute futaie publics et privés grâce à des plans économiques ou d'aménagement ;

c) à long terme

- reboisement dans un but de protection (priorité étant donnée aux zones sujettes à des catastrophes hydrogéologiques) et amélioration des forêts détériorées, prévention et lutte contre les incendies de forêts, fourniture et production de matériel pour le reboisement grâce à la réorganisation des pépinières forestières et de leur gestion, développement des activités subsidiaires, de promotion et de vulgarisation.

10.2.11. Autres secteurs

Composants

Le maintien des niveaux de production et leur développement paraissent étroitement liés aux possibilités d'exportation. De son côté, la pénétration italienne sur les marchés extérieurs dépend d'interventions gouvernementales précises portant sur :

- a) la rationalisation de la demande publique ; par le truchement d'un mécanisme de passation de "commandes" ;
- b) la mise en oeuvre de mesures de normalisation et la qualification des produits en les adaptant aux normes européennes en cours d'élaboration (système CECC) ;
- c) l'institution de douanes spécialisées ;
- d) la promotion de la recherche grâce à la création de consortiums entre entreprises, une action de soutien et de coordination publics entre le CNR, l'Université et les entreprises du secteur ;
- e) la "méridionalisation" des tendances de développement.

En particulier, en ce qui concerne la SGS/Ates on souligne la nécessité d'une redéfinition des rôles et des spécialisations au sein des différents établissements, en en développant l'autonomie fonctionnelle, surtout pour les activités localisées dans le Sud. Pour ce qui est des composantes passives, il convient de relancer ce secteur par la construction d'un Centre de recherche au service des principales entreprises impliquées dans la réorganisation (Ducati, Mial - CSI, Delta T, SECI, Neohm, Mistral).

10.2.12. Autres secteurs non encore analysés par le PMT

A - Agriculture

Indépendamment de la promotion de la sylviculture, le plan agricole national prévoit des interventions dans les secteurs suivants :

a) Développement de l'irrigation :

Accélération et poursuite des activités de programmation dans le temps et dans l'espace ; contingentement des dotations financières arrêtées par la législation en vigueur ; détermination des rapports existant entre les interventions pour l'irrigation et celles pour la protection du sol ; réorganisation de l'irrigation au niveau des plantations en consortium ;

b) Réanimation rurale des territoires de colline et de montagne :

Rééquilibre social des territoires grâce à la réalisation de divers travaux, lignes électriques et téléphoniques, aqueducs, centres de services et édifices résidentiels ; meilleure utilisation des ressources grâce à la constitution d'unités agro-économiques, l'utilisation des terres abandonnées, le remembrement foncier et rural, la coopération et l'associationnisme, la réalisation de structures complémentaires aux activités de production, l'encouragement de la présence des jeunes ; développement des productions agricoles, zootechniques et forestières grâce à l'amélioration et à l'exploitation rationnelle des pâturages, le recours à l'irrigation, l'accroissement des ressources alimentaires pour le bétail, le reverdissement des terres arides et infertiles, la conservation de certaines espèces d'arbres, la mise en exploitation éventuelle de terres à vocation spécifique, l'amélioration de la couverture forestière existante ; le développement des activités de support, telles que l'agrotourisme, la récolte et la première transformation des produits

ligneux, l'aquaculture dans les lacs intérieurs naturels et artificiels, l'élevage d'animaux ;

c) développement de la zootechnie :

- augmentation des disponibilités alimentaires du bétail. Dans le Mezzogiorno il conviendra notamment d'accroître le rendement des pâturages par la plantation d'herbes ou de céréales fourragères ; dans les zones internes, plus particulièrement les interventions devront porter sur l'amélioration des pâturages, interventions agrotechniques peu onéreuses, l'installation de clôtures et d'abreuvoirs, l'amélioration du sous-bois pour y permettre la pâture des animaux à viande ;
- augmentation des rendements du bétail. Il faudra, entre autres, engager un processus de sauvegarde du patrimoine génétique des races italiennes et d'adaptation de ces dernières aux nouveaux modes d'élevage prévisibles en privilégiant notamment, par le moyen de la sélection, les qualités de précocité, robustesse, fertilité, et les capacités productives en général. On pourra ainsi en arriver à des modalités d'élevage qui soient même de type extensif. Dans le Mezzogiorno surtout, lorsque l'eau se fait rare, la robustesse des animaux devra leur permettre de supporter de longues périodes durant lesquelles le niveau nutritionnel est médiocre. Dans les plaines littorales du Centre-Sud il conviendra, d'autre part, de remédier à l'archaïsme qui caractérise les méthodes de gestion du patrimoine animal, étant donné que la zootechnie, bien qu'elle présente des modalités et des spécifications différents suivant les espèces, n'est pas encore considérée comme un véritable outil de production et n'est utilisée à bon escient que dans un nombre très limité d'exploitations modernes. Enfin, le Mezzogiorno est appelé à jouer un rôle particulier dans certains secteurs de production spécifiques :

dans l'élevage ovin et caprin, susceptible de se développer ultérieurement surtout en ce qui concerne la production de viande d'agneau et la production mixte de lait et de viande ; dans l'élevage porcin, qui se prête mieux au milieu ambiant et n'exige pas la présence d'industries de transport ; dans l'élevage avicole, surtout en considération des faibles niveaux de consommation. Une mention particulière doit être faite du dindon, qui peut fournir une viande d'excellente qualité et dont l'élevage en pleine liberté permet de réaliser des économies sur les investissements fixes. Mais d'autres espèces également (faisan, canard, etc.) trouvent dans la zone centro-méridionale des possibilités de production très intéressantes pour alimenter une offre différenciée et pour créer certaines formes complémentaires de travail et de revenu. Toujours en privilégiant la zone centro-méridionale il conviendra d'intensifier également la production d'oeufs, afin de pouvoir faire face à l'expansion prévisible de la demande ;

- renforcement des structures technico-administratives ;

d) fruticulture :

- expliquer la différenciation entre les interventions en faveur des nouveaux investissements et celles pour la restructuration et la reconversion ;
- rechercher le meilleur environnement pour l'expansion de chaque type de culture, sur la base de critères "électifs" fondés sur des estimations concernant le rendement, les coûts de production et les caractéristiques marchandes de produits ;
- amorcer le processus de reconversion industrielle et de restructuration des

exploitations vers une mécanisation intégrale des opérations culturelles, et mettre en oeuvre les technologies propres à réduire les coûts de production ;

- favoriser directement la mécanisation des récoltes ;
- encourager les formes associatives qui réalisent des programmes de protection phytosanitaire ;
- privilégier et, éventuellement, encourager l'acquisition de matériel de multiplication garanti du point de vue des variétés et des prescriptions sanitaires ;

e) horticulture :

- déterminer, sur la base des conditions structurelles et agronomiques des différentes zones, les orientations pour la reconversion des productions ;
- réserver les crédits destinés à la construction de serres aux zones horticoles défavorisées sur le plan structurel ou aux cas dans lesquels il est possible d'utiliser des sources alternatives d'énergie ;
- tendre à l'homogénéisation des variétés par grandes zones, afin de créer un canal de commercialisation pour les produits d'un même type ;
- promouvoir l'introduction de nouvelles variétés et, si possible, celle d'hybrides de qualité standard ;
- propager également, par des mesures d'encouragement directes l'usage de matériel de multiplication garanti du point de vue des variétés et des prescriptions sanitaires ;
- favoriser l'introduction de technologies avancées comme celle de la mécanisation de récoltes ;

f) floriculture :

- promouvoir l'expansion des productions faciles à écouler, notamment plantes ornementales et d'appartement, fleurs coupées et surtout hivernales ;
- parvenir à une "typisation" progressive de la production italienne ;
- encourager la production interne de matériel de propagation, surtout celle de bulbes de multiplication et de boutures d'oeillets ;
- encourager l'emploi de matériel de propagation garanti ;
- financer la construction de serres dans les zones où la production florale est fortement concentrée ;

g) betteraves sucrières :

- développement de la mécanisation ;
- prévention et protection phytosanitaires ;
- amélioration des cultures et assistance technique ;
- diffusion de formes coopératives ;

h) tabac :

- renouvellement des variétés ;
- amélioration des cultures ;

- développement de la mécanisation ;
- création d'organismes associatifs pour la vente et la préparation industrielle ;

i) viti-viniculture :

- limitation des niveaux de production globale ;
- promotion et valorisation de la qualité des vins, dans le cadre de chacune des catégories commerciales ;
- encouragement de la consommation intérieure et étrangère ;
- réduction des coûts grâce au perfectionnement des méthodes de culture ;

j) oléiculture :

- en ce qui concerne l'oléiculture traditionnelle, les actions à entreprendre devront porter sur la protection phyto-sanitaire, la rationalisation des fumures et des soins aux cultures, le rajeunissement et la condensation des exploitations existantes et leur mécanisation éventuelle ; le recours à cette dernière pour les différents travaux, le traitement anti-parasitaire, l'amélioration des procédés de récolte, et celle des systèmes de transport et de conservation des olives ;
- en ce qui concerne en revanche la nouvelle oléiculture, les interventions devront viser, d'une manière générale, à réduire les coûts de production, fût-ce par le remplacement progressif des oliveraies qui ne répondent plus entièrement aux nouvelles techniques de culture.

En tout état de cause, il faudra toujours se préoccuper des conditions du milieu ambiant, compte tenu du fait que la nouvelle oléiculture exige un traitement qui favorise une rapide croissance des arbres, leur fructification précoce et des méthodes de culture intensive permettant d'exécuter toutes les opérations avec le maximum de rapidité et le minimum de dépenses. Enfin, les principales interventions dans le secteur de l'oléiculture devront tendre à favoriser une amélioration générale et réelle de la qualité du produit transformé, de manière à créer les conditions nécessaires à l'expansion des débouchés en Italie et à l'étranger. Dans ce but, il devient indispensable de parvenir à une typisation garantie du produit, du reste déjà effective dans certains territoires limités, en prodiguant aux opérateurs tous les encouragements et soutiens adéquats.

B - Industrie agro-alimentaire

Pour atteindre les objectifs fixés (voir paragraphe 4.12.), le plan estime opportun de concrétiser les actions suivantes :

- a) faciliter l'accès des entreprises au crédit à l'exportation en adaptant ce dernier aux réalités composites du marché international, en dégageant les moyens financiers nécessaires, en simplifiant et en accélérant les diverses procédures de contrôle administratif ;
- b) apporter une solution efficiente au problème des garanties à l'exportation, également pour ce qui concerne les fluctuations du change ;

- c) charger les représentations italiennes à l'étranger d'assurer l'assistance légale et administrative nécessaire aux différents stades des tractations commerciales ;
- d) renforcer le service des conseillers commerciaux auprès de nos principales légations, en recourant également à des spécialistes du secteur ;
- e) réorganiser et renforcer l'Institut pour le commerce extérieur, afin qu'il puisse remplir avec toute l'efficacité souhaitable les tâches suivantes :
 - acquérir, centraliser, traiter et mettre à la disposition de tous les opérateurs intéressés toute information possible sur les entreprises, les marchés et les stratégies en matière de concurrence des industries alimentaires étrangères ;
 - concourir au soutien des plans de marketing (recherche de marchés, campagnes publicitaires, identification des canaux de vente, etc.) conçus par des entreprises individuelles ou associées pour le lancement de produits particuliers ou d'assortiments de produits dans des pays extérieurs déterminés. Il est essentiel que la campagne publicitaire de ces plans porte sur l'idée du produit italien ;
 - encourager la formation et le perfectionnement à l'étranger de spécialistes en techniques particulières de marché et la connaissance de marchés spécifiques ;
- f) créer, avec le concours des différentes catégories d'opérateurs, une agence parapublique ayant pour tâche de faciliter et d'accélérer la pénétration des produits alimentaires italiens sur les marchés internationaux, à l'exemple de celles qui ont déjà été instituées avec succès par d'autres pays ;
- g) développer des programmes organiques de recherche sur les technologies et les produits de base par les organismes de recherche directement ou indirectement coordonnés par l'administration publique ;
- h) financer, moyennant l'octroi de facilités jusqu'à prévoir dans certains cas la couverture maximale des coûts, des programmes de recherche et de développement mis en oeuvre par des entreprises individuelles ou des consortiums d'entreprises du secteur alimentaire. Dans cette hypothèse les entreprises devraient s'engager à mettre à la disposition de la collectivité les résultats de ces programmes dans un délai limité, par exemple douze mois à partir de la première application ;
- i) promouvoir la création d'organismes publics et privés à caractère consorcial, chargés de développer les thèmes de recherche d'intérêt général et spécifique aux entreprises (selon des formules déjà appliquées dans le secteur industriel et récemment mise à l'étude par le CNR) ;
- l) définir des standards de qualité pour les produits agricoles destinés à la transformation et pour les produits de l'industrie alimentaire, de manière à permettre l'instauration de rapports transparents entre la qualité et le prix ;
- m) créer un organisme technique permanent pour la coordination des départements intéressés, afin d'assurer le caractère unitaire de l'administration courante de la présence italienne au sein de la CEE. A cet organisme de-

vraient coopérer les différentes organisations professionnelles tant agricoles qu'industrielles.

C - Pêche

Pour atteindre les objectifs de rationalisation de la pêche maritime ainsi que de développement et de modernisation des structures y afférentes, le programme prévoit :

- a) l'octroi d'aides en compte capital en faveur des coopératives légalement constituées, dont les membres se livrent exclusivement à l'exercice de la petite pêche (il s'agit de toute façon de stimulants peu utilisés en raison du manque de demandes de la part des utilisateurs) ;
- b) l'octroi d'aides sur les intérêts relatifs à des crédits octroyés aux pêcheurs et armateurs, individuels ou associés, pour la construction, le développement, la transformation, la réparation et l'amélioration des navires destinés à la pêche, ainsi que pour l'acquisition et l'installation de nouveaux appareils moteurs ;
- c) l'octroi d'aides, par l'entremise des Chambres de commerce, en faveur des pêcheurs et armateurs, sur les consommations de carburant effectuées et dûment attestées, pour l'exercice de l'activité de la pêche.

11. LES ACTIONS PREVUES PAR L'INTERVENTION EXTRAORDINAIRE

Tout en maintenant certaines typologies de la gestion pratiquée dans le passé, et tout en innovant parfois, l'intervention extraordinaire dans le Mezzogiorno s'exercera au cours des cinq prochaines années et au-delà par l'entremise des instruments opérationnels suivants (1) :

Projets spéciaux

- a) projets spéciaux interrégionaux ,
- b) projets spéciaux régionaux ;

Encouragements aux secteurs productifs

- c) encouragements financiers à l'industrie,
- d) encouragements aux services liés à la production ;

Autres encouragements

- e) interventions en faveur de l'agriculture,
- f) interventions en faveur de la recherche scientifique,
- g) interventions liées aux politiques régionales de la Communauté.

(1) Le projet de loi relatif se rapporte en effet à la décennie 1982-1991.

11.1. Les projets spéciaux

Comme il a déjà été dit précédemment, les projets spéciaux se subdivisent en projets régionaux et interrégionaux.

Les projets spéciaux interrégionaux matérialisent les décisions technico-économiques, qui, de manière unitaire, visent à la réalisation des objectifs de développement du Mezzogiorno moyennant la mise en oeuvre de systèmes complexes d'intervention portant sur :

- a) les réseaux d'infrastructure, de transport d'énergie, de télécommunications, destinés à faciliter le développement des activités productives et, en particulier, la localisation industrielle, l'utilisation, la valorisation économique et la sauvegarde des ressources hydriques, naturelles et ambiantes ;
- b) les réseaux de structures et les services technico-scientifiques pour la promotion d'innovations en matière de technologie et d'organisation dans les activités de production.

Ces projets concernent en règle générale le territoire de plusieurs régions mais peuvent également s'appliquer à des initiatives visant à développer les activités économiques dans des territoires spécifiques lorsque, au regard de l'expansion globale du Mezzogiorno, il y a un intérêt majeur à procéder à une mise en oeuvre coordonnée desdites initiatives.

Les projets spéciaux régionaux, en revanche, portent sur des systèmes de travaux et d'interventions qui intéressent l'aménagement du territoire et le développement économique d'une région méridionale, en particulier :

- a) l'équipement des zones urbaines, des aires métropolitaines et des zones destinées à l'implantation d'établissements industriels, agricoles, touristiques et commerciaux ;
- b) la mise en valeur et la création de structures commerciales pour la valorisation des productions méridionales ;
- c) la récupération économique des zones internes, en étroite relation avec les programmes spéciaux pour l'agriculture, dont il sera question ultérieurement.

La réalisation des projets spéciaux régionaux approuvés par le CIPE est, de toute façon, déclarée d'intérêt national ; sauf exception ils tombent sous le coup des dispositions applicables aux projets spéciaux interrégionaux.

11.2. Les encouragements aux secteurs productifs

11.2.1. Encouragements financiers à l'industrie

Il s'agit de subventions dont la durée est fixée à un maximum de dix ans, y compris la période d'utilisation et de préamortissement qui ne doit pas dépasser trois ans. Elles consistent en un montant annuel fixe correspondant à 70 % du taux prévu dans le contrat de prêt que l'entreprise a conclu avec un établissement de crédit à moyen terme, à condition que celui-ci ne soit pas

supérieur à 70 % du taux appliqué en moyenne dans le Mezzogiorno par des établissements de crédit analogues et tel qu'il est fixé par arrêté, publié en général semestriellement, par le ministre du Trésor.

La subvention est portée à 80 % lorsque les initiatives sont localisées dans les régions de Basilicate ou de Calabre. Le prêt ne peut en aucun cas dépasser 40 % de l'investissement global admis par l'établissement de crédit.

Ces subventions sont octroyées en faveur d'initiatives localisées dans les territoires méridionaux et destinées à la construction de nouveaux établissements industriels, opérant dans le secteur de l'industrie extractive ou manufacturière, pour des investissements n'excédant pas 30 milliards de liras, ou à l'extension, la transformation, la réactivation, la reconstruction ou la modernisation d'établissements existants, opérant dans les secteurs précités, jusqu'à atteindre le montant de 30 milliards de liras compte tenu à la fois des investissements fixes préexistants, après déduction des amortissements techniques et de la révision des prix, ainsi que des nouveaux investissements.

Les investissements concernent les dépenses au titre des installations fixes, exception faite de celles qui concernent l'achat du terrain, ainsi que les dépenses pour l'acquisition de stocks de matières premières et semi-ouvrées dans la limite maximale de 40 % des investissements fixes, proportionnés aux caractéristiques du cycle de travail et de l'activité de l'entreprise.

Dans l'hypothèse où les investissements concernent des initiatives de restructuration et de reconversion industrielles ainsi que la création de nouvelles installations ou d'extensions à réaliser dans des secteurs pour lesquels subsistent les programmes finalisés visés à l'article 2 de la loi n° 675 du 12 août 1977, il y a lieu d'appliquer les facilités financières prévues par cette loi, à valoir sur les disponibilités du Fonds pour la restructuration et la reconversion industrielles selon le premier alinéa 3 de ladite loi. Le cumul n'est pas admis.

Des subventions en compte-loyers sont également prévues pour la location de machines ainsi que des subventions en faveur de l'emploi, ces dernières étant fixées à 10 % du montant global annuel des salaires et émoluments payés aux nouveaux employés et à 12 % si ceux-ci sont âgés de moins de 25 ans.

Ces pourcentages sont portés respectivement à 13 et 15 % dans les régions de Basilicate et de Calabre.

11.2.2. Encouragements aux services liés à la production

Il s'agit de subventions destinées à un certain nombre de sujets et à des fins diverses :

- a) pour la construction, le renouvellement, la reconversion, la transformation, la réactivation et l'extension d'entreprises, équipements et locaux pour la distribution commerciale, localisés dans les territoires méridionaux et constituant des structures et des complexes organiques (subvention égale à 30 % de la dépense au titre des installations fixes considérée comme admissible par la Cassa per il Mezzogiorno dans la limite de 20 milliards) ;

- b) pour l'installation de services télex (réduction des coûts dans la proportion de 50 %) ;
- c) pour les activités destinées à fournir les services suivants :
- formation de cadres de direction et de cadres moyens ;
 - systèmes d'information et études de marché également pour le secteur touristique ;
 - transfert et diffusion de processus novateurs ;
 - activités de recherche appliquée ;
 - assistance technique et administrative aux entreprises dans les divers aspects de la mise en projet, de l'organisation de la production, de la politique commerciale et du marketing, de l'étude du produit, des relations industrielles et de l'innovation des produits agricoles méridionaux typiques ;
 - assistance pour les formalités à l'exportation et pour la commercialisation des produits à l'étranger (facilités fiscales, subventions à l'emploi, subventions pour la location d'appareils à haut niveau technologique).

11.3. Mesures en faveur de l'agriculture et de la recherche scientifique

Il s'agit, en ce qui concerne l'agriculture, de programmes spéciaux d'intervention mis au point par la Cassa per il Mezzogiorno et qui s'appliquent à des secteurs spécifiques de production, à la commercialisation, à la valorisation des territoires irrigués et des zones internes, ces dernières bénéficiant également d'interventions intégrées de nature intersectorielle.

Les programmes, qui tiendront compte des interventions déjà réalisées ou en voie de réalisation dans le cadre des projets spéciaux pour l'agriculture, pour la zootechnie et pour la commercialisation des produits agricoles, devront intéresser plusieurs régions et s'ajouteront aux interventions publiques en cours.

Pour améliorer et adapter la structure des exploitations et pour compléter les interventions régionales en la matière, la Cassa per il Mezzogiorno pourra, en outre, constituer des fonds de roulement pour des prêts d'amélioration foncière et des prêts d'exploitation à taux bonifié, à employer aux termes de convention conclues avec les établissements de crédits habilités.

En ce qui concerne la recherche scientifique, il s'agit d'autorisations pour employer du personnel à haute qualification scientifique et technique ou de subventions complémentaires au titre d'initiatives concernant la recherche appliquée industrielle à participation internationale.

12. LES ACTIONS PREVUES DANS LE CONTEXTE DE L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE

La poursuite d'un objectif aussi différencié et structuré que celui qui consiste à soutenir concrètement, non pas un secteur productif spécifique, mais

plutôt un "ensemble" d'entreprises particulières aussi bien dans le domaine industriel qu'artisanal et touristique, ne peut s'effectuer qu'à travers un certain nombre d'actions diverses, chacune étant conçue en fonction de tâches spécifiques et mise en oeuvre par des organismes qui diffèrent non seulement entre eux, mais aussi de ceux qui sont traditionnellement chargés de promouvoir le développement du Mezzogiorno.

Pour concrétiser ces lignes d'action, les autorités italiennes avaient déjà entrepris de créer ex novo ou d'adapter une série d'institutions spécialisées destinées à collaborer avec les deux principaux opérateurs dans le secteur de l'intervention dans le Mezzogiorno, à savoir la Cassa per il Mezzogiorno et les régions (ces dernières particulièrement pour l'artisanat et le tourisme).

C'est donc en rapport avec les prévisions d'intervention de ces institutions spécialisées et avec les actions particulières de soutien à caractère entièrement novateur et expérimental que ces institutions seront amenées à développer, avec le concours financier de la Communauté que sera lancé, un "programme spécial" spécifique.

Le rôle de ce "programme spécial" devra consister dans une large mesure à stimuler concrètement les initiatives locales (régionales) et à seconder les institutions spécifiques afin qu'elles puissent, dans des délais suffisamment brefs, orienter leurs interventions en fonction de la nouvelle législation méridionale qui, à son tour, devrait faire siens ces critères d'action en vue d'un soutien adéquat de la "gestion".

En d'autres termes, le "programme spécial" permettra d'effectuer une tentative en vue d'accroître progressivement la complémentarité, entre elles et avec les objectifs plus généraux de développement du Mezzogiorno, des différentes formes d'interventions afférentes à des thèmes "mineurs" du développement régional, en les canalisant vers un objectif plus général qui est celui du renforcement des structures économiques et de la création ou du maintien des postes de travail.

Les instruments opérationnels seront essentiellement ceux qui sont déjà repris dans le règlement (CEE) n° 2615/80, même si l'on ne peut pas ignorer la nécessité évidente d'un lien très étroit entre les actions prévues par la législation nationale pour le développement du Mezzogiorno ; cette dernière, comme on le sait, est en voie d'être remaniée assez profondément et, de toute façon, on ne prévoit que sa partie la plus novatrice puisse être opérationnelle avant 1982.

Ceci, bien entendu, ne porte pas à modifier la situation de fait que le "programme spécial" pourra contribuer à réformer et à améliorer, mais a une incidence sensible sur la "précision" à laquelle pourra atteindre le programme et sur son articulation opérationnelle pour les années qui suivront la première année d'application.

Une modification substantielle de la situation de fait - même si elle ne peut pas encore être appréciée actuellement dans tous ses éléments - est, en revanche, celle qu'à entraîné la catastrophe naturelle de novembre 1980 qui, bouleversant l'économie de deux Régions (Campanie et Basilicate), déterminera à court terme la mise en oeuvre d'interventions publiques de caractère tout à fait exceptionnel et, par conséquent, postulera également pour le programme spécial - ainsi que pour le présent programme régional - la prise en considération d'autres critères de compatibilité.

Il est possible d'affirmer que les principes qui ont guidé l'élaboration du programme spécial - à la lumière de ce qui vient d'être exposé - sont doubles :

- d'une part, le programme est un élément de stimulation pour le développement futur d'actions spécifiques en faveur des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et du développement touristique ;
- de l'autre, il constitue un instrument programmatique à caractère fortement évolutif et à haut degré d'adaptabilité dans la mesure où les prévisions d'action qui y seront mentionnées, si elles peuvent être considérées comme valables pour la première année (c'est-à-dire dans le contexte d'une législation inchangée), devront être progressivement revues dans les années suivantes et adaptées, soit aux critères plus généraux d'intervention de l'Etat, soit à la capacité accrue d'interventions que le programme lui-même aura favorisé dans les administrations régionales et dans les institutions spécifiques exerçant des actions en faveur des secteurs en question.

De cette situation de fait il s'ensuit que le programme spécial, tout en cherchant à se conformer aux principales indications contenues dans le règlement n° 2615/80 instituant une action communautaire spécifique pour contribuer au développement du Mezzogiorno dans le contexte de l'élargissement de la Communauté, devra se présenter comme une "structure ouverte" susceptible d'accueillir, même à brève échéance, tous les compléments et les ajustements qui pourraient découler - et découleront certainement - de la mise au point du cadre de référence programmatique général et, surtout, des indications normatives (aussi bien en matière de reconstruction après le séisme que, d'une manière plus générale, sur le plan du développement territorial) avec lesquelles il devra nécessairement se coordonner.

D'autre part, la nature même du "programme spécial" est tout à fait particulière, du moins en ce qui concerne le Mezzogiorno, vu que pour cette vaste zone du pays il existe déjà un ensemble organique et expérimental d'instruments d'action visant à la réalisation d'objectifs de longue haleine et à caractère macro-économique.

Etant donné que les interventions qui font l'objet de l'action communautaire spécifique doivent, en quelque sorte, être considérées comme complémentaires de celles qui visent plus directement au développement des secteurs intéressés et surtout qu'elles sont destinées à saisir, parmi les problèmes posés par le développement de ces secteurs, certains aspects moins communément visés par l'aide publique, il est difficile d'imaginer le "programme spécial" comme un document programmatique de type traditionnel qui trouve sa propre conclusion en partant de la détermination des exigences pour passer à la quantification des objectifs, à l'illustration des actions, des instruments, des disponibilités financières et des contrôles.

Il est plus normal, en revanche, de considérer le programme spécial comme une tranche "horizontale" du présent programme de développement régional et, en perspective, du nouveau programme pluriannuel pour le Mezzogiorno.

Sa présentation est celle qui dérive directement du règlement n° 2615/80 ; le programme s'articule selon des "projets" qui se rapportent aux différentes actions auxquelles le Fonds peut participer, telles qu'elles sont exposées en détail à l'article 4 du règlement en question.

Le contenu porte essentiellement sur une évaluation de principe des actions à exercer, de leurs objectifs, de leurs coûts et des sujets intéressés.

Les indications plus générales, ainsi que les informations spécifiques dont l'exposé est prévu dans l'annexe au règlement, font, en revanche, l'objet d'une série d'appendices au programme proprement dit, plus au moins développés selon l'importance que ledit règlement attribue aux différents aspects considérés.

En conclusion, il faut encore noter que les adjonctions successives que devra subir le programme pourront s'opérer d'autant plus efficacement que ce premier document d'orientations programmatiques parviendra à exercer, entre autres, une action de promotion et de diffusion auprès des organes potentiellement intéressés par les instruments et par les possibilités offertes par le FEDER hors quota.

13. LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Pour améliorer et rendre plus systématique la connaissance du marché du travail dans ses implications territoriales, sectorielles et professionnelles, le système d'observateurs nationaux et régionaux mis en place par le ministère du travail et par les Régions permettra :

- d'intervenir dans le domaine de l'orientation des jeunes et de l'information aux travailleurs migrants ;
- de créer une liaison entre les activités scolaires, la formation professionnelle et les perspectives d'emploi ;
- de donner une efficacité accrue aux autres initiatives en rapport avec la mobilité et la mise en oeuvre d'une politique active de l'emploi.

En matière de formation professionnelle le gouvernement donnera aux Régions :

- des orientations de principe pour que celles-ci, dans la mise au point de leurs programmes, soient à même de répondre dans les meilleures conditions possibles aux exigences d'un système de formation professionnelle permanente tenant compte des innovations introduites par les entreprises, des modifications constantes auxquelles sont soumises les qualifications professionnelles, et prêt à s'adapter rapidement à la demande de travail prévisible ;
- la possibilité d'utiliser à cette fin le fonds de roulement et les crédits du Fonds social européen.

En ce qui concerne la réforme des services de l'emploi - prévue par la projet de la loi n° 760 présenté il y a déjà quelque temps à la Chambre des députés - on se propose de promouvoir :

- la collaboration entre l'Etat et les Régions dans le domaine de la politique de l'emploi ;
- des modalités informelles de participation des syndicats et des entreprises, en aménageant des créneaux de mobilité et en mettant les entreprises en condition de conclure avec les commissions régionales de l'emploi des conventions pour des programmes d'embauche ;
- l'extension des demandes nominatives, surtout pour les petites entreprises

et pour les professions plus spécialisées impliquant des responsabilités particulières ;

- des règles plus contraignantes pour le passage des travailleurs d'une entreprise à l'autre ;
- le réaménagement territorial des services, en fonction de la densité de l'emploi ;
- l'expérimentation de nouvelles normes et procédures pour la constitution des listes, le contrôle des qualifications, les modalités d'insertion dans la vie active ;
- le recueil et la transmission "en temps réel" des informations sur la demande et l'offre de travail.

Pour atteindre ces objectifs il sera créé, dans le cadre du Service national de l'emploi, une Agence pour la promotion de l'emploi.

D'autre part, afin d'élargir les créneaux d'emplois, compte tenu de la préférence des jeunes pour un travail exercé en association, l'intervention publique au niveau national et local tendra à :

- accélérer dans le Mezzogiorno la réalisation de travaux d'utilité publique, tels que le réaménagement hydrogéologique, la récupération et la restauration des bâtiments et du patrimoine historique et ambiant, en recourant le cas échéant à des procédures extraordinaires ;
- mettre en oeuvre, sous forme expérimentale, des projets visant à développer l'emploi dans le secteur des services aux petites et moyennes entreprises (recherche opérationnelle, marketing, télématique, conseils en matière administrative et technique), en créant des consortiums entre les entreprises destinataires des services en question ;
- conclure des conventions avec les coopératives (entre usagers ou entre opérateurs) qui assurent la gestion des services sociaux.

En ce qui concerne plus particulièrement les zones touchées par le séisme, les projets d'intervention au titre de la réorganisation, de la reconstruction et du développement devront définir les délais, modalités et caractéristiques de professionnalité de la demande additionnelle de travail.

Les besoins en personnel pourront être satisfaits :

- d'abord en embauchant les travailleurs disponibles dans la zone ;
- puis, à titre subsidiaire, en accueillant de l'extérieur :
 - les émigrants rentrant au pays,
 - les allocataires de la Caisse de complément de salaires provenant de zones limitrophes,
 - les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Les programmes d'intervention pourront permettre des engagements à durée déterminée ou un travail "extraordinaire" même dans des régions autres que celles touchées par le séisme, cette possibilité étant limitée aux entreprises qui coopèrent à la reconstruction par la fourniture de matériel et d'équipements.

14. LES ACTIONS PREVUES POUR LA RECONSTRUCTION DES ZONES TOUCHEES PAR LE SEISME

En application de la stratégie d'intervention mise au point pour la reconstruction et le développement des territoires touchés par le séisme de novembre 1980, les actions à entreprendre et leur coordination fonctionnelle et institutionnelle avec les interventions ordinaires et extraordinaires de l'Etat dans les mêmes régions font l'objet d'un projet de loi actuellement soumis à l'examen du Parlement. Ce projet de loi indique, comme on le verra par la suite, le dispositif opérationnel et programmatique qui devra être appliqué.

La reconstruction et le développement des territoires des régions de Basilicate et de Campanie touchées par le séisme ont été déclarés d'intérêt national ; les interventions y afférentes sont du ressort de l'Etat, des Régions, des provinces, des communes et des communautés de montagnes, dans le cadre de leurs compétences respectives.

Les interventions urgentes, qui ont un caractère de priorité absolue et doivent être réalisées en 1981, sont indiquées au CIPE, dans un délai de quinze jours à dater de la publication de la loi, par les administrations, qui, en outre, avant le 15 septembre de chaque année, font connaître les programmes des travaux à réaliser au cours de l'année suivante.

La reconstruction ou la réparation des habitations et des ouvrages publics, y compris la consolidation et le transfert d'habitations détériorées à la suite de catastrophes naturelles, sont décidés par la Région, qui fixe en outre les modalités et les procédures pour le contrôle de la conformité aux projets des travaux d'intérêt privé.

Les Régions pourvoient en particulier à la coordination des plans et des programmes de reconstruction ; elles fournissent une assistance technique aux communes, aux communautés de montagnes et aux autres organismes publics, et encourageant la création de consortiums entre les collectivités locales intéressées ; elles établissent les programmes de construction et procèdent à la concession éventuelle d'ensembles organiques de travaux, en accord avec les organismes publics intéressés.

Dans les secteurs des bâtiments et des travaux publics l'oeuvre de reconstruction et de répartition, qui incombe essentiellement aux Régions, se matérialise par l'attribution ou la reconstruction d'unités immobilières. On a, en outre, prévu l'octroi de subventions en compte-intérêts pour la reconstruction d'une habitation de type économique et populaire, l'acquisition par les communes d'édifices à usage résidentiel, la réalisation de programmes extraordinaires de logements subventionnés et bonifiés, la restauration, la reconstruction et la construction d'ouvrages et d'établissements intéressant les collectivités locales ainsi que la consolidation et la protection d'habitations et d'ouvrages publics menacés d'effondrement.

L'exécution des interventions relatives aux travaux de reconstruction et de réparation dans les secteurs des bâtiments et des travaux publics s'opère de manière unitaire, au moyen de programmes de construction organiques, à caractère sectoriel ou intersectoriel, agencés si possible sur base subrégionale.

La reconstruction et la réparation d'ouvrages relevant de la compétence de l'Etat (biens domaniaux et du culte, routes nationales, chemins de fer de

l'Etat, bassins interrégionaux, etc.) incombent aux différents ministères et sont réalisées en fonction de programmes annuels préparés par chaque administration, axés sur le développement équilibré des régions de Basilicate et de Campanie, approuvés et financés par le CIPE.

En ce qui concerne les interventions dans le secteur agricole, les Régions, par voie de délégation aux collectivités locales et aux communautés de montagnes, pourvoient à la réalisation, au moyen de procédures simplifiées des interventions visées par la loi n° 364 du 25 mai 1970. Les Régions utilisent, à cette fin, les ressources allouées par le CIPE, sur proposition du ministère de l'agriculture et des forêts, et se chargent également de la remise en état des exploitations, des établissements collectifs qui assurent la récolte, la conservation, la transformation, et la commercialisation des produits agricoles et zootechniques.

Des mesures particulières sont également prévues en faveur des exploitations agricoles, dans les zones touchées par le séisme.

En ce qui concerne le secteur industriel, la reconstruction et la réparation des locaux d'entreprises qui ont des installations dans les régions de Basilicate, de Campanie et des Pouilles, bénéficient d'une subvention en capital s'élevant à 60 % de la dépense nécessaire ainsi que d'un prêt financé par l'Etat, égal à 38 % de la dépense globale, pour un maximum de 30 % des investissements, y compris les stocks de matières premières et de produits semi-ouvrés conformes aux caractéristiques du cycle de travail et d'activités de l'entreprise, au taux de 5 %, tous frais compris, pour une durée maximale de quinze ans.

Il est, en outre, attribué un prêt bonifié égal au montant du solde débiteur en capital et des intérêts contractuel des prêts en cours à la date du séisme.

On a prévu l'octroi, aux entreprises du secteur de l'artisanat, du tourisme, du commerce de gros et de détail, de la distribution au public d'aliments et boissons ainsi qu'aux cinémas et théâtres, d'une subvention en capital égale à 40 % des dépenses requises pour la reconstruction et la réparation des locaux et des équipements et le renouvellement du mobilier dans les complexes du secteur hôtelier et de la restauration. Il est également accordé un crédit bonifié égal à 50 % de la dépense globale, y compris les stocks, pour un montant ne dépassant pas 20 % de la dépense relative aux investissements en installations et équipements.

Un fonds est créé pour l'octroi de subventions en capital et de prêts à taux bonifié en faveur des coopératives de production et de travail dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la pêche et des transports.

Le ministre chargé des interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno et le ministre des participations d'Etat soumettent au CIPE un programme d'investissements industriels de petite et moyenne dimensions dans le secteur manufacturier, ainsi que dans des établissements coopératifs s'occupant de la valorisation, de la conservation et de la transformation des produits agricoles locaux, programme défini par les sociétés financières à participation publique dominante, à réaliser dans des aires destinées à l'implantation d'établissements industriels dans les zones sinistrées de la Basilicate et de la Campanie.

Les communes déterminent également, dans leurs plans de reconstruction, les

nouvelles zones à réserver à l'exercice des activités du commerce de gros et de détail, de la distribution au détail d'aliments et de boissons au public, ainsi que des activités artisanales. Le ministre chargé des interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno soumet au CIPE un programme de la société FIME pour la mise en projet et la réalisation des immeubles et des équipements nécessaires.

Pour assurer le bon fonctionnement et la coordination des interventions on a, en outre, réglementé la préparation et l'exécution des projets spéciaux régionaux. C'est ainsi qu'est confiée aux Régions de Basilicate et de Campanie la définition de tels projets, soit pour le développement des zones internes, soit pour l'assainissement et la revalorisation des centres urbains à forte densité de population des aires de Naples et Salerne. Le ministre chargé des interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno peut se substituer à la Région en cas de défaillance de cette dernière.

Ce même ministre veille à la conclusion de l'accord de programme entre les organismes publics institutionnellement compétents ou en fonction de l'exécution et de la gestion des interventions, au vu des résultats des projets spéciaux régionaux.

L'accord de programme a pour objet la mise en oeuvre des projets spéciaux régionaux et assure, grâce également à la délégation de fonctions administratives, la coordination entre les activités des sujets publics intéressés à la réalisation des projets ; il détermine les sujets responsables de l'exécution des interventions et fixe, enfin, les modalités et les détails de mise en oeuvre et de financement ainsi que les modalités de gestion ultérieure des travaux.

Lorsque les collectivités locales participant à l'accord s'avèrent défaillantes, les pouvoirs qui leur sont dévolus peuvent être exercés par la Région ; de même, le ministre chargé des interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno est habilité à suspendre l'aide financière aux sujets défaillants, en proposant également au CIPE la modification partielle des accords de programme.

Le financement des projets spéciaux régionaux est assuré par les disponibilités créées en vertu des lois pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno, par les fonds et les crédits communautaires, ainsi que par le produit des emprunts à l'étranger.

15. LES ACTIONS PREVUES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION REGIONALE

Dans le cadre de leurs activités de gestion et de programmation dans les domaines économique et social, les Régions exercent, comme on le sait, dans un grand nombre de matières et de secteurs, une fonction toujours plus importante d'organe à même de définir et de concrétiser de manière autonome ses propres options, choix et orientations de politique économique et territoriale.

A cet égard, et dans la quasi-généralité des cas, les Régions se sont dotées d'instruments qui leur permettent de rendre leur action la plus efficace, la plus cohérente possible ; il s'agit en particulier de plans de développement, de budgets pluriannuels et, d'une manière plus générale, de documents pro-

grammatiques de type et de finalité différents (voir la deuxième partie de ce document).

Les indications programmatiques et les grandes lignes d'intervention qui se dégagent des documents se rapportant à l'ensemble de ces activités régionales concordent très largement avec les objectifs précédemment définis et qui visent à éliminer les blocages et les goulets d'étranglement qui caractérisent les diverses structures économiques régionales.

L'activité programmatique de chaque Région consiste notamment à élaborer un cadre de référence à l'intérieur duquel se coordonnent effectivement tant les initiatives des différents opérateurs agissant au sein des régions, que les interventions dans les domaines relevant de la compétence plus stricte des organes régionaux eux-mêmes.

Les secteurs dans lesquels l'action des Régions s'avère particulièrement qualifiée et s'exerce d'une manière plus incisive sont ceux de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat, des services sociaux ; cependant, les interventions régionales ont de toute évidence une portée plus générale, car elles englobent et influencent toute la structure socio-économique du territoire auquel elles se réfèrent et, par conséquent, la totalité des activités qui s'y déroulent.

En ce qui concerne plus précisément les actions et les interventions que les Régions entendent entreprendre au cours des trois prochaines années, les programmes y afférents (ou les documents programmatiques dont on dispose à l'heure actuelle) définissent un cadre commun d'initiatives dont la typologie, dans ses grandes lignes, peut se ramener à une série, bien qu'indicative, d'interventions sectorielles déterminées et définies.

15.1. Agriculture

Un des secteurs dans lesquels la programmation régionale sera particulièrement active au cours des prochaines années est le secteur primaire ; ceci tient au rôle que l'agriculture est destinée à jouer dans le cadre des politiques nationales visant à réduire les contraintes résultant du déficit alimentaire, mais s'explique aussi par l'objectif du rééquilibrage territorial poursuivi par les régions méridionales (surtout en ce qui concerne la récupération des zones internes) et par la nécessité de créer les bases de rapports plus fructueux entre le secteur agricole et industriel, condition fondamentale pour le développement socio-économique du Mezzogiorno.

L'intervention des Régions dans ce secteur tendra en premier lieu à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures visant à améliorer les conditions de vie et de revenu dans les zones rurales ; elle portera donc principalement sur :

- a) la rationalisation et la restructuration des unités productives, grâce notamment à l'octroi de subventions et de crédits bonifiés, et à la mise en oeuvre d'interventions dans le domaine de l'assistance technique aux entreprises ;
- b) une politique de la distribution plus efficace, moyennant la création ou le développement de centres commerciaux pour les produits du secteur en

attachant un intérêt tout particulier au secteur horticole et fruticole et à celui de la pêche ;

- c) le développement des infrastructures rurales, surtout en ce qui concerne la construction ou l'achèvement de voies de communication et d'aqueducs ainsi que l'extension du réseau électrique ;
- d) le développement et la diffusion des travaux de bonification et d'irrigation, en particulier :
 - la valorisation du potentiel d'irrigation des territoires,
 - les travaux d'aménagement hydraulique et agraire,
 - la diffusion des techniques d'irrigation,
 - l'aide aux agriculteurs qui réalisent des réseaux d'irrigation dans le cadre de leur exploitation ;
- e) une politique plus incisive en ce qui concerne le secteur de la pêche et de l'aquaculture, prévoyant en particulier :
 - une meilleure protection de la pêche traditionnelle ;
 - une exploitation rationnelle des lacs salés grâce à l'application de programmes de valorisation ;
 - la promotion de l'agriculture et de la pisciculture, grâce à un programme spécifique incluant également certaines expériences pilotes d'élevage en pleine mer ;
 - la création de structures pour la transformation, la conservation et la commercialisation des produits halieutiques ;
 - l'exploitation, au niveau professionnel et sportif, des lacs et des fleuves.

15.2. Industrie manufacturière

Tandis que, dans l'agriculture, les compétences régionales sont pratiquement totales, elles sont plus restreintes en ce qui concerne le secteur manufacturier et axées pour l'essentiel vers des activités de coordination et de promotion.

Dans le cadre de ce champ d'intervention assez limité, l'activité de programmation des Régions du Mezzogiorno dans ce secteur n'en a pas moins des contours bien déterminés ; il s'agit avant tout de renforcer l'appareil de production, en encourageant et en valorisant le savoir-faire des entrepreneurs et en suscitant de nouvelles techniques ; en second lieu, de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises, notamment de celles à haut niveau technologique et qui sont donc mieux à même d'apporter de nouvelles idées et de nouveaux procédés à un secteur qui, dans la quasi-généralité des cas, est encore lié à des productions traditionnelles ; enfin, de réaliser une plus étroite complémentarité entre les activités manufacturières et le secteur primaire, de manière à valoriser convenablement certaines ressources du Mezzogiorno aujourd'hui négligées et dispersées.

Au vu de ces objectifs, l'activité des Régions devra donc viser à déterminer plus précisément les localisations productives ainsi qu'à créer les services

et les infrastructures nécessaires, soit à un enracinement plus profitable et plus durable des entreprises sur leur territoire, soit à l'élimination des obstacles et des goulets d'étranglement qui s'opposent encore à ces implantations.

15.3. Artisanat

Un secteur étroitement lié à l'évolution du secteur manufacturier - avec des problèmes et des exigences pratiquement similaires - est celui de l'artisanat, où les possibilités d'intervention des Régions sont toutefois plus diverses et plus percutantes.

L'intervention en faveur des entreprises artisanales sera donc liée au processus de développement de l'appareil productif régional et national dans son ensemble, dont elle valorisera les possibilités de croissance, de restructuration et de diversification ; ses principaux objectifs se situeront dans le maintien et l'accroissement du niveau de l'emploi, la restructuration et la modernisation des procédés de production, la reconversion de la production vers des secteurs technologiquement plus avancés, l'implantation d'entreprises artisanales dans ces mêmes secteurs et le regroupement d'entreprises artisanales pour l'unification des méthodes de production. Dans le même temps seront affrontés les problèmes relatifs à la commercialisation des produits, grâce notamment à l'encouragement des formes d'association et de coopération.

Indépendamment de l'aide financière à apporter aux entreprises artisanales (grâce aussi à des mesures leur permettant un accès plus facile au crédit), une série plus ponctuelle d'interventions sera, par ailleurs, engagée pour le développement du secteur : il s'agit, en particulier, d'actions en vue d'une meilleure qualification des opérateurs (en accordant une attention toute particulière aux problèmes de l'apprentissage), de l'aménagement de zones équipées pour l'installation d'entreprises artisanales, de la mise en oeuvre de services plus efficaces d'assistance, tant technique que commerciale et financière.

15.4. Tourisme

Un autre secteur dans lequel, comme on le sait, les compétences et les possibilités d'intervention des Régions sont extrêmement étendues est celui du tourisme.

Dans le secteur du tourisme traditionnel, indépendamment des actions visant à contenir les prix et à utiliser plus intensivement et plus rationnellement les capacités d'accueil existantes, l'intervention des Régions s'orientera très prochainement vers une promotion plus active du tourisme social, tant en considération du flux additionnel de demande qu'entraînera dans le futur cette forme de tourisme que de l'extension des catégories de bénéficiaires potentiels (jeunes, personnes âgées, etc.).

Dans ce contexte, la politique touristique des Régions revêtira donc un aspect intersectoriel, tant dans les choix des localisations que dans la définition des structures ; outre les interventions pour la restructuration, l'extension et la mise en valeur du système d'accueil hôtelier, des actions seront menées en vue d'encourager et de diffuser les formes de tourisme alternatives, no-

tamment l'agritourisme, en privilégiant les zones internes et montagneuses encore insuffisamment équipées.

La valorisation des zones présentant un intérêt touristique particulier sera également poursuivie grâce à l'équipement des régions dotées de ressources naturelles, en particulier les régions thermales, les parcs et les réserves ; dans le même temps, seront également réalisées des interventions portant sur l'assistance technique aux petites et moyennes entreprises et la formation professionnelle du personnel, ainsi que des actions visant à promouvoir la demande touristique, grâce à l'unification et à la coordination de toutes les actions de promotion et de publicité des services touristiques offerts.

15.5. Infrastructures

Une politique touristique qui se veut cohérente et efficace doit nécessairement être coordonnée soit avec l'amélioration des conditions ambiantes (interventions pour la dépollution et pour la mise en valeur des centres présentant de l'intérêt sur le plan du paysage), soit avec l'application d'une politique des transports propre à garantir un réseau de communications dense et efficient.

A ce sujet également, mais dans le contexte plus large de la politique d'infrastructuration du territoire, c'est-à-dire des travaux publics, des logements, de la protection de l'environnement, les Régions interviennent dans un certain nombre de réalisations dont les plus importantes concernent :

- l'aménagement et la modernisation du réseau routier, plus particulièrement du réseau secondaire ;
- les infrastructures civiles primaires, spécialement dans les centres habités des zones internes, et notamment les réseaux d'adduction d'eau et d'égouts et les établissements susceptibles d'apporter une solution positive aux problèmes du traitement des ordures ;
- les ports, considérés sous l'aspect de structures indispensables au soutien des activités de la pêche et de la navigation de plaisance ;
- les logements dans le cadre de plan décennal concernant ce secteur, en ayant égard surtout aux zones fortement urbanisées et aux villes où le problème du logement est devenu plus dramatique ;
- les infrastructures sociales et notamment l'équipement des zones destinées à des implantations de type social et productif, en accord et avec le concours des collectivités locales ;
- le problème de l'assainissement des eaux.

Enfin, d'autres initiatives seront entreprises par les Régions dans le domaine de la protection des sols et de la consolidation des habitations, de l'aménagement du territoire (sylviculture), des services sociaux (santé, école, assistance sociale).

15.6. La formation

En ce qui concerne plus particulièrement l'instruction, l'activité des Ré-

gions se traduira par des interventions dans le domaine de la formation professionnelle aussi bien que dans celui du système scolaire proprement dit.

Un des problèmes principaux qui caractérise ce dernier est la grave pénurie d'équipements matériels, surtout en matière de constructions scolaires et d'instruments didactiques et scientifiques : les interventions viseront donc essentiellement, d'une part, à lancer ou à parachever des programmes de construction scolaire, de l'autre, à doter les complexes scolaires des structures nécessaires à l'exercice d'une activité didactique la plus qualifiée possible.

Dans le cadre de ces interventions, la politique de la formation professionnelle sera amenée à jouer un rôle de plus en plus déterminant, en considération surtout de la gravité de la situation dans le domaine de l'emploi.

A ce propos, les Régions, en étroite liaison, d'une part, avec leurs activités programmatiques et, de l'autre, avec les exigences des entreprises, mettront au point des programmes et organiseront des cours de formation professionnelle, de manière à pouvoir répondre positivement à la demande croissante qui émane des chômeurs et des jeunes en particulier.

Chapitre 4

RESSOURCES FINANCIERES

16. CADRE INTRODUCTIF DE SYNTHESE

L'interprétation de la masse diffuse de données à caractère financier concernant l'aide au développement des régions méridionales se présente comme une entreprise extrêmement ardue. En effet, on s'expose constamment au risque de se livrer à des estimations erronées étant donné qu'il n'a pas été tenu compte des duplications, des différences dans l'élaboration des budgets prévisionnels aux divers niveaux territoriaux et administratifs considérés, de la disparité des critères temporels adoptés. D'autre part, les informations sur certains aspects du problème sont complètement inexistantes, de sorte qu'en tout état

(en milliards de LIT de 1980)

Source de financements	1981	1982	1983	Total
Intervention ordinaire de l'Etat (indications du Plan à moyen terme 1981-1983, cf. tableau 32) : estimations provisoires et par- tielles des besoins des différents secteurs (à l'exclusion des dépenses couran- tes pour la santé) somme déjà répartie entre les ré- gions				21 580 (9 584)
Intervention extraordinaire : dotations financières (y compris reliquats FEDER) versements du Trésor	6 256 (4 604)	8 000 (5 915)	8 000 (6 056)	22 255 (16 575)
Mesures en faveur des zones touchées par le séisme : crédits prévus	3 600	2 120	2 134	7 854
Prévisions de dépenses des budgets régionaux, au total sans duplications	(10 000) 3 000	(10 000) 3 000	(10 000) 3 000	(30 000) 9 000
Contributions FEDER (hypothèses)	656	827	1 034	2 517

de cause il devient pratiquement impossible de parvenir à une estimation globale - en unités de mesure uniformes - des ressources financières pour le Mezzogiorno.

Le cadre de synthèse qui a été élaboré doit donc être interprété comme un principe directeur pour la lecture des paragraphes qui suivent et non pas comme une évaluation cohérente et exhaustive des moyens financiers susceptibles d'être effectivement mis à la disposition des régions méridionales au cours des prochaines années.

17. LES INDICATIONS SECTORIELLES DU PLAN A MOYEN TERME 1981-1983 (1)

Il a déjà été dit que le choix politique du Plan - qui n'est pas conditionné par une évolution positive des mécanismes déterminant les coûts de production, mais confiante en un rétablissement des pouvoirs de contrôle sur ceux-ci - a été celui de se servir du budget public pour développer l'emploi et les régions du Mezzogiorno dans le cadre de la lutte contre l'inflation ; cet objectif sera obtenu simultanément par un allègement des contraintes externes, une utilisation plus efficiente des ressources et une décélération du rythme de croissance des grandeurs monétaires.

On a également souligné la nécessité d'une intense activité législative qui permette de concilier le rythme de progression des dépenses publiques avec celui du produit national, de manière à financer les services sociaux nécessaires par des gains de productivité et non par une création monétaire. Ce choix implique une intervention accrue des citoyens dans le paiement direct des prestations sociales, mais il assure un flux plus stable de celles-ci dans un environnement non inflationniste.

Cette politique se situe dans la "logique de l'offre" admise par le Plan à moyen terme, laquelle - tout en produisant des effets analogues à ceux attendus, obtenus en partie seulement, mais récemment compromis par l'inflation, de la précédente politique de la demande "à la remorque des réformes" - innove profondément dans les mécanismes de "l'état de bien-être" expérimentés jusqu'ici. Dans les années 60, alors que la balance des paiements présentait un solde excédentaire (surplus d'épargne), la programmation était centrée sur la demande de biens "collectifs". Pour les années 80, dans la perspective d'un solde négatif (insuffisance d'épargne), la programmation est axée sur l'offre des biens qui, comme on l'a dit à plusieurs reprises, assurent la résorption des déficits avec l'étranger et une meilleure utilisation des ressources internes à fins de développement. C'est pour cette raison que le budget public a également vu se modifier son aspect qualitatif et quantitatif.

Dans notre système démocratique, un tel choix et l'activité législative qui s'y rapporte relèvent de mesures dont l'adoption exige un vote parlementaire majoritaire. Aussi les différents plans ne pourront-ils être rédigés en détail

(1) Il est à rappeler que le Plan en question n'a jamais été approuvé par le Parlement. Actuellement, une mise à jour pour la période 1982-1984 est en voie de définition.

qu'après concertation obligatoire entre les ministres et une fois connu le résultat des consultations entre partenaires sociaux.

Cependant, compte tenu des méthodes de travail utilisées et des opinions politiques retenues, le plan d'investissements que le gouvernement envisage pour la période 1981-1983 en vue de fournir une contribution autonome au développement de la productivité, peut d'ores et déjà être explicité.

Aux "fiches" de secteur ou d'intervention a été ajouté un tableau dans lequel sont indiqués les fonds publics nécessaires à la réalisation des interventions prévues.

L'analyse de ce tableau dénote l'état de "maturation" incomplète des plans examinés du point de vue de l'iter budgétaire, mais offre un "cadre de commande" pour apporter les corrections désirées sur le trajet de l'intervention prévue. Compte tenu des finalités du présent programme, une importance particulière doit être attribuée au fait que, vue le caractère fortement "méridionaliste" du Plan à moyen terme et le rôle essentiel que jouent les autonomies régionales dans la réalisation des différents plans, on a procédé à la détermination des fonds qui ont déjà été répartis entre les différentes régions pour réaliser un équilibre territorial dans l'objectif commun du développement (1).

Le résultat figure dans le tableau 32, d'où il ressort que le budget public a alloué au Mezzogiorno, pour la période 1981-1983, des fonds d'un montant global de 67 125,2 milliards de liras, dont :

- 49 300,2 au titre d'interventions dans chaque secteur du système économique national (intervention ordinaire), y compris les dépenses courantes de santé (21 580,4 à l'exclusion de ces dépenses) ;
- 17 825,0 au titre des interventions extraordinaires gérées par la Cassa per il Mezzogiorno.

Il est bien entendu que :

- le chiffre de 49 300 milliards est provisoire, la répartition régionale des besoins globaux n'ayant pas encore été (et n'étant toujours pas) précisée pour certains secteurs ;
- dans le tableau 32 ne sont pas compris les fonds alloués aux régions touchées par le séisme (dont il est question au paragraphe 21) ainsi que certains fonds extraordinaires affectés à certaines régions et non gérés par la "Cassa", qui apparaissent dans le projet de loi financière pour 1982 et qui n'ont jamais encore été mentionnés jusqu'ici.

(1) La répartition des fonds non attribués s'effectuera selon le rôle qui pourra être attribué au niveau local à trois des cinq objectifs cités à plusieurs reprises : développement réel, emploi et solde de la balance des paiements.

Tableau 32

Programme du budget public finalisé pour le développement :
répartition des fonds entre les régions méridionales
(période 1981-1983)

Objectifs	Secteurs	Total réparti régionalement					
		Latium	Abruz- zes	Molise	Cam- panie	Pouil- les	Basili- cate
Réduction directe de la dépendance externe	Energie	2 425,9	291,1	71,1	816,3	434,4	73,9
	Agriculture						
	Forêts	11,7	12,7	4,4	14,4	5,5	9,0
	Exportations						
	Tourisme						
Résorption, utilisation inefficace des ressources	Chimie						
	Sidérurgie						
	Chantiers navals	-	-	-	6,0	1,2	-
Utilisation du créneau de la demande interne	<u>Logement :</u>						
	Edilité subventionnée						
	- Programmes en cours	331,0	78,0	16,0	339,0	230,0	49,0
	- Nouveaux programmes						
	Edilité facilitée						
	- Programmes en cours	7,3	1,4	0,4	6,4	4,2	1,0
	- Nouveaux programmes						
	Acquisitions aires urbaines						
	- Programmes en cours	6,7	1,4	0,4	6,3	4,6	0,9
	- Nouveaux programmes						
<u>Santé :</u>							
- en compte courant	6 078,4	1 428,7	326,4	6 007,9	4 270,7	625,8	
- en compte capital	298,1	75,4	50,4	548,7	236,7	79,1	
<u>Transports :</u>							
- réseau ferroviaire							
- autres infrastructures							
Développement et emploi	Infrastructures (b)						
	Agro-industrie						
	Composants						
	Télécommunications	13,0	7,3		41,3	13,8	
	Innovations technologiques						
Réorganisation et développement du territoire	Intermédiation						
	- commerciale						
Intervention extraordinaire Mezzogiorno	Nouveaux programmes (c)	(57,2)	(88,0)	(69,3)	(196,9)	(159,5)	(90,2)
	Programmes en cours						
Total (e)		9 229,3	2 522,4		7 983,2	6 289,5	

(a) Les interventions relevant de la compétence de l'Etat ne peuvent être réparties, étant donné qu'il s'agit d'actions générales en matière de promotion et organisation. Les interventions relevant de la compétence régionale doivent encore être vérifiées par la CIPAA.

(b) Il s'agit d'interventions pour :
la protection du sol, les travaux hydrauliques, les travaux hygiéno-sanitaires, la construction domaniale, pénitencière, scolaire et universitaire.

(en milliards de LIT de 1980)

Total réparti régionalement					Besoins globaux	dont dépenses en compte capital			
Calabre	Sicile	Sar-daigne	Total Mezzo-giorno	TOTAL ITALIE		Total	à charge de l'Etat		
							Total	non couvert	
338,4	880,2	243,9	5 575,2	10 341,4	19 330,0	19 330	9 233	2 599	
				(a)	13 717,0	10 715	10 715	10 160	
20,0	12,7	17,9	107,8	176,4	1 010,0	775	775	775	
				-	8 623,0	8 623	8 623	8 023	
			350,0	500,0	1 579,0	1 579	1 579	1 360	
			2 009,0	3 348,0	3 348,0	3 348	1 414	1 137	
			1 845,0	4 277,0	6 586,0	6 586	2 877	573	
-	2,8	-	10,0	97,0	1 897,0	1 800	1 800	1 200	
			4 075,3	9 609,0	11 324,0	8 050	6 450	6 005	
			3 173,0	7 619,0	8 692,0				
236,0	407,0	92,0	1 778,0	2 919,0	3 994,0				
			1 395,0	4 700,0	4 700,0				
			329,6	730,0	970,0				
2,7	7,2	2,0	32,6	70,0	310,0				
			297,0	660,0	660,0				
			572,7	1 260,0	1 660,0				
3,4	7,0	2,0	32,7	60,0	460,0				
			540,0	1 200,0	1 200,0				
			29 630,7	68 250,7	74 000,0	3 807	3 807	-	
2 147,1	4 983,5	1 851,3	27 719,8	64 443,1	70 192,4				
233,9	292,8	95,8	1 910,9	3 807,6	3 807,6				
			4 497,0	9 028,0	15 591,8 9 028,0	13 298	8 348	5 768	
				-	6 563,8				
					6 243,5	3 895	3 895	360	
			304,0	738,0	738,0		541	279	
9,0	34,8	17,0	136,2	136,2	8 786,0	6 900	1 740	1 740	
			760,0	1 900,0	3 330,0	3 330	3 330	3 330	
					2 895,0	2 895	815	530	
(125,4)	(194,7)	(108,9)	9 913,0	17 825,0	17 825,0	9 113	9 113	6 550	
			8 712,0						
3 115,9	6 822,7	2 430,8	67 125,2	126 226,7	193 586,3	105 472	75 745	49 634	

- (c) La répartition régionale se réfère aux nouveaux programmes prévus pour la période 1982-1983, pour un total de 1 100 milliards de LIT seulement (y compris 1,1 milliards pour la Toscane et 8,8 milliards pour l'Ombrie).
- (d) Sur ce montant, 38 393,8 milliards de LIT seulement ont été attribués aux différentes régions, dont 27 719,8 sont des dépenses courantes de santé.
- (e) Les valeurs ne se réfèrent bien entendu qu'à la somme des évaluations disponibles, y compris les 1 090 milliards de l'intervention extraordinaire.
- (f) Y compris 1 540 milliards de LIT prévus par la loi 675/77 et les duplications contenues dans le secteur de la chimie et de la sidérurgie, pour 645 milliards de LIT (loi 675 et loi 183/76).

18. L'INTERVENTION EXTRAORDINAIRE

Les dotations financières globales prévues par le plan à moyen terme au titre de l'intervention extraordinaire, hormis les sommes placées en fonds de réserve pour la fiscalisation des charges sociales conformément à la loi de finances pour 1981, sont les suivantes :

Prosp. A	(en milliards de LIT)			
	1981	1982	1983	1981-1983
- dépenses en capital maintenues en compte, sans avoir donné lieu à des engagements effectifs	3 793	-	-	3 793
. dont concours FEDER	(547)			(547)
- loi de finances 1981	2 337	-	-	2 337
- nouvelle loi (119/81)	-	5 600	5 600	11 200
TOTAL	6 030	5 600	5 600	17 229(a)
interventions régionales (article 9, quatrième alinéa) L 119/81	226	2 400	2 400	5 026
TOTAL GENERAL	6 256	8 000	8 000	22 255

(a) Les 596 milliards de différence avec la donnée définie dans le tableau 32 sont dus à une mise à jour des données établies par la CASMEZ.

L'intervention extraordinaire assurera un emploi réel de ressources croissant ; de 1981 à 1983, les dépenses des institutions chargées de l'intervention extraordinaire ne seront pas inférieures à 16 500 milliards, dont 4 500 milliards en 1981, 5 500 en 1982 et 6 500 en 1983, ce qui représente en moyenne pour cette période 1,2 % du PIB national.

Face à ces dépenses, les affectations du Trésor s'élèveront à 15 249 milliards, auxquels viendront s'ajouter 1 326 milliards au titre des interventions régionales :

Prosp. B		(en milliards de LIT)			
		1981	1982	1983	1981-1983
L 853/71		255	255	255	765(a)
D.P.R. 902/76		173	173	173	519(a)
L 183/76		1 950	2 500	1 878	6 328(a)
Loi de finances 1981 (119)		2 000	137	100	2 237
Nouvelle loi		-	2 350	3 050	5 400
	TOTAL	4 378	5 415	5 456	15 249
Interventions régionales (Loi 119/81)		226	500	600	1 326
	TOTAL GENERAL	4 604	5 915	6 056	16 575

(a) Y compris aussi les chiffres déjà engagés dans le passé et donc pas considérés dans le prospectus A.

Du projet de loi financière pour 1982 il a été possible, en outre, de tirer certaines indications relatives à l'ensemble de la période de cinq ans, qui figurent, en même temps qu'une hypothèse de répartition des fonds de la nouvelle loi, en complément du prospectus B :

Prosp. C		1981	1982	1983	1984	1985	1981-1985
	Sources de financement						
Projet de loi de finances 1982	D.P.R. 902/76	173	173	173	173	(a) (1 129)	(c) (1 821)
	L 853/71	255	255	255	255	255	1 275
	L 183/76 et 843/78	1 950	2 500	1 878	1 300	(b) (2 700)	(d) (10 328)
	Loi de finances 1981	2 000	137	100	-	-	2 237
	TOTAL	4 378	3 065	2 406	1 728
Interventions régionales	226	500	600	-	-	1 326	
Nouvelle loi	-	2 350	3 050	3 400	3 500	12 300	
	TOTAL GENERAL	4 604	5 915	6 056	5 128

(a) 1958 et années ultérieures jusqu'au 1993.

(b) 1985 et années ultérieures jusqu'au 1990.

(c) 1981-1993.

(d) 1981-1990.

En ce qui concerne la destination des fonds précédemment cités - sectorielle et régionale - il faut souligner que les seules estimations existantes concernent l'année 1981 et en particulier les 3 793 milliards de reliquats et les 2 000 milliards de la loi financière 1981 (cf. tableau 33), auxquels il faut ajouter les 237 milliards, qui seront dépensés en 1982-1983 et qui concernent des interventions dans les aires de Gioia Tauro et de Naples ainsi que dans les grandes îles (Sicile et Sardaigne).

19. MESURES EN FAVEUR DES ZONES TOUCHÉES PAR LE SEISME

Pour l'assainissement et le développement des territoires touchés par le séisme de novembre 1980 les crédits prévus jusqu'à présent sont les suivants :

- Décret-loi n° 776 du 26 novembre 1980	1 200 milliards
- Loi n° 874 du 22 décembre 1980	300 milliards
- Décret-loi n° 799 du 5 décembre 1980	100 milliards
- Loi financière 1981	2 000 milliards

Le projet de loi financière pour 1982 a étendu l'intervention jusqu'en 1985 et a complété les crédits en faveur de la Campanie et de la Basilicate par d'autres, destinés à des régions touchées par le tremblement de terre à des époques précédentes :

	1982	1983	1984	1985
a) août 1962 (L 116/80)	28,0	53,0	30	-
b) Belice 1968 (L 64/81)	3,6	3,6	4	-
c) Sicile occidentale (DL 235/81)	74,0	72,0	81	115
d) Campanie et Basilicate (L 219/81)	2 000,0	2 000,0	2 000	-
(L 140/81)	15,0	5,0		

La somme prévue par le projet de loi se compose de dotations budgétaires, du produit de prêts à l'étranger ainsi que de fonds et crédits communautaires.

Il faut ensuite préciser que, dans l'état prévisionnel du ministère du budget et de la programmation économique, sera institué un chapitre particulier dénommé "Fonds indivis pour l'assainissement et le développement des territoires touchés par le tremblement de terre de novembre 1980", auquel seront affectées les ressources susmentionnées, à l'exception des crédits communautaires qui seront attribués aux administrations et aux organismes auxquels ils ont été consentis en application de l'article 15 bis du décret-loi n° 776 du 26 novembre 1980 converti, après modifications, en loi n° 874 du 22 décembre 1980.

Ce Fonds recueillera également toutes les contributions volontaires à destination spécifique.

Tableau 33

Cadre financier des opérations de la Cassa en 1981

	Reliquat de res- sources au 1.1.1981 (1)	Réparation du crédit visé à l'arti- cle 9 de la loi 119/81 (2)	Contre- passation autorisée par l'ar- ticle 10 de la loi 119/81 (3)	Total des ressources disponi- bles par secteur (4)=(1+2+3)
Projets spéciaux	1 336,7(a)	112,9	+ 900,0	2 349,6
Infrastructures industri- elles	258,4(a)	80,1	-	338,5
Stimulants industriels	1 667,7	-	- 900,0	767,7
Maisons ouvrières	11,6	-	-	11,6
Hôpitaux	200,0	-	-	200,0
Activités régionales (art. 62 183/76)	63,3	100,0	-	163,3
Fonds global et de réserve	161,8	1 207,0	-	1 368,8
Complément programme annuel 1980	-	200,0	-	200,0
TOTAL	3 699,5	1 700,0	-	5 429,5
FEDER (réutilisation)	93,0	-	-	93,0
Loi spéciale Calabre	-	30,0	-	30,0
. Interventions vi- sées à l'art. 16 de la loi n° 119/81 (agriculture)	-	100,0(b)	-	100,0
Transferts				
. Interventions vi- sées à l'art. 6 de la loi n° 389/81 (région Calabre)	-	170,0	-	170,0
TOTAL GENERAL	3 792,5	2 000,0	-	5 792,5

(a) Disponibilités destinées à compléter le Programme annuel 1980 dans les deux secteurs d'intervention.

(b) La répartition régionale de ce transfert a déjà été effectuée comme suit: 5,2 au Latium, 8,0 aux Abruzzes, 6,3 à la Molise, 17,9 à la Campanie, 14,5 aux Pouilles, 8,2 à la Basilicate, 11,4 à la Calabre, 17,7 à la Sicile, 9,9 à la Sardaigne, 0,8 aux Marches et 0,1 à la Toscane.

20. LES INDICATIONS FOURNIES PAR LES REGIONS

D'après les types de projets de leur propre compétence déjà illustrés au paragraphe 15, les diverses Régions méridionales sont à même de fournir, par l'intermédiaire de leurs programmes et budgets pluriannuels, des indications relativement détaillées sur leurs disponibilités financières et leurs prévisions de dépenses.

Pour l'instant, l'état de la documentation régionale existante (voir seconde partie) ne permet toutefois pas une analyse approfondie de la question, surtout sous le profil temporel. Seuls les cadres de référence programmatiques parviennent en effet à couvrir des périodes quinquennales et à atteindre ainsi 1985 (c'est le cas pour le Latium ou la Molise), mais ils sont en général assez avares de chiffres. Les budgets pluriannuels qui, en revanche, sont des documents comptables par excellence, ont une échéance triennale et, selon les cas, arrivent jusqu'en 1982 ou 1983.

Enfin, les indications relatives à des interventions dont la mise en oeuvre nécessite des subventions, concernent uniquement l'année 1981. Quoi qu'il en soit, en regroupant toutes les informations disponibles il est possible de procéder à une comparaison entre les disponibilités financières d'au moins huit régions, en termes de chiffre global annuel moyen et de structure sectorielle des dépenses.

Cette comparaison fait apparaître une forte disparité des situations sous l'aspect purement quantitatif, mais une relative homogénéité des orientations pour ce qui concerne les affectations.

En effet, les dépenses annuelles prévues s'échelonnent en effet entre 400-500 milliards de LIT - comme moyenne de la période 1980-1983 - pour la Molise et la Basilicate et 3 500-4 000 milliards de LIT pour la Sicile. A l'intérieur de cet éventail on retrouve, d'une part, le Latium et la Campanie, avec environ 2 000 milliards de LIT, et, de l'autre, les Pouilles et la Calabre avec 1 000 milliards environ. En ce qui concerne les Marches, les prévisions de dépenses sont nettement moindres (150 millions).

Dans l'ensemble, on prévoit une dépense moyenne annuelle d'environ 10 000 milliards de LIT aux prix de 1980, pas différente de celle définie et approuvée par le dernier exercice et qui se réfère justement à l'année 1980 (voir tableau 34).

Les chiffres ci-contre sont en large partie déjà repris dans ceux qui ont été présentés dans les paragraphes précédents ; le budget régional est en effet largement couvert soit par les transferts de l'Etat au titre de l'intervention ordinaire, soit par les transferts opérés par des lois différentes au titre de l'intervention extraordinaire. Les régions disposent aussi de ressources propres qui, pour le Mezzogiorno, peuvent être estimées à un tiers de la dépense globale, c'est-à-dire à 3 000 milliards par an. Ceci représente donc le montant financier pouvant être considéré additionnel par rapport aux disponibilités dont il a été question dans les paragraphes précédentes (17, 18 et 19).

En ce qui concerne les secteurs d'affectation des dépenses, les choix régionaux semblent, comme on l'a déjà dit, plutôt similaires. Les quotas les plus importants sont en effet réservés par toutes les régions au secteur agricole

Tableau 34

Prévisions définitives des dépenses des régions méridionales pour l'exercice 1980
 Classification économique (a)

Régions	(millions de LIT courants)						Total
	Dépenses de fonctionnement	Transferts courants	Transferts en capital	Investissements directs	Charges financières	Dépenses non attribuables	
Abruzzes	47 061	65 291	203 840	17 501	3 470	12 008	349 171
Molise	20 352	33 730	148 976	28 184	88	22 090	253 420
Campanie	130 918	325 065	573 623	166 459	3 778	480 840	1 680 683
Pouilles	90 249	256 737	367 447	186 119	-	144 080	1 044 632
Basilicate	33 056	43 575	266 819	47 487	800	6 792	398 529
Calabre	94 953	136 762	520 833	35 683	3 219	81 509	872 959
Sicile	318 294	440 979	1 740 094	599 121	43 205	1 226 353	4 368 046
Sardaigne	102 123	114 392	268 714	77 534	3 944	126 919	693 626
MEZZOGIORNO	837 006	1 416 531	4 090 346	1 158 088	58 504	2 100 591	9 661 066

(a) y compris le Fondo Sanitario Nazionale.

Source : Elaboration SVIMEZ sur les budgets régionaux et sur les lois de variation des dépenses approuvées au 31.1.1980.

Tableau 35

Prévisions définitives des dépenses des régions méridionales pour l'exercice 1980
Classification fonctionnelle (a)

Régions	(millions de LIT courants)										Total
	Adminis- tration	Instruc- tion, forma- tion profes- sion- nelle, sport (b)	Assis- tance et santé (b)	Trans- ports (b)	Agricul- ture et économie de mon- tagne	Tourisme	Indus- trie Commerce Arti- sanat	Travaux publics	Loge- ments	Dépenses non attri- buables	
Abruzzes	39 575	31 499	19 170	15 880	129 979	15 017	6 550	60 196	10 487	20 818	349 171
Molise	14 906	6 143	9 163	3 682	102 845	4 998	10 489	71 326	14 563	15 305	253 420
Campanie	91 642	173 907	115 255	90 992	187 421	110 600	3 773	251 331	157 444	498 318	1 680 683
Pouilles	62 303	79 000	82 684	58 013	329 839	5 208	39 153	142 855	183 287	62 290	1 044 632
Basilicate	26 923	22 271	16 006	10 196	186 366	15 138	10 610	65 981	35 196	9 842	398 529
Calabre	66 810	100 084	32 601	17 222	201 906	40 378	17 649	161 581	153 219	81 509	872 959
Sicile	243 542	118 908	162 937	64 794	909 526	117 972	308 765	437 998	395 209	1 608 395	4 368 046
Sardaigne	69 331	64 060	32 326	18 749	163 230	32 182	68 769	113 651	8 898	122 430	693 626
MEZZOGIORNO	615 032	595 872	470 142	279 528	2 211 112	341 493	465 758	1 304 919	958 303	2 418 907	9 661 066

(a) y compris le Fondo Sanitario Nazionale.

(b) Les dépenses en capital destinées à la construction des installations et infrastructures ont été classifiées comme travaux publics.

Source : Elaboration SVIMEZ sur les budgets régionaux et sur les lois de variation des dépenses approuvées au 31.3.1980

et à l'économie de montagne. D'autres postes importants de dépense sont les travaux publics (installations et infrastructures pour l'instruction, la santé et les transports), les logements, la formation professionnelle et le sport ; dans l'exercice 1980 ceux-ci ont tous dépassé, dans le Mezzogiorno, les 500 milliards de LIT (voir tableau 35). Les mêmes résultats ont été obtenus par une analyse sommaire des budgets prévisionnels, disponibles pour certaines régions, relatifs à la période triennale 1980-1982 ou 1981-1983 (voir partie I).

21. L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE

Il s'agit en particulier du concours financier du Fonds européen de développement régional. Mais ici également - comme déjà pour la Cassa et les procédures d'intervention extraordinaire dans les régions méridionales italiennes - les indications précises font défaut, d'autant que la réforme prévue du Fonds, attendue pour la fin de 1980, a été renvoyée d'un an. Sous l'aspect purement financier on estime de toute manière que les ressources attribuées au Fonds sont insuffisantes et devront être augmentées davantage que dans les dernières années.

Il est à rappeler, à ce propos, que les concours du FEDER pour l'Italie, au 31 décembre 1980, ont atteint un peu plus de 1 500 milliards de LIT, ainsi répartis :

- 1 111,2 à la Cassa per il Mezzogiorno,
- 336,4 aux Régions,
- 128,7 à l'ENI
- 0,7 aux transports.

A l'heure actuelle restent disponibles 93 milliards en tant que résidus des versements déjà effectués et donc à réutiliser, 547 milliards alloués pour des sujets divers (projets spéciaux, infrastructures industrielles, etc.) et déjà comptabilisés dans le 3 793 milliards qui constituent la dotation financière de l'intervention extraordinaire en 1981, et qui représentent en effet des résidus des versements.

Pour ce qui est des concours susceptibles d'être accordés dans les prochaines années, on ne peut qu'élaborer des prévisions indicatives en utilisant les hypothèses triennales 1982-1984 fournies par la Commission. A la lumière de ces hypothèses - tout en gardant le quota italien de 35 % des engagements globaux - le concours pour le Mezzogiorno, établi à 656 milliards de LIT pour 1981, pourrait atteindre 827 milliards en 1982, 1 034 milliards en 1983 et 1 282 milliards en 1984.

En ce qui concerne les actions "hors quota", les propositions de la Commission dégagent certaines indications plus précises selon lesquelles l'Italie obtiendrait pour les cinq prochaines années, 85 MUCE (sur 156) pour le programme "Elargissement", 20 MUCE étant prévus pour l'énergie et seulement 5,2 (sur 56) pour la sidérurgie.

Les demandes de concours FEDER sollicités sous quota par les régions méridionales relatives à l'année 1981 se chiffreront à 451,7 milliards de LIT contre

656 ; montant qui se situe encore à l'intérieur de la limite prévue par la Commission.

La répartition des demandes par région est la suivante :

(Milliards de LIT)		
Sujet présentant la demande	Investissement	Concours
<u>Régions</u>		
Sicile	649,9	189,9
Sardaigne	90,5	30,2
Toscane	7,2	2,4
Campanie	172,5	50,3
Basilicate	50,0	15,0
Marches	46,3	14,3
Latium	50,0	15,0
Calabre	183,1	69,2
Molise	67,4	19,7
Pouilles	151,1	45,7
Abruzzes	-	-
TOTAL	1 468,0	451,7

Indépendamment des demandes des Régions, il faut encore citer les 373 milliards de LIT sollicités par la Cassa au titre de projets divers, les 106 milliards du programme de méthanisation, les 42 milliards demandés par le ministère des transports pour études et travaux destinés au renforcement et à la modernisation des chemins de fer en Campanie et les 2 milliards demandés par l'IRI pour la réalisation d'un projet dans le domaine de la formation professionnelle.

De plus dans le domaine communautaire, il est important de rappeler que les régions du Mezzogiorno peuvent disposer non seulement des concours du FEDER, mais aussi d'autres instruments financiers tels que le Fonds Social, les Bonifications SME, le FEOGA-orientation et les prêts accordés par la BEI.

Pour ce qui est de ces instruments, il est actuellement extrêmement difficile de faire des prévisions du fait qu'on ne dispose pas d'un aperçu exhaustif de la situation telle qu'elle a évolué jusqu'à présent. Il est à noter, toutefois, qu'il s'agit ici d'instruments pouvant mobiliser pour les pays communautaires de 2 000 à 3 000 milliards de LIT par an dans les cinq années à venir.

22. CERTAINES INDICATIONS DE DETAIL

22.1. Les transferts de l'Etat aux Régions

Ce poste comprend, en ce qui concerne la période 1976-1982 :

- a) les montants imputés sur les recettes fiscales du Trésor public ;
- b) les montants destinés à la promotion des programmes de développement ;
- c) les montants affectés au système sanitaire ;
- d) les montants réglementés par des lois spéciales.

Les montants les plus importants sont bien entendu ceux des deux premiers groupes.

Dans le premier ont été incluses les sommes destinées à financer les dépenses ordinaires des Régions, dont le montant est déterminé chaque année en fonction du produit des impôts :

- le fonds commun, lié à l'évolution des recettes fiscales de l'Etat destinées aux Régions à statut ordinaire ;
- les dévolutions, coparticipations et sommes substitutives de redevances fiscales qui, sur la base des lois d'approbation des statuts respectifs, reviennent aux Régions à statut spécial ;
- les parts arriérées de redevances supprimées et la somme substitutive de l'Impôt local sur le revenu (ILOR) revenant aux Régions à statut ordinaire (1).

Le second groupe comprend les transferts liés à la promotion de plans de développement au sens large. Outre les fonds visés à l'article 9 de la loi n° 281/71, généraux et sectoriels, destinés à toutes les Régions, il englobe également les fonds à finalité analogue destinés à certaines Régions à statut spécial. Dans ce groupe figure en particulier la loi "quadrifoglio" (n° 984/77).

L'analyse adopte comme base de référence la "législation en vigueur" et les extrapolations pour les années postérieures à 1980 se fondent sur l'hypothèse d'une "constance de la législation" (qui prévoit, entre autres, l'absence de refinancement des lois, dont les affectations cessent au cours de la période considérée).

C'est pourquoi la répartition au niveau régional ne porte que sur l'année 1981, et ceci pour fournir un état estimatif des montants affectés plutôt que d'en donner le détail complet, ce qui, de toute façon, n'aurait pas été possible, les données disponibles n'allant pas au-delà de 1982.

Il convient encore de noter que les données figurant dans les tableaux four-

(1) Dans ce groupe ont été inclus les fonds relatifs aux lois sectorielles, affectés au Fonds commun en vertu du DPR 616/77 et comme tels indépendants du produit fiscal.

Tableau 36

Ressources financières transférées par l'Etat aux Régions en 1981

Type de financement	(en millions de LIT)									
	Abruz- zes	Molise	Campanie	Pouilles	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sar- daigne	Mezzo- giorno	Italie
1. - <u>Fonds Commun (F.C.)</u>										
1.1. - Quotas selon l'arti- cle 1 de la loi 356/76	78 801	29 092	330 280	231 285	57 270	157 720	-	-	884 448	2 348 067
2. - Quotas selon l'arti- cle 128 du DPR <u>616/77</u> :										
2.1. - Loi 482/78	2 352	868	9 857	6 903	1 709	4 708	-	-	26 397	70 079
2.2. - Articles 47-49 du DPR 616/77 (école publique locale)	811	300	3 400	2 380	590	1 624	-	-	9 105	24 167
2.3. - Article 84 du DPR 616/77 (lignes d'au- tocars en concession + quota additionnel (loi 642/79)	507	187	2 125	1 488	368	1 014	-	-	5 689	15 104
2.4. - Loi 845/78 (IAPL)	3 309	1 222	13 870	9 712	2 406	6 624	-	-	37 143	98 606
2.5. - Article 44 du DPR 616/77 (structures universitaires : loi 642/79)										162 717
3. - Quotas selon les ar- ticles 130 et 128 paragraphe 3 du DPR <u>616/77</u> :										
3.1. - Loi 482/78									6	4 400
3.2. - DPR 31.3.1979 (mai- sons de repos pour musiciens et artis- tes)										195

6.8. - Loi 405/75 (centres de consultations familiales)	371	227	843	666	334	478	758	411	4 088	10 000
6.9. - Loi 685/75 (drogues)	88	16	359	243	32	125	304	101	1 268	3 600
6.10. - Loi 698/75 (ONMI)	2 231	232	3 745	4 736	731	1 712	4 839	2 175	20 401	70 163
6.11. - Loi 745/75 (refinancement de la loi 503/70 : instituts zooprohylactiques)	175	175	261	148	148	261	397	340	1 905	5 000
6.12. - Loi 386/70 (organismes régionaux de développement agricole)										
6.13. - Loi 194/78 (intervention de grossesse)	1 856	1 136	4 213	3 328	1 672	2 388	3 790	2 057	20 440	50 000
Total des quotas prévus lois agrégées au F.C.										
A - Total Fonds Commun	90 501	33 455	368 953	260 895	65 260	176 654	10 088	5 084	1 010 890	2 862 098
7. - Loi 281/70 (ajustements comptables Régions à statut ordinaire)										4 500
8. - Loi 43/78 ; Loi 3/79 DL 153/80 (ILOR Régions à statut ordinaire)	738	130	1 808	2 656	304	880	-	-	6 516	78 496
B - Total ajustements comptables et ILOR Régions à statut ordinaire	738	130	1 808	2 656	304	880	-	-	6 516	82 996
9. - Loi constitutionnelle 3/48 (ajustements comptables Sardaigne)								84	84	84
10. - DPR 1074/65, Loi 43/78, Loi 3/79, DL 153/80 (ajustements comptables Sicile)									1 013	1 013

Tableau 36 (Suite)

Type de financement	(en millions de LIT)									
	Abruz- zes	Molise	Campanie	Pouilles	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sar- daigne	Mezzo- giorno	Italie
11. - Loi 1065/71, DPR 670/72, DPR 480/75, Loi 158/76 (mise en oeuvre organisation Région à statut spécial)										1 060 000
12. - DPR 638, article 8, loi 431/78, loi 3/79, DL 153/80 (sommes en remplacement de taxes supprimées)								53 296	53 296	327 722
C - Total affectations taxes de l'Etat et sommes en remplacement taxes sup-primées Régions à statut spécial							1 013	53 380	54 393	1 388 819
Total I : Ressources liées à des taxes de l'Etat	91 239	33 585	370 761	263 551	65 564	177 534	11 101	58 464	1 071 799	4 333 913
Fonds Programmes Régionaux de Développement (FPRS)										
13. - Quota fixe :										
13.1. - Quota article 2, a, loi 356/76 et inté-gration à partir de 1978 du quota arti-cle 129 DPR 616/77	14 512	10 590	40 120	30 602	13 992	22 712	37 743	17 923	188 194	316 500
13.2. - Quota article 2, a, loi 356/76 (achève-ment hôpitaux civils et psychiatriques)	1 181	763	1 164	1 953	693	905	2 797	323	9 779	30 000
13.3. - Quota article 2, a, loi 356/75, CIAPI	688	502	1 901	1 450	663	1 076	1 789	850	8 919	15 000

13.4. - Accroissements du Fonds, au cours de l'année	11 845	8 644	32 745	24 979	11 420	18 538	30 807	14 630	153 608	258 337
13.5. - Réductions du Fonds au cours de l'année	28 226	20 499	75 930	58 984	26 768	43 231	73 136	33 726	360 500	619 837
14. - Quota variable article 2, b, loi 356/76	12 474	8 494	29 522	31 868	16 573	21 740	30 056	23 938	174 665	300 000
Total FPRS net des montants prévus par d'autres lois	380	175	505	1 000	425	520	1 215	1 115	5 330	10 000
15.3. - Loi 403/77 (agriculture)	567	255	750	1 486	631	792	1 806	1 662	7 949	15 000
15.6. - Loi 153/75 (directives CEE en agriculture)	815	368	1 076	2 136	910	1 135	2 599	2 386	11 425	20 000
d)	967	438	1 278	2 537	1 080	1 348	3 087	2 832	13 567	25 000
e)	1 018	461	1 345	2 670	1 137	1 419	3 249	2 982	14 281	25 000
f)	5 678	1 451	37 402	33 797	3 656	12 694	31 413	15 198	141 289	293 143
15.7. - Loi 412/75 (écoles)	112	52	116	82	115	126	142	388	1 133	2 000
15.11. - Loi 352/65 (directives CEE agriculture de montagne)	725	337	740	534	747	819	927	2 528	7 357	13 000
a)	413	217	481	444	474	578	669	1 556	4 832	8 500
b)	283	104	228	164	230	252	285	777	2 323	4 000
c)	1 275	565	2 100	3 325	1 110	1 710	3 575	3 095	16 755	30 000
15.13. - Loi 403/77 (agriculture : plafonds d'engagement)										
15.14. - Loi 674/78 (association des producteurs agricoles)										11 000
Total quotas, article 2, c, loi 356/76, nets des quotas loi 984/77	24 707	12 917	75 543	80 043	27 088	43 133	79 023	58 457	400 911	756 643
16. - L. 984/77 ("Quadri-foglio")										
16.1. - Irrigation	5 840	7 182	23 876	34 725	16 333	17 930	24 895	21 233	152 014	239 383
16.2. - Sylviculture	4 625	1 594	5 286	2 021	3 303	7 385	4 664	6 570	35 448	64 778
16.3. - Zones de collines et de montagne	13 643	9 550	12 945	9 346	12 986	14 072	17 297	14 024	103 863	187 000

Tableau 35 (Suite)

Type de financement	(en millions de LIT)									
	Abruz- zes	Molise	Campanie	Pouilles	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sar- daigne	Mezzo- giorno	Italie
16.4. - Zootechnie	6 125	2 898	8 802	10 564	5 363	7 013	12 021	16 082	68 868	154 150
16.5. - Cultures des fleurs, fruits et légumes	6 874	1 502	30 111	17 921	3 791	8 212	19 869	4 118	92 398	150 300
16.6. - Viticulture	1 269	850	1 842	2 391	1 141	1 277	3 085	1 644	13 499	26 050
16.7. - Arboriculture médi- terrannée	1 099	335	2 101	6 105	616	3 003	4 583	689	18 531	23 800
Total loi "Quadrifoglio" (16.1. à 16.13)	39 475	23 911	84 963	83 073	43 533	58 892	86 414	64 360	484 621	845 461
D - Total fonds programmes <u>régionaux de développe- ment</u> (13.1. à 16.3)	92 408	57 327	236 436	222 100	97 389	145 256	238 573	156 543	1 246 032	2 221 941
Affectations pour programmes <u>régionaux de développement dé- rivant de lois particulières</u>										
17. - L. 268/74, DL 114/78, L. 146/80 article 40 (Plan pour la re- naissance de la Sar- daigne)								80	80	80
19. - L. 182/78 (Refinan- cement du Fonds de solidarité pour la Sicile)							338		338	338
E - Affectations totales <u>pour programmes régio- naux de développement</u> <u>dérivant de lois parti- culières (17 à 19)</u>							338	80	418	418

<p>Total II : Affectations concernant les programmes régionaux de développement (D + E)</p>	<p>92 408 57 327 236 436 222 100 97 389 145 256 238 911 156 623 1 246 450 2 222 359</p>
<p>21. - L. 833/78 (Fonds Sanitaire National : partie courante)</p>	<p>334 600 75 600 1 429 000 1 003 200 150 300 487 600 1 212 500 442 900 5 135 700 15 722 000</p>
<p>22. - L. 833/78 (Fonds Sanitaire National : partie en capital)</p>	<p>9 251 9 512 92 814 28 300 14 718 42 238 38 888 12 898 248 619 510 000</p>
<p>Total III : Affectations concernant le système sanitaire national (21 + 22)</p>	<p>343 851 85 112 1 521 814 1 031 500 165 018 529 838 1 251 388 455 798 5 384 319 16 232 000</p>
<p>28. - L. 1102/71, article 3, dernier paragraphe : plafonds d'engagement (développement montagne)</p>	<p>500</p>
<p>29. - L. 1102/71, L. 72/75, L. 843/78, article 48 (refinancement développement montagne)</p>	<p>8 076 4 031 9 476 3 901 7 339 10 604 9 742 13 346 66 515 120 000</p>
<p>31. - L. 125/75 (Crédit agriculture)</p>	<p>965 600 2 180 2 500 965 2 260 1 120 2 700 13 290 25 000</p>
<p>34. - L. 319/76 et L. 843/78, article 37 (Protection contre la pollution des eaux)</p>	<p>15 000</p>
<p>52. - L. 891/77 (Réfinancement L. 1044/71 - Crêches)</p>	<p>1 532 367 7 628 5 346 1 103 2 666 6 637 2 061 27 340 69 060</p>

Tableau 36 (Suite)

Type de financement	(en millions de LIT)									
	Abruz- zes	Molise	Campanie	Pouilles	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sar- daigne	Mezzo- giorno	Italie
57. - L. 392/78 (Fonds social loyer équi- table)	783	170	6 164	3 520	331	1 296	4 372	774	17 410	45 000
59. - L. 641/78 (Organis- mes supprimés)	a) 2 235 b) 323 c) 858	798 67 291	14 575 604 2 514	6 831 395 2 094	1 712 73 445	5 021 336 1 239			31 172 1 798 7 441	68 872 3 673 31 294
Total IV : Affectations con- cernant lois par- ticulières (23 à 70)	14 772	6 324	43 141	24 587	11 968	23 422	21 871	18 881	164 966	378 399
TOTAL GENERAL	542 270	182 348	2 172 152	1 541 738	339 939	876 050	1 523 271	689 766	7 867 534	23 166 671
	6,9	2,3	27,6	19,6	4,3	11,1	19,4	8,8	100,0	100,0
									40,0	100,0

nissent des indications sur la capacité de dépense de chaque organisme régional ; elles ne concordent pas nécessairement de manière exacte avec les données sur les recettes résultant des écritures comptables et des prévisions des budgets régionaux.

Ceci est à rapporter à deux circonstances dont les effets s'exercent simultanément : la première, d'ordre temporel, a trait au "choix du moment", auquel la Région se réfère pour déterminer ses propres prévisions de recettes (la détermination du taux officiel de répartition peut intervenir à une date parfois très éloignée de celle de l'inscription au budget de l'Etat de la somme relative globale) ; la seconde, d'ordre comptable, est liée à la classification dans des budgets régionaux des transferts de l'Etat, qui ne concorde pas toujours avec celle qui résulte des agrégats déterminés dans le présent document.

Abstraction faite de ces précisions indispensables, le cadre comptable construit pour les Régions méridionales en 1981 fournit certaines indications dont l'intérêt n'est pas négligeable.

Il en ressort, par exemple, que le Mezzogiorno recueille quelque 40 % des transferts de l'Etat, soit plus de 7 800 milliards. Cette somme est diversement répartie : la Campanie en obtiendra en effet plus de 27 %, les Pouilles et la Sicile 19 % environ chacune, les cinq autres Régions réunies un peu moins de 35 %.

Il faut se souvenir, pour conclure, que le récent projet de loi financière pour 1982 a ajourné certains transferts à 1985 ; ci-après, le cadre des indications qui en ressortent.

	1982	1983	1984	1985	Total
Campanie					
- Développement de la voie ferrée Alifina (L 86/76)	5	6	10	23	44
- Restauration et mise en valeur du site de Pompei (L 404/81)	2	2	2	2	8
Calabre : Patrimoine forestier, défense du sol et protection industrielle (L 389/81)	10	30	-	-	40
Sardaigne : Plan Renouveau (L 268/74 et loi financière 1980)	90	100	110	-	300
TOTAL	107	138	122	25	392

Tableau 37

Niveaux de la subvention en capital et des prêts à taux bonifié susceptibles d'être accordés

Coefficient climatique (degré jour)	Nombre de familles bénéficiaires								(en %)	
	Jusqu'à 1 500		De 1 501 à 3 000		De 3 001 à 9 000		Plus de 9 000			
	c/c	bonifi- cations d'intérêts	c/c	bonifi- cations d'intérêts	c/c	bonifi- cations d'intérêts	c/c	bonifi- cations d'intérêts		
Jusqu'à 900	30	30	26	26	23	23	20	20	20	
De 901 à 1 400	30	30	23	23	19	19	15	15	15	
Plus de 1 400	30	30	19	19	15	15	10	10	10	
	Subvention c/c fixe		bonifications d'intérêts							
Agrandisse- ments et transforma- tions	10		10							

22.2. Le programme de méthanisation

Le cadre financier de la première phase du programme général a été défini par le CIPE dans les termes suivants :

- a) réseaux citadins (nouveaux réseaux, transformation et développement des réseaux existants) dans 374 communes : investissement global de 955,5 milliards de LIT, aux prix de 1980 ;
- b) 19 adducteurs secondaires à caractéristiques d'infrastructures publiques, qui revêtent une importance toute particulière pour le développement de la région (article 11, quatrième alinéa, n° 3, loi n° 784 de 1980) : investissements de quelque 191,5 milliards à prix courants (c'est-à-dire y compris les hausses qu'ils subiront en cours de réalisation).

Pour l'exécution du programme, il est prévu l'octroi de :

- subventions (jusqu'à 40 %) du Fonds européen de développement régional (FEDER) aux termes du règlement CEE n° 724/1975 ;
- subventions en capital, conformément à l'article 11, quatrième alinéa, n° 2 et n° 3 de la loi n° 784 ;
- bonifications d'intérêts (aux termes de l'article 11 de la loi n° 784) pour des financements à consentir par la Cassa DD.PP. ou par d'autres établissements de crédit (1) ;
- prêts de la Cassa Depositi e Prestiti (toujours aux termes de l'article 11 de la loi n° 784).

Pourront bénéficier de ces bonifications les dépenses effectuées postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la loi n° 784, pour les postes suivants :

- mise en projet, direction des travaux, essais, dépenses promotionnelles et pour l'assistance technique et financière ;
- terrains ;
- dépenses afférentes à la construction du réseau de distribution ainsi que des ouvrages accessoires, y compris les raccordements au réseau des méthano-ducts ;
- matériel et instruments ;
- charges financières en cours de travaux.

Sur l'ensemble des crédits prévus de la loi n° 784 et s'élevant à 605 milliards, 252,5 milliards iront aux subventions en capital et 252,2 milliards pour bonifications d'intérêts. Les critères pour la détermination de ces subventions figurent au tableau 37.

(1) Les financements à bonifier au sens de l'article 11 (quatrième alinéa n° 2) de la loi n° 784 seront demandés à la Cassa Depositi et Prestiti (laquelle, hormis les cas prévus par la loi, les considère comme prioritaires) par les communes ou leurs groupements, et, en cas d'indisponibilité de cette dernière, à d'autres organes ou établissements de crédit indiqués par le ministère du Trésor.

Les 100 milliards restants seront affectés à la réalisation des adducteurs secondaires, au titre de subventions en capital, dans la proportion de 40 % de dépenses estimées.

Le projet de la loi financière pour l'année 1982, en cours de discussion au Parlement, prévoit que le restant de la somme allouée, égale à 215 milliards, soit utilisé pour les exercices 1982-1983, ainsi répartie : 69 milliards en 1982 et 150 milliards en 1983.

Le CIPE a cependant invité le ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno à définir, avec le ministre du Trésor et le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, des formes d'utilisation des subventions FEDER pour l'adducteur principal et les bretelles économiquement rentables, en vue de faciliter et d'accélérer la réalisation des projets de méthanisation des communes et groupements de communes.

22.3. Les participations de l'Etat pour le Mezzogiorno

Pour évaluer l'apport des participations de l'Etat au développement du Mezzogiorno, il convient de rappeler que, sur un montant global d'investissements supérieur à 27 000 milliards de LIT courants, de 1981 à 1983, la part des régions méridionales atteindra plus de 8 700 milliards, ce qui correspond à 41 % des investissements sur le territoire national. Ce niveau, en dépit de certaines légères fluctuations, se maintiendra durant l'ensemble de la période quinquennale.

Il faut noter que ce pourcentage, tout en restant inférieur à celui qui avait été prévu par la loi de 1971, traduit un engagement considérable, et d'autant plus significatif que les difficultés de la situation économique générale et les perspectives du marché n'encouragent guère la mise en oeuvre de nouvelles initiatives. Bien au contraire, celles-ci se sont déployées dans de nombreux secteurs avec une double finalité :

- a) former des postes de travail en remplacement de ceux qui auraient dû être créés par les projets élaborés dans la première moitié des années 70 en ce qui concerne la métallurgie et la sidérurgie, projets mis en réserve par la suite lorsque se sont avérées moins impératives les raisons qui, sur le plan prévisionnel, en avaient suggéré la réalisation ;
- b) relancer l'intervention des participations de l'Etat dans le Mezzogiorno selon des orientations de politique industrielle tendant à privilégier l'emploi.

En ce qui concerne ce dernier point, il est opportun de rappeler que l'époque des grandes réalisations dans l'industrie de base à forte intensité de capital, qui, dans le passé, avaient joué un rôle essentiel dans le développement du Mezzogiorno, peut désormais être considérée comme révolue. Pour les industries de base (sidérurgie, métallurgie, chimie) se posent aujourd'hui, dans le Mezzogiorno, de délicats problèmes de restructuration, en partie affrontés par les présents programmes et en partie à l'étude quant à leurs possibilités de solution.

L'industrie de base, modernisée au sein des entreprises, rééquilibrée dans ses spécifications productives qui devront être dotées entre autres, de supports technologiques plus importants et mieux adaptés, continuera toutefois de re-

Tableau 38

Engagement de la Cassa per il Mezzogiorno pour les
projets spéciaux dans les cinq dernières années

(milliards de LIT courants)

Projets spéciaux	1976	1977	1978	1979	1980(a)
<u>Schémas hydriques</u>	125,3	613,2	698,7	900,0	1 325,2
P.S.13 - Utilisation eaux du Tirso (b)	0,5	0,8	0,7	0,5	-
P.S.14 - Schéma hydrique Pouilles et Campanie	87,6	309,3	321,6	306,0	457,6
P.S.15 - Eaux du Biferno (c)	0,1	1,7	2,6	1,4	-
P.S.25 - Ressource hydrique de la Sardaigne	..	53,5	36,9	118,5	53,1
P.S.26 - Ressource hydrique de la Calabre	1,0	38,8	89,5	95,9	175,9
P.S.29 - Schéma hydrique Mezzogiorno continental	3,2	132,2	154,5	336,7	399,7
P.S.30 - Schéma hydrique de la Sicile	32,9	76,9	92,9	41,0	238,9
<u>Infrastructures développement industriel</u>	33,8	178,5	185,2	217,8	367,8
P.S.1 - Port-Canal Cagliari	0,6	32,9	89,9	0,1	127,8
P.S.2 - Infrastructures Zone sud-orientale de la Sicilie	21,0	131,2	57,9	139,1	199,4
P.S.22 - Aménagement du côté tyrrhénien de la Provence de Calabre	12,2	14,4	37,4	78,6	40,6
<u>Développement agricole</u>	40,7	564,3	295,0	116,7	1 089,7
P.S.23 - Irrigation	1,3	523,3	243,4	71,8	984,7
P.S.4 - Zootechnie	23,3	27,7	23,3	16,9	47,8
- concours	11,6	16,2	12,0	17,4	24,6
- prêts	11,7	11,5	11,3	- 0,5	23,2
P.S.11 - Agrumiculture	13,4	8,2	20,3	14,9	26,5
- concours	3,9	2,6	7,9	12,4	21,4
- prêts	9,5	5,6	12,4	2,5	5,1
P.S.24 - Forêts	2,7	5,1	7,8	12,8	30,7
- concours	2,0	3,8	6,1	12,1	27,3
- prêts	0,7	1,3	1,7	0,7	3,4
P.S.34 - Commercialisation	-	-	0,2	0,3	..

Tableau 38 (Suite)

Projets spéciaux	(milliards de LIT courants)				
	1976	1977	1978	1979	1980(a)
<u>Aménagements zones urbaines</u>	3,7	103,0	92,7	148,1	364,0
P.S.3 - Dépollution Naples	3,4	103,0	37,4	54,2	130,1
P.S.31 - Zone Métropolitaine Naples	0,3	-	33,7	35,5	98,1
P.S.32 - Zone Métropolitaine Palerme	-	-	21,6	58,4	135,8
<u>Développement zones internes</u>	-	-	-	85,3	100,8
P.S.33 - Zones internes	-	-	-	85,3	100,8
- Génie civil	-	-	-	73,7	87,2
- concours	-	-	-	11,6	10,9
- prêts	-	-	-	-	2,7
<u>Recherche scientifique</u>	-	-	1,0	- 0,7	21,3
P.S.35 - Recherche scientifique	-	-	1,0	- 0,7	21,3
<u>Autres projets</u>	15,7	53,8	39,9	20,5	12,0
P.S.12 - Transcollinaire des Abruzzes	0,2	26,3	2,9	11,1	4,3
P.S.16 - Approvisionnement hydrique Elbe	0,2	0,4	1,6	0,6	1,1
P.S.19 - Développement agro-touristique Sila	0,2	0,1	0,2	2,9	- 0,2
P.S.27 - Terrains de sports	9,8	..	2,8	3,1	1,6
P.S.21 - Système routier Campanie interne	6,1	16,5	28,5	- 0,7	- 1,6
P.S.28 - Dorsale des Apennins Rieti-Bénévent	- 0,8	10,5	3,9	3,5	6,8
<u>Divers</u>	- 12,2	..	0,1	..	0,1
TOTAL	207,0	1 512,8	1 312,6	1 487,7	3 280,9

(a) Données provisoires.

(b) Faisant partie intégrante du P.S.25 (Ressource hydrique Sardaigne).

(c) Faisant partie intégrante du P.S.29 (Schémas hydriques Mezzogiorno continental)

Source : Cassa per il Mezzogiorno.

présenter un élément essentiel dans le processus de développement du Mezzogiorno.

Les investissements, qui seront certainement destinés à progresser lorsque seront entièrement définis les programmes concernant la chimie, tendent, d'une part, à rendre son efficacité et sa compétitivité à l'industrie de base et, de l'autre, à développer de nouvelles initiatives dans les secteurs manufacturiers, d'un intérêt particulier pour la Calabre et, d'une manière générale, pour les zones plus déprimées.

Dans ce contexte, l'activité pour la formation professionnelle assumera une plus grande importance. A ce propos, la région Campanie a donné son accord pour le projet élaboré par l'IRI et destiné à ouvrir des nouvelles perspectives de travail dans la région.

22.4. Les projets spéciaux de la loi 183/76

Du point de vue financier la gestion des projets spéciaux hérités de l'ancienne législation présente des situations relativement diversifiées, tant sous l'aspect sectoriel que régional.

Vu et considéré que les montants engagés sont considérables (environ 7 000 milliards de LIT au 31.12.1980) et qu'ils pèseront donc également sur le budget des cinq prochaines années, il importe de souligner le rôle joué en permanence par les projets hydriques qui, indirectement, déterminent ainsi la primauté de certaines Régions sur d'autres dans l'acquisition des fonds à la disposition de la Cassa.

En moyenne, les engagements au titre des schémas hydriques représentent environ 50 % du total des engagements, mais, dans des régions comme les Pouilles et la Basilicate, ce taux s'élève à 70-75 %.

Quoi qu'il en soit, dans l'ensemble des régions, à l'exception des Abruzzes et de la Sicile, les projets hydriques détiennent une part dominante. Dans les Abruzzes, en revanche, le projet qui prévaut est le projet spécial n° 23 pour l'irrigation (projet important également pour la Sardaigne, les Pouilles, la Sicile et la Calabre), tandis qu'en Sicile prévaut le projet spécial n° 2 concernant l'aménagement de la côte sud-orientale. En raison des sommes engagées pour ce projet, pour le projet hydrique (n° 30) et pour le projet d'irrigation (n° 23), cette région insulaire finit par être la principale bénéficiaire de ce type d'intervention : 768 milliards de LIT, c'est-à-dire 20 % du total des engagements au titre des projets spéciaux, contre 18 % en Campanie, 17 % dans les Pouilles et 13 % en Sardaigne.

Tableau 39

Etat de réalisation des projets spéciaux ex loi 183/76 au 31.12.1980
Engagements (millions de lires)

(données définitives)

Projets spéciaux			Marches	Latium	Abruz- zes	Molise	
		(14					
		25					
Schémas hydriques		26					
		29	15 393	82 738	161 235	55 268	
		30					
Irrigation		23	5 552	144 193	198 945	72 956	
Viande	4	concours	3 297	5 727	9 982	6 231	
		prêts	1 168	2 915	5 142	1 479	
Agrumes	11	concours			52		
		prêts		315	24		
Forêts	24	concours	474	1 140	1 432	431	
		prêts	105	9	14	56	
Commerce		34					
Dévelop. industriel		Port-canal Cagliari	1				
		Infrastructures Sicile Sud-Est	2				
		Infrastructures Reggio C. Ouest	22				
Zones métropolit.		Dépollution golfe Naples	3				
		Zone métropolitaine Naples	31				
		Zone métropolitaine Palerme	32				
Système routier		Route M.T. des Abruzzes	12	8 727		26 525	
		Campanie interne	21				
		Rieti- Bénévent	28		7 132		
		Recherche scientifique	35				
Zones intérieures	33	Infrastructures concours		1 004	40 911 5 117	19 490 2 347	
		TOTAL	34 716	245 173	449 379	158 258	

(données définitives)

Campanie	Pouilles	Basili- cate	Calabre	Sicile	Sardaigne	Total
	743 637	359 815				1 107 465
					260 924	260 924
			400 930			400 930
698 169						1 024 883
				452 020		452 020
118 367	413 054	84 797	176 153	219 743	370 017	1 804 465
6 692	13 274	4 374	7 106	3 559	10 692	81 925
3 753	5 305	2 060	3 097	3 174	5 072	33 165
256	151	518	23 733	19 760	2 103	48 007
	461	1 071	8 301	18 255	1 102	29 529
10 260	742	4 449	5 199	5 621	20 763	51 306
1 119		180	462	529	1 862	4 336
						452
					233 720	233 720
				511 234		511 234
			106 884			106 884
225 290						225 352
167 622						167 622
				215 706		215 706
						35 252
41 036						41 036
						7 132
						21 374
63 207		36 494				160 936
7 527		5 343	777			22 272
1 343 298	1 176 624	499 101	732 642	1 449 601	906 255	7 047 927

Chapitre 5

MISE EN OEUVRE

24. LE CADRE PROGRAMMATIQUE ET INSTITUTIONNEL

L'intérêt croissant que suscite l'intervention communautaire pour le développement du Mezzogiorno, et surtout son indispensable coordination avec l'intervention nationale dans le cadre d'une programmation générale pour cette zone, ont conduit, entre autres, à mettre au point, à cet égard, une procédure particulière prévue par le projet de loi relatif aux interventions extraordinaires pour la décennie 1982-1991.

Ce projet fait notamment du Comité des ministres pour la programmation économique (CIPE), c'est-à-dire du principal organe national de programmation, le centre de décision où, sur proposition du ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno, sont approuvés les programmes d'intervention dans le Mezzogiorno prévus par les règlements des Communautés européennes et afférents à la politique régionale communautaire.

Ces programmes, élaborés conjointement par le ministre du budget et de la programmation économique et par le ministre chargé de la coordination interne des politiques communautaires, doivent en particulier concorder avec les lignes directrices de la politique économique nationale et de l'intervention extraordinaire dans le Mezzogiorno.

En ce qui concerne les mises à jour et toute autre tâche qui, relativement à ces programmes, sont prescrites par les règlements des Communautés européennes, il est prévu également que celles-ci seront assurées par le ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno, après communication préalable des mises à jour du programme au ministre du budget et de la programmation économique.

Pour s'acquitter de ces tâches, le ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno s'assure le concours de la Cassa per il Mezzogiorno (et, quand cela s'avère nécessaire, d'instituts et de centres d'études spécialisés), qui continue à lui prêter son assistance technique même dans la perspective d'un élargissement des compétences spécifiques du ministre dans le domaine général de la coordination entre les mesures communautaires et nationales.

En effet, ce même projet de loi prévoit expressément que le ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno, de concert avec les ministres intéressés, assume toutes les tâches liées à l'application des règlements des Communautés européennes en matière de politique régionale.

A cette fin - entre autres - le ministre participe au Conseil de ministres

des Communautés européennes, lorsque celui-ci traite de sujets ou adopte des mesures en rapport avec le développement régional; il prépare les actes et fournit les documents prévus par les règlements susmentionnés ou prescrits par les organes de la Communauté aux fins de la coordination des politiques régionales nationales.

Par ailleurs, il est expressément chargé, pour ce qui concerne la gestion du FEDER, de transmettre chaque année à la Commission de la CEE l'ensemble coordonné des projets que la Cassa per il Mezzogiorno, les Régions, les communes, les administrations et les organes habilités préparent en vue du concours du Fonds.

Toujours en matière de gestion du FEDER, il convient de souligner que le projet de loi en question fournit déjà certaines indications très précises et de nature programmatique en vue d'une utilisation rationnelle et coordonnée des moyens financiers qui seront alloués dans le futur par le canal de cet instrument financier communautaire. Il est en effet précisé que les sommes octroyées par le Fonds européen de développement régional en faveur des interventions de la Cassa per il Mezzogiorno viennent s'ajouter à la dotation ordinaire en moyens financiers en vertu des règles internes sur l'utilisation des fonds communautaires, tandis que les sommes allouées par ce même Fonds au profit d'intervention d'autres organismes sont destinées à financer des initiatives spécifiques relevant de la compétence des organismes en question, dans les secteurs admis à bénéficier du concours du Fonds en vertu des règles internes sur l'utilisation des fonds communautaires. Ceci exclut toute possibilité d'utilisation des moyens financiers en dehors d'une programmation précise, également sous l'aspect territorial, du développement.

25. LES INSTANCES RESPONSABLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en oeuvre du présent programme de développement régional pour le Mezzogiorno, ne serait-ce que pour les considérations qui viennent d'être développées, ne peut être envisagée que dans une perspective tout à fait analogue à celle qui, dans un futur proche, devrait guider l'application du "programme pluriannuel d'intervention dans le Mezzogiorno" défini par les dispositions générales du projet de loi sur les interventions extraordinaires pour la décennie 1982-1991.

En effet, ce programme pluriannuel sera élaboré dans le cadre des orientations programmatiques pour l'économie nationale et en conformité avec les compatibilités économiques et financières; il sera approuvé par le CIPE sur proposition du ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno, en accord avec le ministre du budget et de la programmation économique, après consultation de la Commission parlementaire pour le Mezzogiorno et compte tenu des indications du Comité des représentants des régions méridionales.

D'autre part, les principaux contenus du programme pluriannuel, tels qu'ils sont prévus par la loi et exposés ci-après, tendent à s'identifier à ceux du présent "Programme de développement régional"; ce sont :

- a) les objectifs de l'intervention extraordinaire, se référant spécifiquement à l'emploi, aux investissements et aux revenus ;

- b) les directives générales pour la coordination des interventions ordinaires et extraordinaires dans le Mezzogiorno, y compris celles de compétence régionale ;
- c) les directives spécifiques pour la mise en oeuvre des interventions programmées ;
- d) la détermination des objectifs visés par les projets spéciaux interrégionaux et régionaux, à réaliser en application du programme.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, comme il est prévu pour le "Programme de développement régional", le programme pluriannuel pour le Mezzogiorno fait également l'objet d'une mise à jour annuelle et constitue ainsi la base pour l'élaboration des lignes directrices des projets de budget annuel et pluriannuel de l'Etat, tout comme il sera la base de la mise à jour du présent Programme.

Dans cet ordre d'idées et dans cette perspective, il convient d'attacher une importance particulière - toujours sur le plan de l'identification des instances responsables de l'application du présent programme - à l'indication des modifications et des innovations qui devraient être enregistrées - par rapport à la situation actuelle - à la suite des choix institutionnels qui ont été placés à la base du projet de loi présenté au Parlement, et qui peuvent se ramener à quatre principales catégories de problèmes :

- a) le rapport entre la programmation économique globale et l'intervention dans le Mezzogiorno ;
- b) la détermination de formes de collaboration entre les instruments centraux de l'intervention et le système des autonomies locales, en corrélation avec l'accroissement des responsabilités des Régions et des collectivités locales ;
- c) l'introduction de critères de transparence et d'automatisme dans le régime des stimulants industriels ;
- d) la réorganisation fonctionnelle des instruments opérationnels de l'intervention extraordinaire.

A) Le cadre programmatique général de l'intervention ordinaire et extraordinaire dans le Mezzogiorno avait été renforcé et ouvert à la collaboration avec les Régions et à une action de contrôle et d'orientation par le Parlement, définie concrètement par la loi n° 183 du 2 mai 1976. En confirmant ce mécanisme institutionnel, le projet de loi en cause accomplit un pas en avant d'une importance considérable. En effet, le programme pour le Mezzogiorno s'inscrit dans le cadre du système et des institutions de programmation budgétaire régis par la loi n° 468 du 5 août 1978 : budget programmatique pluriannuel, loi de finances, budgets annuels d'exercice et de gestion. Ainsi se voit satisfaite l'exigence d'une coordination opérationnelle dans l'intervention extraordinaire, et garantie, grâce à une liaison institutionnelle plus directe, la prise en compte de la priorité méridionale dans le cadre des instruments de programmation du secteur public.

B) La construction de "l'Etat régional", fondé sur les pouvoirs de programmation et d'orientation des Régions et sur le système des autonomies locales mineures (communes, provinces, communautés de montagne, associations et consortiums entre collectivités locales), doit être considérée comme une option fondamentale, après les décrets de 1977 qui ont remodelé et élargi la sphère des autonomies régionales, communales et provinciales par groupes de matières et fonctions.

Pour cette raison, en renforçant et en élargissant une orientation législative qui trouve déjà son expression dans les lois n° 853 de 1971 et n° 183 de 1976, le projet de loi crée de nouvelles formes institutionnelles de collaboration entre l'Etat, les Régions et les collectivités locales.

Le champ des responsabilités des régions méridionales est en effet sensiblement élargi par rapport à ce qu'il était dans les législations précédentes. Les Régions, grâce aux projets spéciaux régionaux, détiennent des pouvoirs de proposition et de gestion leur permettant d'intervenir dans les secteurs-clés de l'action en faveur du Mezzogiorno : aires métropolitaines, zones internes.

La réalisation, par le biais des projets interrégionaux, des grands réseaux d'infrastructures (dont les domaines se caractérisent encore par des carences structurelles qui défavorisent le Mezzogiorno par rapport au reste du pays), reste dans la compétence de l'intervention extraordinaire de l'Etat. Les dispositions qui régissent le contenu et les modalités des "accords de programme" assurent la concertation, la codécision et la coordination opérationnelle entre les agents de l'Etat central (administration publique et organismes publics) et les Régions et les collectivités locales. Il s'agit d'un pas en avant dans la conception déjà délinéée par le décret n° 616 du président de la république du 24 juillet 1977, relatif à la réglementation des accords interrégionaux. Le schéma s'entend aux rapports plus complexes entre pouvoir central et autonomie locale, mais la permanence dans le Mezzogiorno d'une intervention extraordinaire à compétence centrale n'est pas en opposition avec la construction de l'Etat régional. Au contraire, le projet de loi tend à définir de nouveaux modèles de coopération entre deux protagonistes de l'intervention publique (centrale et locale), tout en respectant les autonomies garanties par la Constitution et en tenant compte des principaux problèmes motivant l'intervention.

Certains modèles (accords de programme, consortiums entre collectivités locales dans les aires métropolitaines) anticipent des thèmes déjà examinés par le Parlement dans le contexte de la réforme des autonomies locales.

C) Le projet de loi cité ci-dessus recouvrait à la fois la nécessité de maintenir certaines formes de soutien financier au moyen d'encouragements à l'industrialisation et à l'appareil de production du Mezzogiorno et la nécessité de maintenir un système de stimulants s'articulant sur les deux instruments traditionnels fondamentaux que sont la subvention en capital et le crédit bonifié. Il conviendrait toutefois de simplifier la procédure d'octroi des stimulants financiers et de lui conférer un caractère d'automaticité.

D) En ce qui concerne l'utilisation d'un instrument "spécial" de gestion de l'intervention extraordinaire du ressort de l'Etat, celle-ci apparaît toujours nécessaire, face à l'obligation permanente, qui a été à la base de l'institution de la Cassa per il Mezzogiorno en 1950, de programmer et gérer sous une forme unitaire et à l'aide de procédures non ordinaires un certain nombre d'actions à déployer dans divers secteurs, de manière à aborder de front les problèmes fondamentaux du sous-développement méridional.

La nécessité d'"agences" ou d'"autorités" relevant de l'Etat central comme agents de programmation, de coordination et de gestion de grandes interventions fonctionnelles étant admise, le problème qui s'est fait jour au fil du temps a été celui d'aménager les modalités d'une coopération entre ces "autorités" centrales et le système des autonomies (de l'Etat aux Régions et collectivités mineures).

A cet égard, le projet de loi s'oriente dans trois directions : la reconnaissance du caractère "fonctionnel" et "spécial" de la Cassa comme instrument de l'intervention extraordinaire étroitement associé à la mise en projet de l'intervention ; la restitution à l'administration ordinaire centrale et régionale de compétences, ressources et personnel qui n'entrent pas dans le concept actuel de l'intervention "spéciale" ; la recherche de formes de coopération et d'entente avec les Régions et les collectivités locales mineures. Dans ce contexte, les réflexions ont porté sur l'opportunité de miser sur la spécialisation fonctionnelle des appareils de la Cassa, en distinguant les tâches en rapport avec les projets spéciaux (intéressant essentiellement l'aménagement du territoire) de celles relatives à la "promotion industrielle" (stimulants, participation au capital de risque, "services réels"). La solution proposée tend à réaliser une synthèse entre l'exigence de l'unité et celle de la spécialisation fonctionnelle. En effet, d'une part, l'unité entre les interventions territoriales et les interventions de la politique pour l'industrialisation du Mezzogiorno paraît encore plus nécessaire qu'il y a vingt ans, quand l'action de l'intervention extraordinaire commençait à déborder les problèmes d'infrastructure pour s'étendre à ceux de l'industrialisation.

D'autre part, les impératifs de l'organisation exigent que soient nettement scindées, par voie législative, les responsabilités fonctionnelles afférentes à la gestion des deux grandes séries de projets spéciaux interrégionaux, à savoir les "grandes opérations" d'aménagement du territoire et la politique d'industrialisation.

On a ainsi envisagé d'instituer au sein de la Cassa par il Mezzogiorno deux "agences" spécialisées dans les domaines définis ci-dessus. Cette formule, d'unité dans la diversité, présente un caractère original car elle permet d'adapter aux exigences de l'intervention extraordinaire des modèles d'organisation qui, dans d'autres domaines, ont satisfait à cette même exigence d'unité et de spécialisation.

Il convient de souligner qu'en matière de projets spéciaux la Cassa n'est directement compétente, jusqu'au stade de "contractant général" pour l'exécution, que pour les seuls projets interrégionaux dont les contenus sont réglementés de manière précise et qui ont uniquement pour objet les grands systèmes d'infrastructures concernant l'ensemble de l'aire méridionale. En ce qui concerne les projets régionaux, la Cassa peut être considérée comme un instrument à la disposition des Régions : agence technique au service du système des autonomies.

C'est donc à l'appareil central - comme a déjà pu s'observer - que sont plus particulièrement réservées la définition et la réalisation de systèmes complexes d'intervention, ayant en principe un caractère interrégional ou, destinés essentiellement au développement global du Mezzogiorno, en matière d'infrastructures, de transport d'énergie, de télécommunications, d'utilisation et de protection des ressources naturelles, de structures et services technico-scientifiques pour la promotion d'activités productives. En revanche, sont déferés à l'initiative régionale les projets spéciaux concernant l'aménagement du territoire et le développement économique d'une région méridionale particulière, y compris ceux qui ont trait à l'équipement de grandes aires métropolitaines ou d'aires urbaines et zones d'implantation industrielle, agricole, touristique ou commerciale.

Une référence spécifique doit en outre être faite au problème des structures

commerciales pour la valorisation des produits et de la récupération économique des zones internes.

En ce qui concerne l'iter de formation des projets, la loi procède à une définition des contenus propres à deux instruments distincts : le schéma préliminaire des projets et le projet de faisabilité.

Le schéma préliminaire - dans lequel prévalent les contenus programmatiques, en rapport d'interdépendance avec le programme pluriannuel - est élaboré, en ce qui concerne les projets interrégionaux, par le ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno, par l'entremise de la Cassa per il Mezzogiorno ou, pour certaines matières spécifiques, en faisant appel à d'autres administrations ou organismes ou à ce qu'il est convenu d'appeler les "organismes liés". Pour ce qui est des projets régionaux, l'élaboration du schéma incombe à la Région à laquelle est offerte la possibilité de recourir à la Cassa per il Mezzogiorno.

Dans les deux hypothèses, le schéma préliminaire est soumis à l'approbation du CIPE, qui arrête les dispositions de principe sur les modalités, également financières, de réalisation du projet, après en avoir vérifié la cohérence à l'aide non seulement des indications du programme pluriannuel, mais aussi d'actes programmatiques généraux comme, par exemple, le plan national agricole.

Après son approbation par le CIPE, le schéma préliminaire du projet est appelé à compléter le programme pluriannuel grâce à ses mises à jour annuelles ; par ce moyen, il parvient à s'insérer dans la procédure ordinaire de préparation des budgets. En ce qui concerne les projets régionaux, il est à noter que l'approbation du CIPE intervient après accord préalable entre la Région et le ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno (indépendamment de l'avis obligatoire du Comité des représentants des régions méridionales en vertu des dispositions en vigueur) ; l'insertion du schéma préliminaire du projet dans les mises à jour annuelles du programme pluriannuel permet de programmer en temps utile les ressources financières nécessaires, dans le cadre des compatibilités globales défini par les instruments budgétaires de l'Etat.

Sur la base du schéma préliminaire, approuvé comme indiqué ci-dessus, le ministre pour les interventions extraordinaires dans le Mezzogiorno, ou la Région, procède à l'élaboration du projet de faisabilité (dans ce cas également en faisant appel, éventuellement pour la Région, à la Cassa per il Mezzogiorno). L'étude technique ainsi faite réincorpore, du moins pour certains travaux, le "projet de principe" et permet de préciser les rapports fonctionnels et chronologiques entre les différentes interventions, les flux financiers, ainsi que les implications du projet en termes d'emploi, de même que sur le plan temporel et fonctionnel, avec une estimation quantitative des coûts et des bénéfiques.

La phase de "création" du projet de faisabilité est parachevée par la conclusion de l'accord de programme, conçu comme instrument de coordination entre l'action de l'Etat, des Régions, des collectivités locales et des autres instances intéressés à la réalisation du projet spécial ou à la gestion des travaux et des interventions qui y sont incluses.

L'accord de programme, par l'engagement des différentes instances intéressées à exercer, selon les modalités convenues et coordonnées, les activités néces-

saires à la réalisation des interventions, appelle en effet celles-ci à participer à la création et à la définition du projet de faisabilité.

Après conclusion de l'accord, le projet spécial est définitivement approuvé par le CIPE, qui en détermine le fonctionnement après vérification préalable de la cohérence entre l'accord de programme, le projet de faisabilité, d'une part, et le schéma préliminaire, de l'autre.

Le circuit, déjà décrit, entre projet spécial, mises à jour annuelles du programme pluriannuel et budgets de l'Etat et des Régions, vient ensuite à se rétablir par l'insertion de projets, approuvés comme indiqué ci-dessus, dans les mises à jour annuelles du programme pluriannuel pour le Mezzogiorno.

En ce qui concerne les projets spéciaux régionaux en particulier, il est à souligner que le financement devrait être assuré par l'allocation aux Régions de subventions spéciales de l'Etat, au sens de l'article 12 de la loi n° 281 du 16 mai 1970 et en application de l'article 119, troisième alinéa, de la Constitution.

Pour ce qui est des instances responsables de la mise en oeuvre des projets spéciaux, le projet de loi fait une distinction entre projets interrégionaux et régionaux : pour les premiers, elle est confiée, sauf stipulations différentes de l'accord de programme, à la Cassa per il Mezzogiorno ; pour les seconds, l'éventail des hypothèses est plus large - Régions, collectivités locales, consortiums de collectivités locales, autres organismes -, toujours dans les limites prévues par l'accord de programme et, en tout cas, indépendamment de la possibilité de confier à la Cassa per il Mezzogiorno, moyennant une convention appropriée, la mise en projet et/ou l'exécution des travaux.

Il est, par ailleurs, prévu que l'accord de programme puisse instituer des procédures d'arbitrage ou envisager, avec certaines garanties, la possibilité d'interventions substitutives en cas de défaillance des instances engagées par l'accord en question.

Enfin, compte tenu des limites institutionnelles rencontrées en la matière par le système des autonomies locales, la loi prévoit des instruments, propres à pallier les manquements éventuels et, dans ce cadre, envisage, dans certains cas, la réalisation directe d'interventions en remplacement des administrations défaillantes. En ce qui concerne le problème bien connu lié à la carence d'instruments contractuels spécifiques permettant de confier simultanément à une même instance la mise en projet, l'organisation des travaux, les démarches préalables à l'acquisition des sols ainsi qu'éventuellement la gestion des travaux réalisés, les dispositions incluses dans le schéma de projet de loi utilisent les résultats des études effectuées en la matière par une commission ad hoc opérant auprès du ministère de la fonction publique et reprenant en compte, explicitement et en conformité avec les obligations communautaires, l'instrument déjà réglementé sommairement et non sans ambiguïté pour la Cassa del Mezzogiorno, par la législation en vigueur.

La faculté de confier l'ensemble de ces opérations à une instance unique est toutefois restreinte à l'hypothèse de complexes organiques d'ouvrages et de travaux et est accordée aux Régions, aux communes, aux consortiums et aux autres sujets responsables de la mise en oeuvre des projets régionaux ainsi qu'à la Cassa en ce qui concerne uniquement les projets interrégionaux. La procédure utilisée à cette fin est régie par certaines dispositions de la loi n° 581 du 8 août 1977, qui a repris les directives communautaires en matière

de travaux publics telles, en particulier, l'obligation de publication et l'interdiction de clauses techniques discriminatoires ; elle précise enfin le contenu minimum nécessaire de la convention ad hoc.

Chapitre 6

RECAPITULATION DES TYPES DE PROJETS AYANT
UN CARACTERE PRIORITAIRE

Le programme régional pour le Mezzogiorno, sur la base de ce qui vient d'être précédemment illustré, prévoit un ensemble coordonné d'interventions à réaliser par les divers organismes publics qui opèrent dans les régions méridionales, interventions qui procèdent de l'action des organes centraux (ordinaire et extraordinaire) et de celle des collectivités locales et en particulier des Régions.

C'est dans ce contexte qu'il convient de situer les interventions susceptibles d'être financées en partie par des fonds communautaires et notamment par le FEDER. Etant donné les caractéristiques du Fonds européen et sa réglementation et compte tenu des objectifs et des actions prévues par les nouvelles lois sur le Mezzogiorno, certains types de projets pour lesquels pourra être requis plus spécifiquement le concours financier de la Communauté revêtent un caractère de priorité évident.

Il s'agit, en particulier, en ce qui concerne l'intervention extraordinaire, indépendamment de l'achèvement des programmes en cours de réalisation, des interventions suivantes :

a) Captation et distribution des ressources hydriques :

- interconnexions de bassins pour l'approvisionnement et le stockage ;
- régulations et compensations hydrologiques ;
- affectation des eaux à des usages multiples ;
- irrigation et objectifs de valorisation connexes ;
- protection des eaux ;

b) Energie :

- exploitation des ressources énergétiques du Mezzogiorno : initiatives souhaitables dans les secteurs du charbon, du méthane et des ressources locales renouvelables ;
- problème du transport de l'énergie, surtout dans les zones qui en ont besoin pour leur développement ;
- achèvement du programme de méthanisation.

c) Zones métropolitaines :

- contribution de l'aire métropolitaine au développement et à la modernisation des activités industrielles, notamment en matière d'exploitation des services de haut niveau, dans le domaine de l'innovation technologique et de l'assistance promotionnelle ;
- réorganisation du secteur commercial, afin de créer les conditions d'un système de distribution plus moderne mieux ordonné ;
- modernisation des services portuaires pour améliorer leur capacité opérationnelle, réduire les coûts et faciliter les liaisons avec les activités économiques situées dans l'arrière-pays ;
- développement des activités des chantiers navals, surtout dans le domaine de la maintenance ;

d) Contribution des infrastructures au développement de la production :

- nécessité de services réticulaires et, d'une manière générale, d'un milieu urbain équipé pour la localisation et le développement d'initiatives industrielles de haut niveau technologique (comme celles dont on prévoit l'apparition dans le Mezzogiorno), en rapport avec l'évolution des activités industrielles préexistantes ;

e) Communications et transports :

- amélioration des télécommunications en rapport avec les objectifs du développement économique et de la délimitation de l'intervention extraordinaire ;
- réalisation de réseaux d'informatique ;
- développement des services de cabotage et des équipements qui leur sont indispensables, pour une répartition plus équilibrée des marchandises à l'échelon national et pour les liaisons avec les petites îles.

En ce qui concerne les engagements antérieurs, la typologie des interventions prévues est naturellement plus précise, étant donné qu'il s'agit de travaux en grande partie déjà commencés. On peut, en l'occurrence, distinguer trois groupes de projets :

(a) Projets hydriques

Il s'agit de cinq schémas hydriques (projet spécial n° 14 pour les Pouilles, et la Basilicate, n° 25 pour la Sardaigne, n° 26 pour la Calabre, n° 29 pour le Latium, les Abruzzes, les Marches, la Molise et la Campanie, n° 30 pour la Sicile) et d'un projet spécial (n° 3) pour la dépollution du golfe de Naples.

(b) Projets promotionnels

Il s'agit là aussi de six projets spéciaux intéressant l'ensemble des régions méridionales. Cinq de ceux-ci concernent exclusivement le secteur agricole : l'un, le PS n° 23, vise à promouvoir le développement de l'irrigation grâce à

la réalisation d'infrastructures appropriées ; les quatre autres prévoient l'octroi de subventions et de prêts pour la production intensive de viande (n° 4), le développement de l'agrumiculture (n° 11), le reboisement à buts productifs (n° 24) et la commercialisation des produits agro-alimentaires (n° 34). Le sixième projet (n° 35) vise enfin à promouvoir les activités de recherche scientifique, mais dans le contexte de l'ensemble du système de production.

(c) Projets territoriaux

Il s'agit là encore de six projets relatifs à des interventions territoriales à finalités diverses ; trois concernent le développement industriel : le PS n° 1 pour le port-canal industriel de Cagliari, le PS n° 2 pour les infrastructures dans la zone sud-orientale de la Sicile et le PS n° 22 pour l'aménagement du territoire du versant tyrrhénien de la province de Reggio de Calabre ; deux concernent les problèmes des deux principales aires métropolitaines du Mezzogiorno, à savoir Naples (n° 31) et Palerme (n° 32) ; le dernier, enfin, porte sur le rééquilibrage des zones internes (n° 33) de cinq régions : Abruzzes, Molise, Campanie, Pouilles et Basilicate.

Par contre, en ce qui concerne l'intervention des Régions, les typologies d'intervention se présentent dans le détail selon l'ordre prioritaire ci-après, comme il ressort des divers budgets pluriannuels.

INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX

1) Instruction, formation professionnelle, culture et temps libre :

- édilité scolaire,
- amélioration des conditions hygiéniques et sanitaires des locaux scolaires dans les communes et les provinces,
- valorisation du patrimoine culturel,
- interventions pour la formation professionnelle,
- interventions pour la mise en oeuvre des projets relatifs à l'emploi des jeunes dans les secteurs socialement utiles,
- création de chantiers du travail pour les activités productives et sociales,
- construction d'établissements et d'équipements sportifs ;

2) Sécurité sociale et santé :

- crèches,
- structures diverses pour l'assistance sociale aux familles,
- interventions pour les hôpitaux,
- structures pour hôpitaux et services auxiliaires,
- interventions pour l'emploi des jeunes et émigrés ;

3) Construction :

- interventions en faveur des habitations subventionnées conventionnées et facilitées,
- interventions en faveur des habitations détruites ou endommagées par le séisme, par faits de guerre et autres calamités ;

4) Protection de l'environnement et défense du sol :

- plan de protection de l'environnement,
- parcs et réserves naturelles,
- travaux pour la sauvegarde et l'exploitation du domaine maritime, travaux de protection contre d'éventuels cataclysmes,
- protection contre la pollution,
- consolidation et transfert d'habitations ;

5) Aménagement et organisation du territoire :

a) infrastructure hydrauliques d'épuration, dont

- travaux publics d'adduction,
- construction d'installations de traitement des ordures,
- centrales d'épuration ;

b) infrastructures et services de transport, dont

- interventions au titre de la construction de routes communales et provinciales,
- interventions pour l'aménagement et la modernisation du réseau routier communal et provincial,
- interventions pour l'acquisition d'établissements et d'équipements destinés aux transports publics urbains et extra-urbains,
- interventions pour la réparation et la restauration d'ouvrages portuaires et maritimes.

AGRICULTURE

1) Protection de la production agricole :

- interventions pour la protection phytosanitaire ;

2) Développement des structures coopératives :

- interventions pour le développement des formes d'association aux fins de

transformation et de commercialisation des produits et, d'une manière générale, des produits agro-industriels ;

3) Modernisation, restructuration et reconversion d'exploitations agricoles :

- modernisation et mise en valeur des structures agricoles,
- qualification des produits sur le plan commercial,
- interventions pour la relance de la production des exploitations agricoles et pour la restauration des infrastructures rurales endommagées à la suite d'accidents atmosphériques ;

4) Infrastructures rurales :

- viabilité rurale et chemins de bonification ;

5) Développement zootechnique :

- plans d'entreprise pour le développement et l'amélioration zootechnique ;

6) Valorisation des zones de montagne :

- interventions pour la création d'infrastructures dans les zones internes,
- interventions intégrées pour la mise en valeur agricole des zones internes,
- financement de plans de développement des communautés de montagnes ;

7) Sylviculture :

- interventions diverses en faveur de la sylviculture,
- pépinières forestières,
- aménagement du système hydrique forestier,
- agences forestières domaniales,
- interventions forestières pour la protection des sols,
- plan régional de protection des bois ;

8) Chasse et pêche :

- interventions pour la protection de la faune et de l'ichtyoculture.

ENERGIE

- raccordement des réseaux communaux pour l'approvisionnement en gaz méthane,

- plan énergétique régional.

INDUSTRIE ET TRANSFORMATION

1) Promotion et développement des activités productives :

- élaboration d'un programme d'interventions dans les industries extractives,
- développement des petites et moyennes industries,
- bassins de carénage.

2) Infrastructures industrielles :

- infrastructures dans les régions et dans les zones de développement industriel,
- restructuration des consortiums industriels.

ARTISANAT

- développement et modernisation de la structure artisanale,
- réalisation de zones infrastructurales pour le développement et la rationalisation des activités artisanales.

SECTEUR TERTIAIRE PRIVE

1) Commerce :

- réalisation et développement de réseaux de distribution,
- mise en valeur des activités et des structures coopératives.

2) Tourisme :

- activité promotionnelle,
- interventions en faveur de l'agritourisme,
- interventions en faveur de l'industrie hôtelière et des installations touristiques complémentaires,
- tourisme social et tourisme des jeunes,
- promotion de circuits touristiques entre zones développées et zones arriérées.

EVOLUTION, AU COURS DE LA PERIODE 1970-1979, DE CERTAINS INDICATEURS
DEMOGRAPHIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIAUX DES REGIONS DU MEZZOGIORNO

Section 1 - Population	191
Section 2 - Emploi	195
Section 3 - Chômage.	203
Section 4 - Production et productivité	213
Section 5 - Niveau de vie.	219
Section 6 - Investissements.	223

Section 1

POPULATION

Tableau 1.1.

Population résidente globale en 1971 et 1979

Régions	Valeurs absolues (milliers)						Taux annuels moyens		
	M + F		M		F		M + F	M	F
	24.X 1971	31.XII 1979	24.X 1971	31.XII 1979	25.X 1971	31.XII 1979			
Abruzzes	1 167		572	609	574	631	0,8	0,8	0,7
Molise		334	156	164	164	170	0,5	0,6	0,5
Campanie	5 059	5 458	2 484	2 686	2 575	2 772	1,0	1,0	0,9
Pouilles	3 583	3 917	1 758	1 925	1 825	1 992	1,1	1,1	1,1
Basilicate	603	619	300	308	303	311	0,3	0,3	0,3
Calabre	1 988	2 078	983	1 032	1 005	1 046	0,6	0,6	0,5
Sicile	4 681	4 999	2 304	2 459	2 377	2 539	0,8	0,8	0,8
Sardaigne	1 474	1 601	731	796	743	806	1,0	1,1	1,0
MEZZOGIORNO	18 875	20 246	9 288	9 979	9 586	10 267	0,9	0,9	0,9
ITALIE	54 137	56 999	26 476	27 840	27 660	29 159	0,6	0,6	0,7

Tableau 1.2.

Mouvement de l'état civil en 1970 et 1979

Régions	Naissances vivantes			Décès			Inscriptions et radiations suite à un changement de résidence				Solde			
	Valeurs absolues		Taux annuel moyen	Valeurs absolues		Taux annuel moyen	Valeurs absolues		Taux annuel moyen	Valeurs absolues		Valeurs absolues		
	1970	1979	1979	1970	1979	1979	1970	1979	1979	1970	1979	1970	1979	
Abruzzes	18 237	15 215	-2,0	15 631	11 877	-3,0	34 030	30 468	-1,2	41 209	27 465	-4,4	- 7 179	3 003
Molise	4 942	4 297	-1,5	3 354	3 465	0,4	8 845	8 213	-0,8	11 663	7 868	-4,3	- 2 818	345
Campanie	111 286	93 121	-2,0	43 262	43 535	0,1	134 674	120 004	-1,3	170 286	132 142	-2,8	- 35 612	-12 138
Pouilles	76 547	65 017	-1,8	29 559	29 377	-0,1	74 262	67 851	-1,0	107 695	75 884	-3,8	- 33 433	- 8 033
Basilicate	11 656	8 944	-2,9	5 110	5 261	0,3	13 092	10 876	-2,0	24 948	14 168	-6,1	- 11 856	- 3 292
Calabre	39 379	33 391	-1,8	16 405	16 662	0,2	42 192	41 708	-0,1	73 693	47 442	-4,8	- 31 501	- 5 734
Sicile	93 653	77 750	-2,0	43 947	44 536	0,1	111 677	105 742	-0,6	155 289	110 519	-3,7	- 43 612	- 4 777
Sar-daigne	29 509	23 724	-2,4	12 285	12 802	0,5	40 245	35 757	-1,3	51 103	38 057	-3,2	- 10 858	- 2 300
MEZZO-GIORNO	385 209	321 459	-2,0	165 553	167 515	0,1	459 017	420 619	-1,0	635 886	453 545	-3,7	-176 869	-32 926
ITALIE	917 496	683 096	-3,2	528 622	541 799	0,3	1 680 135	1 276 021	-3,0	1 687 892	1 246 782	-3,3	- 7 757	29 239

Tableau 1.3.

Densité territoriale et en pourcentage de la population résidente dans les communes de plus de 50 000 habitants en 1971 et 1979

Régions	Habitants/km ²		Taux annuels moyens	Pourcentage de communes de plus 50 000 habitants		Taux annuels moyens
	24.X 1971	31.XII 1979		24.X 1971	31.XII 1979	
Abruzzes	108	115	0,8	20,1	25,2	2,9
Molise	72	75	0,5	-	-	-
Campanie	372	401	0,9	41,1	43,3	0,7
Pouilles	185	202	1,2	31,0	34,8	1,5
Basilicate	60	62	0,4	9,4	18,6	8,9
Calabre	132	138	0,6	23,3	23,9	0,3
Sicile	182	194	0,8	37,5	38,9	0,5
Sardaigne	61	66	1,0	22,6	22,5	-0,1
MEZZOGIORNO	153	165	0,9	31,8	34,4	1,0
ITALIE	180	189	0,6	37,3	37,9	0,2

Section 2

EMPLOI

Tableau 2.1.

Forces de travail en 1977, 1979 et 1980

	Valeurs absolues (milliers)						Taux annuels moyens											
	M + F			M			F			M + F			M			F		
	Moyen- ne 1977	Moyen- ne 1979	Moyen- ne 1980	Moyen- ne 1977	Moyen- ne 1979	Moyen- ne 1980	Moyen- ne 1977	Moyen- ne 1979	Moyen- ne 1980	1977- 1979	1977- 1980	1977- 1979	1977- 1980	1977- 1979	1977- 1980	1977- 1979	1977- 1980	
Abruzzes	458	496	480	304	320	311	154	176	169	4,0	1,6	2,6	0,8	6,9	3,0			
Molise	128	132	136	79	82	82	49	51	54	1,6	2,0	1,9	1,3	2,0	3,3			
Campanie	1 829	1 910	1 967	1 280	1 307	1 335	550	603	632	2,2	2,5	1,0	1,4	4,7	4,7			
Pouilles	1 365	1 398	1 421	925	954	958	440	445	463	1,2	1,3	1,6	1,2	0,6	1,7			
Basilicate	234	242	239	149	151	150	85	91	89	1,7	0,7	0,7	0,2	3,5	1,6			
Calabre	672	694	676	464	470	462	208	224	214	1,6	0,2	0,6	-0,2	3,8	0,9			
Sicile	1 561	1 618	1 637	1 199	1 226	1 221	361	392	416	1,8	1,6	1,1	0,6	4,2	4,8			
Sar- daigne	510	549	570	376	391	396	134	158	174	3,8	3,8	2,0	1,7	8,6	9,1			
MEZZO- GIORNO	6 776	7 039	7 126	4 776	4 901	4 915	1 981	2 140	2 211	1,9	1,7	1,3	0,9	3,9	3,7			
ITALIE	21 609	22 075	22 372	14 666	14 811	14 899	6 943	7 264	7 473	1,1	1,2	0,5	0,5	2,3	2,5			

Tableau 2.2.

Emplois dépendants et indépendants en 1970 et 1979

Régions	Valeurs absolues (milliers)						Taux annuels moyens		
	Total		Dépendants		Indépendants		Total	Dépendants	Indépendants
	1970	1979	1970	1979	1970	1979			
Abruzzes	411,4	426,6	202,0	240,5	209,4	186,1	0,4	2,0	- 1,3
Molise	119,1	122,9	46,8	58,9	72,3	64,0	0,3	2,6	- 1,3
Campanie	1 556,1	1 631,6	993,9	1 106,9	562,2	524,7	0,5	1,2	- 0,8
Pouilles	1 152,4	1 267,6	804,8	931,1	347,6	336,5	1,1	1,6	- 0,4
Basilicate	210,9	224,2	107,1	132,2	103,8	92,0	0,7	2,4	- 1,3
Calabre	604,5	603,9	397,2	407,6	207,3	196,3	- 0,1	0,3	- 0,6
Sicile	1 366,6	1 418,6	926,8	994,5	439,8	424,1	0,4	0,8	- 0,4
Sardaigne	439,7	477,8	273,2	305,7	166,5	172,1	0,9	1,3	0,4
MEZZOGIORNO	5 860,7	6 173,2	3 751,8	4 177,4	2 108,9	1 995,8	0,6	1,2	- 0,6
ITALIE	19 538,3	20 414,0	13 269,0	14 639,0	6 269,3	5 775,0	0,5	1,1	- 0,9

Tableau 2.3.

Emplois par secteurs et branches d'activité économique : biens et services destinés à la vente - secteurs agricole et industriel

Régions	Industrie (valeurs absolues en milliers)														Construction et travaux publics		Total			
	Agriculture, sylviculture et pêche		Produits de la transformation industrielle						Produits énergétiques		Produits de la transformation industrielle						Construction et travaux publics		Total	
	1970	1979	Métallurgie et mécanique	Chimie et pharmacie	Produits alimentaires, boissons et tabacs	Textile, habillement, peaux et chaussures	Autres	Total	1970	1979	1970	1979	1970	1979	1970	1979	1970	1979		
Abruzzes	129,9	104,6	3,0	3,7	9,4	20,2	1,8	2,7	9,3	10,7	29,5	29,1	26,2	26,2	76,2	88,9	52,0	42,8	131,2	135,4
Molise	56,0	47,4	0,5	0,6	0,6	5,0	0,1	...	1,9	2,4	7,9	8,2	3,4	2,4	13,9	18,0	13,3	12,3	27,7	30,9
Campanie	411,7	332,4	10,3	12,5	65,1	109,1	9,5	11,3	52,3	50,1	97,1	96,9	71,4	69,4	295,4	336,8	213,3	171,8	519,0	521,1
Pouilles	420,3	394,3	7,4	8,3	34,9	61,6	5,2	8,3	27,6	27,3	71,6	74,5	54,8	52,1	194,1	223,8	116,2	119,4	317,7	351,5
Basilicate	79,5	76,8	1,4	1,5	2,1	3,5	3,2	4,0	3,8	3,5	11,7	11,9	9,1	8,7	29,9	31,6	37,7	35,0	69,0	68,1
Calabre	204,3	178,5	3,2	4,5	3,2	5,0	2,5	3,0	8,4	8,6	23,1	21,6	20,7	19,0	57,9	57,2	127,5	98,2	188,6	159,9
Sicile	378,6	335,0	10,0	15,1	21,1	28,0	13,9	18,1	26,3	23,6	65,3	62,6	77,1	73,8	203,7	206,1	198,1	166,2	411,8	387,4
Sardaigne	109,1	92,1	9,2	8,2	10,9	15,3	3,8	7,2	8,9	8,8	14,7	14,8	16,5	16,9	54,8	63,0	57,8	55,8	121,8	127,0
MEZZOGIORNO	1789,4	1561,1	45,0	54,4	147,3	246,7	40,0	54,6	138,5	135,0	320,9	319,6	279,2	269,5	925,9	1025,4	815,9	701,5	1786,8	1781,3
ITALIE	3605,0	2840,0	175,4	192,0	1761,9	1988,8	282,2	300,7	475,7	469,4	1539,2	1412,4	1425,3	1448,7	5484,3	5620,0	2033,3	1720,0	7693,0	7532,0

Tableau 2.4.

Emplois par secteurs et branches d'activité économique : biens et services destinés à la vente (tertiaire et au total) et services non destinés à la vente

Régions	Services										Total des biens et services destinés à la vente		Total des services non destinés à la vente	
	Commerce, hôtellerie et établissements publics		Transports et communications		Crédit et assurance		Services divers		Total des services		1970	1979	1970	1979
	1970	1979	1970	1979	1970	1979	1970	1979	1970	1979	1970	1979	1970	1979
Abruzzes	61,3	66,8	16,2	21,1	1,8	3,0	17,1	22,9	96,4	113,8	357,5	353,8	53,9	72,8
Molise	13,7	15,9	3,0	3,8	0,4	0,6	4,0	5,0	21,1	25,3	104,8	103,6	14,3	19,3
Campanie	225,1	263,8	79,5	98,8	9,3	14,8	92,7	119,9	406,6	497,3	1 337,3	1 350,8	218,8	280,8
Pouilles	168,4	191,1	39,4	47,1	5,2	8,5	58,7	74,0	271,7	320,7	1 009,7	1 066,5	142,7	201,1
Basilicate	23,3	27,3	6,3	7,5	0,7	1,1	7,0	8,7	37,3	44,6	185,8	189,5	25,1	34,7
Calabre	80,8	85,2	27,1	30,5	2,5	3,9	22,3	29,6	132,7	149,2	525,6	487,6	78,9	116,3
Sicile	205,5	230,7	65,3	74,3	12,8	22,7	82,7	108,8	366,3	436,5	1 156,7	1 158,9	209,9	259,7
Sardaigne	77,6	90,4	24,9	29,5	2,6	4,9	20,0	24,6	125,1	149,4	356,0	368,5	83,7	109,3
MEZZOGIORNO	855,7	971,2	261,7	312,6	35,3	59,5	304,5	393,5	1 457,2	1 736,8	5 033,4	5 079,2	827,3	1 094,0
ITALIE	3 318,9	3 727,3	1 015,6	1 190,2	196,2	317,8	1 107,1	1 394,8	5 637,8	6 630,1	16 935,8	17 002,1	2 602,5	3 411,9

Tableau 2.5.

Taux d'activité par rapport à la population globale

Régions	Valeurs absolues (milliers)												Taux annuels moyens					
	M + F				M				F				M + F		M		F	
	Mo- yenne 1977	Mo- yenne 1979	Mo- yenne 1980	Mo- yenne 1977	Mo- yenne 1979	Mo- yenne 1980	Mo- yenne 1977	Mo- yenne 1979	Mo- yenne 1980	Mo- yenne 1977	Mo- yenne 1979	Mo- yenne 1980	1977- 1979	1977- 1980	1977- 1979	1977- 1980	1977- 1979	1977- 1980
Abruzzes	38,4	41,1	39,6	52,3	54,3	52,5	25,2	28,5	27,2	3,4	1,0	1,9	0,1	6,3	2,6			
Molise	39,9	40,6	41,7	51,0	52,2	52,2	29,5	30,4	32,0	0,9	1,5	1,2	0,8	1,5	2,7			
Campanie	34,6	35,6	36,5	49,5	49,9	50,7	20,4	22,0	22,9	1,4	1,8	0,4	0,8	3,8	3,9			
Pouilles	36,3	36,5	37,0	50,3	51,0	51,1	22,9	22,7	23,5	0,3	0,6	0,6	0,5	-0,4	0,9			
Basilicate	38,9	40,0	39,4	50,3	50,7	50,2	27,9	29,6	29,0	1,4	0,4	0,4	-0,1	3,0	1,3			
Calabre	33,7	34,4	33,4	47,7	47,7	46,8	20,4	21,7	20,7	1,0	-0,3	-	-0,6	3,1	0,5			
Sicile	32,3	33,2	33,5	50,8	51,5	51,2	14,6	15,8	16,7	1,4	1,2	0,7	0,3	4,0	4,6			
Sardaigne	32,9	35,0	36,2	49,0	50,5	51,0	17,1	19,9	21,9	3,1	3,2	1,5	1,3	7,9	8,6			
MEZZOGIORNO	34,6	35,6	35,9	50,0	50,7	50,6	19,8	21,2	21,8	1,4	1,2	0,7	0,4	3,5	3,3			
ITALIE	38,9	39,4	39,9	54,1	54,2	54,4	24,4	25,3	26,0	0,6	0,8	0,1	0,2	1,8	2,1			

Tableau 2.6.

Taux d'occupation et de dépendance

Régions	Taux d'occupation		Taux de dépendance									
	Valeur		Variations en pourcentage	Valeur				Variations en pourcentage				
	1977	1978		MF		M		F		MF	M	F
			24.X 1971	31.XII 1978	24.X 1971	31.XII 1978	24.X 1971	31.XII 1978	24.X 1971	31.XII 1978		
Abruzzes	91,3	91,5	1,0	71,1	67,3	69,3	64,5	72,9	70,2	- 0,7	- 1,0	- 0,5
Molise	92,2	90,6	- 1,7	75,5	69,8	73,7	67,0	77,3	72,7	- 1,0	- 1,3	- 0,8
Campanie	89,9	88,8	- 1,2	76,8	71,0	76,2	69,5	77,3	72,5	- 1,1	- 1,2	- 0,9
Pouilles	91,9	91,9	-	77,2	71,5	77,8	71,2	76,7	71,8	- 1,0	- 1,2	- 0,9
Basilicate	89,3	88,8	- 0,6	77,7	71,5	77,4	70,4	78,0	72,7	- 1,1	- 1,3	- 0,9
Calabre	86,8	88,9	2,4	79,9	71,8	78,3	69,4	81,5	74,2	- 1,4	- 1,6	- 1,3
Sicile	89,4	90,8	1,6	76,4	71,3	76,7	70,5	76,0	72,0	- 0,9	- 1,1	- 0,7
Sardaigne	88,2	87,9	- 0,3	79,2	70,6	79,7	70,5	78,7	70,6	- 1,5	- 1,6	- 1,4
MEZZOGIORNO	89,9	90,0	0,1	76,9	71,0	76,7	69,8	77,2	72,1	- 1,1	- 1,3	- 0,9
ITALIE	92,9	92,8	- 0,1	69,7	66,5	67,8	63,8	71,6	69,3	- 0,6	- 0,8	- 0,4

Section 3

CHOMAGE

Tableau 3.1.

Taux de chômage par sexe en 1977 et en 1980

Régions	Valeurs absolues (milliers)												Taux annuels moyens					
	M + F				M				F				M + F		M		F	
	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	Mo-	1977-	1977-	1977-	1977-	1977-	
	yenne	yenne	yenne	yenne	yenne	yenne	yenne	yenne	yenne	yenne	yenne	yenne	1979	1979	1979	1979	1979	1980
Abruzzes	9,0	9,3	9,0	5,6	6,3	5,8	15,6	14,8	14,8	14,8	14,8	1,7	-	6,1	1,2	-2,6	-1,7	
Molise	7,8	9,8	9,6	5,1	6,1	6,1	12,2	15,7	14,8	14,8	14,8	12,1	7,2	9,4	6,1	13,4	6,7	
Campanie	10,1	11,8	12,6	7,1	8,9	9,6	16,9	18,4	19,0	19,0	19,0	8,1	5,3	12,0	10,6	4,3	4,0	
Pouilles	8,1	8,9	8,4	5,2	6,2	5,4	14,5	14,6	14,7	14,7	14,7	4,8	1,2	9,2	1,3	0,3	0,5	
Basilicate	10,3	12,4	12,6	8,1	9,3	8,7	15,3	16,5	19,1	19,1	19,1	10,3	6,9	7,2	2,4	3,8	7,7	
Calabre	13,2	13,0	15,5	8,4	9,1	10,0	24,0	21,4	27,6	27,6	27,6	-0,8	5,5	4,1	6,0	-5,6	4,8	
Sicile	10,6	9,6	10,3	6,9	5,5	5,7	26,0	22,2	23,6	23,6	23,6	-4,8	-1,0	-10,7	-6,2	-7,6	-3,2	
Sardaigne	11,8	14,6	15,8	6,9	9,2	9,6	25,4	27,8	29,9	29,9	29,9	11,2	10,2	15,5	11,6	4,6	5,6	
MEZZOGIORNO	10,1	10,9	11,5	6,4	7,4	7,1	19,1	18,9	20,2	20,2	20,2	3,9	4,4	7,5	3,5	-0,5	1,9	
ITALIE	7,2	7,7	7,6	4,6	4,9	4,8	12,5	13,3	13,1	13,1	13,1	3,4	1,8	3,2	1,4	3,2	1,6	

Tableau 3.2.

Inscrits à la première classe de la liste de placements
par sexe et par mois en 1970 et 1979

Hommes et Femmes

Régions	Mars 1970	Mars 1979	Juin 1970	Juin 1979	Septembre 1970	Septembre 1979	Décembre 1970	Décembre 1979
Abruzzes	27 916	27 233	10 170	20 585	9 053	19 159	13 798	23 719
Molise		9 795		7 497	1 601	7 160	3 176	8 663
Campanie	97 180	177 812	59 877	163 938	53 587	150 575	63 374	155 019
Pouilles	89 110	84 697	37 551	78 308	39 756	78 289	42 979	75 274
Basilicate	17 244	29 033	4 467	22 541	4 128	20 160	7 058	24 214
Calabre	41 254	53 885	13 940	44 509	-13 039	50 360	18 927	50 489
Sicile	86 052	134 098	29 637	129 382	34 844	132 181	32 823	129 881
Sardaigne	17 270	39 861	6 313	37 076	6 773	35 475	6 678	38 070
MEZZOGIORNO	376 026	556 414	161 955	503 836	162 781	493 359	188 813	505 329
ITALIE	699 968	973 709	287 390	883 728	289 559	848 891	371 833	929 474

Tableau 3.2. (suite)

Hommes

Régions	Mars 1970	Mars 1979	Juin 1970	Juin 1979	Septembre 1970	Septembre 1979	Décembre 1970	Décembre 1979
Abruzzes	25 474	20 824	9 258	14 150	7 819	12 682	12 558	17 540
Molise		7 572		5 356	1 563	4 883	3 145	6 321
Campanie	75 432	115 682	42 418	104 702	44 358	97 316	50 220	101 214
Pouilles	52 140	58 389	14 734	52 716	15 199	50 326	18 084	51 448
Basilicate	15 454	17 618	4 082	14 234	3 826	12 197	6 693	15 280
Calabre	38 858	44 750	13 706	34 684	12 849	36 043	18 724	38 456
Sicile	73 985	106 360	26 222	100 961	30 729	100 818	29 951	102 261
Sardaigne	15 979	26 989	6 146	24 721	6 498	24 086	6 429	25 478
MEZZOGIORNO	297 323	398 184	116 566	351 524	122 841	338 351	145 804	357 998
ITALIE	508 218	598 531	205 793	524 269	214 488	500 107	287 924	554 036

Femmes

Régions	Mars 1970	Mars 1979	Jun 1970	Jun 1979	Septembre 1970	Septembre 1979	Décembre 1970	Décembre 1979
Abruzzes	2 442	6 409	912	6 435	1 234	6 477	1 240	6 179
Molise		2 223		2 141	38	2 277	31	2 342
Campanie	21 748	62 130	17 459	59 236	9 229	53 259	13 154	53 805
Pouilles	36 970	26 308	22 817	25 592	24 557	27 963	24 895	23 826
Basilicate	1 790	11 415	385	8 307	302	7 963	365	8 934
Calabre	2 396	9 135	234	9 825	190	14 317	203	12 033
Sicile	12 067	27 738	3 415	28 421	4 115	31 363	2 872	27 620
Sardaigne	1 291	12 872	167	12 355	275	11 389	249	12 592
MEZZOGIORNO	78 704	158 230	45 389	152 312	39 940	155 008	43 009	147 331
ITALIE	191 750	375 178	81 597	359 459	75 071	348 784	83 909	375 438

Tableau 3.3.

Inscrits à la deuxième classe de la liste de placement
par sexe et par mois en 1970 et 1979

Hommes + Femmes

Régions	Mars 1970	Mars 1979	Juin 1970	Juin 1979	Septembre 1970	Septembre 1979	Décembre 1970	Décembre 1979
Abruzzes	9 085	17 094	3 033	17 865	2 492	18 202	2 458	17 609
Molise		6 367		6 409	794	6 741	672	6 734
Campanie	48 953	193 211	17 844	199 940	20 815	202 604	19 043	194 676
Pouilles	17 210	43 188	7 475	41 563	9 951	43 922	8 652	45 174
Basilicate	3 289	10 255	1 648	9 504	2 098	9 893	2 167	9 884
Calabre	9 782	27 554	3 210	25 060	4 229	27 009	3 749	27 841
Sicile	27 604	73 647	8 649	72 155	12 844	79 862	10 761	85 138
Sardaigne	5 958	27 917	1 822	28 462	2 942	28 881	1 693	31 125
MEZZOGIORNO	121 881	399 233	43 681	400 958	56 615	417 114	49 195	418 181
ITALIE	204 771	712 914	79 369	735 613	101 082	794 372	85 192	781 824

Hommes

Régions	Mars 1970	Mars 1979	Juin 1970	Juin 1979	Septembre 1970	Septembre 1979	Décembre 1970	Décembre 1979
Abruzzes	6 513	7 960	2 287	8 659	2 120	8 348	1 702	7 856
Molise		2 837		2 933	701	2 807	584	2 768
Campanie	36 754	125 875	12 614	129 401	16 144	131 121	13 863	125 272
Pouilles	11 141	25 184	5 941	24 194	8 223	25 837	6 931	26 306
Basilicate	2 408	4 743	1 307	4 666	1 677	4 531	1 600	4 420
Calabre	8 107	16 375	2 787	15 287	3 783	15 725	3 358	16 048
Sicile	21 041	44 016	6 885	43 875	10 523	47 700	8 423	49 789
Sardaigne	4 133	14 639	1 481	14 806	2 468	15 158	1 332	15 625
MEZZOGIORNO	90 097	241 629	33 302	243 821	45 639	251 227	37 793	248 084
ITALIE	140 576	365 187	59 065	385 557	78 063	408 429	63 037	386 202

Tableau 3.3. (suite)

Femmes

Régions	Mars 1970	Mars 1979	Juin 1970	Juin 1979	Septembre 1970	Septembre 1979	Décembre 1970	Décembre 1979
Abruzzes	2 572	9 134	746	9 206	822	9 854	756	9 753
Molise		3 530		3 476	93	3 934	88	3 966
Campanie	12 199	67 336	5 230	70 539	4 671	71 483	5 180	69 404
Pouilles	6 069	18 004	1 534	17 369	1 728	18 085	1 721	18 868
Basilicate	881	5 512	341	4 838	421	5 362	567	5 464
Calabre	1 675	11 179	423	9 773	446	11 284	391	11 793
Sicile	6 563	29 631	1 674	28 280	2 321	32 162	2 338	35 349
Sardaigne	1 825	13 278	341	13 656	474	13 723	361	15 500
MEZZOGIORNO	31 784	157 604	10 379	157 137	10 976	165 887	11 402	170 097
ITALIE	64 195	347 727	20 304	350 056	23 019	385 943	22 145	395 622

Tableau 3.4.

Variations en pourcentage des inscrits à la première classe de la liste de placement

Régions	M + F				M				F			
	Mars	Juin	Sep- tembre	Dé- cembre	Mars	Juin	Sep- tembre	Dé- cembre	Mars	Juin	Sep- tembre	Dé- cembre
	Abruzzes	3,2	11,9	8,7	6,2	1,2	8,6	5,5	3,8	15,1	28,2	20,2
Molise			18,1	11,8			13,5	8,1			57,6	61,7
Campanie	6,9	11,8	12,2	10,4	4,9	10,6	9,1	8,1	12,3	14,5	21,5	16,9
Pouilles	- 0,6	8,5	7,8	6,4	1,2	15,2	14,2	12,3	- 3,7	1,3	1,5	- 0,5
Basilicate	6,0	19,7	19,3	14,7	1,5	14,9	13,7	9,6	22,9	40,6	43,8	42,7
Calabre	3,0	13,8	16,2	11,5	1,6	10,9	12,1	8,3	16,0	51,5	61,6	57,4
Sicile	5,1	17,8	16,0	16,5	4,1	16,2	14,1	14,6	9,7	26,5	25,3	28,6
Sardaigne	9,7	21,7	20,2	21,3	6,0	16,7	15,7	16,5	29,1	61,3	51,2	54,6
MEZZOGIORNO	4,5	13,4	13,1	11,6	3,3	13,0	11,9	10,5	8,1	14,4	16,3	14,7
ITALIE	3,7	13,3	12,7	10,7	1,8	10,9	9,9	7,5	7,7	17,9	18,6	18,1

Tableau 3.5.

Variations en pourcentage des inscrits à la seconde classe de la liste de placement

Régions	M + F				M				F			
	Mars	Juin	Sep- tembre	Dé- cembre	Mars	Juin	Sep- tembre	Dé- cembre	Mars	Juin	Sep- tembre	Dé- cembre
Abruzzes	} 11,1 } } }	24,7	24,5	16,4	18,5	31,8	32,9	19,4	37,0	31,8	32,9	
Molise		26,0	29,2	19,8	18,9	51,6	52,7					
Campanie	16,5	30,8	29,5	26,2	27,7	35,4	33,4	20,9	33,5	35,4	33,4	
Pouilles	10,8	21,0	20,2	13,6	16,0	29,8	30,5	12,8	31,0	29,8	30,5	
Basilicate	13,5	21,5	18,4	11,7	12,0	32,7	28,6	22,6	34,3	32,7	28,6	
Calabre	12,2	25,7	25,0	17,2	19,0	43,2	46,0	23,5	41,7	43,2	46,0	
Sicile	11,5	26,6	25,8	18,3	21,8	33,9	35,2	18,2	36,9	33,9	35,2	
Sardaigne	18,7	35,7	38,2	22,3	31,5	45,3	51,9	24,7	50,7	45,3	51,9	
MEZZOGIORNO	14,1	27,9	26,8	20,9	23,3	35,2	35,0	19,5	35,2	35,2	35,0	
ITALIE	14,9	28,1	27,9	20,2	22,3	36,8	37,8	20,6	37,2	36,8	37,8	

Section 4

PRODUCTION ET PRODUCTIVITE

Tableau 4.1.

Produit intérieur brut au prix du marché, valeur ajoutée au coût des facteurs
et revenus internes du travail salarié en 1970 et 1978

Régions	Produit intérieur brut au prix du marché								
	Valeurs absolues				Taux annuels moyens				
	Total (milliards de LIT aux prix de 1970)		Par salarié (milliers de LIT)		Par habitant (milliers de LIT)	Total	par salarié	par habitant	
	1971	1978	1971	1978					1971
Abruzzes	1 007,4	1 318,3	2 459	3 134	863	1 009	3,9	3,5	2,7
Molise	220,5	297,1	1 867	2 445	689	892	4,4	3,9	3,8
Campanie	4 182,2	4 972,1	2 714	3 109	825	917	2,5	2,0	1,5
Pouilles	2 964,7	3 602,7	2 542	2 845	826	926	2,8	1,6	1,6
Basilicate	447,1	597,8	2 131	2 725	741	967	4,2	3,6	3,9
Calabre	1 317,4	1 452,6	2 199	2 371	662	751	1,4	1,1	1,8
Sicile	3 795,6	4 407,1	2 760	3 128	811	886	2,2	1,8	1,3
Sardaigne	1 397,6	1 697,9	3 218	3 626	947	1 066	2,8	1,7	1,7
MEZZOGIORNO	15 332,5	18 345,6	2 619	2 999	812	912	2,6	2,0	1,7
ITALIE	63 916,0	78 401,0	3 278	3 878	1 180	1 380	3,0	2,4	2,3

Tableau 4.2.

Valeur ajoutée des secteurs agricole et industriel en 1971 et en 1978

Régions	Valeur ajoutée au coût des facteurs par branche d'activité économique (milliards de lires au prix de 1970)															
	Biens et services destinés à la vente															
	Agriculture, viticulture et pêche		Industrie						Total		Services		Total		Services non destinés à la vente	
			Produits énergétiques		Produits de la transformation industrielle		Construction									
1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	
Abruzzes	165,4	179,7	31,6	48,1	156,8	273,4	113,4	110,2	301,8	431,7	347,4	459,2	814,6	1 070,6	150,5	188,4
Molise	53,0	47,2	5,3	5,7	22,5	47,0	28,1	50,3	55,9	103,0	71,3	97,5	180,2	247,7	39,3	49,9
Campanie	519,8	557,9	87,9	97,4	789,6	979,8	295,9	256,5	1 173,4	1 333,7	1 627,4	2 006,0	3 320,6	3 897,6	572,4	714,5
Pouilles	600,6	571,8	52,4	64,2	517,6	702,6	241,3	323,8	811,3	1 090,6	1 003,2	1 252,9	2 415,1	2 915,3	414,4	527,8
Basilicate	90,7	101,1	12,0	19,0	76,5	111,9	78,4	121,6	166,9	252,5	123,1	155,8	380,7	509,4	68,9	92,4
Calabre	247,1	197,9	26,6	38,6	125,5	131,6	175,3	147,9	327,4	318,1	497,4	611,0	1 071,9	1 127,0	215,2	294,1
Sicile	624,5	649,3	82,8	142,5	439,9	576,1	363,3	333,2	886,0	1 051,8	1 510,8	1 807,9	3 021,3	3 509,0	628,9	717,5
Sar-daigne	199,9	153,1	101,7	88,4	169,3	306,9	133,5	166,1	404,5	561,4	485,3	597,5	1 089,7	1 312,0	232,8	289,4
MEZZO-GIORNO	2 501,0	2 458,0	400,3	503,9	2 297,7	3 129,3	1 429,2	1 509,6	4 127,2	5 142,8	5 665,9	6 987,8	12 294,1	14 588,6	2 322,4	2 874,0
ITALIE	5 449,0	5 851,0	1 534,0	1 864,0	16 640,0	21 534,0	4 774,0	4 702,0	22 948,0	28 100,0	23 792,0	3 028,0	52 189,0	64 079,0	7 320,0	8 817,0

Tableau 4.3.

Taux annuel moyen de la valeur ajoutée par secteurs entre 1971 et 1978

Régions	Valeur ajoutée au coût des facteurs par branche d'activité économique (milliards de lires aux prix et 1970)								
	Agricul- ture, viticul- ture et pêche	Biens et services destinés à la vente				Services	Total	Services non destinés à la vente	
		Industrie			Total				
		Produits ener- gétiques	Produits de la transfor- mation in- dustrielle	Construc- tion					
Abruzzes	1,2	6,2	8,3	- 0,4		5,2	4,1	4,0	3,3
Molise	- 1,6	1,0	11,1	8,7		9,1	4,6	4,6	3,5
Campanie	1,0	1,5	3,1	- 2,0		1,8	3,0	2,3	3,2
Pouilles	- 0,7	2,9	4,5	4,3		4,3	3,2	2,7	3,5
Basilicate	1,6	6,8	5,6	6,5		6,1	3,4	4,2	4,3
Calabre	- 3,1	5,5	0,7	- 2,4		- 0,4	3,0	0,7	4,6
Sicile	0,6	8,1	3,9	- 1,2		2,5	2,6	2,2	1,9
Sardaigne	- 3,7	- 2,0	8,9	3,2		4,8	3,0	2,7	3,2
MEZZOGIORNO	- 0,2	3,3	4,5	0,8		3,2	3,0	2,5	3,1
ITALIE	1,0	2,8	3,8	- 0,2		2,9	3,4	3,0	2,7

Tableau 4.4.

Rémunération des salariés par région, secteur et branche, 1970 et 1979

Régions	Biens et services destinés à la vente (milliards de liras courantes)												Services non destinés à la vente	
	Agriculture, viticulture et pêche		Industrie						Services					
			Produits énergétiques		Produits de la transformation industrielle		Construction		Total de l'industrie		Services			
			1970	1979	1970	1979	1970	1979	1970	1979	1970	1979		
Abruzzes	9,4	75,7	14,1	66,1	80,8	568,5	64,5	238,3	159,4	872,9	82,2	526,0	140,7	722,4
Molise	4,2	47,3	2,6	12,3	12,4	101,1	14,4	65,9	29,4	179,3	15,8	94,2	36,9	193,6
Campanie	113,2	824,0	48,9	212,0	376,9	2 421,0	215,8	1 008,5	641,6	3 641,5	485,4	2 797,2	543,7	2 709,4
Pouilles	251,9	1 348,6	32,4	135,9	248,2	1 631,6	120,1	760,7	400,7	2 528,2	251,6	1 504,2	383,2	2 085,2
Basilicate	15,0	134,5	5,5	23,2	32,2	187,0	46,6	227,8	84,3	438,0	25,0	167,8	63,5	345,6
Calabre	107,4	453,8	13,6	69,3	43,1	264,3	156,8	631,0	213,5	964,6	111,4	619,9	196,4	1 163,8
Sicile	168,9	1 080,0	44,2	251,0	245,3	1 359,7	218,5	1 087,1	508,0	2 697,8	431,3	2 251,8	593,4	2 624,0
Sar-daigne	32,2	180,1	41,8	124,0	68,9	429,3	80,0	405,0	190,7	958,3	123,1	729,0	219,0	1 074,6
MEZZO-GIORNO	702,2	4 144,0	203,1	893,8	1 107,8	6 962,5	916,7	4 424,3	2 227,6	12 280,6	1 525,8	8 690,1	2 176,8	10 918,6
ITALIE	1 109,0	6 313,0	802,0	3 127,0	10 929,0	52 279,0	2 903,0	12 279,0	14 634,0	67 685,0	7 768,0	41 992,0	6 838,0	32 937,0

Section 5

NIVEAU DE VIE

Tableau 5.1.

Ressources disponibles, consommation globale, mortalité, téléphones et consommation électrique en 1970 et 1977-1978

Régions	Ressources disponibles			Consommation des familles			Consommation collective		
	Données absolues (milliards de LIT)		Taux annuels moyens	Données absolues (milliards de LIT)		Taux annuels moyens	Données absolues (milliards de LIT)		Taux annuels moyens
	1971	1978		1971	1978		1971	1978	
Abruzzes	1 203,6	1 466,0	2,9	734,2	929,9	3,4	194,1	252,5	3,8
Molise	280,0	379,0	4,4	171,2	210,8	3,0	47,4	60,1	3,4
Campanie	4 608,3	5 461,9	2,5	2 906,8	3 629,8	3,2	807,9	1 011,3	3,3
Pouilles	3 582,9	4 097,0	1,9	2 039,2	2 441,8	2,6	590,5	764,0	3,7
Basili- cate	556,8	729,4	3,9	296,7	369,0	3,2	98,1	124,7	3,5
Calabre	1 710,4	1 904,5	1,8	979,9	1 196,8	2,9	321,0	414,8	3,7
Sicile	4 659,0	5 401,8	2,1	2 744,7	3 531,4	3,7	814,5	975,2	2,6
Sar- daigne	1 702,6	1 908,6	1,6	923,5	1 129,7	2,9	254,5	315,0	3,1
MEZZO- GIORNO	18 303,6	21 378,2	2,2	10 796,2	13 439,2	3,2	3 128,0	3 917,6	3,3
ITALIE	63 895,0	74 773,0	2,3	41 001,0	49 465,0	2,7	9 495,0	11 620,0	2,9

Quotient de mortalité entre la première semaine et la première année de la vie			Appareils téléphoniques en service				Consommation d'énergie électrique pour usages domestiques		
Données absolues (milliards de LIT)		Taux annuels moyens	Données absolues (milliards de LIT)		Taux annuels moyens	Données absolues (milliards de LIT)		Taux annuels moyens	
1971	1978		1971	1978		1971	1978		
11,4	4,1	-12,0	113	266	11,3	249	562	10,7	
14,6	5,8	-10,9	20	50	12,1	58	128	10,4	
26,2	9,8	-11,6	594	1 119	8,2	1 660	2 978	7,6	
18,9	7,3	-11,2	315	688	10,3	863	2 003	11,1	
23,5	7,3	-13,6	38	85	10,6	97	225	11,1	
18,6	5,9	-13,4	141	296	9,7	388	844	10,2	
19,3	6,6	-12,6	558	1 111	8,9	1 162	2 650	10,9	
15,5	5,6	-11,9	152	312	9,4	410	869	9,8	
20,6	7,4	-12,0	1 931	3 927	9,2	4 887	10 259	9,7	
13,5	5,6	-10,4	9 369	17 081	7,8	19 395	34 404	7,4	

Section 6

INVESTISSEMENTS

Tableau 6.1.

Investissements fixes bruts par branche d'appartenance et branche productive en 1971-1978

Régions	Investissements fixes															
	Total		par branche d'appartenance						par branche productive							
			Agriculture, sylviculture et pêche		Industrie		Services		Total		Construction		Machines, équipements et moyens de transport		Total	
1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	1971	1978	
Abruzzes	275,3	283,6	31,7	31,5	38,0	40,7	192,5	199,6	269,2	271,8	186,7	167,5	82,5	104,3	269,2	271,8
Molise	61,4	108,1	14,1	19,1	6,0	22,8	39,9	63,8	60,0	105,7	42,8	77,8	17,2	27,9	60,0	105,7
Campanie	533,8	820,8	51,7	55,4	216,5	151,4	602,2	575,9	870,7	782,7	493,1	402,6	377,3	380,1	870,4	782,7
Pouilles	953,2	891,2	79,7	135,8	443,2	160,8	410,8	564,4	933,7	861,0	432,7	589,3	510,0	271,7	933,7	861,0
Basilicate	162,0	235,7	29,1	82,2	39,4	14,7	90,6	133,5	159,1	230,4	131,7	183,3	27,4	47,1	159,1	230,4
Calabre	409,5	322,9	52,2	41,0	84,6	48,6	266,0	224,6	402,8	314,2	295,8	211,3	107,0	102,9	402,8	314,2
Sicile	1 099,8	895,2	106,0	105,0	224,0	149,5	749,5	609,5	1 079,5	864,0	631,2	508,8	448,3	355,2	1 079,5	864,0
Sar-daigne	524,6	463,9	56,6	60,1	249,1	158,9	211,1	232,9	516,8	451,9	214,1	264,3	302,7	187,6	516,8	451,9
MEZZO-GIORNO	4 379,4	4 021,4	421,1	530,1	1 307,8	747,4	2 562,6	2 604,2	4 291,5	3 881,7	2 428,1	2 404,9	1 863,4	1 476,8	4 291,5	3 881,7
ITALIE	13 399,0	13 688,0	882,0	1 082,0	3 868,0	3 358,0	8 251,0	8 545,0	13 001,0	12 985,0	7 719,0	7 251,0	5 282,0	5 734,0	13 000,0	12 985,0

Tableau 6.2.

Taux annuels moyens des investissements fixes bruts par branche d'appartenance
et par branche productive en 1971-1978

Régions	Total	Investissements fixes						
		par branche d'appartenance				par branche productive		
		Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Services	Total	Construc- tion	Machines, équi- pements et moyens de transport	Total
Abruzzes	0,4	- 0,1	- 1,4	0,5	0,1	- 1,5	3,4	0,1
Molise	8,4	4,4	21,0	6,9	8,4	8,9	7,2	8,4
Campanie	- 1,2	1,0	- 5,0	- 0,6	- 1,5	- 2,9	0,1	- 1,5
Pouilles	- 1,0	7,9	- 13,5	4,6	- 1,2	4,5	- 8,4	- 1,2
Basilicate	5,5	16,0	- 13,1	5,7	5,4	4,8	8,0	5,4
Calabre	- 3,3	- 3,4	- 7,6	- 2,4	- 3,5	- 4,6	- 0,6	- 3,5
Sicile	- 2,9	- 0,1	- 5,6	- 2,9	- 3,1	- 3,0	- 3,3	- 3,1
Sardaigne	- 1,7	0,9	- 6,2	1,4	- 1,9	3,1	- 6,6	- 1,9
MEZZOGIORNO	- 1,2	3,3	- 7,7	0,2	- 1,4	- 0,1	- 3,3	- 1,4
ITALIE	0,3	3,0	- 2,0	0,5	- ...	- 0,9	1,2	- ...

Seconde partie

CADRES PROGRAMMATIQUES REGIONAUX

AVANT-PROPOS

Les actions et les interventions prévues par les Régions pour les prochaines années ont été exposées, pour l'ensemble de la zone méridionale, dans les chapitres III et IV de la première partie ; pour mieux mettre en évidence les caractéristiques et les spécificités des différentes zones, cette seconde partie présente, pour chaque région, une synthèse des problèmes, des objectifs et de la typologie de projets individualisés par les organismes régionaux dans les divers documents programmatiques.

Il s'agit d'une synthèse basée sur des documents se référant à des espaces de temps qui ne coïncident pas toujours avec la période couverte par le "Programme régional Mezzogiorno" ; en outre, dans certains cas, il s'agit de plans régionaux, dans d'autres, de budgets financiers pluriannuels. En dépit de la nature différente des documents utilisés, les indications qui s'en dégagent peuvent toutefois fournir un tableau significatif des problèmes auxquels sont confrontés les différentes régions du Mezzogiorno.

Afin de faciliter l'identification éventuelle des documents utilisés, on en a indiqué spécifiquement ci-après les sources pour chaque région considérée :

Marches	Proposition de schéma de développement 1981 Budget pluriannuel 1981-1983
Latium	Budget pluriannuel 1980-1982 Cadre de référence pour la programmation régionale
Abruzzes	Rapport sur la situation économique et sociale de la région (1970-1979) Rapport sur le budget pluriannuel 1978-1980
Molise	Programme de développement régional 1981-1985 ; budget pluriannuel 1981-1983
Campanie	Budget pluriannuel 1979-1981
Pouilles	Budget pluriannuel 1979-1981 Rapport sur l'état de réalisation du programme et sur les perspectives en fin de législature (1979)
Basilicate	Budget pluriannuel 1981-1983 Rapport sur le budget 1981
Calabre	Document introductif pour la programmation du développement économique de la Calabre (1978) Budet pluriannuel 1980-1982 Rapport sur le budget annuel 1980 et le budget pluriannuel 1980-1982 Lignes programmatiques régionales de développement
Sicile	Document relatif aux orientations, aux principes et aux objectifs de la programmation régionale (1979) Budget pluriannuel 1980-1982 Note préliminaire sur le budget prévisionnel 1980 et budget pluriannuel 1980-1982
Sardaigne	Orientations-directives du Conseil régional pour l'élaboration du programme de développement économique et social 1980-1982



MARCHES

LA SITUATION ACTUELLE

Les années 70 ont été marquées par des mutations significatives dans les structures de production régionales, si bien que le secteur industriel, et, au sein de ce dernier, celui de la "transformation industrielle", fournit aujourd'hui une contribution plus importante à la formation du produit, tandis qu'un déplacement sensible du flux des investissements nets s'est opéré en faveur des secteurs productifs, et notamment du secteur primaire et secondaire ; il faut noter, d'autre part, une augmentation du taux de l'emploi dépendant, dans l'industrie et dans le secteur tertiaire productif. Ces résultats, qui témoignent, dans la Région, d'une évolution positive du processus de formation du revenu, basé sur un équilibre remarquable entre un tissu relativement dense de petites et moyennes entreprises et un nombre croissant de jeunes entreprises, se conjuguent cependant avec certains aspects négatifs essentiels pour l'économie régionale.

En effet, au développement du secteur industriel font pendant les profondes contradictions qui caractérisent l'économie agricole (dualisme plus accentué qui oppose zones riches et zones internes, généralisation de la mécanisation et processus de culture extensive, crise des activités à facteur travail élevé - zootechnie et horticulture) ainsi qu'une "structure" inefficace du secteur tertiaire.

Dans les Marches également on peut relever les difficultés considérables qu'éprouvent les jeunes à s'insérer dans les processus de production, l'ampleur du chômage féminin, la complexité des problèmes que soulève la mise en oeuvre d'une politique efficace de formation professionnelle et de mobilité des forces de travail.

L'impulsion que pourrait exercer sur le développement l'ensemble des activités économiques de la Région se voit freinée par la persistance de structures de production du type traditionnel, particulièrement marquée dans l'aire de compétence de la Cassa per il Mezzogiorno.

Un autre sujet de préoccupation réside dans le fait que la structure industrielle des Marches, essentiellement caractérisée par l'existence de secteurs de production qui, dans la décennie passée, se sont affirmés sur les marchés internationaux et ont fourni par là un apport considérable à l'expansion de la production régionale, doivent désormais affronter d'importants facteurs d'incertitude quant à leur capacité de préserver à l'avenir les niveaux et les taux de croissance atteints.

Ce problème se conjugue en outre avec ceux qui découlent du boom des demandes d'emploi émanant du secteur manufacturier, déclenché par l'essor des petites et moyennes entreprises dans les secteurs fortement spécialisés de la région (chaussures, bois et mobilier, habillement et bonneterie), essor consécutif dans une large mesure à la décentralisation de la production qui a créé les conditions d'un important exode rural.

Dans l'ensemble, on assiste donc à une vive expansion des rapports de travail du type dépendant et à une incidence accrue du travail féminin dans la catégorie "ouvrières et employées". Ce processus s'accompagne d'un haut niveau d'activité et d'emploi de la population, d'une forte mobilité de la main-d'oeuvre, comparativement à la moyenne nationale, tant en raison du chiffre d'affaires élevé des entreprises que des passages de main-d'oeuvre des petites unités de production à des unités plus importantes, au travail à domicile, ou au travail autonome.

Une autre caractéristique fondamentale se situe dans l'existence de certaines formes atypiques de travail, autres que celle du travail stable et à plein temps (en particulier, travail à domicile qui intéresse surtout les femmes, double activité, qui concerne davantage les travailleurs masculins qualifiés, et part-time réparti notamment entre les secteurs agriculture-industrie et agriculture-tertiaire), qui contribuent à rendre moins problématique la mobilité de la main-d'oeuvre.

Du côté de l'offre, en revanche, certaines contraintes paraissent liées à sa composition professionnelle. L'un des aspects désormais généralisés sur l'ensemble du territoire national est celui du chômage des jeunes ; ce phénomène s'observe également dans les Marches, mais il y revêt une ampleur toute particulière puisqu'on y relève le rapport le plus élevé de jeunes, du niveau scolaire moyen-supérieur, par rapport au total des inscrits sur les listes spéciales pour l'emploi des jeunes établies conformément à la loi ex-285.

D'autre part, si l'on éprouve des difficultés à trouver du personnel qualifié, l'existence d'emplois vacants dans des activités n'exigeant aucune qualification particulière semble tout à fait marginale.

A la lumière de ces considérations, il apparaît donc que les objectifs fondamentaux en matière de marché du travail ne peuvent pas dépendre d'une politique indiscriminée de développement de l'emploi ne tenant aucun compte des critères qualitatifs de l'offre de travail disponible.

Les mutations structurelles de l'économie des Marches (industrie et tertiaire) permettant d'atteindre les objectifs d'efficience et de compétitivité dont la réalisation pourrait cependant se voir retardée par la carence d'une main-d'oeuvre compétente et par la surabondance de forces de travail improductives, sont donc directement liées à l'instauration d'une formation professionnelle rationnelle et à l'existence d'un secteur des services efficient et développé, étant donné que les entreprises tendent de plus en plus à faire appel aux professions du tertiaire.

OBJECTIFS ET LIGNES D'INTERVENTION

Compte tenu de cette situation, l'action programmatique de la Région peut se

ramener à deux grands objectifs stratégiques qui, dans les Marches, caractérisent l'action en faveur des secteurs productifs, à savoir :

- l'élargissement de la base productive ;
- une meilleure organisation de la production.

Le premier objectif implique à son tour la mise en oeuvre de politiques axées sur :

- l'expansion de l'emploi ; ceci postule, d'une part, la réalisation des conditions propres à favoriser l'insertion des catégories moins protégées (femmes et jeunes) dans le processus productif, et, de l'autre, la consolidation des tendances à l'expansion qui s'observent dans certaines branches des petites et moyennes industries et de l'artisanat ; ceci signifie encore la réalisation, par le biais de politiques propres à favoriser la mobilité et le turn-over, d'un transfert des forces de travail vers les secteurs les plus modernes ;
- la récupération et la valorisation économique des ressources ; cet objectif peut être atteint par une meilleure utilisation de toutes les potentialités productives (réanimation des zones internes, utilisation rationnelle des ressources hydriques, valorisation au niveau économique du patrimoine naturel et culturel, aquaculture, agrotourisme, etc.) ;
- l'équipement du territoire en vue d'une meilleure localisation des activités productives ; étant donné la dissémination et le caractère souvent "sauvage" des implantations, cette politique constitue dans la Région un instrument fondamental pour la réalisation des objectifs sectoriels (plans de zone agricole, installations artisanales, zonings industriels, plans commerciaux) ;
- la promotion des innovations productives et technologiques, qui s'avère nécessaire étant donné la structure de l'appareil de production des Marches, du type traditionnel ; elle devra s'exercer, d'une part, sur la modernisation des secteurs productifs existants et, de l'autre, sur l'implantation d'entreprises, non seulement dans les secteurs à technologie avancée, mais aussi dans les activités à forte valeur ajoutée ;
- l'instauration d'un nouveau rapport avec les établissements de crédit, en particulier ceux d'intérêt local, ce qui permettra de canaliser l'épargne des particuliers vers des ensembles organiques d'interventions sélectionnées par la programmation régionale.

Le second objectif stratégique, à savoir l'organisation de la production, s'articule à son tour dans des interventions visant à :

- la restructuration des processus de production, de manière à permettre à l'appareil productif d'atteindre des niveaux élevés de qualité et de productivité et d'accroître la production dans certains secteurs (zootechnie, bois, édilité, mécanique, ingénierie), grâce également à l'adoption de technologies plus avancées ;
- la rationalisation des installations, par un processus de relative polarisation, comme celui qui a été amorcée par la LR1579. En effet, ce processus peut constituer la réponse, en termes d'organisation, aux déséconomies engendrées par le modèle actuel de localisations spontanées et disséminées, tout en maintenant et en développant dans les zones internes un système largement diffusé d'industrialisation du territoire ;

- l'économie d'énergie et la valorisation économique des sources complémentaires alternatives ;
- la fourniture de services réels, visant, d'une part, à rendre une place sur le marché aux entreprises infra-marginales et marginales qui, en raison de leurs dimensions réduites, ne seraient pas en mesure de se doter par elles-mêmes des services nécessaires et, d'autre part, à permettre aux entreprises des Marches d'affirmer leur position sur le marché national et international ;
- le développement de la coopération et de l'associationnisme qui, dans un contexte tel que celui que représente la région, répond tant à l'exigence d'une meilleure organisation de la production et de l'offre et d'une intégration plus linéaire des activités de production, de transformation, de commercialisation et de distribution, qu'à celle, pour l'opérateur privé, d'affronter de manière cohérente l'action de planification de l'opérateur public, orientée toujours davantage vers l'offre de services horizontaux et collectifs.

Sur le plan opérationnel, les orientations exposées ci-dessus et contenues dans le schéma de développement élaboré en application de la loi régionale n° 25 du 30 avril 1980 trouvent leur première concrétisation dans le budget régional pour l'année 1981 et dans le budget pluriannuel pour les années 1981-1983 où, du moins pour la période initiale du quinquennat, sont déjà précisées les actions prioritaires relevant de la politique d'intervention directe de la Région et soutenues par celle-ci.

Parmi ces politiques, outre celle, très importante, visant à moderniser les structures agricoles, notamment par le développement de la coopération, il convient de citer en particulier une série d'interventions destinées à soutenir les secteurs productifs au moyen de la fourniture de services réels.

A cet égard il suffira de mentionner très brièvement :

- les postes budgétaires relatifs au programme de localisation d'entreprises artisanales et industrielles, en liaison avec l'objectif visant à obtenir, par un processus de relative polarisation sur le territoire, les économies d'échelle que la dimension moyenne des entreprises des Marches rendrait autrement irréalisables ;
- les programmes législatifs concernant la participation à l'augmentation du capital de la société financière régionale et l'instauration d'un fonds spécial à confier à cette société pour développer les activités d'assistance technique et favoriser l'accès au leasing des entreprises des Marches.

Il s'agit de programmes qui répondent à l'objectif régional de contribuer à l'élimination de certaines contraintes (vétusté des machines, lenteurs dans l'application des innovations technologiques, difficultés dans les politiques d'approvisionnement et de commercialisation, notamment en ce qui concerne les exportations et les problèmes d'analyse des marchés, déphasages dans le cycle productif) qui font obstacle au développement de nos productions, grâce au recours à des structures hautement spécialisées au service de l'industrie et de l'artisanat régional ;

- les crédits budgétaires relatifs aux programmes de formation professionnelle, gérés par les organismes délégués et divers autres organismes.

Il convient de citer parmi ces derniers les interventions avec le concours du

FSE, non seulement en raison de leur ampleur financière, mais aussi pour l'effet "d'entraînement" qui caractérise ces cours aussi bien en ce qui concerne les méthodes d'enseignement que pour ce qui a trait aux techniques utilisées.

Cependant, étant donné le phénomène de profond déséquilibre territorial qui caractérise la région et la concentration des efforts en vue de résoudre les problèmes des zones les plus arriérées, qui coïncident en général avec les zones de montagne, il importe de donner une priorité toute particulière aux actions en faveur des communautés de montagne.

A cet égard, le plan opérationnel définit en substance trois thèmes sur lesquels se concentreront les interventions régionales :

- a) plans de développement ;
- b) soutien à la consolidation et à la modernisation des activités zootechniques, agricoles, sylvicoles et pastorales ;
- c) réalisation de pôles de développement industriel.

Il s'y ajoute, bien entendu, des interventions compatibles avec le plan général de protection des sols et de développement socio-économique, en matière de reboisement et d'infrastructures territoriales.

Budget pluriannuel pour la période 1981-1983

Agréats	(en millions de LIT)			
	1981	1982	1983	1981-1983
	47 978,7	44 764,8	34 730	127 473,5
<u>2.1.1 - Défense du sol</u>	<u>10 652,7</u>	<u>6 215,8</u>	<u>5 300</u>	<u>22 168,5</u>
2.1.1.1 - Défense hydrogéologique	400	700	600	1 700
2.1.1.2 - Défense du littoral	384,2	815,8	200	1 400
2.1.1.3 - Travaux d'intervention urgente	8 612,3	4 500	4 500	17 612,3
2.1.1.4 - Etudes et recherches	1 256,2	200	-	1 456,2
<u>2.1.1 - Protection et valorisation des eaux</u>	<u>370</u>	<u>150</u>	<u>-</u>	<u>520</u>
2.1.2.1 - Recherche et planification	370	150	-	520
<u>2.1.3 - Protection du patrimoine naturel</u>	<u>510,5</u>	<u>611</u>	<u>611</u>	<u>1 732,5</u>
2.1.3.1 - Protection de la faune	250	250	250	750
2.1.3.2 - Protection du paysage	0,5	1	1	2,5
2.1.3.3 - Education écologique	260	360	360	980
<u>2.1.4 - Organisation et valorisation agro-forestière des res- sources territoriales</u>	<u>36 445,5</u>	<u>37 788</u>	<u>28 819</u>	<u>103 052,5</u>
2.1.4.1 - Irrigation et aménagement hydraulico-agraire	7 572,8	4 850	5 170	17 592,8
2.1.4.2 - Valorisation des territoires de montagne et de colline	14 471	16 339	6 000	36 810
2.1.4.3 - Reboisement et bonification des zones de montagne	13 591,7	15 739	16 739	46 069,7
2.1.4.4 - Protection du patrimoine forestier	810	860	910	2 580

SECTEUR 2.2 - ORGANISATION DU TERRITOIRE

2.2.1	-	<u>Habitat</u>	71 171,2	23 873,9	13 073,9	108 119
2.2.1.1	-	Récupération des centres historiques	-	-	-	-
2.2.1.2	-	Récupération du patrimoine édilitaire endommagé par des calamités naturelles	19 800	11 300	300	31 400
2.2.1.3	-	Développement du patrimoine édilitaire	47 900,3	9 119	9 319	66 338,3
2.2.1.4	-	Promotion de l'habitat des ouvriers agricoles	3 470,9	3 454,9	3 454,9	10 380,7
2.2.2	-	<u>Infrastructure et services pour le développement civil et productif</u>	38 759,3	21 689,3	20 839,3	81 287,9
2.2.2.1	-	Viabilité	700	800	-	1 500
2.2.2.2	-	Transports collectifs	1 170	450	350	1 970
2.2.2.3	-	Equipements portuaires	1 800	350	400	2 550
2.2.2.4	-	Electrification	-	-	-	-
2.2.2.5	-	Méthanisation	-	-	-	-
2.2.2.6	-	Sources énergétiques complémentaires	-	-	-	-
2.2.2.7	-	Travaux publics divers	35 089,3	20 089,3	20 089,3	75 267,9
2.2.3	-	<u>Installations productives</u>	15 235	7 600	3 000	25 835
2.2.3.1	-	Installations artisanales	4 400	1 600	-	6 000
2.2.3.2	-	Installations productives en zone CASMEZ	335	-	-	335
2.2.3.3	-	Pôles de développement industriel dans les territoires de montagne	10 500	6 000	3 000	19 500
2.2.4	-	<u>Développement des zones de montagne</u>	4 044,6	2 000	2 000	8 044,6
2.2.4.1	-	Plans de développement des communautés de montagne	4 044,6	2 000	2 000	8 044,6
2.2.5	-	<u>Structures pour les services sociaux</u>	16 368,3	8 850	1 500	26 718,3
2.2.5.1	-	Edilité scolaire	7 218,3	1 050	1 050	9 318,3
2.2.5.2	-	Edilité hospitalière	8 000	7 000	-	15 000
2.2.5.3	-	Edilité sociale	300	300	300	900
2.2.5.4	-	Installations sportives	850	500	150	1 500
TOTAL RUBRIQUE 2			193 557,1	108 778	75 143,2	377 478,3

Interventions en vue du soutien de la production

Agrégats	(en millions de LIT)			
	1981	1982	1983	1981-1983
SECTEUR 3.1 - PRODUCTION AGRO-ALIMENTAIRE	62 490,2	32 288,9	23 571,9	118 351
3.1.1 - <u>Planification et organisation du développement agricole</u>	13 274,7	6 525	5 495	25 294,7
3.1.1.1 - Recherche et instruments de planification	2 750	2 700	3 000	8 450
3.1.1.1.1 - Recherche et instruments de planification	650	170	170	990
3.1.1.1.2 - Services pour le développement agricole, recherche et expérimentation	1 155	665	585	2 405
3.1.1.1.3 - Protection sanitaire des productions et des élevages	5 303,5	1 360	110	6 773,5
3.1.1.1.4 - Amélioration des productions	1 308	800	800	2 908
3.1.1.1.5 - Assistance aux exploitations	1 270,8	-	-	1 270,8
3.1.1.1.6 - Information socio-économique	131,4	130	130	391,4
3.1.1.1.7 - Informations de marché, orientation et protection de la production	706	700	700	2 106
3.1.1.1.8 - Activités promotionnelles des organisations d'agriculteurs et des associations coopératives	37 026,1	13 883,9	10 026,9	60 936,9
3.1.2 - <u>Modernisation des structures agricoles et soutien aux exploitations</u>	4 139,1	-	-	4 139,1
3.1.2.1 - Plans de développement des exploitations - directives CEE	9 517,6	7 257	5 400	22 174,6
3.1.2.2 - Soutien aux investissements des exploitations	6 910,8	526,9	526,9	7 964,6
3.1.2.3 - Projets FEOGA - Amélioration de la structure des exploitations				

3.1.2.4 - Soutien à la gestion des exploitations	5 094,2	4 000	4 000	13 094,2
3.1.2.5 - Fonds de solidarité contre les calamités naturelles	5 625,6	2 100	100	7 825,6
3.1.2.6 - Aides aux revenus des cultivateurs (indemnité compen- satoire)	2 537,6	-	-	2 537,6
3.1.2.7 - Aides au titre de la mobilité foncière	3 201,2	-	-	3 201,2
3.1.3 - <u>Consolidation et développement de la coopération agricole</u>	<u>12 115,5</u>	<u>11 880</u>	<u>8 050</u>	<u>32 045,5</u>
3.1.3.1 - Renforcement et modernisation des exploitations	1 750	1 950	450	4 150
3.1.3.2 - Soutien à la gestion	8 039	7 400	7 200	22 639
3.1.3.3 - Projets FEOGA - Etablissements de transformation et de commercialisation	2 326,5	2 530	400	5 256,5
3.2.4 - <u>Développement des productions de poisson</u>	<u>73,9</u>	-	-	<u>73,9</u>
3.1.4.1 - Etudes et recherches	73,9	-	-	73,9

SECTEUR 3.2 - ACTIVITES PRODUCTIVES EXTRA-AGRICOLES	11 593,6	10 333,6	11 233,6	33 160,8
3.2.1 - <u>Promotion du développement productif</u>	<u>1 500</u>	<u>1 300</u>	<u>1 300</u>	<u>4 100</u>
3.2.1.1 - Promotion du développement industriel	-	-	-	-
3.2.1.2 - Foires	700	700	700	2 100
3.2.1.3 - Développement de l'associationnisme	600	600	600	1 800
3.2.1.4 - Protection des activités productives extra-agricoles contre les calamités naturelles	200	-	-	200
3.2.2 - <u>Développement de l'artisanat</u>	<u>4 670</u>	<u>2 260</u>	<u>2 560</u>	<u>9 490</u>
3.2.2.1 - Etudes, recherches et promotion	360	360	360	1 080
3.2.2.2 - Soutien des investissements et aides pour la gestion des entreprises	3 410	1 200	1 500	6 110
3.2.2.3 - Artisanat artistique, typique et traditionnel	900	700	700	2 300

Rubrique 3 (suite)

Agrégats	(en millions de LIT)			
	1981	1982	1983	1981-1983
3.2.3 - <u>Développement du tourisme</u>	4 200	6 450	7 050	17 700
3.2.3.1 - Promotion touristique	4 200	4 450	4 950	13 600
3.2.3.2 - Développement des capacités d'accueil	-	1 000	1 500	2 500
3.2.3.3 - Agrotourisme	-	1 000	600	1 600
3.2.4 - <u>Rationalisation de la distribution commerciale</u>	1 023,6	323,6	323,6	1 670,8
3.2.4.1 - Planification	23,6	23,6	23,6	70,8
3.2.4.2 - Rationalisation du réseau de distribution	-	-	-	-
3.2.4.3 - Marchés agricoles	-	-	-	-
3.2.4.4 - Marchés aux poissons	1 000	300	300	1 600
3.2.5 - <u>Réglementation et développement des activités extractives et thermales</u>	200	-	-	200
3.2.5.1 - Mines	200	-	-	200
3.2.5.2 - Thermalisme	-	-	-	-
SECTEUR 3.3 - FORMATION PROFESSIONNELLE	24 566,4	14 596,8	15 465	54 628,2
3.3.1 - <u>Planification et développement des technologies didactiques</u>	657,3	680	785	2 122,3
3.3.1.1 - Planification	657,3	680	785	2 122,3
3.3.1.2 - Projets pilotes	-	-	-	-
3.3.2 - <u>Organisation des cours de formation professionnelle</u>	23 909,1	13 916,8	14 680	52 505,9
3.3.2.1 - Cours organisés par les organismes délégués	890,6	1 025	1 180	3 095,6
3.3.2.2 - Cours organisés par d'autres organismes	21 153,4	12 891,8	13 500	47 545,2
3.3.2.3 - Cours finalisés	1 865,1	-	-	1 865,1
TOTAL RUBRIQUE 3	98 650,2	57 219,3	50 270,5	206 140

Services sociaux

Agrégats	(en millions de LIT)			
	Crédits			
	1981	1982	1983	1981-1983
SECTEUR 4.1 - CULTURE ET TEMPS LIBRE	4 225	4 375	4 405	13 005
4.1.1 - <u>Activités et biens culturels</u>	<u>2 560</u>	<u>2 620</u>	<u>2 650</u>	<u>7 830</u>
4.1.1.1 - Protection et valorisation des biens culturels	1 245	1 500	1 500	4 245
4.1.1.2 - Promotion des activités culturelles	365	150	150	665
4.1.1.3 - Education permanente	950	970	1 000	2 920
4.1.2 - <u>Activité de temps libre</u>	<u>1 665</u>	<u>1 755</u>	<u>1 755</u>	<u>5 175</u>
4.1.2.1 - Plans pour le sport	10	-	-	10
4.1.2.2 - Activités sportives et récréatives	250	250	250	750
4.1.2.3 - Chasse et pêche sportive	1 205	1 305	1 305	3 815
4.1.2.4 - Tourisme social	200	200	200	600
SECTEUR 4.2 - SYSTEME SOCIO-SANITAIRE	595 832,6	606 060	621 238	1 823 130,6
4.2.1 - <u>Développement du système sanitaire</u>	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>600</u>
4.2.1.1 - Formation du plan triennal	200	200	200	600
4.2.1.2 - Equipement hospitalier et extra-hospitalier	-	-	-	-

Rubrique 4 (suite)

(en millions de LIT)

Agrégats	Crédits			
	1981	1982	1983	1981-1983
4.2.2 - <u>Consolidation du système sanitaire</u>	545 035,9	546 688	543 188	1 634 911,9
4.2.2.1 - Gestion du fonds sanitaire	544 347,9	546 000	542 500	1 632 847,9
4.2.2.2 - Interventions spéciales	688	688	688	2 064
4.2.3 - <u>Interventions en matière d'assistance sociale</u>	50 596	59 172	77 850	187 618,7
4.2.3.1 - Crèches	6 380	4 500	5 500	16 380
4.2.3.2 - Centres anti-drogue	500	-	-	500
4.2.3.3 - Consultations familiales	2 103	-	-	2 103
4.2.3.4 - Fonds unique aux collectivités locales pour des activités d'assistance sociale	27 603,7	35 882	47 022	110 507,7
4.2.3.5 - Promotion de la propagande et de l'éducation socio-sanitaire	110	110	110	330
4.2.3.6 - Interventions pour le droit à l'étude	13 900	18 680	25 218	57 798
TOTAL RUBRIQUE 4	600 057,6	610 435	625 643	1 836 135,6

Rubrique 5

Dépenses non réparties

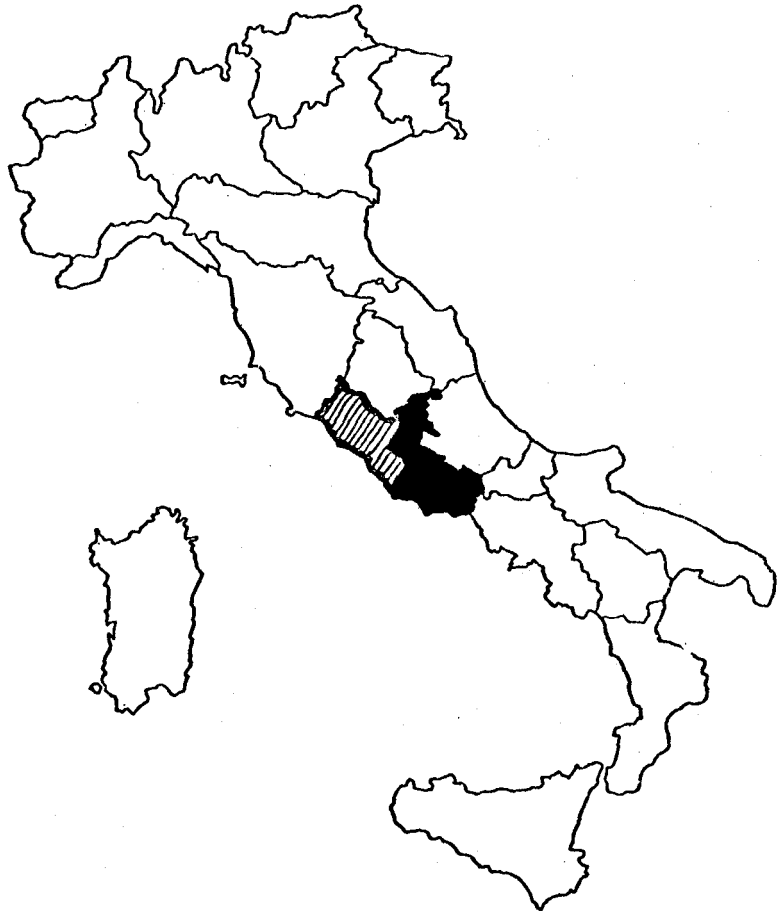
(en millions de LIT)

Agrégats	Crédits			
	1981	1982	1983	1981-1983
5.1 - <u>Fonds globaux pour le financement des nouvelles mesures législatives prévues (cf. liste des propositions de loi)</u>	48 094,6	49 591	49 486	147 171,6
5.2 - Financements publics finalisés (emploi des allocations de l'Etat pour la mise en oeuvre de la loi n° 984-1977 "Quadrifoglio")	-	-	17 654	17 654,0
5.3 - Fonds de réserve	1 141,2	-	-	1 141,2
TOTAL RUBRIQUE 5	49 235,8	49 591	67 140	165 966,2

Prévisions d'utilisation des fonds FEDER pour 1981

(valeurs en milliards de LIT)

Catégorie de travaux	Investissements	Concours demandés
1) Equipement des zones industrielles et artisanales	5,6	1,8
2) Aqueducs, égouts et aménagements hydrauliques	14,4	4,5
3) Viabilité	9,1	2,3
4) Infrastructures destinées aux services publics et aux transports	8,5	2,9
5) Infrastructures écologiques	1,0	0,3
6) Infrastructures touristiques	0,5	0,2
7) Marchés et établissement pour le traitement des viandes	2,5	0,8
8) Infrastructures socio-économiques	4,7	1,5
TOTAL	46,3	14,3



LATIUM

1. LE CADRE TERRITORIAL

1.1. L'objectif de base du rééquilibrage territorial

Le Latium compte au nombre des régions qui connaissent d'importants déséquilibres territoriaux internes. La présence de Rome, grande cité, capitale et centre international, a représenté un centre de gravité non seulement pour l'ensemble du Latium, mais aussi pour de nombreuses régions limitrophes. De ce fait, la croissance observée au cours des dix dernières années dans le Latium (et aussi dans certaines zones extrarégionales) a été fortement conditionnée par la présence et par le développement de la ville de Rome. Cette dernière, en effet, étant donné son pouvoir d'attraction, a étendu sa sphère d'influence et de marché au-delà des limites considérées comme acceptables pour une "intégration" fonctionnelle des territoires ; une telle situation a constitué un facteur de blocage pour d'éventuelles implantations de services moyens et supérieurs dans des zones qui ont vu s'accroître leur caractère de "périphérie" romaine, a découragé la création d'emplois dans ces zones au profit de Rome (un "avantage" qui s'est transformé en une congestion désastreuse à tous les points de vue) et a favorisé l'appauvrissement démographique des zones périphériques.

Dans de telles conditions, il s'est créé une forte différenciation des conditions d'accès des habitants du Latium aux services urbains et aux facilités d'existence et de travail.

Toute la population encore établie au-delà de la limite d'accès, jugée acceptable, aux services urbains et aux possibilités de travail à Rome, constitue un milieu social de plus en plus subalterne par rapport à la population qui réside en-deçà de cette limite.

La stratégie de l'aménagement territorial, préconisée par tous les documents programmatiques de la région, consiste à stopper ce processus, à rendre des possibilités de développement autonomes à ces zones et à cette population, en réactivant un processus de croissance dans les zones périphériques de la région.

Cet objectif, face à des perspectives de développement de la région relativement contrariées par des facteurs structurels, devient le banc d'essai de l'efficacité de l'ensemble du processus de programmation régionale.

Le rééquilibrage territorial constitue le facteur qui conditionne la restructu-

ration qualitative des secteurs de production et des services publics, qui, comme on l'a vu, n'ont plus à faire face à des problèmes de croissance quantitative, mais plutôt de diffusion, d'accessibilité acceptable pour l'utilisateur, de rééquilibrage dans les charges de service pour les diverses unités, etc.

1.2. L'armature urbaine du système territorial du Bas-Latium

La stratégie urbaine à adopter pour le Bas-Latium consiste essentiellement dans la valorisation des potentialités urbaines déjà existantes, afin de créer une armature urbaine polycentrique et intégrée, propre à garantir l'autosuffisance du système en termes de dotation en services.

Cet objectif devra être poursuivi grâce à la mise en place d'un axe infra-structurel de base desservant les principales zones urbaines et permettant d'obtenir des niveaux d'accessibilité du type métropolitain entre de tels centres.

L'armature urbaine ainsi définie tend à fractionner les alignements existants, surtout longitudinaux, en réalisant de nouveaux alignements fonctionnels, essentiellement transversaux.

Les lignes de force de cette structure sont axées sur quatre directrices principales : une qui, de Fiuggi, traverse Anagni et Colleferro, pour rejoindre Cisterna ; une qui, de Veroli, traverse Ceccano et Priverno et rejoint Latina ; une qui, de Isola Liri, traverse Ceprano et Lenola et rejoint Terracina ; enfin une qui, de Sora, traverse Atina et Cassino et rejoint Formia et Gaeta.

1.3. L'importance de la politique de l'environnement

La réalisation des objectifs du plan régional est aussi étroitement liée aux interventions pour la protection et la valorisation de l'environnement ; celles-ci devront, selon les cas, s'étendre de la protection absolue des réserves à la défense "active" des zones limitrophes de l'agglomération romaine.

L'ensemble de la population régionale devra en effet pouvoir bénéficier des espaces nécessaires à l'exercice de ses activités récréatives, culturelles et sportives ; dans le même temps, la politique de l'environnement devra jeter les bases d'une diffusion toujours plus large d'un mode d'habitat de travail et de récréation différent de celui, aliénant et désormais rejeté par tous, du "territoire périphérique" qui s'est créé aux alentours de Rome et qui, en termes d'accessibilité, s'est traduit par des pertes de temps inadmissibles pour accéder des lieux d'habitation aux lieux de travail et de service (par un phénomène excessif de "navettage" externe à la ville ou de "navettage" interne, auquel est également imputable la congestion du trafic urbain).

1.4. Les orientations stratégiques en matière de transports, notamment en ce qui concerne la zone basse

Les directrices des flux de transport et de communication correspondant au

modèle d'armature urbaine tendent à se modifier radicalement par rapport à celles qui existent actuellement. La demande de transport régional en provenance et en direction de Rome (étant donné que dans cette ville se concentrent encore aujourd'hui les services "rares et "supérieurs") devrait se déplacer radicalement vers les nouveaux centres de service. Le gros des utilisations devrait être transféré sur les nouveaux parcours.

Les aspects essentiels des nouveaux schémas de transport seront :

- a) pour le système du Haut-Latium, une grande directrice de transport métropolitain rapide (à projeter peut-être à l'aide de moyens non conventionnels), qui unirait transversalement tout le Haut-Latium en le reliant à la zone de Terni : l'axe Rieti-Terni-Orte-Viterbo-Civitavecchia. Autour et en fonction de cette directrice devraient s'organiser toutes les installations et se développer de manière fonctionnelle tous les centres de moindre importance, même ceux qui, plus au sud, sont aujourd'hui dans la zone d'attraction de Rome. Ces derniers pourraient être reliés par une sub-directrice transversale raccordée à l'est et à l'ouest à la directrice principale.
- b) en ce qui concerne le Bas-Latium, les besoins d'une intégration fonctionnelle se font très fortement sentir pour tous les centres des deux provinces de Frosinone et de Latina, d'où la nécessité d'une grande directrice de transport de type circulaire (ou polygonal) ayant comme noeuds Frosinone, Cassino, Gaeta et Latina. Autour de cette infrastructure essentielle devrait s'articuler la "récupération" des très nombreux petits centres du système, qui prendrait ainsi la forme d'un système polycentrique (mais de type annulaire).

2. LE CADRE ECONOMIQUE GENERAL

D'après certaines hypothèses quantitatives de développement et conformément aux prévisions du plan, la structure économique de la région aurait tendance à se modifier par rapport à ce qu'elle était dans le passé. On assisterait, en particulier, à une croissance plus soutenue des activités primaires et secondaires, tandis que se ralentirait l'expansion du secteur tertiaire.

Plus précisément (et toujours par référence à la période 1978-1985), le produit de l'agriculture progresserait à un rythme annuel moyen de 2,8 %, contre une croissance zéro pour la précédente période 1971-1977 ; l'industrie se développerait au rythme de 4,4 % (3,8 % au cours de la période précédente) et le tertiaire de 2,9 % en moyenne annuelle (contre 3,6 % pour les tendances plus récentes).

L'évolution différenciée des différentes branches de production contribuerait par conséquent à modifier la composition du produit régional, comme il ressort de l'examen du tableau 2.

L'industrie serait donc le seul secteur à accroître sa propre importance relative en termes de produit. Cette perspective s'accompagnerait de trois tendances significatives :

- la récupération et la consolidation, au sein de la structure économique ré-

Tableau 1

Compte économique des ressources et des emplois au cours de la période 1972-1985 (taux annuels moyens en milliards de LIT 1970)

Agrégats	Périodes			
	1972- 1977	1978- 1981	1982- 1985	1978- 1985
Produit intérieur brut au prix du marché (1+2+3+4+5+6)	3,0	3,2	3,2	3,2
- Agriculture (1)	-	2,0	3,5	2,8
- Industrie (2)	3,8	4,2	4,8	4,4
- Produits énergétiques	2,9	2,5	2,5	2,5
- Produits de la transformation industrielle	6,0	4,2	4,9	4,5
- Construction	- 1,1	5,0	5,0	5,0
- Services destinés à la vente (3)	4,0	3,2	3,2	3,2
- Services non destinés à la vente (4)	2,6	1,8	2,2	2,0
- Valeur ajoutée au coût des facteurs (1+2+3+4)	3,4	3,1	3,4	3,3
- Services bancaires imputés (5)	7,9	2,1	3,1	2,6
- Impôts indirects nets (6)	1,8	3,3	1,5	2,4
TOTAL (PIB + Importations nettes)	1,7	4,2	3,8	4,0
Consommation finale interne	2,3	2,9	2,7	2,8
- des familles	2,1	2,9	2,6	2,7
- collectives	3,3	2,7	3,1	2,9
Investissements bruts	- 1,5	11,6	8,3	10,0
- formation brute de capital fixe	- 1,8	10,9	8,3	9,6

gionale, du rôle productif de l'agriculture (dans son apport au PIB, le secteur passe d'une période de déclin à une période de relative stabilité) ;

- l'inversion de tendance en ce qui concerne le secteur tertiaire marchand, qui voit l'importance relative de sa contribution au PIB diminuer par rapport au passé ;
- la tendance accélérée à la diminution de l'importance relative dans le tertiaire non marchand (essentiellement les services publics).

En définitive, il n'est pas douteux qu'un tel changement dans les structures de production du Latium irait en direction du rééquilibrage sectoriel postulé dans les documents de programmation régionale : une impulsion sensible serait donnée au renforcement des secteurs primaire et secondaire, tandis que le ra-

Tableau 2

Structure en pourcentage du produit intérieur brut (PIB),
par secteurs, en 1971, 1977 et 1985

Secteurs	Composition en % du PIB			Variations	
	1971	1977	1985	1971- 1977	1977- 1985
Agriculture	6,4	5,2	5,0	- 1,2	- 0,2
Industrie	22,9	23,4	25,6	+ 0,5	+ 2,2
Services destinés à la vente	51,4	53,1	52,8	+ 1,7	- 0,3
Services non destinés à la vente	19,3	18,3	16,6	- 1,0	- 1,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	-	-

Tableau 3

Structure en pourcentages de l'emploi par secteurs
en 1971, 1977 et 1985

Secteurs	Composition en % de l'emploi				Variations		
	1971	1977	1985 (1)		1971- 1977	1977-1985	
			A	B		A	B
Agriculture	11,0	8,6	7,0	6,8	- 2,4	- 1,6	- 1,8
Industrie	26,5	26,5	26,1	26,7	-	- 0,4	+ 0,2
Services destinés à la vente	39,0	41,4	43,9	43,9	+ 2,4	+ 2,5	+ 2,5
Services non destinés à la vente	23,5	23,5	23,0	22,6	-	- 0,5	- 0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-	-

(1) L'hypothèse B implique par rapport à l'hypothèse A la variation d'emploi prévisible en cas de réduction de 10 % des horaires de travail.

lentissement relatif du tertiaire pourrait constituer l'amorce d'une restructuration du rôle du Latium comme région essentiellement exportatrice de services.

En termes d'emploi également, l'évolution de la structure régionale présente les symptômes significatifs d'une inversion des tendances passées.

Dans un passé récent, la forte diminution de l'importance relative de l'emploi dans l'agriculture a été compensée exclusivement (en termes de soldes et non nécessairement de flux) par l'accroissement des demandes d'emploi dans les secteurs tertiaires marchands, tandis que dans les autres secteurs économiques les taux respectifs de l'emploi restaient pratiquement constants.

Pour les années couvertes par le programme, le plan régional prévoit que l'incidence croissante de l'emploi se portera, en termes de structure, sur tous les secteurs économiques et, dans une mesure moindre que par le passé, sur le secteur agricole.

Ces facteurs d'évolution des structures de l'emploi sont significatifs si, comme le prévoit le plan régional, ils s'accompagnent d'une rationalisation du processus de "tertiarisation", d'un renforcement et d'une plus large diffusion du secteur industriel ainsi que d'une solution des problèmes auxquels se heurte la relance du secteur agricole.

En ce qui concerne l'emploi des ressources produites au sein de la Région, l'exigence de promouvoir une vive relance des investissements - pour rendre possible le développement de la production et de l'emploi prévu par les documents régionaux - a impliqué la nécessité d'émettre l'hypothèse d'une évolution décroissante de l'élasticité de la consommation privée par rapport au revenu.

En d'autres termes, face à une croissance du revenu régional de 3,2 % en moyenne annuelle, la consommation totale marquerait une progression de 2,8 % ; le taux actuel d'élasticité consommation/revenu dans la région (0,97 en 1977) s'alignerait ainsi sur le taux moyen national plus récent (0,80 en moyenne pour la période 1972-1977).

En ce qui concerne la consommation collective (instruction, santé et prévoyance, etc.) on enregistrerait également une réduction relative par rapport au passé : elle ne progresserait en effet que de 2,9 % en moyenne annuelle, contre 3,3 % au cours de la période 1972-1977.

Si cette hypothèse d'une relative stabilité de la consommation devait se vérifier, elle permettrait d'affecter des ressources fortement accrues aux investissements régionaux, qui augmenteraient en conséquence à un rythme particulièrement soutenu (10 % en moyenne annuelle de 1977 à 1985, contre - 1,5 % en moyenne annuelle pour la période 1972-1977).

Un tel développement permettrait d'obtenir un taux d'accumulation de l'économie régionale (quote-part des investissements dans le produit) déjà égal, en 1981, à celui de 1971 (17,8 %, contre 13 % en 1977) et d'atteindre un taux encore plus élevé en 1985 (21,6 %).

En particulier, la contribution la plus forte au développement des investissements serait fournie par la réalisation des plans relatifs à la restructu-

ration dans l'agriculture, la construction de centrales électriques, le développement du réseau routier et ferroviaire, l'amélioration des conditions ambiantes. En effet, au cours de la période 1978-1985, les investissements annuels moyens dans l'agriculture atteindraient un niveau de trois fois supérieur à celui de la période 1972-1977, contre un niveau moyen, pour l'ensemble des investissements, de 46 % environ supérieur à celui de cette même période.

Dans les autres secteurs de production, le niveau annuel moyen des investissements fixes s'accroîtrait au cours de la période 1978-1985, par rapport à la période 1972-1977, de 32 % dans l'industrie, 36 % dans le tertiaire marchand et 52 % dans les services non destinés à la vente.

3. LE CADRE FINANCIER ET DE L'INTERVENTION PUBLIQUE

Pour établir la compatibilité du rythme d'accumulation prévu avec les capacités de financement existant au sein de la région, et en particulier avec la nécessité de l'intervention de l'opérateur public, on s'est d'abord livré à une estimation de l'épargne brute des familles et des sociétés et quasi-sociétés non financières : celle-ci fait apparaître un montant d'épargne possible, pendant la période couverte par le plan, en augmentation par rapport aux niveaux auxquels il se situait dans un passé récent.

Au total, en effet (compte tenu également des concours et des transferts nets destinés à l'encouragement des investissements), les diverses sources de financement rendraient possibles la mise à la disposition de la Communauté, en 1985, de ressources financières égales à près de 5 000 milliards (dans l'hypothèse de prix inchangés par rapport à 1977), soit un montant supérieur de quelque 48 % à celui enregistré en 1977.

Conformément aux hypothèses émises à propos de la croissance des investissements, ces ressources seraient affectées dans une mesure toujours plus forte à ces mêmes investissements : en effet, la part des disponibilités financières destinées à l'investissement atteindrait 87 % en 1985, contre 59 % environ en 1977. Ceci signifierait, en revanche, une réduction des disponibilités financières non employées par le secteur des entreprises (et donc une diminution du crédit au secteur "particuliers et entreprises") et une diminution des ressources destinées à certains emplois dans le secteur public ou à l'extérieur de la région. Ces crédits, tout en se réduisant de près de moitié, auraient toujours une importance notable, passant de 1 317 milliards en 1977 à 640 en 1985 (valeurs exprimées à prix constants de 1977).

L'estimation de ces postes, jointe aux hypothèses émises sur le comportement financier du secteur des établissements de crédits et des entreprises d'assurance, a permis d'évaluer les flux, ou plutôt les "soldes" financiers entre les différents secteurs institutionnels. Comme on a admis que les comptes de la Région du Latium avec l'extérieur sont pratiquement équilibrés, il en est résulté que les disponibilités financières qui se formeront dans la Région doivent nécessairement être employées (quasi exclusivement) par le secteur de l'administration publique "régionale" avec un faible reliquat envers le "reste du monde" dû aux transactions invisibles ; en 1977, il était utilisé pour

quelque 60 % par ce secteur (administration publique régionale), alors que pour les 40 % restants il était "exporté" hors de la région elle-même.

D'une projection "en tendance" du budget consolidé de l'ensemble de l'administration publique régionale il est apparu que, même si l'on tient des prévisions de dépenses déjà approuvées et des autres dispositions ayant des implications financières, le budget "probable" de l'administration publique régionale s'établirait à des niveaux inférieurs à ceux qui ont été estimés nécessaires - voire "possibles" - pour la réalisation des objectifs de développement régional. En d'autres termes, l'ensemble des administrations publiques opérant dans le Latium ne parviendrait pas à utiliser - soit en raison de carences législatives, soit en raison des lenteurs de procédure, soit enfin par suite de lacunes en matière de programmation et de projets - les ressources financières mises à la disposition des autres secteurs institutionnels dans la mesure "possible" et conforme à l'objectif d'équilibrer les soldes réels du Latium vis-à-vis des autres régions : ces ressources tendraient donc à être utilisées encore une fois à l'extérieur de la région, c'est-à-dire en contradiction avec l'option programmatique susmentionnée.

Dans ces conditions, l'une des "évidences" politiques et programmatiques les plus importantes qui ressortent des calculs prospectifs effectués est que, même si le déficit du secteur de l'administration publique régionale tend à prendre une certaine ampleur au cours des années de référence du cadre - précisément environ 1 725 milliards (au prix de 1970) de 1977 à 1985 -, il est opportun que le programme accentue ce déficit par tous les moyens possibles, pendant la période examinée, afin d'empêcher un exode de ressources régionales qui ne se justifierait pas dans la cadre d'une politique globale de soldes economico-financiers interrégionaux (comme il serait, en revanche, le cas pour d'autres régions "sur-développées" du pays : par exemple celles du "triangle industriel").

On a même établi le montant que pourrait atteindre ce nouveau déficit de l'administration publique régionale : il pourrait s'élever à plus de 2 800 milliards (toujours au prix de 1970), ce qui laisse donc des disponibilités supplémentaires de quelque 1 000 milliards environ. Bien entendu, cette hypothèse n'est valable que dans la mesure où se réaliseront les prévisions sur la formation d'épargne et de capital dans les secteurs institutionnels "privés" qui en sont à la base ; ceci parce que l'évolution effective des dépenses publiques (ainsi que du déficit progressif qui se détermine à travers elles) ainsi que de l'épargne devrait être opportunément tenue "sous contrôle" par les organes de programmation de la région. Mais il est plus que raisonnable de s'attendre à ce que, sur la base du système d'interactions sur lequel est construite la région, les prévisions effectuées ne seront pas très éloignées de la réalité. Dans un tel cas, l'administration publique régionale devrait faire face au surplus régional de ressources qui se dessine par un développement des dépenses publiques non encore prévu à ce jour.

Les distinctions concrètes de ces dépenses et les organismes institutionnels de l'administration publique régionale plus "compétents" dans les domaines éventuellement retenus (l'Etat, la Région ou les collectivités locales) n'ont pas été identifiés avec suffisamment de précision en raison de l'absence de projets spécifiques dans une grande partie des programmes de secteur qui pourraient utilement profiter de ce surplus de ressources, par rapport à celles qui devraient être utilisées sur la base des budgets déjà approuvés. On présume de toute façon que les deux tiers environ pourraient être consacrés aux

investissements directs (environ 742 000 milliards dans l'ensemble de la période), le solde (365 milliards) étant réservé aux autres dépenses.

En ce qui concerne les investissements directs du secteur public, qualifiés d'"additionnels", ils sont exprimés en termes très généraux. Le développement de l'agriculture et, avec celle-ci, l'amélioration des conditions hydro-géologiques des zones internes, constituent de toute façon un secteur dans lequel il y a lieu de déployer un ensemble de projets spécifiques. A cette fin, on a prévu l'utilisation d'une somme de 100 milliards sur des ressources additionnelles susmentionnées.

Au titre du programme "environnement", on a porté en compte un montant supplémentaire de 50 milliards, à prélever sur ce même fonds.

Ces deux formes d'utilisation des ressources additionnelles concerneraient bien entendu l'entité "Région".

220 milliards sont, en outre, prévus pour des interventions spéciales dans le domaine des transports urbains et métropolitains.

S'agissant de l'institution du secteur public, qui devrait prendre en charge ces interventions, elle ne pourra être spécifiée qu'au moment de la définition des projets sectoriels.

L'école bénéficiera également de quelque 100 milliards du fonds additionnel, affectés essentiellement à des projets spéciaux, non encore définis.

Enfin, un grand effort sera déployé pour doter la région de services culturels et récréatifs, moyennant le développement des formes de participation de base et d'autogestion, ainsi que pour créer un réseau d'équipements propre à encourager la pratique du sport et un système de parcs urbains, destinés aux activités récréatives de plein air ; à cette fin, et toujours en l'absence d'un projet spécifique, une somme d'environ 280 milliards pour l'ensemble de la période (toujours en LIT de 1970) sera disponible sur le compte des investissements directs du secteur public.

Tableau 4

Bilan prévisionnel du marché de l'emploi dans le Latium en 1981 et 1985

1981		Hypothèses alternatives sur les taux d'activité	
	(1977)	I	II
		1. Offre d'emploi (à l'exclusion des personnes vivant sous le même toit et des personnes actives non résidentes)	(1 809)
dont : personnes employées	(1 629)		
chômeurs	(145)		
chômeurs "frictionnels"	(35)		
2. Croissance de l'offre par rapport à 1977		+ 83	+ 102
- due au mouvement naturel de la population résidente		+ 65	+ 65
- due aux variations des taux d'activité		+ 18	+ 37
dont :			
augmentation de la scolarité et diminution de l'inactivité des jeunes (14-24 ans)		- 13	- 16
augmentation de la participation des jeunes (25-29 ans)		+ 8	+ 8
augmentation de la participation des femmes (25-49 ans)		+ 17	+ 31
restructuration des taux d'activité des hommes adultes (30-40 ans)		+ 2	+ 2
augmentation d'activité des personnes âgées (50 ans)		+ 4	+ 12
3. Composantes actives des personnes vivant sous le même toit	(35)	35	35
4. Personnes actives non résidentes			
- hypothèse A		55	55
- hypothèse B	(76)	70	70
5. Offre de travail total :			
- hypothèse A(1)+(3)+(4/A)		1 982	2 001
- hypothèse B(1)+(3)+(4/B)	(1 914)	1 997	2 016

(milliers d'unités)

1981

	(1977)	Hypothèses alternatives de politique de l'emploi		
		a) = hypothèse de base	b) = réduction des horaires de travail	c) b) = introduction du part-time
6. Demande d'emploi	(1 734)	1 829	1 834	1 836
dont : personnes occupées	(1 629)			
personnes occupées vivant sous le même toit que l'employeur	(35)			
personnes occupées non résidentes	(70)			
7. Croissance de la demande par rapport à 1977		+ 95	+ 100	+ 102
dont : agriculture		- 11		
industrie		+ 26		
services destinés à la vente		+ 61		
services non destinés à la vente		+ 19		
8. Déficit "frictionnel"	(35)	40	40	40
9. Déficit structurel (5) (6) (8)				
hypothèses alternatives	(I-A	113	108	106
offre de travail	II-B	128	123	121
	(145)	132	127	125
	(II-B	147	142	140
10. Force de travail totale	(I-A	1 982	1 982	1 982
	I-B	1 997	1 997	1 997
	II-A	2 001	2 001	2 001
(9)+(8)+(6)	(II-B	2 016	2 016	2 016
	(1 914)			

Tableau 4 (suite)

1985			
	(1977)	Hypothèses alternatives sur les taux d'activité	
		I	II
1. Offre d'emploi (à l'exclusion des personnes vivant sous le même toit et des personnes actives non résidentes)	(1 809)	1 977	2 024
dont : personnes employées	(1 629)		
chômeurs	(145)		
chômeurs "frictionnels"	(35)		
2. Croissance de l'offre par rapport à 1977		+ 168	+ 215
- due au mouvement naturel de la population résidente		+ 116	+ 116
- due aux variations des taux d'activité		+ 52	+ 99
dont :			
augmentation de la scolarité et diminution de l'inactivité des jeunes (14-24 ans)		- 18	- 21
augmentation de la participation des jeunes (25-29 ans)		+ 14	+ 14
augmentation de la participation des femmes (25-49 ans)		+ 41	+ 73
restructuration des taux d'activité des hommes adultes (30-40 ans)		+ 2	+ 2
augmentation d'activité des personnes âgées (50 ans)		+ 13	+ 31
3. Composantes actives des personnes vivant sous le même toit	(35)	35	35
4. Personnes actives non résidentes			
- hypothèse A	(76)	49	40
- hypothèse B		70	70
5. Offre de travail total :			
- hypothèse A(1)+(3)+(4/A)	(1 914)	2 052	2 099
- hypothèse B(1)+(3)+(4/B)		2 082	2 129

(milliers d'unités)

1985

	(1977)	Hypothèses alternatives de politique de l'emploi		
		a) = hypothèse de base	b) = a-réduction des horaires de travail	c) b) = introduction du part-time
6. Demande d'emploi	(1 734)	1 903	1 939	1 947
dont : personnes occupées	(1 629)			
personnes occupées vivant sous le même toit que l'employeur	(35)			
personnes occupées non résidentes	(70)			
7. Croissance de la demande par rapport à 1977		+ 169	+ 205	+ 213(2)
dont : agriculture		- 17	- 17	
industrie		+ 38	+ 58	
services destinés à la vente		+ 116	+ 132	
services non destinés à la vente		+ 31	+ 31	
8. Déficit "frictionnel"	(35)		42	42
9. Déficit structurel (5) (6) (8)				
hypothèses alternatives		107	70	62
offre de travail	(145)	137	100	92
I-A		154	117	109
I-B		184	147	139
II-A				
II-B				
10. Force de travail totale	(1 914)	2 052	2 052	2 052
(9)+(8)+(6)		2 082	2 082	2 082
		2 099	2 099	2 099
		2 129	2 129	2 129

Tableau récapitulatif de comparaison entre les programmes
des années 1979, 1980 et 1982

(en millions de LIT)

	1979	1980	1982 (3)
1. Programme-objectif :			
Extension et diffusion des bases productives			
- Agriculture et zootechnie	71 323	108 518	60 615
- Industrie	27 927	23 400	35 620
- Artisanat	7 938	15 663	
	107 188	147 581	
2. Programme-objectif :			
Requalification du secteur tertiaire et des services			
- Commerces, foires, etc.	2 730	4 885	} 16 910
- Tourisme (1)	29 225	12 615	
- Edilité résidentielle	5 460	196 787	} 1 685 171
- Assistance sanitaire	2 162 525	2 312 934	
- Assistance sociale (2)	67 578	58 217	
- Transports	34 220	50 550	41 033
	2 301 738	2 636 038	
3. Programme-objectif :			
Utilisation sociale et productive du territoire			
- Urbanisme	1 980	2 230	
- Développement de la montagne	-	53 240	
- Sylviculture	2 542	3 340	
- Protection du milieu ambiant, parcs, etc.	35	500	
- Chasse, pêche	-	207	
- Viabilité, travaux publics, etc.	6 045	13 842	71 431
- Aqueducs, égouts, etc.	8 123	24 440	
- Ports	2 253	2 848	
	20 978	100 647	
4. Programme-objectif :			
Culture, école, travail			
- Droit à l'étude, etc.	40 240	40 618	} 22 555
- Formation professionnelle	-	5 110	
- Culture	4 647	6 750	} 75
- Problèmes du travail	9 617	11 225	
	54 504	63 703	
5. Programme-objectif :			
Organisation des services, administration générale			
	117 585	69 936	79 042
TOTAL	2 660 762	3 061 037	2 014 422

(1) En 1979, les crédits sont accordés sur la base de la loi nationale qui ne s'applique plus pour 1980 ; en 1980, les crédits sont accordés en fonction des dépenses propres de la région.

(2) En 1980, les dépenses diminuent en raison du transfert direct aux communes.

(3) Chiffres provisoires.

Prévisions d'utilisation des Fonds FEDER 1981
Latium

(valeurs en milliards de LIT)

Catégorie de travaux	Investissement	Concours
1) Travaux de bonification hydraulique	17	5,1
2) Zones artisanales (équipements)	12	3,6
3) Infrastructures, zones de montagne	2 + 8	0,6 + 2,4 = 3
4) Centres sportifs et tourisme	6	1,8
5) Stations autobus, aquaculture	5	1,5
TOTAL	50,0	15,0



ABRUZZES

LA SITUATION ACTUELLE

La situation de déséquilibre et de retard quasi général qui caractérise tant de régions du Mezzogiorno se présente dans les Abruzzes sous des aspects plus atténués et globalement moins préoccupants, les dernières années ayant vu se manifester des tendances significatives à l'expansion qui semblent rapprocher cette Région de celles plus développées et avancées du pays.

Aucune solution n'a toutefois encore été trouvée aux grands problèmes structurels - hérités surtout du passé - qui concernent notamment le marché du travail (caractérisé dans les Abruzzes par la faible participation des jeunes aux activités du travail ainsi que par un taux de chômage encore élevé), l'aménagement du territoire (qui, au phénomène du dualisme entre les zones internes et les zones côtières et entre les centres urbains et les autres centres, voit s'ajouter l'inadéquation des infrastructures civiles et sociales et une utilisation irrationnelle des ressources productives et naturelles de la région), le retard dans de nombreux aspects des activités économiques, caractérisées à leur tour par la précarité du secteur agricole (morcellement excessif des unités de production, médiocre apport technologique, etc.) et par la faiblesse du secteur industriel (nombre limité d'entreprises de moyenne et de grande dimension).

En dépit d'une telle conjoncture, la Région a enregistré en 1979 une très sensible croissance du produit intérieur brut, (+ 5,5 %), supérieure aussi bien à celle notée dans le Mezzogiorno (+ 5,2 %) qu'à celle de l'ensemble du pays (+ 5 %) ; une contribution déterminante a été fournie à cet égard par tous les secteurs de production mais, en particulier, par le secteur primaire, dont la valeur ajoutée a augmenté de 5,6 %, et par l'industrie, où elle a progressé de 6,3 %.

Cette évolution relativement favorable de la production ne s'est toutefois pas accompagnée d'une croissance comparable de l'emploi régional : au total, le nombre de personnes occupées a sans doute légèrement progressé, de 444 000 à 450 000 unités, soit à un taux de 1,4 %, qui se situe entre le chiffre national (+ 1,1 %) et celui du Mezzogiorno (+ 2 %), mais à un rythme qui s'est avéré notoirement insuffisant pour résoudre le difficile problème de l'emploi dans la Région où l'on enregistre en fait un taux de chômage supérieur à 9 %.

PERSPECTIVES : OBJECTIFS ET ACTIONS

Les problèmes de fond qui caractérisent la phase actuelle du mécanisme de dé-

veloppement économique et social des Abruzzes sont pris en compte dans les objectifs considérés comme prioritaires dans les programmes économiques de la Région ; ces objectifs prévoient en particulier :

- a) le maintien et l'éventuel accroissement des niveaux de l'emploi et l'élimination des nombreuses poches de sous-emploi et d'emploi marginal et précaire ;
- b) une croissance de l'emploi, qui permette d'absorber des parts croissantes de jeunes à la recherche d'un premier emploi ;
- c) une politique de rééquilibrage territorial, qui devra se traduire non seulement par la dotation du territoire en infrastructures et en services sociaux, mais aussi par une localisation des possibilités d'emploi en fonction de l'offre non satisfaite ;
- d) une politique de soutien direct et indirect de toutes les activités productives, mais en priorité de l'agriculture, secteur pour lequel l'objectif d'une égalisation tendancielle des niveaux de productivité du travail et de rentabilité des exploitations doit être poursuivi, en même temps que celui d'une participation à ce processus de toutes les ressources inutilisées et sous-employées ;
- e) une politique de territoire qui concilie la nécessité de sauvegarder et de conserver ces ressources avec l'exigence de les mettre en valeur.

De l'ensemble de ces objectifs se dégage, en outre, l'option prioritaire qui - dans le total des interventions proposées et pour chaque secteur d'activité régionale - tend à privilégier les interventions propres à offrir le meilleur résultat en termes d'emploi, de revenu et de répartition plus équilibrée dans le territoire des implantations résidentielles et productives.

Cependant, l'objectif d'une concentration accrue des ressources disponibles dans les secteurs où l'intervention visera plus directement au soutien des activités de production, et donc également de l'emploi, ne signifie pas qu'il faille relâcher les efforts pour résoudre les problèmes sociaux de la Région et renoncer à poursuivre le processus déjà suivi dans le passé pour doter la population des Abruzzes des structures civiles, sociales et culturelles qui sont la caractéristique la plus évidente d'un processus de développement social équilibré. Indépendamment d'une finalité plus directement "productiviste" des interventions proposées pour l'ensemble des activités de production et pour le secteur des travaux publics, le programme régional s'assigne en effet, également dans le cadre des consommations sociales, un ensemble d'actions concertées en faveur des catégories de population moins aisées qui ne disposent pas des revenus nécessaires pour satisfaire décemment les exigences sociales et culturelles propres à toute société avancée.

Dans le secteur primaire, les orientations plus générales de la politique régionale se concrétiseront dans la poursuite des objectifs suivants :

- recherche de meilleures conditions de vie et de revenu dans les zones rurales ;
- expansion des surfaces cultivables grâce à la récupération des "zones internes", l'accroissement des surfaces irrigables, la modernisation de l'ensemble du secteur ;
- promotion et diffusion de la coopération, aussi bien au stade de la production qu'à celui de la transformation et de la distribution des produits ;

- amélioration des structures de base (exploitations, infrastructures, technologie, etc.) pour le développement de la zootechnie.

Dans le cadre de ces objectifs, les actions de politique régionale prévoient une série très diversifiée d'interventions, aussi bien en ce qui concerne la rationalisation et la restructuration des unités de production (en particulier, grâce à l'octroi de contributions et de facilités de crédit ainsi qu'à la mise en oeuvre de mesures d'assistance technique aux exploitations), que pour ce qui est du développement des infrastructures rurales, en particulier la viabilité, les aqueducs, l'électrification et, enfin, les travaux d'irrigation et de bonification.

D'autre part, deux interventions spécifiques porteront sur le développement de la zootechnie et de la sylviculture.

En ce qui concerne l'industrie, l'intervention régionale sera axée sur :

- le renforcement de l'appareil productif et l'amélioration du niveau technologique des entreprises, notamment dans le secteur des petites et moyennes industries ;
- l'expansion et le développement de la base productive actuelle, soit en incitant les entreprises à participation d'Etat opérant dans la région à exercer un rôle plus actif, soit en créant pour l'entreprise privée des conditions favorables aux investissements ;
- une politique de localisation industrielle conforme aux objectifs de la politique territoriale.

Dans le cadre de ces objectifs plus généraux, la Région entend privilégier les secteurs technologiquement plus avancés et ceux à plus forte intensité de travail (habillement, construction, etc.).

Etroitement liée à la solution des problèmes de l'industrie est l'évolution de l'artisanat des Abruzzes, pour lequel la Région prévoit - grâce à l'octroi de facilités financières et à la réalisation de zones équipées - un développement plus étroitement lié à celui de l'industrie.

Dans le secteur commercial, l'initiative régionale se proposera principalement de promouvoir les formes d'association et de coopération entre opérateurs en vue de :

- rationaliser et réorganiser l'ensemble des structures commerciales, en tenant compte des étroites interrelations avec les autres activités économiques (notamment l'agriculture et l'artisanat) ;
- réaliser et développer la dotation infrastructurelle des zones commerciales ;
- accroître les activités de formation et d'information des opérateurs commerciaux et de promotion commerciale (foires, marchés, etc.).

Dans le secteur du tourisme, grâce également à une plus forte activité de promotion, l'objectif assigné à l'intervention régionale consistera à :

- développer le tourisme social, en accroissant l'offre des services collectifs ;
- renforcer et améliorer les infrastructures touristiques de type traditionnel ;

- promouvoir la demande touristique grâce à l'étalement du caractère saisonnier du tourisme, la recherche de nouvelles formes d'hébergement (campings, auberges, agrotourisme, etc.) et l'élargissement des catégories sociales en mesure de bénéficier de vacances ;
- récupérer à des fins touristiques les ressources ambiantes et naturelles de la Région.

La politique territoriale de la Région sera centrée sur :

- la protection du territoire, pour éviter la dégradation de l'environnement sous l'effet des catastrophes naturelles et de la pollution ;
- la valorisation de toutes les ressources territoriales, relatives tant au patrimoine naturel qu'au patrimoine culturel existants ;
- une politique cohérente pour les activités de production, l'habitat, les services et les infrastructures ;
- l'organisation rationnelle de la gestion urbanistique du territoire.

C'est dans ce sens qu'ont été prévues des interventions dans le domaine de la "protection active" des ressources de l'environnement (travaux de conservation et de protection du sol, réaménagement hydrico-sanitaire, travaux hygiénico-sanitaires), de l'édilité, des infrastructures et des services de transport (intégration des divers modes de transport, réaménagement et achèvement du réseau routier secondaire, rationalisation et modernisation des véhicules affectés avec transports publics), de la santé et de la sécurité sociale (réalisation d'infrastructures sanitaires pour la médecine préventive et la rééducation, facilités pour la formation et l'assistance hospitalière), de l'instruction et de la formation professionnelle (encouragements pour l'organisation et le fonctionnement des cours de formation professionnelle, acquisition de matériel et autres équipements technico-scientifiques, contribution en faveur d'activités et d'initiatives culturelles, telles que bibliothèques, musées, etc.).



MOLISE

Le modèle de développement fixé dans le cadre du plan régional de développement pour la période 1980-1985 s'assigne trois objectifs de base, interdépendants et en rapport avec les contraintes plus générales qui s'imposent au Mezzogiorno et à l'ensemble du pays.

Le premier objectif, qui est celui d'un rééquilibrage territorial de la région, est peut-être important étant donné que c'est à travers lui que pourront être atteints les deux autres.

Il consiste à satisfaire, de manière équilibrée, dans la région, l'offre de postes de travail et de services. La Région entend y parvenir au moyen d'interventions intégrées, notamment sur le plan infrastructural, mais aussi grâce à l'instauration d'un nouvel équilibre entre les activités de production, et, en conséquence, l'obtention de nouveaux niveaux d'emploi et de productivité dans les différents secteurs, car c'est uniquement de cette manière qu'il sera possible d'"équilibrer" le territoire. Il conviendra donc d'influencer, tout en les modifiant, sur les aspects structurels négatifs susmentionnés qui, s'il n'y est pas remédié à temps, rendraient irréversible le processus de récession démographique, sociale et économique dont les effets, dans certaines zones de la Molise, sont déjà extrêmement préoccupants.

Le second objectif consiste à doter la Molise d'un équilibre économique satisfaisant ; il implique pour la Région (comme pour l'ensemble du Mezzogiorno) l'obligation impérieuse de passer d'une politique d'assistance, qui, dans le contexte d'une vision de solidarité nationale, assure à la région des niveaux de consommation proches des valeurs moyennes nationales, à une politique propre à amorcer un processus autonome de développement qui, en valorisant les ressources humaines et naturelles du territoire, puisse garantir son insertion pleine et entière dans le processus de reprise économique nationale.

Le troisième et dernier objectif consiste à réaliser une intégration plus étroite de la Molise avec les régions limitrophes.

Pour atteindre ces objectifs généraux, la Région, grâce à son propre plan, se fixe un modèle de développement des activités de production, dont la finalité est double : d'une part, une extension de la base productive et un gain en termes d'efficacité et de productivité, de manière à combler progressivement le déficit régional de ressources qui proviennent actuellement de l'extérieur : d'autre part, une croissance de l'emploi net permettant de réduire drastiquement - toujours dans la période couverte sur le plan - les niveaux actuels du chômage, d'opérer un redressement, du moins partiel, du taux d'activité en déclin dans les dernières années et d'absorber les nouvelles forces de travail dégagées par l'évolution démographique.

C'est précisément dans cet ensemble de finalités instrumentales du modèle de développement que transparaît l'idée-maîtresse qui a guidé la Région dans l'élaboration de son plan : l'élargissement de la base productive prévu dans le modèle programmatique - se conformant en quelque sorte à une tendance généralisée pour l'ensemble du pays et pour le Mezzogiorno au cours des dernières années - assigne un rôle primordial au secteur agricole et à sa modernisation.

Le fait que la Région, dans le modèle de développement préconisé par le plan, ait attribué un rôle fondamental au secteur agricole et à sa modernisation, ne signifie certainement pas que, face à la grave crise qui, tout récemment encore, a touché certains secteurs industriels, soit remis en question le choix de l'industrialisation comme élément moteur du processus de croissance de la région. D'un autre côté, ce choix en faveur de l'industrie ne signifie pas un choix en faveur de n'importe quel type d'industrialisation. En effet, l'expérience du passé, au niveau de l'ensemble de l'aire méridionale, est très éloquent à cet égard, même si du point de vue de la Région elle n'est pas considérée - comme le font la plupart - en termes de simple opposition entre grande et petite industrie, mais plutôt en termes de prise de conscience de la nécessité de concilier les nouvelles initiatives industrielles avec un contexte programmatique qui, plus qu'auparavant, tienne compte des occasions offertes non seulement par le marché local, mais aussi par un marché plus large, national et européen, et qui favorise l'acquisition de technologies avancées, complémentaires de celles dont on dispose actuellement.

Si l'extension de la base productive et la compensation du déficit en ressources régionales postulent donc un modèle de développement dans lequel le secteur agricole accentue son rôle de composante déterminante de la structure économique régionale et contribue parallèlement à un véritable développement industriel de la Molise, le choix d'un tel modèle semble également nécessaire afin d'atteindre des objectifs satisfaisants dans le domaine de l'emploi.

En effet, il n'est pas douteux que, dans une perspective non seulement à moyen mais également à long terme, l'agriculture de la Molise - même si elle est rationalisée grâce à la sélection de cultures mieux adaptées et confortée par l'extension des surfaces irriguées - ne pourra que continuer à enregistrer une diminution des emplois (étant donné également le vieillissement de la population qui affecte avant tout les zones essentiellement agricoles), ce qui amènera à mettre surtout l'accent sur un regain réel de l'efficacité plutôt que sur une expansion irréaliste.

D'autre part, le secteur tertiaire dans son ensemble, du moins au niveau de la région Molise, ne peut être considéré comme un secteur auquel il faudra consacrer un effort trop important et de toute façon, en termes de développement de l'emploi, supérieur à celui qu'exige la compensation des pertes prévues dans le secteur agricole. Dans le cadre du modèle général de développement des activités de production, le programme lui assigne indéniablement un rôle précis de support général de la croissance, surtout sur le plan de l'augmentation de la productivité et sur celui, peut-être plus important, de la rationalisation que certaines de ses branches, comme celle de la distribution ou des banques, peuvent réaliser dans leur propre sein et propager ensuite à l'ensemble du système économique. Il faut notamment considérer qu'en ce qui concerne le secteur des services liés à la vente l'excès de main-d'oeuvre, qui s'est créé au cours des années passées sous l'effet également d'une limitation excessive des débouchés vers d'autres secteurs de production, se résorbe len-

tement. L'apport du secteur à la solution des problèmes de l'emploi ne pourra donc qu'être limité, à court terme, pour s'accroître ensuite progressivement.

Au contraire, la forte teneur sociale de l'ensemble du programme et, par suite, également de sa composante "production" contribuera à faire en sorte qu'un apport net plus important en termes relatifs sera déterminé par la croissance de l'emploi dans le tertiaire, croissance engendrée par le développement de secteurs tels que celui de la santé publique ou des transports, ainsi que par l'impulsion qui pourra émaner de l'expansion du secteur touristique, opportunément orienté, lui aussi, vers les exigences sociales de la région.

En conséquence, c'est au secteur industriel ainsi qu'à sa composante artisanale que reste confié le rôle le plus intéressant, et surtout le plus qualifié, de facteur de soutien d'une croissance des niveaux de l'emploi propre à garantir, à moyen et à long terme, non seulement la réalisation des objectifs régionaux du rééquilibrage territorial que la Région se fixe en priorité, mais aussi celui - non moins important - du rééquilibrage territorial entre la demande et l'offre d'emplois.

Le plan régional de développement entend obtenir ces résultats grâce à une politique visant en tout état de cause à favoriser la modernisation des initiatives productives existantes et la promotion de nouvelles initiatives qui, dans le même temps, offrent les meilleures perspectives d'apparaître comme des activités "économiquement saines" en raison des capacités d'expansion du secteur d'appartenance et exercent une fonction stratégique dans le cadre de la politique territoriale. Cette fonction stratégique pourra s'exercer si les activités en question, de par leur typologie, leur dimension et les techniques utilisées, mènent à une intégration effective des structures productives de la région et permettent de valoriser les ressources locales.

A ce propos, la Région a déjà déterminé certains secteurs industriels vers lesquels il semble nécessaire et opportun d'orienter à moyen terme l'activité promotionnelle destinée à guider les choix d'investissement des particuliers ou du système des participations d'Etat.

Cette activité devra porter en priorité sur la rationalisation et le développement du secteur alimentaire, du bois et celui des appareils et matériaux de construction, pour lesquels les exigences susmentionnées d'une intégration plus étroite avec la réalité locale et avec les perspectives du plan semblent les plus impérieuses et les plus urgentes.

Indépendamment de ces objectifs sectoriels, dont la priorité est liée à la nécessité d'obtenir globalement un maximum d'effets de l'intégration d'actions sectoriellement distinctes, le plan indique, pour deux grands secteurs de production, les lignes d'action promotionnelle que les instances publiques devraient rapidement explorer et approfondir pour en vérifier la faisabilité. Il s'agit des secteurs de la sidérurgie de seconde transformation (aciers spéciaux) et de la chimie secondaire, pour lesquels semblent s'offrir, à moyen terme, d'importantes possibilités d'intégrer convenablement l'industrie de première transformation, largement répandue dans le Mezzogiorno, à des productions technologiquement avancées, à forte teneur de valeur ajoutée et à facteur travail élevé ; toujours à moyen terme, pour obtenir un certain effet de promotion, il conviendra, dans le Mezzogiorno, de pousser à la "décentra-

lisation" vers cette zone d'entreprises moyennes et moyennement grandes comme le sont, en général, celles des deux secteurs précités.

Ces derniers objectifs sectoriels ne sont toutefois pas en contradiction avec celui plus général d'accentuer l'effort promotionnel vis-à-vis du "secteur" des industries qui exigent la présence d'un port, c'est-à-dire des industries susceptibles de trouver leur site optimal en Molise en raison de l'importante infrastructure que constitue le port-canal régional sur le Biferno.

Un second aspect, tout aussi important, dans la stratégie régionale d'intervention en faveur de l'industrie, concerne la politique des localisations, dont dépend aussi bien la possibilité d'un développement équilibré et harmonieux de l'ensemble de la Molise que la détermination des typologies industrielles correspondant le mieux à la structure des zones choisies.

A cet égard, le plan prévoit trois niveaux principaux d'agglomération industrielle qui devront constituer l'élément clef de la future structure industrielle.

Cette logique d'intervention sur le territoire, liée à son modèle d'organisation, devra permettre d'étendre progressivement l'"effet industriel" à toute la Région. En effet, le modèle territorial prévu comporte un axe central qui relie les trois principaux "agglomerati" et un réseau routier permettant à l'ensemble de la population des différentes communes de la Molise de se rendre dans l'une ou l'autre unité industrielle en moins de 30 minutes.

Indépendamment des objectifs sectoriels et territoriaux sur le plan opérationnel, la stratégie de la Région en matière de développement industriel se matérialise en un certain nombre d'actions et d'interventions spécifiques que seule la Région est en mesure de proposer et d'administrer, en fonction directe de sa connaissance plus approfondie des réalités locales et des compétences constitutionnelles qui lui sont propres.

Ces mesures spécifiques concernent tant l'industrie (en particulier, les petites et moyennes entreprises) que l'artisanat.

En effet, en ce qui concerne l'industrie, le Plan, indépendamment des actions dans le domaine des infrastructures, a prévu une intervention spécifique qu'il estime indispensable pour réaliser les objectifs sectoriels qui consistent à stimuler, encourager et soutenir les petites entreprises industrielles en matière de finances, d'organisation et de gestion.

Il s'agit de la création de la société financière régionale Finmolise, qui constitue un instrument fondamental pour la mise en oeuvre du programme régional visant au développement socio-économique du territoire.

En revanche, en ce qui concerne l'artisanat, celui-ci présente pour la Molise un intérêt tout particulier non seulement parce que, conjointement avec le secteur industriel plus proprement dit, il devra fournir l'apport le plus important d'emplois durant la période du plan, mais aussi parce que, conformément au modèle de développement, il devra, tout au moins pour certaines de ses composantes sectorielles (artisanat de production), constituer la base indispensable à un développement progressif de structures productives et de capacité propres à susciter également l'expansion des petites entreprises locales.

Pour cette raison, le plan régional de développement préconise d'aller au plus vite au-delà des interventions sectorielles spécifiques (même si elles ont déjà eu un résultat concret) et de replacer l'ensemble des possibles actions régionales de soutien et de promotion du secteur dans un cadre programmatique et normatif qui satisfasse rationnellement les différentes exigences qui se sont dégagées de l'expérience de ces dernières années et de l'analyse des possibilités concrètes de développement futur, compte tenu surtout de celles qui pourront découler d'une coopération accrue ainsi que de la protection vigilante de la valorisation de l'artisanat qui ait des traditions régionales et/ou des aspirations artistiques.

C'est dans cet ordre d'idées que se situe donc aussi le budget pluriannuel de la Région, qui est déjà arrêté pour la période 1981-1983 et qui tend à anticiper les orientations à suivre pour l'ensemble du quinquennat, tout en prévoyant, par ailleurs, les modifications à la législation nationale par rapport à laquelle l'action régionale assume un caractère complémentaire.

En termes concrets, cela signifie que, par rapport à l'année 1981, la Région Molise pourra, en 1982 et 1983, effectuer des interventions sous forme de "projets spéciaux" de caractère régional et qu'à cette fin il conviendra de lui transférer, sur son propre budget, une part adéquate des ressources globales affectées par la nouvelle loi au Mezzogiorno et, à ce titre, à cette catégorie d'actions régionales.

Cette hypothèse de transfert de compétences et de crédits de la Cassa per il Mezzogiorno aux Régions n'est toutefois pas étrangère à celles qui, parallèlement, peuvent être émises à propos de la nature et de la dimension des interventions susceptibles d'être financées par le budget régional et, par conséquent, sur la structure et l'orientation générale du budget lui-même.

A ce propos, il importe de noter comment une possibilité accrue d'intervention régionale grâce aux fonds, qui seront rendus disponibles sur la base de la législation concernant l'intervention extraordinaire, a permis de mieux adapter le budget pluriannuel aux deux lignes directrices qui caractérisent la logique du programme de la Molise :

- la première, de nature méthodologique, a trait à la conviction solidement ancrée que la seule possibilité de faire de l'action régionale une véritable composante non marginale pour le développement de la Molise consiste à ne concentrer les efforts dans le domaine des finances et de l'organisation que sur deux catégories de projets : les projets autonomes, en matière de compétence exclusive propre et ceux qui se situent "en aval", c'est-à-dire, dans ce cas, les projets destinés à compléter ou à rendre spécifique, opérationnelle et adaptée aux caractéristiques locales, une intervention plus générale prévue par un "projet" dont le volet financier et administratif relève d'autres instances (par exemple, le projet "irrigation" de la Cassa per il Mezzogiorno) ;
- la seconde, de principe, concerne en revanche la conviction, tout aussi ancrée, que les problèmes de la Molise ne seront résolus que lorsqu'auront été également résolus ceux de son déséquilibre territorial : d'où la conviction que, tout comme un instrument extraordinaire d'intervention est nécessaire pour le Mezzogiorno vis-à-vis de l'ensemble du pays, une intervention de nature et d'intensité extraordinaires est également nécessaire pour les zones internes vis-à-vis de l'ensemble de la Molise.

Il en résulte donc logiquement que le budget pluriannuel, comme document qui tend à rendre opérationnels les choix fondamentaux de la Région, ne pouvait qu'admettre comme nouvel objectif de cette même Région la somme des objectifs du plan qui étaient à charge de l'instance régionale et ceux que ledit plan reconnaissait être à charge de la Cassa, mais que celle-ci ne pourra plus poursuivre, tel que celui du développement des zones internes de la Molise.

C'est pourquoi, anticipant sur le plan des choix qui sera exposé plus explicitement par la suite, on peut aisément affirmer que la caractéristique dominante du budget réside dans l'exceptionnel relief que celui-ci donne - en relation avec un niveau accru d'entrées "extraordinaires" - à une intervention tout aussi "extraordinaire" pour la "valorisation et le développement des zones internes", intervention pour laquelle on prévoit un financement égal, pour les deux années, à plus d'un quart de l'ensemble des crédits budgétaires affectés à la réalisation des projets régionaux de développement.

En ce qui concerne plus particulièrement l'ensemble des secteurs productifs, sur le plan de la ventilation du budget régional (avec toutes les réserves qui doivent toutefois être faites à propos du manque de parallélisme entre priorité budgétaire et priorité de programmation) on relève que le principal effort de la Région porte sur le secteur agricole ; ceci non seulement en termes généraux mais, plus spécifiquement, en termes de projets régionaux de développement.

A ce propos, il convient en effet de souligner qu'outre les deux projets relatifs aux interventions en faveur de la coopération agricole et dans le secteur de l'irrigation, déjà mis en oeuvre et pour lesquels il n'est pas prévu de crédits au-delà de l'année 1981, il existe trois autres projets importants qui démarreront en 1982 et qui semblent étroitement liés à d'autres interventions prévues par la Cassa per il Mezzogiorno.

Il s'agit en particulier du :

- projet de valorisation du potentiel d'irrigation des territoires de la Molise et d'aménagement hydraulico-agraire, et portant sur la diffusion des techniques d'irrigation, au programme de formation des agriculteurs, à l'assistance technique et commerciale aux agriculteurs et l'octroi d'aides (à fonds perdu ou en compte intérêts) aux agriculteurs qui réalisent des réseaux d'irrigation au sein de leurs exploitations. Ce projet revêt une importance particulière car il se situe en aval du programme d'irrigation de quelque 50 000 hectares, financé par la Cassa et par le MAF ;
- projet concernant la réalisation d'infrastructures dans les zones agricoles ;
- projet "zootechnie" pour la mise en valeur des élevages bovins, ovins, porcins et avicoles ;

Ce projet se rattache aux initiatives prévues dans le cadre des projets spéciaux de la Cassa per il Mezzogiorno et vise spécifiquement à la transformation et à l'adaptation des structures techniques, pour accroître leur efficacité économique, au développement de la production fourragère, à une meilleure utilisation des pâturages, à l'encouragement de l'association pour certaines formes spécifiques d'élevage et à l'amélioration des méthodes de sélection de bétail.

Dans le domaine industriel, indépendamment de la poursuite des activités de la Finmolise, pour laquelle on prévoit l'augmentation du capital social, le

développement des activités et l'affectation des ressources financières pour la création d'une société chargée de gérer les eaux terminales dans la région, il convient de signaler le démarrage, en 1982, du projet "promotion, développement et intégration industrielle". Ce projet servira à contrôler la politique des localisations industrielles, à déterminer et à réaliser une série de petites unités au service des communautés de montagne et des communes, à stimuler l'évaluation des potentialités d'utilisation aux fins de la transformation industrielle des ressources locales et à permettre la définition et la valorisation du système d'interrelations qui pourraient s'instituer entre les activités préexistantes.

Dans le domaine artisanal, il est prévu de poursuivre le financement du programme, déjà en cours, d'interventions en faveur des implantations de petites unités artisanales et d'entreprises industrielles de petite dimension. Encore plus remarquable, dans le domaine promotionnel, est toutefois l'action prévue à partir de 1982, lorsque sera lancé un projet régional spécifique d'interventions en faveur du secteur et que l'on procédera à la création de l'Institut de promotion et de développement de l'artisanat en Molise (EPSAM), par l'intermédiaire duquel sera réalisé un centre d'assistance technique, de formation et de commercialisation des produits locaux et, en particulier, des produits typiques, seront favorisées l'innovation technologique et la diffusion des techniques et seront étudiées les formes d'association et de coopération les plus appropriées au développement du secteur.

Dans le domaine touristique, l'activité de soutien sera axée non seulement sur la poursuite des interventions en faveur de l'agrotourisme, mais surtout sur un vaste projet portant sur la réalisation d'un système de capacités d'hébergement et d'infrastructures touristiques destinées à favoriser l'aménagement de parcours touristiques dans les zones internes et la liaison de ces dernières avec les zones côtières.

Le projet vise aussi bien à l'encouragement (à fonds perdu et en compte intérêts) de la construction et de la réadaptation des structures d'accueil qu'à l'amélioration du réseau de communications et la mise en valeur du milieu ambiant et culturel.

Dans le domaine commercial, enfin, l'objectif général de la rationalisation et de la mise en valeur du réseau de distribution sera soutenu, toujours à partir de 1982, par un projet spécifique d'encouragement de la rationalisation, par un projet de caractère propédeutique pour l'analyse de la structure commerciale, afin de délinéer les interventions en matière de rationalisation et de valorisation, ainsi que par un projet promotionnel visant à la valorisation des produits et à la création d'un centre régional de vente.

Cependant, comme il a déjà été dit dans le commentaire des orientations générales du budget pluriannuel 1981-1983, le fait le plus remarquable et le plus novateur est la mise en oeuvre, à côté d'une série de projets régionaux de développement pour ainsi dire "verticaux", c'est-à-dire destinés à couvrir des exigences sectorielles spécifiques, d'un vaste projet "horizontal" comme celui qui sera destiné, à partir de 1982, à soutenir le développement des zones internes de la Molise grâce à une importante série d'actions combinées touchant une multiplicité d'objectifs spécifiques.

Prévisions de dépenses du budget pluriannuel de la Région Molise

(en millions de LIT)

Objet	Budget de compétence				Total	dont projets régionaux de développement			
	1981	1982	1983	Totaux		1981	1982	1983	Totaux
	Services institutionnels	1 839	1 710	1 982		5 531	• • •	• • •	• • •
Services généraux	20 899	24 009	27 064	71 972	1 500	2 500	3 000	7 000	
Instruction et culture	11 980	9 035	11 653	32 668	1 788	3 500	5 500	10 758	
Activités culturelles	2 850	4 326	5 936	13 112	1 550	2 900	4 200	8 650	
Sport et temps libre	1 451	2 184	2 667	6 302	1 005	1 700	2 100	4 805	
Renforcement des structures sociales	19 958	10 030	11 430	41 418	10 000	• • •	• • •	10 000	
Transports	6 212	6 000	6 620	18 832	3 000	2 000	2 000	7 000	
Infrastructures sociales	35 120	29 164	33 803	98 087	20 101	23 000	28 750	71 851	
Protection de l'environnement	20 367	19 717	24 111	64 195	1 000	14 500	16 500	32 000	
Développement des secteurs sociaux	127 242	143 657	166 074	436 973	• • •	• • •	• • •	• • •	
Sécurité sociale	16 566	11 946	13 325	41 837	• • •	1 700	1 800	3 500	
Développement des secteurs productifs	117 904	98 072	92 051	308 027	8 988	21 000	25 000	54 988	
Industrie	180	1 683	2 685	4 548	• • •	1 500	2 500	4 000	
Commerce	3 100	4 539	6 770	14 409	• • •	4 600	6 150	10 750	
Artisanat	13 438	7 816	10 092	31 346	5 400	7 000	8 000	20 400	
Tourisme et industrie hôtelière	7 478	8 300	9 973	25 751	7 773	6 600	8 000	22 373	
Sommes à répartir	749	3 500	3 490	7 739	• • •	• • •	• • •	• • •	
Fonds individuels	1 599	35 312	39 652	76 563	• • •	33 500	37 700	71 200	
TOTAL	408 932	421 000	469 378	1 299 310	62 085	126 000	151 000	339 285	

Prévisions d'utilisation des Fonds FONDER pour 1981

(valeurs en milliards de LIT)

Catégorie de travaux	Investis- sement	Concours demandés
1) Viabilité	5,0	1,5
2) Réseau hydrique et égouts	10,0	3,0
3) Travaux publics, collectivités locales	3,5	1,0
4) Infrastructures touristiques	7,0	2,1
5) Infrastructure des zones agricoles	8,0	2,4
6) Port touristique de Termoli (infrastructure)	1,6	0,5
7) Edilité hospitalière	18,0 (1)	nd
8) Edilité scolaire	1,8 (1)	nd
9) Edilité économique et populaire	10,0 (1)	nd
10) Crèches	1,6 (1)	nd
TOTAL	66,5	19,7

(1) Travaux dont la recevabilité est incertaine, mais qui feront de toute façon l'objet d'une demande.



CAMPANIE

1. PROBLEMES ET OBJECTIFS GENERAUX D'INTERVENTION

Pour avoir une idée générale des problèmes qui préoccupent la région, il suffit de rappeler le déséquilibre fondamental qui en caractérise la structure territoriale et productive. La bande côtière, et tout particulièrement Naples, exerce à l'égard de la Campanie une fonction analogue à celle des grandes zones industrielles du Nord vis-à-vis des zones du pays et du Mezzogiorno en particulier, mais avec une différence fondamentale : le triangle industriel (spécialement Milan et Turin) est doté d'un appareil de production très développé qui absorbe la main-d'oeuvre originaire des zones arriérées (dans une mesure variable au cours des différentes périodes d'après-guerre), tandis que Naples dispose d'un appareil productif insuffisant pour absorber les forces de travail qui s'y concentrent. De ce fait, le chef-lieu régional exerce essentiellement une fonction de centre de tri, c'est-à-dire de lieu de relâche, temporaire dans l'attente d'une émigration hors de la région (vers le nord de l'Italie ou l'étranger) et de centre de stationnement d'une légion de chômeurs totaux ou partiels à la subsistance.

Il n'est certes pas facile d'essayer de résoudre la multitude de problèmes qu'engendre le déséquilibre en question.

Ayant pris conscience d'une telle situation, on s'est employé à définir les objectifs les plus urgents ou susceptibles d'être réalisés à l'aide d'interventions à praticabilité prouvée. Ces objectifs sont :

- a) la recherche prioritaire d'un niveau optimal de l'emploi en fonction des ressources disponibles,
- b) le choix des investissements productifs selon un rigoureux critère de sélection des initiatives à faible intensité de capital et à facteur travail élevé,
- c) le renforcement des structures de production susceptibles d'adaptation technique et d'amélioration en termes de compétitivité sur le marché,
- d) la poursuite d'un développement polysectoriel harmonieux tendant à valoriser toutes les ressources internes de la région,
- e) la détermination de conditions propres à assurer que l'appareil interne pourvoit dans une large mesure à la croissance des ressources disponibles, limitant ainsi la subordination de la région vis-à-vis de l'extérieur.

2. OBJECTIFS ET ACTIONS SECTORIELLES

2.1. Agriculture

La poursuite de l'objectif consistant à réaliser sur l'ensemble du territoire le système de production le plus efficace possible se heurte actuellement au fait que l'agriculture se voit constamment soustraire des terrains qui sont utilisés à d'autres fins, productives ou non. Cette situation crée aujourd'hui une situation dangereuse et contradictoire. Dans les zones déjà congestionnées, la précarité de la situation écologique va en s'aggravant à mesure qu'aux surfaces primitivement consacrées à l'agriculture se substituent des zones résidentielles et industrielles.

Face à l'exigence de sauvegarder et d'accroître les niveaux de l'emploi du secteur, une telle conjoncture implique la mise en valeur optimale de toutes les ressources disponibles et en particulier :

- la relance et le développement des secteurs faiblement valorisés et en priorité de ceux qui touchent la récupération des zones internes ;
- le développement des productions agricoles intensives, surtout celles destinées à l'exportation (fruits et légumes), en prisant davantage sur la réorganisation des structures et sur les progrès techniques en matière de reproduction (adaptation des variétés, calendriers de production, standardisation commerciale, intégration agro-industrielle, coordination et mise en valeur des technologies commerciales), que sur une nouvelle expansion quantitative.

C'est donc dans l'optique de l'élimination des déséquilibres territoriaux, du maintien des niveaux de l'emploi et de la valorisation de toutes les ressources disponibles que devront être fixées les orientations politiques et opérationnelles du programme de développement agricole régional et, dans le même temps, en fonction de leur concrétisation, les priorités et les modalités d'intervention.

A l'heure actuelle, les programmes fondamentaux demeurent :

- a) le programme organique de travaux d'irrigation et de bonification du territoire visant à valoriser les ressources et à exploiter les possibilités d'étendre l'irrigation aux zones les plus défavorisées,
- b) les interventions pour le développement de la mécanisation en agriculture et pour l'acquisition de techniques de gestion des exploitations, en vue d'obtenir des niveaux de productivité et de rendement compétitifs par rapport à ceux des autres secteurs,
- c) le programme de développement de la production zootechnique,
- d) le programme pour la reconversion et la reconstitution du patrimoine forestier.

2.2. Industrie et artisanat

En l'absence d'une compétence spécifique en la matière, la Région se borne à

promouvoir une série d'interventions indirectes dans les secteurs collatéraux de la recherche scientifique et de la formation professionnelle.

Dans la conjoncture actuelle surtout, un rôle déterminant sera joué par les participations d'Etat qui, en Campanie, portent sur deux des secteurs de production actuellement en crise dans toute l'Italie, à savoir la sidérurgie et les chantiers navals, tous deux localisés sur la côte.

Un rôle fondamental reviendra toutefois au secteur industriel dans la réalisation du processus de rééquilibrage territorial, notamment en ce qui concerne la création de points d'agglomération tout au long de l'axe des principales directrices du développement.

Pour ce qui a trait aux critères de localisation des nouvelles activités industrielles, il convient de considérer comme prioritaires les zones externes au triangle Caserte-Naples-Salerno, en particulier celles qui se situent dans l'axe Moyenne Vallée du Volturno-Benevento-Avellino et la zone industrielle au sud de Salerno.

Le rééquilibrage territorial des activités industrielles devra être complété par le développement de l'artisanat, pour lequel l'intervention régionale s'oriente dans une double direction :

- vis-à-vis de l'entrepreneur artisanal, grâce à une politique axée sur le recyclage professionnel (formation de la main-d'oeuvre, création d'un registre des maîtres artisans) et l'assistance sociale ;
- vis-à-vis de l'exploitation artisanale, à l'aide de mesures visant à développer le tissu productif de la région (moyennant l'octroi de contributions à fonds perdu aux entreprises et la création de l'Institut régional de développement et de valorisation de l'artisanat).

A ces actions, qui se sont déjà concrétisées dans des lois régionales, s'ajouteront :

- une intervention en matière d'assistance financière, pour la localisation et la création des conditions ambiantes propres au développement de nouvelles initiatives artisanales,
- une activité promotionnelle visant à valoriser pleinement la qualité et la compétitivité des produits.

2.3. Energie

La Campanie est largement impliquée dans les problèmes énergétiques du pays. En attendant que le méthano-duc Italie-Algérie atteigne Benevento (où sera construite la quatrième centrale de compression), il faudra au moins trancher la question de l'installation d'une centrale hydro-électrique et de deux centrales à turbogaz.

En ce qui concerne l'utilisation du méthane, le CIPE a d'ores et déjà publié la liste des communes qui pourront bénéficier de cette ressource énergétique. Le plan prévisionnel de méthanisation de la Campanie, qui, une fois le programme réalisé, table sur une consommation à moyen terme de méthane pour utilisations civiles de 311 millions de m³/an, a en effet décidé les raccordements suivants :

Réseaux raccordés - méthane tel quel -
susceptibles d'extension

1) Angri	(SA)
2) Battipaglia	(SA)
3) Caserte	(CE)
4) Castellammare di Stabia	(NA)
5) Nocera inferiore	(SA)
6) Pagani	(SA)
7) S. Nicola La Strada	(CE)
8) Scafati	(SA)

Réseaux raccordés - transformables -
susceptibles d'extension

1) Benevento	(BN)
2) Naples	(NA)
et ses cinq extensions : Ercolano - Portici - S. Giorgio à Cremano - Torre Annunziata - Torre del Greco)	
3) Salerne	(SA)

Nouveaux réseaux

1) Acerra	(NA)	8) Caivano	(NA)
2) Afragola	(NA)	9) Calvizzano	(NA)
3) Altavilla Irpina	(AV)	10) Cardito	(NA)
4) Arzano	(NA)	11) Carinola	(CE)
5) Atripalda	(AV)	12) Casalnuovo	(NA)
6) Avellino	(AV)	13) Casandrino	(NA)
7) Aversa	(CE)	14) Casavatore	(NA)

Nouveaux réseaux

15) Casoria	(NA)	29) Mugnano di Napoli	(NA)
16) Cava dei Tirreni	(SA)	30) Nocera Superiore	(SA)
17) Cercola	(NA)	31) Pomigliano d'Arco	(NA)
18) Crispano	(NA)	32) Pottuoli	(NA)
19) Frattamaggiore	(NA)	33) Qualiano	(NA)
20) Giuliano in Campania	(NA)	34) Rocca Piemonte	(SA)
21) Grumo Nevan	(NA)	35) S. Antimo	(NA)
22) Maddaloni	(NA)	36) S. Maria Capua Vetere	(CE)
23) Marano di Napoli	(NA)	37) Sarno	(SA)
24) Marcianise	(CE)	38) Sessa Aurunca	(CE)
25) Melito	(NA)	39) Solofra	(AV)
26) Mercato S. Severino	(SA)	40) Teano	(CE)
27) Mignano Montelungo	(CE)	41) Villaricca	(NA)
28) Montecorvino R.	(SA)	42) Volla	(NA)

A cette liste, il convient d'ajouter sept autres communes pouvant être desservies subordonnément au raccordement des agglomérations industrielles ; il s'agit de :

Frigento	(CE)	4 428 habitants
Gesualdo	(AV)	4 158 habitants
Sturno	(AV)	3 789 habitants
Eboli	(SA)	29 034 habitants
Capua	(CE)	18 435 habitants
Vairano Pantenora	(CE)	5 739 habitants
Tora e Piccilli	(CE)	1 366 habitants.

2.4. Tourisme

Une politique du tourisme cohérente et coordonnée doit en premier lieu répondre aux exigences d'une amélioration des conditions du milieu (interventions pour la dépollution et pour la mise en valeur des sites naturels), d'une mise en place d'un réseau capillaire et efficient de transports, aussi bien terrestres que maritimes à faible distance, d'une mise en oeuvre à de mesures de rationalisation dans le domaine des infrastructures civiles et des équipements récréatifs.

Il conviendra en outre de promouvoir, en même temps que le tourisme traditionnel, le tourisme social, en particulier l'agrotourisme, en privilégiant les zones internes et montagneuses encore insuffisamment équipées.

Il faut en outre prévoir la réquisition et l'expropriation de certaines surfaces afin de constituer un domaine touristique qui devra être affecté à des initiatives d'usage collectif (parcs, réserves de chasse et de pêche, installations et services divers).

A ce propos, on souligne l'opportunité d'aménager les sept parcs régionaux situés dans le massif du Matese, à Taburno, à Terminio, à Cervialto, dans les monts Alburni et sur les reliefs du Monte Stella et du Monte Gelbison.

Une attention particulière devra être également consacrée à la restauration des centres historiques, notamment les plus petits, dont le patrimoine archéologique, historique et artistique est en état de complet abandon.

2.5. Transports

Comme on l'a vu précédemment, les objectifs que se propose la Région Campanie consistent à insérer les zones internes dans un processus autonome de développement des activités productives. A cet égard, il convient de souligner le rôle qu'un système efficient de liaisons, aussi bien régionales qu'interrégionales, est à même de jouer pour faciliter le transport de personnes et de marchandises par voie terrestre et ferroviaire.

En ce qui concerne la mobilité, les besoins fondamentaux de la région peuvent donc se résumer comme suit :

- a) accroissement de l'efficiencce (dans le cas des lignes qui relient la Campanie aux principaux centres du Mezzogiorno) ou véritable restructuration (dans le cas des lignes de liaison avec les zones internes ou périphériques) des transports ferroviaires ;
- b) création de liaisons rapides, aussi bien routières que ferroviaires, entre les centres externes ou périphériques par rapport à l'agglomération napolitaine afin d'en éviter la traversée.

En ce qui concerne le point a), nombreuses ont été les initiatives définies dans le "Plan unitaire des transports ferroviaires de la région" élaboré par le Service régional des transports en février 1979. Elles concernent de nombreux travaux d'extension et de modernisation des réseaux ferroviaires et des moyens de transport.

3. LES INTERVENTIONS DANS LES ZONES TOUCHÉES PAR LE SEISME

De l'examen de la vaste zone campanienne touchée par le tremblement de terre de novembre 1980, il ressort indubitablement que tout processus de développement économique de cette zone passe par de sérieux efforts d'industrialisation et de modernisation des services : ceci ne signifie pas que l'industrie doive tout faire à elle seule, mais, plus précisément, que ce n'est que sur elle que peut se fonder l'espoir d'une stabilisation des niveaux de l'emploi, étant donné qu'une affectation de ressources au secteur agricole y engendrera très difficilement une croissance de l'emploi ; ainsi, il est très probable que la régression de l'emploi se poursuivra dans ce secteur et que s'accroîtra le revenu par personne occupée, tandis qu'un développement de la production du tertiaire sera conditionné par l'expansion du secteur industriel, créant ainsi une demande de service.

Il s'agira bien entendu d'un processus d'industrialisation portant sur l'ensemble du territoire et reposant sur des unités productives de petites et moyennes dimensions spécialisées dans les secteurs "légers".

Les facteurs locaux susceptibles de favoriser une implantation industrielle de ce type dans les zones en question sont :

- a) la présence d'une main-d'oeuvre en âge de travailler et scolarisée, capable de s'insérer dans le secteur industriel,
- b) la disponibilité des matières premières nécessaires aux activités industrielles et de transformation des productions agricoles, surtout si le processus de développement industriel s'accompagne d'interventions dans l'agriculture,
- c) l'existence d'un marché destiné à l'écoulement de nombreuses productions en raison des possibilités de dépense créées dans ces zones par les transferts privés (transferts des immigrés) et publics (pensions, subsides) et par l'activité de production qui, de toute façon, sera stimulée par le processus de reconstruction du patrimoine édilitaire résidentiel ;
- d) la possibilité d'employer une main-d'oeuvre additionnelle, actuellement exclue de la population active, si le revenu réalisé par l'un ou l'autre membre de la famille dans l'agriculture est en mesure d'augmenter dans des conditions jugées impossibles à l'origine, en raison de l'éloignement du lieu de travail.

Primitivement, l'unique alternative au chômage était l'émigration : l'existence d'un tissu industriel relativement dense contribuerait à briser l'alternative chômage-émigration avec des bénéfices évidents sur le plan économique et social ;

- e) l'actuelle pénurie énergétique observée dans la région pourrait être surmontée grâce à l'achèvement du méthano-duc en provenance d'Algérie.

Le renforcement de l'industrie manufacturière obtenu grâce à l'implantation de petites et moyennes entreprises pourrait s'orienter vers la consolidation des unités de production déjà existantes ; il s'agit là toutefois d'une évolution naturelle de tendance qui s'est déjà manifestée et, qui, en tant que telle, est conditionnée par une typologie dimensionnelle et sectorielle que l'on retrouve déjà dans le passé.

Au contraire, dans l'hypothèse du renforcement de la production manufacturière fondée sur la petite entreprise, orientée vers la valorisation des ressources locales, entre les productions manufacturières et agricoles, zootechniques et du bois, le recyclage d'activités artisanales traditionnelles touchées par la crise, comme c'est le cas du secteur textile, on peut retenir l'hypothèse d'une répartition spatiale d'unités de production petites et moyennes créant des agglomérations largement disséminées sur le territoire.

Ces agglomérations, localisées dans des sites adéquats compte tenu des caractéristiques géomorphologiques et infrastructurelles locales, devraient se situer dans des bassins de main-d'oeuvre où la reconversion agricole impose la suppression de personnel, nécessaire à une égalisation des conditions de revenu entre l'agriculture et l'industrie et dans des bassins où les possibilités d'accès aux agglomérations se présentent dans des conditions satisfaisantes compte tenu du phénomène de "navettage" quotidien.

Les "agglomerati" de petites et moyennes entreprises ne devraient pas nécessiter de coûteux travaux de raccordement infrastructurels, comme on l'observe à l'heure actuelle pour les "agglomerati" prévus dans les zones de développement industriel ; on pourrait éventuellement adopter le modèle de la zone industrielle équipée, avec services fournis à la pluralité des "agglomerati".

Les petites et moyennes entreprises pourraient se créer sous l'effet d'initiatives favorisées par les investissements que nécessitera la reconstruction des biens matériels détruits ou endommagés et d'initiatives émanant des organes responsables de l'intervention spéciale publique dans le Mezzogiorno.

4. LE PROBLEME PARTICULIER DE L'AIRE NAPOLITAINE

Aggravé encore par le récent séisme, le problème de Naples est depuis des années au centre des préoccupations des milieux économiques et des analystes de la question méridionale.

Le projet spécial concernant l'aire métropolitaine de Naples - proposé dans le programme quinquennal de 1977, en même temps que celui pour Palerme, comme instrument d'intervention dans les zones à forte concentration urbaine dans le Mezzogiorno - se propose précisément de concourir au renforcement et à la requalification des fonctions métropolitaines d'une vaste zone comprenant aussi bien la ville de Naples, centre d'hégémonie, que le cercle des communes environnantes, où se concentrent les principales activités productives, administratives, commerciales et résidentielles ; cette zone étend, plus ou moins directement, son champ d'influence sur la plus grande partie de la province de Naples ainsi que sur certaines parties des provinces voisines de Caserta, Avellino et Salerne, où l'on note une très forte congestion démographique et urbaine.

Il est notoire que les problèmes des agglomérations urbaines ont revêtu, dans les trente dernières années, également dans le Mezzogiorno, une importance et des dimensions toujours croissantes, jusqu'à atteindre un seuil critique au cours de la récente décennie.

Les migrations internes, consécutives aux profondes mutations économiques et

sociales qui se sont produites, ont hypertrophié les aires urbaines du sud qui englobent aujourd'hui - avec 7,3 millions d'habitants - 37 % de la population méridionale, contre 26 % en 1951 : sur celles-ci plus de la moitié se concentrent dans l'aire de conurbation napolitaine, définie ci-dessus.

En effet, dans la zone considérée, qui comporte un peu moins d'un cinquième de l'ensemble du territoire de la Campanie, se regroupe une population de plus de 3 millions d'habitants, c'est-à-dire 60 % du total de la Région.

Ceci met en relief l'importance et la complexité des problèmes concernant la croissance et le développement équilibré de l'aire napolitaine, dans laquelle ont surgi de multiples difficultés afférentes à la réalité sociale, économique professionnelle et urbaine.

L'aire napolitaine, comme du reste les autres principales concentrations du Mezzogiorno, n'est malheureusement pas une aire métropolitaine complètement équipée et dynamique, mais elle se compose en grande partie d'un ensemble de zones post-agricoles pauvres en infrastructures sociales, services civils, activités culturelles, fonctions directionnelles, centres de formation et de promotion, et d'interrelations susceptibles d'offrir une base solide à un développement appréciable du secteur industriel et tertiaire.

Dans les zones les plus congestionnées s'est créé un mode de vie urbaine dégradé et dégradant, se concentrent la majorité des chômeurs, s'accumulent les frustrations qui alimentent des tensions sociales menaçantes et toujours plus difficiles à canaliser.

Dans un tel contexte, pour affronter méthodiquement les graves problèmes de la concentration urbaine et du développement industriel et tertiaire moderne, il importe de relancer la planification urbaine et territoriale, de développer les capacités d'initiative, de promouvoir la coordination des fonctions et des responsabilités dispersées et fractionnées entre différents sujets.

C'est ici que s'insèrent l'action et le rôle de l'intervention extraordinaire, concrétisée par le législateur dans l'instrument du projet spécial pour l'aire métropolitaine de Naples.

Le projet spécial, qui doit prendre en compte cette réalité complexe et diversifiée, a atteint un stade important (encore qu'initial) de son élaboration.

La mise en oeuvre technique des projets présuppose une étude cognitive soignée des caractéristiques fondamentales de la structure et de la dynamique socio-économique territoriale de l'aire métropolitaine ; cette étude, accompagnée des diverses analyses et recherches de secteur, constitue l'élément fondamental, préliminaire et préalable, encore que non exclusif, à la construction du cadre de référence du projet spécial ; son élaboration sera toutefois utilement secondée par les avis, les orientations, les options et les indications qui ont été et devront être recueillis, par une série de contacts permanents, de consultations et de confrontations aux différents niveaux, institutionnels ou non, avec les pouvoirs politiques et sociaux, les administrations locales, les associations professionnelles et culturelles.

Cette recherche d'une participation démocratique a eu le mérite de promouvoir et de provoquer, depuis la première formulation du programme quinquennal de

1977, un large débat et une intense et féconde activité de conception, de spécification et de mise au point des problèmes, d'orientation programmatique et de proposition de la part de tous les sujets intéressés ; ceci a concouru et concourt utilement - voire de manière déterminante - au choix ultérieur des objectifs, du contenu et de l'ampleur à donner au projet spécial.

Les progrès réalisés à partir de ce processus complexe et structuré d'analyses, de mises au point, de vérifications technico-scientifiques et de confrontations politico-administratives ont permis de préciser peu à peu l'ensemble du projet, tout en y apportant les rectifications et les mises à jour nécessaires.

Grâce à cette méthode d'approche graduelle, progressive et souple, l'instrument opérationnel peut s'adapter sans aucune rigidité à la réalité dynamique de l'aire et à ses exigences mouvantes.

Sur cette ligne d'action et en conformité avec les orientations dégagées lors de la mise à l'étude du projet, on a pu mettre au point une première série de décisions programmatiques et opérationnelles sur la base desquelles il a été possible d'entamer la réalisation d'un premier groupe d'interventions pour un montant de quelque 200 milliards de lires.

Il n'est pas douteux que, sur la base de l'expérience acquise jusqu'ici, on ne peut réalistement faire moins que de reconnaître que, en raison de leur gravité et de leur caractère dramatique, les problèmes sociaux, structurels et de l'emploi dans l'aire métropolitaine de Naples sont si nombreux qu'ils ne sauraient être tous miraculeusement résolus par l'intervention extraordinaire du projet spécial, même sous l'aspect des disponibilités financières, qui sont limitées, et des perspectives temporelles (elles aussi limitées), mais qu'ils exigent une mobilisation coordonnée et générale des forces et des ressources, ordinaires et extraordinaires, de l'ensemble des administrations et des organismes opérant dans la zone considérée.

Une première tentative de réponse à cette exigence de coordination se situe dans l'"Opération intégrée Naples" lancée par la Communauté économique européenne, qui prévoit précisément la mise à disposition de toutes les ressources prévues par les différents instruments et fonds d'intervention communautaires, sous une forme concentrée et intégrée, pour stimuler et accélérer les actions ordinaires et extraordinaires programmées dans cette zone.

Dans ce contexte, le projet spécial, bien que l'on soit conscient de la modicité des ressources et, en conséquence, de la nécessité de prévoir une hiérarchie dans les choix, peut exercer un important rôle de soutien et de liaison, dans l'identification des priorités, des organes chargés de l'application, des crédits disponibles, des délais nécessaires et des modalités opérationnelles.

Le schéma du projet pourra fournir, avec les études générales et sectorielles, les éléments permettant aux organes territoriaux compétents de formuler un plan méthodique d'aménagement urbain et de développement général du "comprensorio" napolitain, dont l'absence est fortement ressentie.

En effet, le projet spécial dispose d'un champ d'activité plutôt circonscrit, qui n'englobe ni les problèmes d'aménagement et de développement, ni les politiques de promotion et de gestion de l'aire métropolitaine, dont la définition est liée au concours d'autres sujets et aux orientations formulées par

les milieux politiques, administratifs, sociaux et économiques intéressés au développement du territoire.

Budget pluriannuel de la région Campanie :
prévisions de dépenses

(valeur en millions de LIT)

Zone d'intervention	1979	1980	1981	TOTAL
Première partie	80 880	90 621	100 948	272 449
Territoire	355 523	271 637	258 827	885 987
Secteurs productifs	420 518	286 047	153 782	860 347
Instruction, culture et temps libre	215 748	140 096	114 134	469 978
Sécurité sociale	1 214 587	1 267 774	1 350 409	3 832 770
Remboursement des prêts et emprunts	3 679	8 560	12 840	25 079
Comptes d'ordre	6 375	6 375	6 375	19 125
TOTAL	2 297 310	2 071 110	1 997 315	6 365 735
	(*) 243 087			(*) 243 087
Total général des dépenses	2 054 223	2 071 110	1 997 315	6 122 648

(*) Sommes transférées de l'exercice 1978 en application du 5^e alinéa de l'article 73 de la loi régionale n° 20 du 27.7.1978.

Prévisions d'utilisation des Fonds FEDER pour 1981

Campanie

(valeurs en milliards de LIT)

Catégorie de travaux	Investis- sements	Concours demandés
1) Infrastructures sportives	21,0	7,0
2) Infrastructures agricoles	15,0	3,5
3) Infrastructures touristiques	78,0	23,5
4) Travaux publics	3,5	1,0
5) Ports touristiques	4,0	1,0
6) Artisanat	4,0	0,2
7) Biens culturels	19,0	5,7
8) Transports	28,0	8,4
TOTAL	172,0	50,3



POUILLES

LA SITUATION ACTUELLE

Parmi les régions méridionales, les Pouilles occupent indéniablement une place importante, tant en raison des caractéristiques intrinsèques à son système économique que de l'intense action que les expérimentations du secteur économique public ont exercées sur son territoire.

En particulier, la région se voit simultanément stimulée et freinée par certaines caractéristiques spécifiques fortement différenciées qui lui confèrent une configuration toute particulière dans le système économique national et dans le panorama méridional lui-même :

- la proportion élevée des plaines par rapport à l'ensemble du territoire, qui, en dépit de la gravité de la pénurie en eau, est à la base de sa vocation agricole historique (parmi les régions méridionales continentales les Pouilles sont les plus étendues - 1 935 000 hectares - et réunissent plus du double des plaines y existantes et un tiers environ des zones de collines) ;
- l'apport considérable de l'agriculture à la production régionale ; bien qu'en baisse progressive, il se maintient à plus du double du taux national (17,5 % contre 8,3 %) ; le secteur agricole emploie encore une part très importante de la population active (plus de 30 % des personnes occupées, tandis que la moyenne nationale se situe aux alentours de 15 % et, pour le Mezzogiorno, dépasse à peine 25 %), qui, de surcroît, au cours des 25 années critiques de la reconstruction, a diminué à des rythmes moins rapides qu'enregistrés par le pays dans son ensemble.
- une évidente polarisation excessive des centres choisis de l'extérieur pour l'industrialisation ; ils ont sans doute exercé une action sensible sur le plan de la distribution des revenus monétaires mais, dans le même temps, ils ont également fonctionné comme "pompes aspirantes" de ressources humaines et d'initiatives productives préexistantes dans les zones avoisinantes, ou remodelant les dimensions, les bases territoriales et le caractère économique et financier du schéma original des activités industrielles dans les Pouilles, qui, en particulier dans la province de Bari et dans le Tarentin, avaient un caractère de très ancienne tradition.

Tout ceci n'a pas été sans conséquences, lesquelles se sont malheureusement traduites également par un freinage du développement social des zones intéressées.

L'agriculture occupe plus de 30 % des forces de travail, en dépit de l'important exode des années 60 - tandis qu'en Italie ce taux n'atteint pas 15 % et

que, dans le Mezzogiorno, la moyenne n'est que de peu supérieure à 25 %. L'importance de cette population agricole ne constitue pas en soi un problème, et à plus forte raison "le problème", qui se situe en revanche dans la relative inefficience de l'agriculture des Pouilles et dont la solution doit faire la part de certains handicaps tels que :

- la situation géographique éloignée des centres de tri et de commercialisation des produits, ce qui alourdit les coûts et complique les problèmes d'organisation ;
- le climat typiquement méditerranéen, qui n'est pas propice aux cultures qui ne sont pas celles, traditionnelles, des céréales, de la vigne et de l'olivier ;
- les graves carences hydriques que les grandes installations de stockage et d'adduction d'eau n'ont pas encore résolues ;
- l'excessif morcellement des propriétés agricoles, facteur de désagrégation et de gaspillage (c'est seulement dans les Pouilles que, paradoxalement, la dimension moyenne des exploitations va en s'amenuisant) ;
- l'insuffisant apport de capital (la puissance mécanique dont dispose en moyenne chaque exploitation est inférieure à 6 chevaux, soit un peu plus de la moitié de ce qu'elle est en moyenne dans l'ensemble du pays et pas même le tiers du niveau qu'elle atteint dans les régions septentrionales).

Ceci exige bien entendu un renforcement de l'agriculture grâce à la rationalisation et à l'intégration, dans l'ensemble des activités de production, de celles de transformation à caractère industriel et des services de commercialisation et de transport, en y favorisant des formes d'association qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres régions. La condition préalable reste toutefois le développement des cultures irriguées qui, indépendamment des travaux nécessaires, exige un profond changement des coutumes et des habitudes pour restructurer le potentiel foncier et productif, moyennant deux types d'intervention : restructuration foncière (certes coûteuse, mais structurellement plus bénéfique que tout autre résultat susceptible d'être obtenu par l'actuel régime des bas loyers qui, tout en ne garantissant pas d'augmentation de la productivité, porte indéniablement atteinte au droit de propriétés, afin de constituer des unités agricoles homogènes et de dimensions rentables) ; développement des initiatives industrielles complémentaires (tant dans le domaine de la conservation, de l'élaboration et de la commercialisation des produits agricoles que dans celui de la construction des machines adaptées à des terrains spécifiques).

A cette lente et hésitante transformation de l'agriculture, qui n'a su s'adapter à un modèle précis et conforme de doctrine économique que dans certaines zones de la Capitanata et de l'arc tarentin, a fait pendant l'expansion très sensible, en termes d'emploi, d'unités de production, et de quote-part dans le produit régional, du secteur industriel, qui, depuis les années 60, constitue dans les Pouilles la composante la plus dynamique de tout l'appareil de production régional, avec un taux de croissance constamment supérieur à 6 % durant toute la décennie considérée. L'expansion enregistrée dans le secteur manufacturier et, surtout, dans la construction mécanique (47 % du produit de l'ensemble du secteur industriel en 1960, constamment au-dessus de 60 % après 1970) s'est toutefois accompagnée d'un déclin progressif, en termes relatifs, de l'industrie de la construction.

Cette différence de dynamisme a notablement rapproché la structure du secteur

industriel des Pouilles de celle de l'ensemble du pays, mais le développement ultérieur se voit freiné par la polarisation territoriale des activités et des implantations, qui constitue un facteur de distorsion d'autant plus accentué que l'on ne retrouve pas dans les Pouilles les grandes aires de concentration urbaine qui caractérisent les autres régions. Du temps où prévalaient les activités artisanales et industrielles traditionnelles, les activités manufacturières s'étaient fixées également dans les petits centres, mais l'accroissement des dimensions moyennes des entreprises et l'apparition des grands complexes industriels (le quatrième centre sidérurgique de l'Italsider à Tarente, le complexe pétrochimique Montedison à Brindisi, l'Eni à Manfredonia, la Fiat à Lecce) ont profondément remodelé le panorama, qui ne ressemble pratiquement plus à ce qu'il était auparavant, avec toutes les conséquences que comporte une rapide concentration et urbanisation de la population (dans les cinq chef lieux se concentrent désormais 30 % au moins des activités de production, mais plus de 60 % des personnes occupées dans l'industrie).

PERSPECTIVES : OBJECTIFS ET ACTIONS

Les autorités responsables des choix pour les années 80 sont confrontées à trois problèmes fondamentaux : restructurer et rationaliser un secteur agricole de très vaste dimension par rapport au système économique régional ; remédier aux insuffisances de l'accumulation interne de capitaux ; éliminer les obstacles qui entravent une expansion autonome de l'appareil économique régional.

L'assistance dans le domaine des infrastructures, de la technique et du crédit, là où elle s'est avérée rapide et non bureaucratique, a permis de rendre rémunératrice l'activité des exploitants agricoles qui ont su affronter les reconversions culturelles nécessaires ; en revanche, une grande partie de la région est en voie de dépeuplement, tandis que la population rurale vieillit et ne se renouvelle pas. La réforme foncière opérée dans les Pouilles, s'il est vrai qu'elle a définitivement supprimé la grande propriété, a aussi indéniablement manqué la plupart de ses objectifs, en rejetant sur la collectivité la charge d'importants montants de capital fixe social resté inutilisé. Elle n'est malheureusement pas parvenue, soit en raison de l'insuffisance des superficies attribuées, soit en raison d'un manque d'adaptation de l'offre de services sociaux, à créer cette base solide de propriétaires, conscients de la valeur sociale fondamentale que représente l'agriculture et la civilisation rurale, et n'a donc pas empêché que se perpétue la situation de dénuement, non seulement matériel, dont a constamment pâti le paysan des Pouilles (et méridional). L'industrie, tout en ne renonçant pas à la transformation, souvent courageuse, de ses structures traditionnelles en structures modernes, n'est pas encore parvenue, même avec le soutien d'une importante intervention directe de l'Etat, des entreprises publiques et des subventions communautaires, à atteindre une capacité de développement autonome en favorisant les initiatives susceptibles de combler les espaces vides (aussi bien techniques que géographiques) entre les grandes installations. Le choix des productions effectué par l'intervention externe, avec le poids considérable pris dans le contexte régional, par l'industrie sidérurgique et chimique primaire, auquel s'ajoute la prolifération incontrôlée de l'industrie mécanique, a donné naissance à une structure relativement faible qui, impliquant des systèmes économiques locaux tout entiers dans la crise de marché des monoproductions, a entraîné la multiplication des problèmes d'organisation de la vie sociale, sou-

vent insolubles en raison de la croissance anarchique des villes où se concentrent les principales installations (comme dans le cas manifeste de Tarente et de certains quartiers de Bari) ; ces villes, pour la plupart, n'ont pas réussi à faire face aux obligations que comporte leur fonction potentielle de prestataires de services non parasitaires, à savoir un accès facile et méthodique aux sources de données, une aide technique et scientifique à l'élaboration des nouveaux procédés, une répartition efficace et rapide du crédit sans aucun favoritisme, une réaction rapide des services et des compétences techniques les plus diverses, la capacité d'organiser des contacts rapides et peu onéreux avec les sources et les débouchés de marché.

En l'absence d'un tel dispositif, l'activité de l'entrepreneur privé, qui veut produire et non seulement exploiter toutes les facilités de la loi pour obtenir par la voie bureaucratique ou par favoritisme des subventions plus ou moins à fonds perdu, s'avère moins facile et plus coûteuse. L'absence de solution à ces carences entraîne une situation instable et dangereuse, dans laquelle le secteur public devient le protagoniste pratiquement incontesté de l'activité industrielle, tandis que l'initiative privée reste déprimée ou parasitaire dans l'agriculture et le secteur commercial ; de là une séparation artificielle et anti-économique des rôles, qui empêche la circulation intersectorielle des ressources financières et en confine une part trop importante dans des circuits parasites. La rupture des liens qui unissaient de manière cohérente, encore qu'imparfaite, grâce à une sélection efficace et éprouvée, les différents éléments de l'ancien système économique, aurait dû porter à une meilleure utilisation des capacités d'initiative et à la mise en oeuvre d'interventions moins traumatisantes pour remédier à certaines situations de stase, de façon à assurer une plus grande progressivité et continuité du processus de développement, en y intégrant en temps utile les forces autonomes locales. Il convient donc de privilégier un choix d'interventions coordonnées dont le critère directeur se situe dans l'identification des complémentarités entre les activités dont on attend, dans un cadre élargi, qu'elles englobent la vocation agricole des Pouilles. En effet, faute de débouchés pour l'industrie, une agriculture sous-développée bloque l'ensemble du système : l'interdépendance étroite et durable des productions et des dépenses respectives des deux secteurs engendre des possibilités de développement ; en revanche, un degré élevé d'autarcie sectorielle constitue ou bien une impossibilité logique ou bien ramène le système à un niveau de simple subsistance. En définitive, l'avenir des Pouilles semble donc de plus en plus lié à une intégration territoriale et productive toujours plus poussée et à la capacité de maintenir sa position sur le marché, d'en conquérir de nouveaux et d'attirer un courant d'investissements extérieurs. Les opérations les plus urgentes à mener à terme consistent dans l'application du plan de développement régional et d'aménagement du territoire et la mise en oeuvre par la région d'au moins quatre projets régionaux de développement (qui étaient prévus par la loi 183 et qu'aucune région méridionale n'a utilisés sous cet aspect). Ils devraient intéresser le Gargano, l'aire métropolitaine de Bari, le Salento, non seulement sous l'aspect touristique, ainsi que l'aire métropolitaine de Tarente, où se posent de graves problèmes de congestion et de "navettage" qui pourraient bien devenir encore plus aigus.

Si, dans ce cadre programmatique, s'inséraient le projet spécial "zones internes" de la Cassa, qui devrait enfin sortir des limbes des bonnes intentions et du stade des études pourtant nécessaires, ainsi que le projet spécial n° 14 concernant l'irrigation dans les Pouilles et la Basilicate, l'ensemble du territoire serait couvert par des programmes intersectoriels. Comme il entrait dans les desseins de la loi 183, il s'agit d'intégrer opportunément les pro-

jets nationaux et les projets régionaux, ces derniers étant amenés à compléter les premiers. On est désormais généralement convaincu qu'il convient de passer d'une politique exclusive d'incitations monétaires, qui de toute façon doivent être réformées et rendues plus simples et automatiques, à une politique de promotion, c'est-à-dire d'encouragements effectifs, de création de structures de services pour les entreprises individuelles, ou mieux encore associées qui devront être suivies, lors de leur démarrage, de développement progressif; la qualification et la diversification des produits de l'innovation nécessitant l'appoint des études de marché et de l'information.

Programme d'interventions à proposer au FEDER pour la période 1981-1985

1. Réseau d'infrastructures et services à usage civil et productif:

- a) plan de viabilité secondaire dérivant de la loi régionale 38-77, qui prévoit l'aménagement de 20 364 km de routes extra-urbaines pour une dépense globale de 1 330,63 milliards ;
- b) plan des réseaux d'égouts prévoyant la réalisation de 2 384,70 km d'égouts pour une dépense de 219,77 milliards, entièrement à charge de la région. Le plan prévoit également la réalisation de 1 193,50 km d'égouts, pour un montant de 106,78 milliards, à charge des administrations communales, pour autant que les travaux soient réalisés dans les zones d'expansion et d'édilité économique et populaire. Les dépenses à charge des communes pourront être couvertes par des fonds destinés aux dépenses d'urbanisation (loi n° 10-77). Le coût global pour la réalisation du plan s'élève à 326,55 milliards ;
- c) plan d'électrification rurale prévoyant la réalisation de 1 879,660 km de lignes à moyenne tension, 2 976,120 km de lignes à basse tension et 1 603 cabines de transformation pour une dépense globale de 123 400 milliards, dont 20 % (24 680 milliards) à charge de l'ENEL, conformément à la loi n° 910-66 Plan Vert II.

Le Conseil régional, par délibération n° 897 du 9 février 1981, a approuvé le plan d'électrification rurale proposé par l'administration provinciale de Lecce pour être transmis ultérieurement à la CEE au sens du règlement n° 1760/78. En considération du montant de la dépense prévue par ce plan, il paraît opportun que celui-ci soit également proposé au Fonds de développement régional, qui dispose dans l'ensemble de disponibilités financières supérieures à celles du FEOGA et offre donc de meilleures possibilités de financement ;

- d) réseau de petits ports de plaisance, prévoyant la création de 27 petits ports le long de la côte des Pouilles, à réaliser en deux phases successives, pour une dépense globale de 29 870 milliards. L'objectif consiste à insérer ces travaux dans le réseau des ports existants, en vue de ramener l'espace navigable au niveau de sécurité requis pour la navigation de plaisance. Les travaux proposés, indépendamment de leur importance du point de vue civil, sont d'un grand intérêt dans la perspective de la relance du tourisme sur les côtes des Pouilles, compte tenu également des effets qui s'exerceront sans aucun doute sur les zones internes ;
- e) centres intermodaux de transport de marchandises, pour lesquelles on pré-

Budget pluriannuel de la région Pouilles : prévisions de dépenses

(valeurs en millions de LIT)

Secteurs d'intervention (objectifs et phase opérationnelle)	1979	1980	1981	TOTAL 1979-1981
A. Fonctionnement des organes régionaux	5 360	8 240	4 840	18 440
B. Fonctionnement des comités de contrôle	320	320	320	960
C. Fonctionnement des bureaux	35 048	36 748	37 748	109 544
D. Fonctionnement des instru- ments opérationnels visant à réaliser les plans de développement globaux	2 760	-	-	2 760
1. Territoire et environnement	159 133	77 922	80 922	317 977
2. Travaux publics	147 807	141 840	158 707	448 354
3. Sécurité sociale et santé	769 155	-	-	769 155
4. Agriculture, forêts, chasse et pêche	234 939	191 262	140 316	566 517
5. Transports	40 525	68 600	68 600	127 825
6. Industrie	1 605	4 135	4 135	9 875
7. Artisanat	19 263	11 150	11 150	41 563
8. Commerce	350	2 750	2 750	5 850
9. Tourisme	24 639	10 670	6 070	41 379
10. Droit à l'étude	36 155	45 780	45 750	127 715
11. Formation professionnelle	31 245	32 000	34 000	97 245
12. Sport et jeunesse	1 818	495	495	2 808
13. Culture	9 989	9 157	10 157	29 303
14. Services sociaux	33 505	22 931	22 931	79 367
15. Coopération et associatio- nisme	22 824	8 885	9 385	41 094
16. Fonds de réserve et fonds globaux	28 938	5 534	5 634	40 206
17. Comptes spéciaux	245 901	245 901	245 901	737 703
TOTAL	1 851 379	924 420	889 941	3 685 640

voit la réalisation de deux ports de transit équipés d'un terminal pour conteneurs, à situer l'un dans l'aire de Bari et l'autre dans celle ionienne-salentine. La dépense prévue est de 60 milliards ;

- f) réseau d'installations fixes de dépôt et atelier avec équipements appropriés, à créer dans chacun des cinq bassins de trafic régional, pour une dépense de 15 milliards. Les travaux prévus permettront d'abriter les moyens de transport de la Société régionale et de doter éventuellement les installations des équipements nécessaires aux réparations ;
- g) plan de modernisation et de développement du parc autobus de la Société régionale des transports. Le plan prévoit l'acquisition de 1 000 autobus pour une dépense de 100 milliards. Cette intervention n'a pas de grandes chances d'être financée par le Fonds européen ; on envisage toutefois de la lui soumettre, car elle pourrait se voir concrétisée suite à la révision prévue du règlement du Fonds ;
- h) infrastructures pour la dépopulation et la revitalisation du Mar Piccolo de Tarente.

On prévoit des travaux visant à réduire la pollution en dotant les déversoirs de systèmes d'épuration, et des travaux de revitalisation, dont le coût maximal est estimé à 175 milliards de LIT.

2. Programme d'interventions structurées en faveur de l'environnement

Le programme s'articule en deux plans, dont l'objectif commun est la protection du milieu ambiant et, dans le même temps, l'utilisation productive des ressources naturelles intéressées :

- a) plan de protection et de mise en valeur des lacs de Lesina et Varano, dont le coût global est estimé à 80 milliards.
- b) plan de protection et d'utilisation optimale des ressources hydriques, dont le coût est évalué à 900 milliards.

3. Etude et réaménagement d'un territoire spécifique : le programme s'articule en cinq interventions :

- a) état-civil des trulli : 800 millions LIT ;
- b) biens communaux des trulli : 5 milliards de LIT ;
- c) projets pilotes de restauration : 44 millions de LIT ;
- d) schéma des interventions : 40 millions de LIT ;
- e) formation professionnelle des cadres : 32 500 000 de LIT ;
- f) concours pour les actions de récupération/restauration : 30 milliards de LIT.

Le coût global des interventions décrites, qui pourront être soumises au Fonds

européen de développement régional, s'élève à 2 196 366 500 000 de LIT, montant sur lequel le concours communautaire demandé, estimé à 40 % environ, se chiffrerait à 878 546 600 000 de LIT.

Il est à prévoir que le Fonds ne pourra pas financer entièrement le programme proposé, mais il paraît utile de le lui soumettre, afin de pouvoir utiliser complètement les ressources disponibles.

Prévisions d'utilisation des Fonds FEDER en 1981

Pouilles

(valeur en milliards de LIT)

Catégorie de travaux	Investissement	Concours demandé
1) Assainissement Lesina-Varano	16,0	4,8
2) Centres intermodaux (ports)	12,0	3,6
3) Programme d'assainissement Mar Piccolo (installations d'épuration)	34,0	10,2
4) Restructuration zone Trulli	7,2	2,2
5) Transports (dépôts - ateliers pour autobus) à l'exclusion des moyens de transport	3,0	0,9
6) Viabilité et égouts	70,0	21,0
7) Electrification rurale	9,0	3,9
TOTAL	151,2	46,6



BASILICATE

1. DOCUMENTATION DISPONIBLE

Le budget pluriannuel 1981-1983 et le rapport sur le budget 1981 sont les deux documents régionaux dont ont été extraites la plupart des indications sur la situation socio-économique de la Basilicate.

2. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES RÉGIONAUX

a) La situation actuelle

La valeur globale des informations tirées des récents indicateurs socio-économiques disponibles (qui se réfèrent à 1979) est, pour la Basilicate en particulier, fortement mise en cause par les effets de la catastrophe qui s'est abattue sur la région en novembre dernier.

En effet, la solution des problèmes engendrés par le tremblement de terre aussi bien au sein des structures de production régionales que, d'une manière plus générale, en ce qui concerne le milieu ambiant et social dans lequel la population lucanienne est amenée à opérer, a acquis une primauté indiscutable, à plus forte raison si l'on considère la situation socio-économique préexistante de la Région, caractérisée, comme il est notoire, par des structures fortement arriérées.

L'évolution de l'économie lucanienne en 1979 a toutefois été marquée par des tendances divergentes ; à côté de signes encore indubitablement préoccupants on relève effectivement certains indices plus réconfortants d'une reprise partielle.

En effet, par rapport à l'année précédente, le produit intérieur brut de la Basilicate a enregistré une croissance de 5,8 % en termes réels, supérieure aussi bien à celle du Mezzogiorno (5,2 %) qu'à celle de l'ensemble du pays (5 %).

La valeur ajoutée également, dans le secteur primaire tout comme dans l'industrie, a présenté une tendance ascendante (respectivement + 5 % et + 6,9 %) plus marquée que celle concernant aussi bien le Mezzogiorno que l'ensemble du pays.

Face à ces tendances positives, on note, comme on l'a déjà dit, des indices

qui reflètent peut-être plus fidèlement la difficile situation économique de la région.

Il convient de citer avant tout le problème de l'emploi : en 1979, le nombre des personnes occupées en Basilicate n'a augmenté que de 2,4 % à peine, sous l'effet, entre autres, d'une vive croissance dans le secteur agricole (+ 5,4 %) et d'un recul tout aussi sensible dans le secteur manufacturier (- 5,7 %), recul qui - si on le rapporte à la progression naturelle et simultanée de la valeur ajoutée dans le secteur - témoigne toutefois indirectement d'un important gain de productivité par personne occupée.

Parallèlement, cette situation a engendré une nouvelle progression du nombre des personnes à la recherche d'un emploi (15,4 %) : ce mouvement a sans aucun doute été influencé par la vive régression du secteur de la construction et par le marasme du tourisme, qui a enregistré une baisse de 5,2 % des visiteurs dans la Région.

b) Perspectives et actions

Selon les dernières informations disponibles, le tremblement de terre du 23 novembre a provoqué 146 morts, quelque 197 blessés et environ 36 500 sans abri.

Le séisme a touché un territoire de quelque 660 000 hectares, soit 66 % de la superficie régionale, et environ 417 000 habitants résidant en 1979, soit un peu plus des deux tiers de l'ensemble de la population lucanienne.

En fonction de l'intensité des dommages causés au patrimoine édilitaire, la superficie et la population se répartissent comme suit :

Communes % maisons inutilisables	N	Super- ficie terre (ha)	Popula- tion résidante (31.12.1979)	Habita- tions Centres	Inutili- sables Campagne	Total
+ de 50 %	3	17 000	9 000	1 838	74	1 912
de 30 à 49 %	2	6 000	3 000	422	26	448
de 20 à 29 %	12	96 000	103 000	4 240	304	4 544
- de 10 %	61	541 000	302 000	1 325	208	1 533
Total	78	660 000	417 000	7 825	612	8 437

Le tremblement de terre a eu de profondes répercussions, non seulement sur les zones plus directement touchées, mais sur tous les secteurs de la vie économique, sociale et politique de la Basilicate.

En fait, le séisme a contribué à modifier les scénarios dans le cadre desquels s'inséraient les orientations du programme d'intervention régional pour les prochaines années, et a introduit, dans un contexte qui comportait déjà l'amorce de certaines tendances novatrices, encore que modestes, de très fortes exigences de changement, comme cela ne s'était encore jamais produit par le passé.

Il en résulte une situation dans laquelle les processus de changement de la société régionale sont soumis à une accélération d'une force telle qu'elle n'autorise que deux alternatives : soit l'amorce d'un processus de développement puisant en lui-même son énergie motrice, soit son infléchissement, une fois épuisée l'impulsion initiale, vers un déclin irréversible.

Sous cet aspect, le tremblement de terre permet de déterminer, dans l'entité et dans la rapidité du changement, la mesure objective qui peut être utilisée pour vérifier si la voie sur laquelle on s'engage va vers la première ou vers la seconde alternative.

Alors que sous le contrecoup du séisme se sont déclenchés des mécanismes, régionaux et nationaux, d'ajustement ou de transformation, d'une complexité croissante, le problème qui se pose désormais avec une urgence toute particulière consiste à canaliser progressivement ces effets du cataclysme vers des interventions qui doivent s'orienter en priorité vers la satisfaction des besoins des populations touchées.

Dans cette phase, dans laquelle prévalent les compétences du commissaire prévues par le décret-loi n° 776-1980, la région Basilicate sera amenée à renforcer ultérieurement son rôle consistant à soutenir les interventions de l'Etat, à interpréter les exigences des populations touchées, mais aussi à intervenir dans le mécanisme des décisions qui, dans le domaine de ses compétences, et en particulier en matière d'urbanisme, concordent avec les objectifs de la reconstruction et du développement.

A propos précisément de la reconstruction et du développement, la Région estime se trouver devant une occasion exceptionnelle, qui lui permet non seulement de contribuer à l'organisation des secours, mais aussi de réaliser les projets de reconstruction et relancer le développement économique et social des territoires internes régionaux, lesquels coïncident dans une large mesure avec les zones les plus gravement touchées par le séisme.

Il n'est donc pas possible de confier à l'administration ordinaire la gestion des actions extraordinaires dérivant de l'après-séisme. Il importe, au contraire, d'affronter les situations exceptionnelles à l'aide d'instruments exceptionnels, applicables à toutes les structures d'organisation et à l'ensemble du système des rapports interinstitutionnels.

La reconstruction et le développement doivent en particulier suivre deux voies stratégiques :

- la première consiste à créer des sources permanentes d'emploi et, en conséquence, à élargir les structures productives et à réorganiser les territoires touchés ;

- la seconde consiste à renforcer les capacités d'organisation et de décision, non seulement des agents publics, institutions en particulier, Régions, communautés de montagne, communes, mais aussi des organismes privés et de leurs formes associatives.

Les principaux postulats des plans de reconstruction sont :

- la relance d'un programme extraordinaire de développement pour les zones internes, basés pour l'essentiel non sur des mesures indirectes mais sur une stratégie de l'offre, c'est-à-dire sur une perspective de réallocation des activités de production, en particulier de celles de l'industrie ou du tertiaire avancé ;
- la relance, dans le cadre de ce programme, d'un projet basé sur le renforcement et la réorganisation des structures institutionnelles et administratives, afin de permettre une reconversion des structures d'intendance en structures de conception et de promotion du développement.

Par ailleurs, la mise en oeuvre des programmes de reconstruction ne peut que se fonder sur l'instauration de nouveaux rapports entre l'intervention extraordinaire et l'intervention ordinaire, en vue d'atteindre les objectifs stratégiques que constituent l'élargissement des structures de production, la réorganisation territoriale, le renforcement des institutions locales.

A cette fin, la révision du projet spécial "zones internes", élaboré par la Cassa per il Mezzogiorno, revêt un intérêt tout particulier, aussi bien sous l'aspect de la délimitation que sous celui des objectifs et des instruments à mettre en oeuvre.

Enfin, c'est encore dans le cadre des objectifs de la reconstruction et du développement économique que devront trouver moyen de se concrétiser non seulement les actions prioritaires déjà prévues dans les accords programmatiques antérieurs au tremblement de terre, concernant les zones internes régionales, mais aussi les projets relatifs à l'emploi des jeunes et au logement.

En ce qui concerne le secteur primaire, il existe trois objectifs généraux vers lesquels la Région devra, à l'avenir, orienter sa politique de reconstruction et de développement du secteur.

Le premier consiste à réaliser d'urgence les conditions propres à une reprise immédiate des activités agricoles antérieures au séisme.

Pour réaliser ce projet, la Région a prévu les actions suivantes :

- a) intervention immédiate destinée à assurer la survie physique des unités de travail et du patrimoine zootechnique ;
- b) actions visant à permettre - à bref délai - une reprise des activités agricoles, affectées par la catastrophe naturelle (interventions pour la réparation des habitations et des autres installations agricoles) ;
- c) actions destinées à créer, le plus rapidement possible, les conditions objectives pour éviter un nouvel exode agricole (plan pour la réalisation d'habitations rurales pour au moins 88 000 familles) ;
- d) actions visant à réaliser un programme de restauration des infrastructures endommagées (aqueducs, routes, égouts, réseaux électriques et téléphoniques, etc.) ;

- e) actions propres à relancer les interventions axées sur l'intensification des travaux d'équipement dans les campagnes, afin d'améliorer les conditions de vie dans les territoires ruraux.

En effet, dans la province de Potenza, on comptait, au 30 novembre 1980, quelque 1 750 maisons, habitées à titre permanent, non encore raccordées au réseau électrique, alors que dans la province de Matera elles étaient au nombre de 1 130.

Des projets (à financer) sont déjà prêts pour amener l'énergie électrique à 1 380 habitations, la dépense prévue étant de neuf milliards de LIT.

Le second objectif consiste à compléter d'urgence les initiatives agricoles (de production et de transformation) qui, au moment du tremblement de terre, étaient en cours de réalisation, ou pour lesquelles les problèmes de gestion étaient en voie de solution.

Au nombre de ces actions figurent celles visant à :

- 1) rétablir les capacités de production et améliorer la gestion de la Centrale du lait de Potenza et chercher une solution technico-économique (éventuellement une reconversion) pour l'établissement de Tramutola ;
- 2) soutenir les processus productifs des coopératives de production (fromagerie de Muro Lucano, etc.), en liaison avec le développement et la valorisation de la zootechnie de montagne et de colline ;
- 3) créer les conditions propres à un développement zootechnique des exploitations de la Région et tout particulièrement de celles touchées par le séisme, en renforçant l'assistance technique et le secteur promotionnel et en réorganisant les structures de recherche et d'expérimentation en matière zootechnique ;
- 4) encourager la réalisation du projet viti-vinicole dans la zone du Vulture en améliorant le système de commercialisation du vin Aglianico ainsi qu'en modernisant les installations des caves coopératives de la zone et en développant leurs capacités de stockage et de transformation ;
- 5) accroître les capacités productives du secteur porcin, grâce à la construction de centres d'abattage (Picerno, Brienza, Tolve, etc.) et de porcheries, et renforcer les capacités de certains établissements de transformation de la viande (fabrique de salaisons de Tricarico) ;
- 6) rechercher des solutions efficaces, sur le plan de la productivité pour toutes les structures de transformation, surtout des produits ortofruticoles et des cultures industrielles ;
- 7) réaliser un programme de protection des sols et de travaux forestiers prévoyant les reboisements, des travaux de bonification et d'adduction d'eau en vue de consolider les territoires sinistrés.

Les troisième objectif est lié à l'exigence d'entamer la réalisation des plans de développement de l'ensemble du système productif, qui ont été élaborés pour les zones touchées par le séisme et qui sont dans l'attente d'engagements financiers appropriés.

En fonction de ces orientations, sera lancé :

- a) un programme d'actions non assorti de projets ;

b) un programme de travaux déjà assorti de projets.

Dans l'ensemble des actions programmatiques qui sont à la base du développement régional, la composante industrielle revêt une importance essentielle, tant sous l'aspect de l'emploi que sous celui de la formation du revenu.

Une attention toute particulière doit donc être consacrée à la politique régionale industrielle, notamment dans une période où, aux effets d'une conjoncture déprimée et aux problèmes d'ordre structurel déjà existants, viennent s'ajouter ceux causés par le tremblement de terre du 23 novembre.

A la suite de ce séisme, de nombreuses entreprises (en particulier, celles situées dans les agglomérations de Tito et Potenza) ont subi d'importants dommages dans leurs structures principales et secondaires.

Certaines entreprises ont vu s'effondrer une partie de leurs installations ou se déplacer les machines intervenant dans le cycle de production, ce qui les a obligé d'interrompre leurs activités.

Face à cette situation, la Région, dont les tâches en matière d'industrialisation sont essentiellement de nature promotionnelle, se propose de mettre en oeuvre les actions visant à réaliser les objectifs suivants :

- 1) reprise immédiate des activités de production interrompues par le séisme ;
- 2) défense de l'emploi touché par des crises qui existaient déjà au moment du séisme ;
- 3) promotion de nouvelles initiatives, petites et moyennes, l'accent étant mis en particulier sur le développement des formes associatives (joint-venture) entre entreprises locales, entreprises externes et consortiales (consortiums pour les services en commun), afin de doter également les zones internes d'un système de production moderne, tant sous l'aspect du management que sous celui des services civils.

Il semble également nécessaire de mettre au point une nouvelle et efficace structure technico-administrative dans l'optique de la restructuration prévue des consortiums industriels.

Sous l'aspect territorial, indépendamment de la mise en valeur des "agglomérati" de Potenza et Tito et du Val Basento, il convient de rendre pleinement fonctionnels et productifs ceux de la vallée de l'Ofanto, de la vallée de l'Agri, de Senise, d'Irsina, et de mettre en chantier les travaux destinés à la réalisation des programmes infrastructuraux de La Martella et Policoro.

En ce qui concerne les zones sinistrées, il y a lieu d'explorer, aussi bien au niveau territorial que sur le plan technico-économique, d'éventuelles solutions pour la création de zones équipées et d'infrastructures destinées à de petites et moyennes exploitations.

En ce qui concerne le secteur artisanal, l'action de la Région doit essentiellement viser à

- 1) améliorer les conditions de travail des artisans et favoriser leur insertion dans des zones convenablement équipées, en donnant la priorité aux zones internes, lorsque sont réunies les conditions objectives nécessaires ;

- 2) stimuler l'intérêt des jeunes pour l'artisanat, soit en facilitant l'accès de ceux qui ont l'intention d'exercer une profession artisanale et de bénéficier d'une bourse d'études conformément à la législation en vigueur, soit en favorisant la constitution de coopératives, avec l'objectif de créer et de favoriser l'expansion d'organismes qui devront résulter de choix conscients fondés sur des bases solides et des perspectives économiques sérieuses ;
- 3) favoriser la création d'activités artisanales, actuellement inexistantes dans la Région, qui contribueront à susciter de nouveaux emplois ;
- 4) informer les artisans et leur fournir une assistance technique entière et inconditionnelle.

En ce qui concerne la protection du territoire, la Région interviendra notamment dans :

- 1) le développement quantitatif et qualitatif de la production de bois ;
- 2) l'aménagement de la sylviculture ;
- 3) l'amélioration des conditions hydrogéologiques ;
- 4) la protection et la mise en valeur du milieu naturel ambiant ;
- 5) la protection du patrimoine forestier contre les incendies.

Compte tenu de ces lignes directrices, la Région a élaboré un programme décennal d'intervention, au sens de la loi n° 984, en vue d'atteindre des objectifs bien précis, compatibles avec la situation du secteur et conformes aux documents programmatiques généraux.

En ce qui concerne, enfin, le programme touristique régional, celui-ci devrait constituer un élément permanent de l'action menée jusqu'ici par la Région. Le processus de valorisation des zones touristiques se situe toutefois encore dans une phase initiale et a trait essentiellement à des interventions de support, telles que l'approvisionnement en eau, la viabilité, etc.

Budget pluriannuel de la région Basilicate

(Prévisions de dépenses)

(en milliards de LIT)

Postes	1981	1982	1983	Total	%
Organes institutionnels et charges générales	29 889	31 500	35 780	97 169	6,8
Interventions socio-économiques					
- instruction	26 532	18 843	15 180	60 555	4,3
- économie de montagne	22 146	13 331	10 633	46 110	3,2
- agriculture	135 105	86 956	74 231	296 292	20,8
- édilité	25 870	24 426	6 426	56 722	4,0
- santé et assistance sociale	216 042	211 337	221 887	649 266	45,7
- transports	8 596	11 000	12 000	31 596	2,2
- production	27 285	24 986	11 596	63 867	4,5
- emploi	435	345	345	1 125	0,1
- travaux publics divers	30 023	21 000	13 321	64 344	4,5
- charges non répartissables	17 329	17 384	15 431	50 144	3,5
Remboursement d'emprunts et de prêts	1 722	1 722	1 722	5 166	0,4
TOTAL DES DEPENSES	540 974	462 830	418 552	1 422 356	100,0

Prévisions d'utilisation des Fonds FEDER pour 1981

Basilicate

(valeurs en milliards de LIT)

Catégorie des travaux	Investissements	Concours demandés
1. Aqueducs et égouts	20,0	6,0
2. Infrastructures touristiques	15,0	4,5
3. Routes	10,0	3,0
4. Divers	5,0	1,5
TOTAL	50,0	15,0

En complément travaux relatifs au séisme.



CALABRE

1. DOCUMENTATION DISPONIBLE

La documentation actuellement disponible en relation avec les lignes d'action de la programmation sociale et économique de la Calabre et, en conséquence, avec les possibles interventions dans le cadre du Programme européen de développement régional 1981-1985, consiste pour l'essentiel dans :

- le "Document concernant la mise en oeuvre du programme de développement économique de la Calabre" (1978) ;
- le "Rapport concernant le budget annuel 1981 et le budget pluriannuel de 1980-1982" ;
- les "Lignes programmatiques régionales de développement économique".

Le premier document, qui se présente comme une "sorte de plate-forme de départ pour la planification régionale", fournit un cadre global, par secteurs, des principaux problèmes socio-économiques de la région ; le rapport sur les budgets apporte des éclaircissements sur les lignes directrices de l'intervention régionale pour les trois années de référence ; le dernier document, enfin, constitue la contribution la plus récente (non encore approuvée par le Conseil régional) à la réalisation du programme régional dans le domaine socio-économique.

2. SYNTHESSES DES PROBLEMES REGIONAUX

a) La situation actuelle

La grave crise économique et sociale à laquelle continue d'être soumise la région calabraise apparaît éloquemment dans les différents indices de dégradation et de sous-développement qui la caractérisent jusqu'à présent : constant sous-emploi des forces de travail, profonds déséquilibres sectoriels, absence d'investissements productifs, forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Le problème le plus grave et le plus préoccupant - si l'on considère également ses implications sociales - reste celui de l'important taux de chômage : en effet, en Calabre, le rapport entre les personnes occupées et les forces de travail est passé de 93,8 % en 1970 à 77,12 % en 1980, ce qui représente une diminution de 16,68 % (- 7,73 % dans le Mezzogiorno, - 4,86 % en Italie) ;

l'écart, qui est considérable vis-à-vis du reste du pays, au lieu de s'atténuer, tend plutôt à s'aggraver progressivement.

La prééminence du problème de l'emploi conditionne bien entendu toutes les interventions de politique économique, si bien qu'une accélération du développement régional apparaît toujours davantage comme une nécessité impérieuse, tandis qu'une programmation correcte des interventions, une saine gestion des ressources grâce à la recherche des combinaisons d'investissement les plus rentables du point de vue de la collectivité, une connaissance approfondie des instruments financiers, une confrontation constante avec les collectivités locales subrégionales et avec les forces sociales semblent constituer les instruments indispensables pour susciter et garantir un tel développement.

Du point de vue de l'apport fourni par les différents secteurs à la production et à l'emploi régional, il convient de souligner que le secteur primaire, qui, en 1961, contribuait pour 32,2 % à la production et pour 42,8 % à l'emploi, a vu ces taux se réduire respectivement à 18,8 % et à 29,4 % en 1974 ; cette tendance à la baisse s'est poursuivie en 1980.

Au cours de la même période, les activités industrielles ont vu croître leur apport de 21,5 % à 24,8 % pour la production et de 29,1 % à 31,3 % pour l'emploi, alors que les indicateurs sont restés pratiquement constants pendant les six dernières années.

Les activités tertiaires, enfin, sont celles qui ont vu croître le plus fortement leur contribution, aussi bien à la formation du produit, passant au cours de ces 17 dernières années de 46 % à plus de 60 %, qu'à l'emploi total, progressant de 28 % à quelque 42 %.

b) Perspectives et actions

Compte tenu des problèmes exposés ci-dessus, le budget programmatique pluriannuel se propose d'assurer un meilleur équilibre dans le cadre du système productif, en affectant une partie des ressources financières à des secteurs plus spécifiquement productifs, compte tenu des difficultés afférentes aux limites des engagements financiers dont les imputations ne sont pas nécessairement prédéterminées.

En clair, les interventions dans le domaine de la production prévue par le budget pluriannuel doivent être raccordées aussi bien à l'intervention extraordinaire de l'Etat qu'aux règles communautaires.

L'exigence d'une telle liaison tire son origine de la nécessité de garantir la prédominance, dans le cadre des structures productives, des secteurs offrant les meilleures perspectives pour la création de nouveaux emplois.

LES OBJECTIFS DE L'INTERVENTION SECTORIELLE

Les objectifs de la politique régionale agricole ont été, pour la première fois, clairement définis dans le premier "Programme-objectif" élaboré par l'Assessorat compétent en 1976.

Ce document a été suivi du "Programme d'intervention dans le secteur agricole pour la période 1979/81", dans le cadre du projet spécial n° 23 "Irrigation dans le Mezzogiorno" (de la compétence de la Cassa per il Mezzogiorno), de la "Proposition de plan de développement régional sur les interventions du secteur de la coopération agricole et des industries de transformation" fondée sur la loi nationale n° 403/77, du "schéma de plan agricole régional pour les années 79/80", fondé sur la loi nationale n° 984/77 et de la "Proposition d'un programme régional quinquennal pour l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles", fondée sur le règlement CEE n° 355/77, modifié par le règlement CEE n° 1361/78.

Bien que ces initiatives aient été destinées à la modernisation concrète des structures productives et normatives de l'ensemble du système agro-alimentaire et qu'elles aient été considérées comme prioritaires dans le cadre des options politiques et programmatiques du budget pluriannuel régional, elles ont négligé la coordination qui aurait dû assurer au secteur un rôle productif plus actif dans l'ensemble de l'économie régionale, aussi bien en considération de l'importance que revêt l'agriculture et qu'elle est destinée à revêtir dans le cadre des politiques nationales visant à alléger les contraintes liées au déficit alimentaire, que par rapport à l'objectif du rééquilibrage du territoire poursuivi par la Région (notamment en ce qui concerne la récupération des zones internes), ainsi qu'en raison de la nécessité de créer une situation d'interdépendance entre le secteur agricole et le secteur industriel, qui constitue une des conditions fondamentales du développement socio-économique de la Région.

En effet, la cause principale qui a obligé jusqu'ici l'agriculture calabraise à s'organiser à un niveau de simple subsistance ou de médiocre efficacité, a été l'absence d'alternatives appropriées, touchant l'emploi, dans les autres secteurs de production.

La prise de conscience de la nécessité d'adopter une vision intersectorielle doit inciter la Région Calabre à programmer, dans le secteur agricole, une action précise, orientée vers des interventions intégrées, qui mette l'accent en priorité sur le développement de l'emploi, grâce à des formes appropriées d'associationnisme et de coopération, et prévoie, dans le même temps, une amélioration du caractère fonctionnel de l'ESAC (en responsabilisant les opérateurs agricoles en leur transférant la gestion des exploitations actuellement à charge de cet organisme), ceci indépendamment de l'octroi de facilités dans le domaine de la production et des structures qui, jointes aux interventions prévues par le projet spécial zones internes, pourront assurer au secteur une plus grande stabilité.

L'obligation la plus impérieuse consiste donc à reconsidérer les politiques et les stratégies suivies jusqu'ici dans le secteur agricole, en réorganisant les actions et en mobilisant les ressources afin de soutenir, d'une part, les productions traditionnelles (agrumes, viti-viniculture, oliviculture) et, d'autre part, de développer des activités qui présentent d'importantes possibilités de valorisation non exploitées, comme la culture des fruits et légumes et les pépinières florales ; ces actions spécifiques devront permettre non seulement de créer des revenus et des emplois, mais aussi d'amorcer un processus de développement intersectoriel (industrie, tourisme) ainsi que de rendre à la productivité et à la spécialisation une quote-part de la main-d'oeuvre actuellement employée dans le secteur sylvicole.

Il est donc nécessaire de mettre en oeuvre des programmes d'investissement à court et à moyen terme visant à promouvoir les formes d'exploitation qui conviennent le mieux à un élargissement de la base productive, en tenant compte des vocations territoriales spécifiques qui caractérisent le secteur.

Il s'agira donc, dans le cadre du critère général, d'évaluer les différents aspects qualitatifs des exploitations, du degré de spécialisation des produits et de leur place sur le marché, de la qualification des méthodes de travail, de la qualité de ce dernier.

Tout ceci implique pour l'essentiel un important développement du niveau de qualification professionnelle et un renforcement des structures et des fonctions de la commercialisation des produits agricoles.

Les problèmes stratégiques et les domaines d'intervention qui se dégagent de l'analyse structurelle sont :

- développement des territoires de colline et de montagne et des zones internes ;
- protection du patrimoine et développement du domaine forestier ;
- amélioration des travaux de bonification et des infrastructures rurales ;
- amélioration foncière ;
- zootechnie ;
- coopération agricole ;
- organisation des productions, grâce à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles ;
- crédit à taux préférentiel.

L'activité industrielle représente la clef de voûte de toute hypothèse d'expansion économique de la Calabre, étant donné qu'elle est la seule à offrir des possibilités significatives de développement de l'emploi.

Les objectifs prioritaires que devra poursuivre la Région dans ce secteur sont :

- développement des petites et moyennes industries, en particulier celles à haut niveau technologique, grâce à une pleine mise à contribution des participations d'Etat ;
- extension et renforcement de l'actuel tissu productif, en encourageant et valorisant le savoir-faire des entrepreneurs locaux ;
- expansion des activités manufacturières, en particulier de celles liées à l'agriculture, en vue de satisfaire les besoins du marché local et, dans toute la mesure du possible, la demande extérieure.

Dans ce cadre, la Région sera amenée à exiger qu'une confrontation utile et constructive s'engage avec le gouvernement qui, jusqu'à ce jour, s'est montré réfractaire à tout processus d'évolution de l'aire calabraise, particulièrement en termes de développement industriel.

En ce qui concerne les entreprises industrielles de plus grandes dimensions - même si elles sont encore peu nombreuses en Calabre -, l'action publique devra, d'un côté, tenir compte des nécessités d'un assainissement des entrepri-

ses en crise, et, de l'autre, favoriser de nouvelles implantations. Dans cette perspective il convient de privilégier :

- certaines productions hautement spécialisées de l'industrie mécanique, chimique et sidérurgique (grâce aussi à l'utilisation du méthane comme matière première pour l'industrie) ;
- l'électronique (informatique, bionique, télécommunications) ;
- la création d'un grand centre cartographique à cycle intégral par l'Imprimerie nationale, susceptible d'approvisionner en cartes et en matériel graphique l'administration publique centrale et périphérique de l'Etat.

En ce qui concerne, en revanche, la petite et moyenne industrie, la création sur le territoire régional d'un tissu d'entreprises de ce type doit constituer l'un des objectifs prioritaires du programme de développement.

L'action régionale devrait donc être axée sur :

- a) un approfondissement des connaissances, aussi bien sur la situation réelle des entreprises opérant dans la Région, que sur des possibilités effectives de nouvelles implantations, en prévision également de la nouvelle loi sur le Mezzogiorno ;
- b) le développement de l'industrie liée à l'agriculture ;
- c) le renforcement des structures de production destinées à approvisionner le marché régional interne.

En ce qui concerne le tourisme, l'action de la Région - grâce à l'élaboration d'un plan de développement du secteur - se propose en particulier de :

- orienter la politique touristique régionale vers des objectifs intersectoriels tant dans le choix des localisations que dans la définition des structures ;
- réaffirmer la fonction et l'autonomie de l'opérateur, également sous des formes associées ;
- stimuler l'activité touristique, grâce à une meilleure coopération entre les opérateurs touristiques et à une plus intense activité promotionnelle (recherche de circuits touristiques alternatifs) ;
- renforcer l'activité touristique dans les zones internes et dans celles à plus faible potentiel d'industrialisation, selon des modèles susceptibles d'inverser la tendance à la dégradation et à la dépopulation des zones rurales, et de garantir la compatibilité, dans une même zone, entre les installations touristiques et les options du développement industriel ;
- viser à la promotion du tourisme social, à la récupération des campagnes et des zones de montagne, à la défense des valeurs culturelles et du milieu naturel, indépendamment de la mise en valeur et de l'utilisation de certains centres historiques et des stations thermales.

Dans le domaine de la politique d'intervention appliquée au domaine des infrastructures du territoire et, par conséquent, des travaux publics, de l'édilité, de la protection de l'environnement, l'action régionale se propose un ensemble structuré d'objectifs, parmi lesquels les plus importants sont :

- l'aménagement et la modernisation du réseau routier secondaire de la Calabre ;

- la réalisation des infrastructures civiles primaires, surtout dans les centres habités des zones internes, avec un effort particulier sur les réseaux d'adduction d'eau et d'égouts ;
- l'achèvement du plan général des ports en tant que structures indispensables au soutien des activités de la pêche et de la navigation de plaisance ;
- le programme d'édilité résidentielle dans le cadre du plan décennal du logement, compte tenu notamment des zones fortement urbanisées et des villes où le problème de l'habitat est devenu plus dramatique ;
- le programme des infrastructures sociales, en particulier l'équipement des zones destinées à des installations de caractère social et productif, en accord avec le concours des collectivités locales ;
- l'élaboration du plan d'assainissement des eaux ;
- une exploitation plus rationnelle du secteur de la pêche ;
- l'élaboration d'une carte de la vocation faunique des différentes zones de la Région, afin de procéder à une soigneuse et efficace activité de repeuplement.

Enfin, la Région se propose d'autres initiatives dans le domaine de la protection du sol et de la consolidation des habitations, de l'aménagement territorial (reboisement), des services sociaux (santé, école, assistance sociale).

Budget pluriannuel Calabre : Tableau récapitulatif du type de dépense A

Domaines d'intervention - Programmes	Type de dépenses	Affectations prévues pour 1980	Affectations prévues pour 1981	Affectations prévues pour 1982	Total
1. Services généraux	A/1	66 810 807 895	40 315 173 705	44 171 591 076	151 297 572 676
2. Territoire	A/1	17 030 214 000	16 000 000 000	16 050 000 000	49 080 214 000
3. Instruction, culture et temps libre	A/1	41 321 206 945	38 170 852 000	40 830 207 000	120 322 265 945
4. Sécurité sociale	A/1	505 888 376 216	504 795 376 464	531 717 724 464	1 542 401 477 144
5. Agriculture	A/1	330 000 000	210 000 000	210 000 000	750 000 000
6. Activités productives extra-agricoles	A/1	5 220 000 000	4 700 000 000	4 700 000 000	14 620 000 000
7. Charges non répartissables	A/1	32 474 283 929	27 597 705 384	42 096 409 512	102 168 398 825
Total dépenses types	A/1	669 074 888 985	631 789 107 553	679 775 932 052	1 980 639 928 590
4. Sécurité sociale	A/1.4	784 428 000	-	-	784 428 000
5. Agriculture	A/1.4	265 612 800	-	-	265 612 800
Total dépenses types	A/1.4	1 050 040 800	-	-	1 050 040 800
2. Territoire	A/2	57 874 947 335	14 500 000 000	14 500 000 000	86 874 947 335
3. Instruction, culture et temps libre	A/2	1 666 799 385	400 000 000	400 000 000	2 466 799 385
4. Sécurité sociale	A/2	34 548 011 440	38 125 000 000	47 750 000 000	120 423 011 440
5. Agriculture	A/2	21 097 000 000	9 000 000 000	9 000 000 000	39 097 000 000
6. Activités productives extra-agricoles	A/2	1 800 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	3 800 000 000
7. Charges non répartissables	A/2	31 910 985 384	-	-	31 910 985 384
Total dépenses types	A/2	148 897 743 544	63 025 000 000	72 650 000 000	284 572 743 544
2. Territoire	A/2.4	11 319 501 597	-	-	11 319 501 597
5. Agriculture	A/2.4	48 000 000	-	-	48 000 000
6. Activités productives extra-agricoles	A/2.4	201 910 000	-	-	201 910 000
Total dépenses types	A/2.4	11 569 411 597	-	-	11 569 411 597
Total général dépenses type "A"		830 592 084 926	694 814 107 553	752 425 932 052	2 277 832 124 531

Budget pluriannuel Calabre : Tableau récapitulatif des dépenses du type "B"

Domaines d'intervention - Programme	Type de dépenses	Affectations prévues pour 1980	Affectations prévues pour 1981	Affectations prévues pour 1982	Total
2. Territoire	B/1	2 099 160 765	500 000 000	500 000 000	3 099 160 765
3. Instruction, culture et temps libre	B/1	57 695 748 711	-	-	57 695 748 711
4. Sécurité sociale	B/1	2 278 939 465	2 100 000 000	2 100 000 000	6 478 939 465
5. Agriculture	B/1	9 746 585 186	416 000 000	206 000 000	10 368 585 186
6. Activités productives extra-agricoles	B/1	118 338 696	-	-	118 338 696
Total dépenses types	B/1	71 938 772 823	3 016 000 000	2 806 000 000	77 760 772 823
5. Agriculture	B/1.4	113 005 000	-	-	113 005 000
Total dépenses types	B/1.4	113 005 000	-	-	113 005 000
2. Territoire	B/2	252 187 052 559	175 034 000 000	22 130 000 000	449 351 052 559
3. Instruction, culture et temps libre	B/2	41 333 942 005	13 193 780 000	1 557 815 000	56 085 537 005
4. Sécurité sociale	B/2	20 285 393 155	1 500 000 000	1 500 000 000	23 285 393 155
5. Agriculture	B/2	114 418 619 431	86 330 604 736	59 347 734 736	260 096 958 903
6. Activités productives extra-agricoles	B/2	42 902 621 670	-	-	42 902 621 670
7. Charges non répartissables	B/2	18 601 506 875	-	-	18 601 506 875
Total dépenses types	B/2	489 729 135 695	276 058 384 736	84 535 549 736	850 323 070 167
8. Extinction de passif	B/3	43 141 281 659	31 413 749 751	31 413 749 751	105 968 772 160
Total dépenses types	B/3	43 141 281 659	31 413 749 751	31 413 749 751	105 968 772 160
8. Extinction de passif	B/3.4	6 173 411 317	1 725 000 000	1 580 000 000	9 478 411 317
Total dépenses types	B/3.4	6 173 411 317	1 725 000 000	1 580 000 000	9 478 411 317
Total général dépenses type "B"		611 095 606 494	312 213 125 486	120 335 299 487	1 043 644 031 467
RECAPITULATION					
Total général dépenses type "A"		830 592 084 926	694 814 107 553	752 425 932 052	2 277 832 124 531
Total général dépenses type "B"		611 095 606 494	312 213 125 486	120 335 299 487	1 043 644 031 467
TOTAL GENERAL		1 441 687 691 420	1 007 027 233 039	872 761 231 539	3 321 476 155 998

Prévisions d'utilisation des Fonds FEDER pour 1981

Calabre

(valeurs en milliards de LIT)

Catégorie de travaux	Investissement	Concours demandé
1. Infrastructures industrielles	13,9	5,6
2. Ports	14,2	5,7
3. Infrastructures agricoles	9,5	2,6
4. Infrastructures mineures (communautés de montagne)	141,1	53,6
5. Transferts habitats consolidation urbaine	4,4	1,7
TOTAL	183,1	69,2

Les demandes régionales de concours du Fonds européen de développement régional (FEDER) devraient concerner les secteurs suivants :

1. interventions dans le secteur touristique, comme le prévoit la loi régionale n° 23 du 2 juin 1980 (ports inclus) ;
2. interventions dans le secteur de l'artisanat et de la petite entreprise, comme il est prévu par la loi régionale n° 25 du 2 juin 1980 ;
3. tous les travaux d'infrastructures (agricoles, civiles, etc.) en considération également de l'implication dans l'octroi des concours FEDER, des collectivités subrégionales (Provinces, communautés de montagne et communes) ;
4. les stations d'épuration, comme le prévoient les lois 319 et 650 du 24 décembre 1979 ;
5. les infrastructures liées au transfert de certains centres habités de la Calabre, pour une part desquelles a déjà été sollicité le concours communautaire ;
6. certains services connexes au secteur sanitaire et rattachés aux zones et aux "nuclei" industriels de la Calabre.



SICILE

1. PRINCIPES DE LA PROGRAMMATION EN SICILE

A partir du printemps de 1975, la législation de la Région a revêtu une forme programmatique grâce à une série de lois qui ont donné naissance à des actions et à des organes de coordination et d'orientation des divers secteurs. Ce processus a vu son point culminant dans le choix définitif et général de la méthode de programmation, qui s'est concrétisé pour la Région par la loi n° 16 de 1978.

Celle-ci propose trois finalités générales pour le développement de la Sicile :

- a) la recherche d'un niveau optimal de l'emploi ;
- b) l'obtention d'une croissance équilibrée du revenu ;
- c) l'élimination des déséquilibres économiques sectoriels et territoriaux au sein de la Région et à l'égard de la communauté nationale.

Pour parvenir à ces buts, la programmation s'impose les objectifs suivants :

- 1) valorisation des ressources humaines et matérielles de l'île ;
- 2) transformation et amélioration des structures socio-économiques.

La valorisation des ressources humaines peut s'opérer suivant deux axes fondamentaux :

- a) l'augmentation du taux d'activité de la population sicilienne, moyennant la création de nouveaux postes de travail ;
- b) la promotion des conditions propres à assurer aux nouveaux emplois, comme à ceux déjà existants, des conditions idoines d'efficacité et de rentabilité.

2. REALITE SOCIO-ECONOMIQUE SICILIENNE ET PERSPECTIVES

Une caractéristique permanente du système économique sicilien est l'insuffisance des nouvelles richesses produites pour couvrir l'ensemble des besoins de consommation et d'investissement, d'où une dépendance constante vis-à-vis de l'extérieur pour des taux qui vont de 16 à 18 % et entrent dans le système régional par le biais du mécanisme des transferts.

La faiblesse du système dans son ensemble se voit confirmée par l'examen des

données sectorielles qui, toutes, indiquent un faible taux de capitalisation et un sous-emploi systématique des facteurs de production.

Mais ce sont peut-être les données relatives à l'emploi qui peuvent le mieux donner une idée synthétique de la structure du système économique sicilien : les quelque 1 400 000 personnes occupées représentent 29,1 % de la population résidante, soit près de 7 % de moins que le taux national correspondant.

La situation qui se dégage de l'analyse de la structure économique et sociale de la Sicile se répercute sur le plan territorial, où la faiblesse des structures productives et le phénomène de l'émigration qui en résulte ont favorisé les disparités entre les vocations naturelles des zones internes et celles des zones côtières plus marquées dans un concept de développement spontané.

De là le poids toujours croissant des cités côtières, sièges de services polyvalents, tandis que s'amorce en permanence un mécanisme d'attraction anormal dans le tertiaire et dans les grands centres.

On ne saurait certes prétendre que les interventions pratiquées depuis tant d'années en faveur du Mezzogiorno n'ont pas apporté de modifications positives, mais il est cependant certain qu'elles n'ont pas donné des résultats appropriés aux moyens utilisés.

L'élargissement de la CEE au bassin méditerranéen entraînera, pour le Mezzogiorno et pour la Sicile, un changement de leur position vis-à-vis de la Communauté : elles constitueront une part d'une large réalité qui reste à développer, propre à conférer à l'ensemble de l'économie européenne le caractère et les problèmes d'une économie dualiste.

La situation méditerranéenne de la Sicile pourrait constituer dans ce cadre un élément important de son développement et de sa contribution au développement de l'ensemble du pays.

3. LIGNES D'INTERVENTION - HYPOTHESES DE REFERENCE TERRITORIALES

Pour résoudre effectivement les problèmes du développement sicilien, il convient de viser à la croissance globale de l'économie et de la société régionale sans jamais perdre de vue l'objectif du rééquilibrage territorial.

La politique de développement sectoriel et la politique du territoire doivent être considérées comme des agents indissociables dans le cadre général de la programmation socio-économique. De ce choix fondamental, se dégagent les formes mêmes de l'intervention programmatique, par le biais d'une interaction entre la programmation par secteurs et la programmation par zones, articulée en programmes et en projets spécifiques.

Les diverses interventions sectorielles ont comme double objectif :

- 1) le rééquilibrage territorial et le réaménagement formel des grandes aires métropolitaines, caractérisées par de graves phénomènes d'urbanisation et dans lesquels il faudra intervenir à l'aide de projet appropriés, et
- 2) le développement des aires internes où le dépeuplement, la dégradation du

territoire, l'appauvrissement des ressources constituent des obstacles majeurs.

Pour valoriser les ressources humaines et matérielles de la Sicile, l'élargissement et la requalification du secteur industriel représente un impératif fondamental.

Il est illusoire de penser que l'agriculture pourra absorber d'importantes forces de travail, tout comme il est utopique d'imaginer que le tertiaire sera en mesure de créer des emplois stables, efficaces et productifs.

Ceci n'exclut pas que le développement - absolument nécessaire - de l'agriculture puisse permettre la création de nouveaux postes de travail ; il s'avère plutôt que l'actuel "gap" en matière d'emploi par rapport à la moyenne nationale ne peut être sensiblement réduit sans que soit élargie la base productive industrielle.

Dans l'agriculture, l'objectif doit consister à résorber le déficit alimentaire, à développer la production et à améliorer l'efficacité globale du système agricole, en soutenant des projets d'intervention spécifiques bien précisés dans leur contenu, leur calendrier et leur durée.

Ils devront porter une attention particulière aux secteurs traditionnels, tout comme à ceux récemment implantés, mais très prometteurs, en visant à la modernisation et à l'augmentation de la productivité (cultures en serre, floriculture).

Dans ce contexte, l'extension des surfaces irriguées et la transformation subséquente des méthodes de culture revêtent un caractère prioritaire.

Le territoire de la Sicile se caractérise traditionnellement par la pénurie d'eau, la sécheresse et, en conséquence, le manque de terrains irrigués à usage agricole, d'eau potable et à usage industriel.

Cette carence, jointe à celle des infrastructures, n'était plus tolérable longtemps et exigeait une intervention décisive et méthodique des pouvoirs publics.

Depuis la promulgation de la loi n° 35 du 16 août 1974, la Région a lancé un programme de construction de grands réservoirs et de travaux connexes de captage et d'adduction d'eau. Après un démarrage au ralenti, en raison des inévitables difficultés initiales, une impulsion nouvelle et définitive a désormais été donnée aux travaux.

Un programme décennal 1977-1987 prévoit la réalisation de sept complexes : Ibleo, Naso-Furore, Verdura Magazzolo, Ennese, Palermo-Est, Carboj, Palerme-Ouest (dont les cinq premiers ont été jugés prioritaires par le gouvernement régional), les dépenses - compte tenu de la dévaluation prévue - étant estimées à quelque 1 600 milliards de LIT.

Les réservoirs, à destination polyvalente, agricole - civile - industrielle, viseront à obtenir les effets suivants :

- a) un accroissement sensible des surfaces irriguées - la superficie brute actuellement irriguée dans l'île atteint au total plus de 210 000 ha, que l'on estime pouvoir accroître de 218 000 ha dans l'espace de trente ans.

C'est dans le cadre de cette prévision de développement que se situe le programme à moyen terme en cours de réalisation ;

- b) ces quantités considérables d'eau disponibles pourront fournir une contribution déterminante à la solution du problème des fournitures d'eau pour usage civil ;
- c) enfin, l'approvisionnement des aires industrielles sera notablement facilité.

La réalisation des réservoirs doit, enfin, être vue dans le contexte plus large d'un plan organique d'interventions, qui comprend l'électrification rurale, la construction de routes agricoles, d'usines de traitement des produits agricoles, d'aqueducs ruraux, toutes conditions nécessaires à la relance de l'économie de l'île.

Il conviendra donc d'accorder une attention toute particulière aux projets territoriaux intégrés, dont le caractère essentiel soit celui d'être immédiatement opérationnel, qui comprennent globalement les différents aspects des infrastructures, de l'assistance technique aux entreprises, de l'amélioration foncière des exploitations, de la réalisation des structures liées à la commercialisation et à la transformation des produits.

Il faudra, enfin, s'efforcer d'élargir la base des exploitations, en stimulant à cette fin la tendance à l'associationnisme, à la concentration des aides publiques.

En ce qui concerne la pêche, toute initiative axée sur la rationalisation du processus de production grâce à la réorganisation de la flotte, et sur le développement du processus d'utilisation et de commercialisation des produits, devra être coordonnée avec une action de protection et de repeuplement de la mer, qui devra constituer le projet fondamental du programme "pêche".

La pisciculture en eau douce et en pleine mer trouvent dans notre Région un milieu particulièrement propice. Il importe que la recherche, l'expérimentation et la production progressent au même rythme.

La restauration du tissu productif régional impose comme option fondamentale la valorisation des petites et moyennes entreprises, qui doivent être le principal point de référence de la programmation industrielle.

C'est dans ce sens qu'il conviendra de réunir les choix opérés dans un cadre de priorités qui tienne compte du territoire, de la consommation, des secteurs et qui prenne également en considération la situation géographique de l'île et des nouveaux secteurs susceptibles de se créer grâce à l'exploitation de cette situation.

Le programme concernant l'industrie devra avoir comme point de départ la réalité régionale - caractérisée aujourd'hui par d'importants foyers de crise (chimie, papeterie, électronique) qui, en tout état de cause, devront être préalablement résorbés, tout en protégeant le niveau de l'emploi dans le cadre de la reconversion industrielle - et comme objectif spécifique le rééquilibre économique territorial et la mise en valeur de la situation géographique.

Des possibilités de développement, à vérifier, pourraient se situer dans les

deuxième et troisième traitements de l'éthylène, dans la chimie non à base de pétrole, dans la valorisation de certaines ressources minières telles que le sel gemme et les sels de potasse, dans la métallurgie et la mécanique.

Un choix à n'omettre en aucun cas est celui qui a trait à l'agro-industrie.

Une attention toute particulière devra être apportée à un plan d'infrastructures et de développement des équipements destinés à promouvoir l'adaptation technologique et l'assistance à la petite industrie, sous l'aspect également du placement des produits et de l'encouragement des exportations.

Dans le domaine minier, il conviendra de mettre en valeur les opportunités offertes par les gisements de sel gemme et de sels potassiques, en favorisant, pour le premier, les processus de verticalisation, et pour les seconds, un aménagement rationnel du secteur des engrais sous le double aspect des gisements miniers et des installations de traitement et de transformation, et en approfondissant le débat sur l'utilisation des saumures.

En outre, il semble opportun de relancer la recherche minière de base en reprenant une voie abandonnée, peut-être un peu trop hâtivement, au début des années 50. Ceci aussi bien en raison des nouvelles possibilités offertes par les progrès dans le domaine des connaissances et des moyens d'investigation qu'en raison de la révision des critères d'appréciation consécutive à la modification des niveaux de marginalité économiques dans certains des secteurs miniers.

Le développement de l'artisanat passe par la restructuration et la rationalisation des unités existantes et la promotion d'initiatives dans les secteurs artistique et du service de l'industrie.

Dans la situation actuelle, il importe de favoriser la rationalisation des dimensions des entreprises grâce à la coopération et à l'instauration de consortiums, même limités à certains secteurs d'activité, notamment dans le domaine des achats et de la commercialisation ; en ce qui concerne le nouvel artisanat lié à l'industrie, il importe de favoriser la création de zones équipées.

Le développement du tourisme soulève des problèmes de caractère sectoriel et territorial.

Il existe entre le secteur artisanal et celui du tourisme un rapport susceptible de déboucher sur une saine reprise de nombreuses activités, qui devront être développées dans le sens d'une affirmation autonome sur les marchés extérieurs.

Le rapport entre le tourisme et l'agriculture est plus directement lié au ré-équilibre territorial.

Le tourisme, comme on l'a déjà dit, permet de réaliser des axes de pénétration qui vont de la côte vers l'intérieur du pays et qui comprennent, dans un système structuré, les quatre types fondamentaux de biens que la Sicile est à même d'offrir au marché touristique : histoire - nature - soleil - eau ; une partie des possibilités qu'offre déjà la mer se voit ainsi déployée vers l'intérieur des terres.

Ces axes qui, de la côte, vont vers l'intérieur du pays, et qui s'articulent selon ce que chaque région sicilienne peut offrir parmi les quatre biens précités, contribuent à donner à chaque zone sa spécificité propre dès lors qu'est protégé et valorisé son patrimoine de biens culturels.

On peut ainsi soustraire le tourisme à la pression générique de la demande pour l'ancrer à une offre plus précise, fondée sur une organisation territoriale guidée par des principes culturels, en contribuant, en outre, à la réalisation de l'objectif de la "désaisonnalisation", qui doit guider la politique du secteur.

Un sujet à part, et dont il est largement question dans tous les secteurs, est celui de l'utilisation en Sicile du méthane algérien, dont l'usage rationnel pourra constituer un stimulant réel au développement des entreprises et à la fonction sociale que détiennent les utilisations civiles.

Budget pluriannuel de la région sicilienne pour la période 1981-1983

Prévisions de dépenses

(en millions de LIT)

Dénomination	1981	1982	1983	Total
- FONCTION 02 - <u>INSTRUCTION, FORMATION, CULTURE,</u> <u>TEMPS LIBRE</u>				
- Secteur 01 - Instruction et recherche				
Programme 01 - Droit à l'étude	92 291,8	66 180,8	56 024,8	212 497,4
Programme 02 - Droit à l'étude	3 565,0	3 650,0	2 980,0	18 195,0
Programme 02 - Recherche scientifique				
Total secteur 01	95 856,8	67 830,8	59 004,8	222 692,4
- Secteur 02 - Formation professionnelle				
Programme 01 - Formation professionnelle	47 698,0	46 297,0	42 347,0	136 342,0
Total secteur 02	47 698,0	46 297,0	42 347,0	136 342,0
- Secteur 03 - Culture				
Programme 01 - Biens naturels	29 194,5	26 914,5	22 914,5	79 023,5
Programme 02 - Promotion et diffusion de la culture	16 720,3	16 000,0	12 765,7	45 486,0
Total secteur 03	45 914,8	42 914,5	35 680,2	124 509,5
- Secteur 04 - Temps libre				
Programme 01 - Activités sportives et récréatives	5 579,7	5 500,0	5 500,0	16 579,7
Total secteur 04	5 579,7	5 500,0	5 500,0	16 579,7
Total fonction 02 - Instruction, formation, culture, temps libre	195 049,3	162 542,3	142 532,0	500 123,6

(en milliers de LIT)

Dénomination	1981	1982	1983	TOTAL
- FONCTION 03 - SECURITE SOCIALE				
- Secteur 01 - Assistance et services sociaux				
Programme 01 - Famille, maternité et enfance, personnes âgées, handicapés et indigents	57 294,0	49 264,0	48 989,0	155 547,0
Programme 02 - Interventions diverses à caractère social	49 764,6	41 835,6	39 640,6	131 240,8
Total secteur 01	107 058,6	91 099,6	88 629,6	286 787,8
- Secteur 02 - Assistance et services sanitaires et hospitaliers				
Programme 01 - Programmation sanitaire et services généraux	100,0	70,0	70,0	240,0
Programme 02 - Assistance sanitaire et structures afférentes	145 856,0	419,0	419,0	146 694,0
Programme 03 - Assistance hospitalière et structures afférentes	140 618,0	724,0	724,0	162 066,0
Programme 04 - Hygiène publique	300,0	300,0	300,0	900,0
Programme 05 - Médecine préventive et sociale	3 429,0	1 904,0	1 904,0	7 237,0
Programme 06 - Services vétérinaires	397,0	397,0	397,0	1 191,0
Programme 07 - Services socio-sanitaires	4 548,0	4 548,0	4 548,0	13 644,0
Programme 08 - Réforme du service sanitaire	982 942,0	1 311 113,0	1 361 513,0	3 655 568,0
Total secteur 02	1 298 190,0	1 319 475,0	1 369 675,0	3 987 540,0
- Secteur 03 - Travail				
Programme 01 - Emploi	75 112,0	75 512,0	12 650,0	163 274,0
Programme 02 - Interventions diverses pour les travailleurs	5 314,0	3 844,0	399,0	9 557,0
Total secteur 03	80 426,0	79 356,0	13 049,0	172 831,0
Total fonction 03 - Sécurité sociale	1 485 674,6	1 489 930,6	1 471 553,6	4 447 158,8

- FONCTION 04 - AMENAGEMENT ET SERVICES DU TERRITOIRE					
- Secteur 01 - Constructions résidentielles					
Programme 01 - Constructions résidentielles	236 361,3	79 430,4	86 552,5	402 344,2	
Total secteur 01	236 361,3	79 430,4	86 552,5	402 344,2	
- Secteur 02 - Urbanisme					
Programme 01 - Urbanisme	5 500,0	5 000,0	4 500,0	15 000,0	
Total secteur 02	5 500,0	5 000,0	4 500,0	15 000,0	
- Secteur 03 - Transports et voies de communication					
Programme 01 - Réseau routier	33 000,0	16 000,0	16 000,0	65 000,0	
Programme 02 - Ports et aéroports	38 800,0	23 000,0	20 800,0	82 600,0	
Programme 03 - Transports	48 700,0	30 050,0	32 050,0	110 800,0	
Total secteur 03	120 500,0	69 050,0	68 850,0	258 400,0	
- Secteur 04 - Forêts - Protection de l'environnement et défense du sol					
Programme 01 - Sylviculture et aménagement hydro-lico-forestier	146 885,0	86 654,9	46 577,0	280 116,9	
Programme 02 - Protection et assainissement de l'environnement et du territoire	51 100,0	37 845,0	30 600,0	119 545,0	
Programme 03 - Protection de la nature	15,0	15,0	15,0	45,0	
Programme 04 - Communautés de montagne	9 742,0	-	-	9 742,0	
Total secteur 04	207 742,0	124 514,9	77 192,0	409 448,9	

(en milliers de LIT)

Dénomination	1981	1982	1983	Total
- Secteur 05 - Infrastructures civiles et interventions diverses sur le territoire				
Programme 01 - Aqueducs - Egouts - autres travaux d'hygiène publique	16 903,0	1 908,0	1 913,0	20 724,0
Programme 02 - Protection civile et interventions urgentes	19 700,0	4 930,0	4 320,0	28 950,0
Programme 03 - Travaux et interventions diverses sur le territoire	48 589,0	46 089,0	41 089,0	135 767,0
Total secteur 05	85 192,0	52 927,0	47 322,0	185 441,0
Total Fonction 04 - Aménagement et services du territoire	655 295,3	330 922,3	284 416,5	1 270 634,1
- FONCTION 05 - <u>ACTIVITES ECONOMIQUES</u>				
- Secteur 01 - Agriculture et alimentation				
Programme 01 - Agrumiculture	6 500,0	5 500,0	-	12 000,0
Programme 02 - Viti-viniculture	8 379,6	8 945,0	7 811,0	25 135,6
Programme 04 - Hortoflorofruticulture et cultures industrielles	41 888,8	23 069,0	15 641,0	80 598,8
Programme 05 - Cultures arborescentes méditerranéennes et autres productions agricoles	3 366,9	4 583,0	2 869,0	10 818,9
Programme 06 - Protection de la production agricole	32 530,9	14 355,3	13 535,3	60 421,5
Programme 07 - Développement et modernisation des exploitations agricoles	75 732,4	75 722,4	73 662,4	225 117,2
Programme 08 - Zootechnie	8 870,0	13 257,1	12 398,0	34 525,1
Programme 09 - Protection économique des produits	43 933,5	20 674,5	14 674,5	79 282,5
Programme 10 - Assistance technique et activités promotionnelles	1 158,8	780,0	650,0	2 588,8

Programme 11 - Irrigation - Bonification et infra-structures rurales	271 281,3	166 759,3	132 813,3	570 853,9
Programme 12 - Economie agricole de montagne	21 674,7	21 466,0	15 001,0	58 141,7
Programme 13 - Chasse et pêche	14 365,0	15 625,0	3 950,0	33 940,0
Total secteur 01	529 681,9	370 736,6	293 005,5	1 193 424,0
- Secteur 02 - Industrie et artisanat				
Programme 01 - Industrie extractive et de transformation primaire	43 582,5	24 905,0	9 880,0	78 367,5
Programme 02 - Industrie manufacturière	48 000,3	2 699,5	1 199,5	51 899,3
Programme 03 - Artisanat	500,0	1 500,0	-	2 000,0
Total secteur 02	92 082,8	29 104,5	11 079,5	132 266,8
- Secteur 03 - Commerce et coopération				
Programme 01 - Commerce et activités auxiliaires	7 500,0	16 755,0	580,0	24 835,0
Programme 02 - Coopération	24 264,0	11 724,0	6 164,0	42 152,0
Total secteur 03	31 764,0	28 479,0	6 744,0	66 987,0
- Secteur 04 - Tourisme				
Programme 01 - Tourisme et industrie hôtelière	46 763,6	40 443,6	29 820,6	117 027,8
Total secteur 04	46 763,6	40 443,6	29 820,6	117 027,8
Total fonction 05 - Activités économiques	700 292,3	468 763,7	340 649,6	1 509 705,6

Budget pluriannuel de la Région sicilienne pour la période 1981-1983

Récapitulation selon la nature des Fonds

Dénomination	(en millions de LIT)			TOTAL
	1981	1982	1983	
- Fonction 01 - Services généraux				
- Fonds ordinaires de la Région	236 285,7	249 656,2	275 060,7	761 002,6
- Dotations de l'Etat et d'autres organismes	-	-	-	-
- Fonds sanitaire régional	300,0	-	-	300,0
- Fonds de solidarité nationale	-	-	-	-
Total fonction 01	236 585,7	249 656,2	275 060,7	761 302,6
- Fonction 02 - Instruction, formation, culture, temps libre				
- Fonds ordinaires de la Région	106 249,3	103 842,3	93 632,0	303 723,6
- Dotations de l'Etat et d'autres organismes	88 500,0	58 700,0	48 900,0	196 100,0
- Fonds sanitaire régional	-	-	-	-
- Fonds de solidarité nationale	300,0	-	-	300,0
Total fonction 02	195 049,3	162 542,3	142 532,0	500 123,6
- Fonction 03 - Sécurité sociale				
- Fonds ordinaires de la Région	201 993,6	158 254,6	88 852,6	449 100,8
- Dotations de l'Etat et d'autres organismes	19 593,0	20 563,0	21 188,0	61 344,0
- Fonds sanitaire régional	1 264 088,0	1 311 113,0	1 361 513,0	3 936 714,0
- Fonds de solidarité nationale	-	-	-	-
Total fonction 03	1 485 674,6	1 489 930,6	1 471 553,6	4 447 158,8

- Fonction 04 - Aménagement et services du territoire							
- Fonds ordinaires de la Région	413 290,0	264 839,6	246 144,2	924 273,8			
- Dotations de l'Etat et d'autres organismes	156 755,3	30 832,7	38 272,3	225 860,3			
- Fonds sanitaire régional	-	-	-	-			
- Fonds de solidarité nationale	85 250,0	35 250,0	-	120 500,0			
Total fonction 04	655 295,3	330 922,3	284 416,5	1 270 634,1			
- Fonction 05 - Activités économiques							
- Fonds ordinaires de la Région	410 929,2	309 361,1	245 098,1	965 388,4			
- Dotations de l'Etat et d'autres organismes	100 983,4	104 534,9	101 683,8	307 282,1			
- Fonds sanitaire régional	-	-	-	-			
- Fonds de solidarité nationale	196 312,0	63 000,0	-	259 312,0			
Total fonction 05	708 224,6	476 896,0	346 781,9	1 531 902,5			
- Fonction 06 - Charges financières et dépenses non répartissables							
- Fonds ordinaires de la Région	696 345,2	974 457,2	1 227 019,4	2 897 821,8			
- Dotation de l'Etat et autres organismes	297 518,6	54 296,0	54 096,0	405 910,4			
- Fonds sanitaire régional	-	-	-	-			
- Fonds de solidarité nationale	268 148,0	334 760,0	465 010,0	1 067 918,0			
Total fonction 06	1 262 011,8	1 363 513,2	1 746 125,4	4 371 650,4			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 542 841,3	4 073 460,6	4 266 470,1	12 882 772,0			

Budget pluriannuel de la Région sicilienne
pour la période 1981-1983

Résumé selon la nature des Fonds

(en millions de LIT)

Dénomination	1981	1982	1983	Total
- Fonds ordinaires de la Région	2 065 093,0	2 060 411,0	2 175 807,0	6 301 311,0
- Dotation de l'Etat et d'autres organismes	663 350,3	268 926,0	264 140,1	1 196 417,0
- Fonds sanitaire régional	1 264 388,0	1 311 113,0	1 361 513,0	3 937 014,0
- Fonds de solidarité nationale	550 010,0	433 010,0	465 010,0	1 448 030,0
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 542 041,3	4 073 460,6	4 266 470,1	12 882 772,0

Prévisions d'utilisation des Fonds FEDER pour 1981

Sicile

(valeurs en milliards de LIT)

Catégorie de travaux	Investissement	Concours demandés
1) Digue à usage polyvalent	573,7	162,8
2) Infrastructures industrielles (réseau routier)	10,4	4,1
3) Ouvrages portuaires à usage mixte	33,1	9,9
4) Digue IBESI - EMS	32,7	13,1
TOTAL	649,9	189,9





SARDAIGNE

DOCUMENTATION DISPONIBLE

Les informations et les données concernant la situation économique et les perspectives de développement de la région Sardaigne ont été presque intégralement extraites du document "Orientations et directives du Conseil régional pour l'élaboration du programme de développement économique et social pour les années 1980-1982", texte approuvé par le Conseil régional dans sa séance du 25 mars 1980.

SYNTHESE DES PROBLEMES ACTUELS

La Sardaigne est plongée dans une grave crise structurelle, qui affecte la partie économiquement la plus importante des activités de production et qui, sur le plan social, se manifeste par un phénomène généralisé de désorientation des idées et des valeurs culturelles.

Sur le plan purement économique, on peut affirmer que le développement assez anarchique qui s'est manifesté tout au long des années 60 et jusqu'à la moitié des années 70 a été suivi d'une période de véritable récession qui n'est en rien comparable avec l'évolution, pourtant peu favorable, qu'a connu l'ensemble de l'économie nationale. La crise économique italienne, imputable dans une certaine mesure à la situation particulière de faiblesse structurelle dans laquelle était plongé le système économique au moment de la grave crise pétrolière internationale, a connu en Sardaigne son maximum d'intensité. Le système économique régional s'est trouvé exposé aux répercussions les plus fortes de la crise, dévoilant dans toute son ampleur les déficiences dues à une faible diversification des activités de production.

La production industrielle accuse d'importantes baisses quantitatives (la Sardaigne a été la seule région d'Italie à avoir enregistré, en 1979, un fléchissement de sa consommation d'énergie électrique qui, comme on le sait, est un indicateur courant des niveaux de production, tandis que le chômage s'accroît vertigineusement, se situant aux niveaux nationaux les plus élevés, soit plus de 13 % (avec parfois même des pointes de 15 %) de la force de travail. Par rapport aux valeurs moyennes nationales, le revenu par tête revient environ aux niveaux auxquels il se situait au début de la politique de redressement, tandis que la dotation de capital fixe social ne progresse pas dans la même proportion que la moyenne nationale.

On note, par ailleurs, une inadéquation croissante (qui, en termes réels, se traduit par une véritable réduction) des recettes régionales considérées dans leur globalité. Le tableau de la situation, très schématiquement esquissé, se complète par la crise des activités de construction (qui représentent traditionnellement 40 % de l'emploi industriel sarde), par l'incertitude de la reprise dans les activités extractives, par les résultats négatifs de la production agricole et l'extrême lenteur de la circulation monétaire régionale.

La situation économique actuelle de la Région se caractérise donc par la stagnation des activités de production et par le risque d'une contraction progressive de la base productive régionale. D'autre part, contrairement à ce que l'on a pu observer dans les régions septentrionales et dans certaines zones méridionales où la crise des grands groupes a été atténuée et en partie compensée par un transfert de main-d'oeuvre des grandes entreprises vers les petites et moyennes entreprises, en Sardaigne ces dernières ont vu régresser leur poids, en termes absolus et en termes relatifs, soit par suite d'un défaut d'assistance sur le marché, soit en raison du retard technologique et de l'incapacité à rivaliser avec les entreprises nationales présentes dans l'île.

La crise peut donc difficilement être surmontée sans un changement radical des orientations de la politique économique nationale, qui doit tenir compte en premier lieu de toutes les ressources locales, actuelles et potentielles, et favoriser l'accumulation interne et la croissance des entreprises.

Il est donc indispensable que les finalités du programme soient inspirées par l'élargissement et la qualification de la base productive régionale, en liaison, d'une part, avec certains objectifs stratégiques de politique économique régionale (restructuration et développement de l'industrie chimique, plan énergétique, politique pour l'approvisionnement agro-alimentaire) et, de l'autre, avec l'obligation de sauvegarder et d'élargir les bases de l'emploi régional et de valoriser pleinement les ressources locales.

OBJECTIFS ET LIGNES D'INTERVENTION

L'objectif central de la Région consiste à défendre l'emploi et son développement, notamment en ce qui concerne les jeunes et la main-d'oeuvre féminine.

Cette politique devra donc se déployer, d'un côté, vers une action d'assainissement de l'appareil de production existant et, de l'autre, en direction d'un élargissement et d'une diversification de la base productive régionale. Pour ce faire, il faudra, en premier lieu, procéder aux restructurations nécessaires dans les secteurs qui offrent les meilleures perspectives de croissance, ainsi qu'aux reconversions vers les nouveaux secteurs que les prévisions de marché considèrent comme susceptibles d'être développés sur le plan technologique et productif.

En second lieu, pour constituer un tissu productif couvrant l'ensemble du territoire régional, capable de se développer par lui-même et de fournir des emplois stables, il faudra que l'action promotionnelle porte essentiellement sur les secteurs capables de valoriser pleinement les ressources locales, matérielles et humaines.

Enfin, il conviendra de procéder ultérieurement à la création de structures civiles modernes et de renforcer celles qui existent, particulièrement dans les secteurs de la santé, du logement et de l'éducation. Cette action, qui a certes un effet positif non négligeable sur la création de nouvelles demandes d'emploi, répond toutefois avant tout à une exigence de rééquilibrage de la répartition territoriale des services sociaux.

Dans le cadre du problème fondamental de la protection et du développement de l'emploi, il importe également de réaliser intégralement les interventions prévues en faveur des jeunes, à commencer par la loi régionale n° 50 de 1978, dont il conviendra d'utiliser rapidement les fonds disponibles, en accroissant également la dotation financière dont elle est assortie pour la période de trois ans considérée.

Au-delà de ces objectifs, à caractère plus général, la Région cite, dans le document appelé précédemment, toute une série d'interventions possibles (parmi lesquelles de nombreuses sont déjà programmées et/ou commencées) déterminées de manière plus ponctuelle et subdivisées analytiquement en plus de 20 secteurs, parmi lesquels devrait s'articuler la programmation régionale.

L'ordre dans lequel figurent les secteurs en question donne, par ailleurs, une première échelle de priorité des interventions proposées et à réaliser ; il a donc semblé opportun et utile de procéder à une description complète de ce classement. Le document mentionne préliminairement deux problèmes de fond, considérés comme étant d'un intérêt régional plus immédiat ; ils concernent les secteurs

1. transports et
2. crédit.

Il aborde ensuite les problèmes de

3. la réforme de l'agriculture et de l'élevage ;
4. la sylviculture ;
5. l'irrigation ;
6. l'agro-industrie ;
7. l'agriculture et de la pêche.

En ce qui concerne l'industrie, il examine par après :

8. le secteur minier et métallurgique ;
9. l'industrie chimique ;
10. les composants ;
11. les problèmes des petites et moyennes entreprises.

Il procède enfin à une description des principales interventions concernant :

12. l'édilitéé ;
13. l'artisanat ;
14. les problèmes énergétiques ;
15. le tourisme ;

16. le commerce ;
17. la santé ;
18. l'éducation ;
19. la formation professionnelle ;
20. les biens culturels ;
21. les problèmes de l'information ;
22. la programmation territoriale.

LES POLITIQUES SECTORIELLES

Le problème des transports, dans ses différents aspects relatifs au coût, à la durée des trajets et à la discontinuité des liaisons, constitue une sérieuse entrave au développement de la Sardaigne. Il importe donc de mettre en oeuvre les mesures propres à raccorder le marché régional aux marchés national et international et à améliorer l'état des liaisons internes de l'île.

Les interventions les plus urgentes semblent concerner, entre autres :

- l'achèvement des infrastructures portuaires et aéroportuaires, afin d'assurer la régularité des liaisons ; à cette fin, il conviendra d'adapter les parts qui reviennent à la Sardaigne dans la répartition des crédits prévus par les lois et par les programmes nationaux ;
- l'accélération de la construction du bac transbordeur de marchandises, dont la gestion sera confiée aux Chemins de fer de l'Etat, tandis qu'il conviendra de réserver à la Région les décisions concernant les barèmes de fret et les tarifs différenciés à l'entrée et à la sortie des produits ;
- la réorganisation du système interne routier et ferroviaire, prévoyant la modification du tracé des lignes de Chemins de fer de l'Etat, leur électrification et la modernisation du réseau en concession, dont il conviendra d'éviter la détérioration et les réductions non concertées ;
- l'élaboration d'un programme de réorganisation et de rationalisation générale du service de cars en vue d'améliorer le service et de réaliser un meilleur équilibre entre les coûts, les produits et les bénéficiaires.

Une politique régionale du crédit constitue un impératif pressant pour éliminer les goulets d'étranglement qui existent dans ce secteur en Sardaigne : le crédit à l'investissement doit être rendu plus accessible et son coût aligné sur le niveau auquel il se situe dans les régions plus développées, afin d'améliorer les conditions de la reprise dans les secteurs productifs. Ces derniers exigent cependant à leur tour certaines mesures structurelles spécifiques et détaillées.

La mise en oeuvre de la réforme agro-pastorale reste le principal objectif d'intervention dans le secteur des structures agricoles.

Le point central de cette intervention est l'application immédiate des plans de valorisation ainsi que la couverture financière de tous les plans en cours d'élaboration. Les crédits affectés aux infrastructures de service (viabili-

té, aqueducs, lignes électriques), tout comme ceux destinés aux transformations culturelles, semblent en effet nettement insuffisants.

Les objectifs du programme pluriannuel de reboisement (20 000 ha par an pendant 20 ans, impliquant l'emploi direct et indirect de 10 000 personnes, la dépense prévue étant de 45 milliards l'an en LIT de 1978) revêtent une importance toute particulière, notamment à la lumière de ses orientations générales qui prévoient :

- a) la pleine utilisation de la main-d'oeuvre, en réduisant les mesures d'"assistance" considérées parfois comme excessives ;
- b) la protection et la récupération du patrimoine forestier existant ; à cet objectif seront associées les communautés de montagne, afin que le reboisement à des fins de conservation et de protection, qui devra porter sur de vastes surfaces, sauvegarde en même temps les possibilités de pacage.

En ce qui concerne plus généralement le secteur primaire, une attention toute particulière devra être portée à la mise en valeur des zones irriguées, en y concentrant des ressources financières suffisantes et en adoptant les mesures qui s'imposent.

Il importe avant tout de mettre en culture les 70 000 ha de terres, sur les 100 000 déjà dotés de toutes les infrastructures d'irrigation, qui sont actuellement incultes ou insuffisamment cultivés, en activant opportunément l'usage de l'irrigation dans les zones déjà irriguées et en favorisant l'acquisition des biens d'exploitation.

Un autre problème est, par ailleurs, celui de savoir quels types de cultures il convient d'intensifier dans les zones irriguées, compte tenu de l'important déficit en produits fourragers et zootecniques.

Il importe, enfin, de réaliser le plus rapidement possible les travaux prévus par les projets spéciaux n° 25 (ressources hydriques) et n° 23 (irrigation) de la Cassa per il Mezzogiorno, eu égard également à leur caractère intersectoriel (emploi, édilité, etc.).

A titre de mesure particulière, la Région se propose en outre de demander un crédit exceptionnel au Fonds européen de développement régional, pour la création d'un réseau routier permettant d'accéder à toutes les exploitations par des moyens de locomotion normaux.

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture et de la pêche, il faut relever qu'il est à même d'apporter une contribution notable à la production et à l'emploi régional. Il importe donc de mettre en oeuvre, dans ce domaine, un programme agraire prévoyant en particulier :

- a) la protection de l'industrie de la pêche traditionnelle, moyennant la modification et la coordination des mesures d'encouragement, en faveur notamment des coopératives, mais surtout grâce à l'adoption de normes plus efficaces en matière de protection et de repeuplement et à la mise en oeuvre d'interventions pour la dépollution et la bonification ;
- b) l'exploitation rationnelle des lacs salés, pour lesquels il conviendra d'accélérer le programme de valorisation ;
- c) la promotion de l'aquaculture et de l'élevage de poissons, grâce à un pro-

gramme spécifique comportant également quelques expériences pilotes d'élevage en pleine mer ;

- d) la création de structures pour la transformation, la conservation et la commercialisation des produits de la pêche ;
- e) l'exploitation, au niveau professionnel et sportif, des lacs internes et des fleuves ;
- f) une réglementation relative aux concessions, élaborée de manière à éviter que les ressources publiques soient irrationnellement exploitées au bénéfice d'un petit nombre, en favorisant au contraire les coopératives et en proportionnant les concessions à l'effectif de leurs membres ;
- g) l'accroissement des ressources financières disponibles pour le secteur, au moyen de fonds publics ou en provenance de la Communauté économique européenne.

Dans le secteur industriel, la programmation régionale devra mettre sur pied un programme de restructuration et de renouvellement des installations existantes ainsi que de création de nouvelles productions, l'objectif fondamental consistant à développer l'emploi et à le répartir de manière plus équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Cet objectif ne pourra être atteint sans une industrialisation basée sur les petites et moyennes entreprises manufacturières. Il importe donc d'écarter ou de compenser les obstacles qui s'opposent à la localisation de ce type d'entreprises en Sardaigne, obstacles qui résident dans les limites du marché local et dans les difficultés de liaison avec les marchés plus importants, dans l'insuffisance des disponibilités de crédit, dans la pénurie d'infrastructure et de services, dans l'inadaptation des structures d'assistance technique et commerciale.

S'agissant des secteurs d'un intérêt régional plus direct, parmi lesquels les mines et la métallurgie, il convient de mettre en oeuvre les programmes de restructuration prévus par le projet minier, métallurgique et manufacturier déjà préparé par la Région.

Parmi les mesures concernant plus particulièrement le secteur du charbon, il faudra accélérer la réalisation du programme quinquennal Carbosulcis, qui prévoit l'extraction annuelle de 4 millions de tonnes de charbon et l'emploi de 1 500 personnes. Il faudra, en outre, promouvoir toutes les initiatives permettant une pleine valorisation commerciale du charbon Sulcis, en visant une production de 6 millions de tonnes par an.

Il conviendra aussi d'expérimenter des méthodes alternatives d'emploi du charbon, comme la gazéification et la méthanisation.

Indépendamment des initiatives spécifiques prévues pour les secteurs de la chimie et des composants, sont également en voie de préparation certaines mesures visant à éliminer les obstacles qui se sont opposés jusqu'ici à un plus solide enracinement en Sardaigne des petites et moyennes entreprises industrielles.

Pour ce faire, il y a lieu de réformer l'ensemble du système des aides aux entreprises afin de le rendre plus efficace et adapté aux objectifs fixés.

Il convient en outre d'élargir les possibilités, pour les petites et moyennes entreprises, d'accéder à des formes plus structurées et plus satisfaisantes d'assistance financière, technique et commerciale.

On se propose, en particulier, de faciliter et/ou de promouvoir :

- a) les implantations industrielles en Sardaigne, en diffusant les informations sur les aides disponibles ;
- b) l'assistance pour le choix du site, en coordonnant les interventions pour les infrastructures spécifiques, pour l'obtention des terrains nécessaires et du permis de construire, etc. ;
- c) l'assistance administrative et technique et celle aux cadres de direction ;
- d) les restructurations industrielles et la constitution de consortiums, entre entreprises ;
- e) la commercialisation ;
- f) les encouragements pour les innovations productives (par exemple, financement de prototypes) ;
- g) certaines formes de leasing, en particulier pour la réalisation des gros oeuvres industriels et artisanaux et pour l'acquisition des équipements.

Dans le domaine de l'édilité, l'action de la Région devra viser à rendre une entière fonctionnalité à l'ensemble du secteur, grâce à la réduction des coûts de production, qui pourrait être favorisée par le développement des activités industrielles de fabrication de composants et de produits manufacturés pour la construction.

Il importe donc de préparer un programme organique pour le secteur.

Dans le domaine de l'artisanat, en revanche, les principales exigences - indépendamment d'une rationalisation du système des facilités de crédit - portent indubitablement sur la nécessité de garantir des services appropriés d'assistance technique, ainsi que :

- une qualification professionnelle adéquate du personnel, en consacrant une attention particulière aux problèmes que l'apprenti pose aux entreprises ;
- la possibilité pour les entreprises artisanales de participer directement aux adjudications publiques ;
- la préparation et la gestion, par les communes, de zones équipées pour l'installation d'entreprises artisanales ;
- le concours des participations de l'Etat au développement et à la réorganisation des entreprises artisanales.

En ce qui concerne les problèmes énergétiques, la disponibilité d'une production d'énergie électrique suffisante constitue la condition fondamentale d'une politique de développement de la Sardaigne. A cette fin, il y a lieu en particulier de :

- accélérer la construction de la centrale de Fiume Santo ;
- exploiter à fond le potentiel non entièrement utilisé des centrales d'auto-production ;
- valoriser le charbon Sulcis, en convertissant les centrales de l'Alsar et

de l'Euroalluminia et en construisant un troisième groupe de la centrale Sulcis, qui devra être alimenté exclusivement au charbon ; pour répondre aux exigences du rééquilibrage territorial et freiner le phénomène de dispersion, il serait également opportun d'implanter une nouvelle centrale au charbon au centre de la Sardaigne ;

- vérifier soigneusement les possibilités d'exploitation des sources énergétiques alternatives et complémentaires.

Les lignes d'intervention dans le secteur du tourisme seront :

- la restructuration et le développement du système hôtelier ;
- la création d'autres structures propres à satisfaire les besoins du tourisme social ;
- les initiatives et les mesures d'encouragement en faveur de l'agro-tourisme.

En fait, le secteur du tourisme peut jouer un rôle déterminant dans le développement économique et social de l'île, à condition toutefois qu'il renonce à son caractère désordonné et spéculatif pour entrer dans une phase cohérente de mise en valeur et d'utilisation des ressources naturelles, en corrigeant à temps les déséquilibres et les carences qui le caractérisent, et pour empêcher également une exploitation irrationnelle du territoire.

Dans le secteur du commerce, l'impératif prioritaire consiste à moderniser et à rationaliser les structures de la distribution.

Il convient, toutefois, d'accorder également une attention particulière aux liaisons avec le système des transports internes et externes : en particulier, il paraît utile de réaliser, à partir de Cagliari, des structures inter-portuaires susceptibles de rationaliser le mouvement des marchandises, tout en contribuant à la réduction des frais de transport.

Enfin, dans le cadre de la politique régionale des services sociaux, il faut souligner que la Région s'est engagée à favoriser une plus grande disponibilité de ces services et à en améliorer le caractère fonctionnel : c'est dans ce sens que sont prévues des interventions dans le domaine de l'édilité scolaire et sanitaire, des mesures visant à l'obtention de meilleures conditions hygiéniques, des actions tendant à assurer un droit effectif à l'étude aux jeunes de la Région.

Dans ce cadre, se situent également les interventions visant à une meilleure protection et à la valorisation du patrimoine historique, documentaire, artistique, archéologique, monumental, paléo-ethnologique et ethno-anthropologique régional.

Des projets organiques seront également préparés pour la mise en place d'un réseau structuré de services culturels et d'information sur le territoire. Sont en particulier prévus :

- la création d'un réseau de bibliothèques, condition de base pour une organisation moderne et démocratique de la culture ;
- le développement des musées pour la mise en valeur des biens culturels du territoire ;
- l'organisation de circuits dans le domaine de la culture et du spectacle, en prévoyant la restructuration, le conventionnement et la construction d'ins-

tallations sur des sites appropriés et en assurant la mise en place d'équipements de plein air adéquats.

Prévisions d'utilisation des Fonds FEDER pour 1981

Sardaigne

(en milliards de L.F.F.)

Catégorie de travaux	Investissement	Concours demandés
1. Routes internes	0,3	0,1
2. Infrastructures	6,0	2,0
3. Restauration Palazzo Art.	0,7	0,2
4. Ecoles	45,0	14,0
5. Routes vicinales	4,0	1,4
6. Routes rurales - aqueducs	13,0	4,0
7. Réservoirs d'eau	5,0	2,0
8. Infrastructures touristiques	9,0	3,0
9. Doublement de ponts	1,5	0,5
10. Etudes et prospections minières	6,0	5,0
TOTAL	90,5	32,2



études/programmes

parus à ce jour ou en préparation dans la série « Politique régionale » (1):

8419 — N° 1

L'évolution de l'économie flamande considérée dans une perspective internationale

Synthèse et options politiques

1973, 88 p. (DA, DE, EN, FR, IT, NL). BFR 170.

CB-NS-77-002-FR-C — N° 2

Programme de développement régional pour le Groenland 1977-1979

1977, 54 p. (DA, EN, FR). FF 8; BFR 60.

CB-NS-77-003-EN-C — N° 3

Non production activities in UK manufacturing industry

1977, 188 p. (EN). FF 14,50; BFR 100.

CB-NS-77-004-FR-C — N° 4

La concentration géographique dans les pays de la Communauté européenne

1977, 138 p. (DE, EN, FR, IT). FF 18,20; BFR 120.

CB-NS-77-005-DE-C — N° 5

Feasibility-Studie über den Stand und die Entwicklungsmöglichkeiten von vorausschauenden regionalen Arbeitsmarktbilanzen in der Europäischen Gemeinschaft

1977, 292 p. (DE). FF 33,80; BFR 240.

CB-NS-78-006-FR-C — N° 6

Programme de développement régional Mezzogiorno 1977-1980

1978, 270 p. (DE, EN, FR, IT). FF 53,60; BFR 380.

CB-NS-78-007-FR-C — N° 7

Programme de développement régional Irlande 1977-1980

1978, 142 p. (DE, EN, FR). FF 25,40; BFR 180.

CB-NS-78-008-FR-C — N° 8

Programme de développement régional Pays-Bas 1977-1980

1978, 140 p. (DE, EN, FR, NL). FF 25; BFR 175.

CB-NS-78-009-FR-C — N° 9 (2)

Les travailleurs frontaliers en Europe

(DE, FR, NL)

CB-NS-78-010-FR-C — N° 10

Programme de développement régional Royaume-Uni 1978-1980

1978, 140 p. (DE, EN, FR). FF 32; BFR 220.

CB-NS-78-011-FR-C — N° 11

Programmes de développement régional Grand-Duché de Luxembourg

1978, 70 p. (DE, EN, FR). FF 11,30; BFR 80.

CB-NS-78-012-FR-C — N° 12

Programmes de développement régional Danemark

1978, 78 p. (DA, DE, EN, FR). FF 12,70; BFR 90.

CB-NS-78-013-FR-C — N° 13

Programmes de développement régional France 1976-1980

1978, 196 p. (DE, EN, FR). FF 25,50; BFR 175.

(1) Les signes abrégatifs DA, DE, EN, FR, IT et NL indiquent les langues dans lesquelles les textes ont été publiés (danois, allemand, anglais, français, italien et néerlandais).

(2) Ne sera pas édité.

CB-NS-79-014-FR-C — N° 14

Programmes de développement régional Belgique 1978-1980
1979, 230 p. (DE, EN, FR, NL). FF 43,60; BFR 300.

CB-NS-79-015-FR-C — N° 15

Les aides régionales dans la Communauté européenne — Étude comparative
1980, 333 p. (DA, DE, EN, FR, IT, NL). FF 40; BFR 275.

CB-NS-79-016-FR-C — N° 16

Programmes de développement régional République fédérale d'Allemagne y compris Berlin (Ouest) 1979-1982
1979, 382 p. (DE, EN, FR). FF 43,70; BFR 300.

CB-NS-79-017-FR-C — N° 17

Les programmes de développement régional
1979, 330 p. (DA, DE, EN, FR, IT, NL). FF 32; BFR 220.

CB-NS-79-018-FR-C — N° 18

Politiques de dissuasion et de déconcentration dans la Communauté européenne — Étude comparative
1981, 266 p. (DA, DE, EN, FR, IT, NL). Écu 16,50; BFR 660; FF 95,80.

CB-NS-80-019-FR-C — N° 19

Le rôle des activités tertiaires dans la politique régionale — Étude comparative
1980, 249 p. (DE, EN, FR). FF 65,30; BFR 450.

CB-NS-80-020-FR-C — N° 20

Développement intégré des régions de montagne. Cas particulier de l'arc alpin
1981, 90 p. (DE, EN, FR). BFR 150.

CB-NS-81-021-FR-C — N° 21

Étude des effets régionaux de la politique agricole commune
1981, 178 p. (DA, DE, EN, FR, IT, NL). Écu 6,10; BFR 250.

CB-NS-81-025-FR-C — N° 22

Étude de l'impact régional de la politique commerciale extérieure de la Communauté
1982, 132 p. (DE, EN, FR). Écu 7,76; BFR 350; FF 51.

Communautés européennes — Commission

**Programme de développement régional
(deuxième génération)
Italie (Mezzogiorno) 1981-1985**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

1983 — 345 p., nomb. tab., fig. et graph. — 21 x 29,7 cm

Série Document public

FR, IT

ISBN 92-825-3012-4

N° de catalogue: CB-36-82-524-FR-C

Prix publics au Luxembourg, TVA exclue

Écu 11,20 BFR 500 FF 75

Conformément à l'article 6, paragraphe 1, du règlement (CEE) n° 214/79 du Conseil du 6 février 1979 (modifiant le règlement (CEE) n° 724/75 portant création d'un Fonds européen de développement régional), « ne peuvent bénéficier du concours du Fonds que les investissements qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement régional... ». Les programmes doivent préciser les objectifs et les moyens du développement de la région suivant le schéma commun élaboré par le Comité de politique régionale (JO n° C 69 du 24.3.1976).

Un premier programme de développement régional pour le Mezzogiorno, établi par le gouvernement italien et portant sur la période 1977-1980, avait été publié par les soins de la Commission en 1978 (Collection Programmes — Série Politique Régionale n° 6).

Un deuxième programme de développement régional pour le Mezzogiorno, établi par le gouvernement italien et portant sur la période 1981-1985, a été communiqué à la Commission en 1981. Sa publication aux fins d'information par les soins de la Commission n'engage en aucune manière la responsabilité de celle-ci.

Le Mezzogiorno a une population de plus de 21 millions d'habitants (environ 38% de la population de l'Italie, 8% de la population de la Communauté européenne). Même s'il y a des zones à l'intérieur du Mezzogiorno qui commencent à atteindre un niveau de développement économique comparable à celui de l'Italie du Centre-Nord, les données d'ensemble confirment l'existence d'un écart substantiel par rapport au reste du pays et à la Communauté.

Les problèmes majeurs du Mezzogiorno sont liés à une base industrielle déficiente, à des secteurs agricole et tertiaire très vulnérables, et surtout au déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois. Ce déséquilibre, qui est important aujourd'hui, s'aggravera encore à l'avenir, 500 000 demandeurs d'emplois supplémentaires étant prévus entre 1980 et 1985.

Les objectifs de développement du Mezzogiorno, qui constituent une dimension essentielle des stratégies à moyen terme envisagées pour l'ensemble de l'économie italienne, concernent principalement: le renforcement de l'appareil de production méridional, le soutien à la fois de grandes zones métropolitaines en crise et de vastes zones internes en dégradation, ainsi que la solution des carences infrastructurelles les plus graves.

**Salg og abonnement · Verkauf und Abonnement · Πωλήσεις καί συνδρομές · Sales and subscriptions
Vente et abonnements · Vendita e abbonamenti · Verkoop en abonnementen**

BELGIQUE / BELGIË

Moniteur belge / Belgisch Staatsblad

Rue de Louvain 40-42 / Leuvensestraat 40-42
1000 Bruxelles / 1000 Brussel
Tél. 512 00 26
CCP/Postrekening 000-2005502-27

Sous-dépôts / Agentschappen:

**Librairie européenne /
Europese Boekhandel**

Rue de la Loi 244 / Wetstraat 244
1040 Bruxelles / 1040 Brussel

CREDOC

Rue de la Montagne 34 / Bergstraat 34
Bte 11 / Bus 11
1000 Bruxelles / 1000 Brussel

DANMARK

Schultz Forlag

Møntergade 21
1116 København K
Tlf: (01) 12 11 95
Girokonto 200 11 95

BR DEUTSCHLAND

Verlag Bundesanzeiger

Breite Straße
Postfach 10 80 06
5000 Köln 1
Tel. (02 21) 20 29-0
Fernschreiber:
ANZEIGER BONN 8 882 595

GREECE

G.C. Eleftheroudakis SA

International Bookstore
4 Nikis Street
Athens (126)
Tel. 322 63 23
Telex 219410 ELEF

Sub-agent for Northern Greece:

Molho's Bookstore

The Business Bookshop
10 Tsimiski Street
Thessaloniki
Tel. 275 271
Telex 412885 LIMO

FRANCE

**Service de vente en France des publications
des Communautés européennes**

Journal officiel

26, rue Desaix
75732 Paris Cedex 15
Tél. (1) 578 61 39

IRELAND

Government Publications Sales Office

Sun Alliance House
Molesworth Street
Dublin 2
Tel. 71 03 09

or by post

Stationery Office

St Martin's House
Waterloo Road
Dublin 4
Tel. 78 96 44

ITALIA

Licosa Spa

Via Lamarmora, 45
Casella postale 552
50 121 Firenze
Tel. 57 97 51
Telex 570466 LICOSA I
CCP 343 509

Subagente:

Libreria scientifica Lucio de Biasio - AEIOU

Via Meravigli, 16
20 123 Milano
Tel. 80 76 79

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Office des publications officielles
des Communautés européennes**

5, rue du Commerce
L-2985 Luxembourg
Tél. 49 00 81 - 49 01 91
Télex PUBLOF - Lu 1322
CCP 19190-81
CC bancaire BIL 8-109/6003/300

NEDERLAND

Staatsdrukkerij- en uitgeverijbedrijf

Christoffel Plantijnstraat
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
Tel. (070) 78 99 11

UNITED KINGDOM

HM Stationery Office

HMSO Publications Centre
51 Nine Elms Lane
London SW8 5DR
Tel. 01-211 8595

Sub-agent:

Alan Armstrong & Associates

European Bookshop
London Business School
Sussex Place
London NW1 4SA
Tel. 01-723 3902

ESPAÑA

Mundi-Prensa Libros, S.A.

Castelló 37
Madrid 1
Tel. (91) 275 46 55
Telex 49370-MPLI-E

PORTUGAL

Livraria Bertrand, s.a.r.l.

Rua João de Deus
Venda Nova
Amadora
Tél. 97 45 71
Telex 12709-LITRAN-P

SCHWEIZ / SUISSE / SVIZZERA

FOMA

5, avenue de Longemalle
Case postale 367
CH 1020 Renens - Lausanne
Tél. (021) 35 13 61
Télex 25416

Sous-dépôt:

Librairie Payot

6, rue Grenus
1211 Genève
Tél. 31 89 50
CCP 12-236

UNITED STATES OF AMERICA

**European Community Information
Service**

2100 M Street, NW
Suite 707
Washington, DC 20037
Tel. (202) 862 9500

CANADA

Renouf Publishing Co., Ltd

2182 St Catherine Street West
Montreal
Quebec H3H 1M7
Tel. (514) 937 3519

JAPAN

Kinokuniya Company Ltd

17-7 Shinjuku 3-Chome
Shinjuku-ku
Tokyo 160-91
Tel. (03) 354 0131

Prix publics au Luxembourg, TVA exclue
Écu 11,20 BFR 500 FF 75



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-825-3012-4



9 789282 530122